

RAPPORTS ANNUELS

EXERCICE 2021



Comptes sociaux
Comptes consolidés
Groupe Banque Populaire du Sud

BANQUE POPULAIRE
DU SUD



la réussite est en vous

TABLE DES MATIERES

1	Rapport sur le gouvernement d'entreprise.....	6
1.1	Présentation de l'établissement	6
1.1.1	Dénomination, siège social et administratif	6
1.1.2	Forme juridique	6
1.1.3	Objet social	6
1.1.4	Date de constitution, durée de vie	7
1.1.5	Exercice social	7
1.1.6	Description du Groupe BPCE et de la place de l'établissement au sein du Groupe.....	7
1.2	Capital social de l'établissement.....	9
1.2.1	Parts sociales.....	9
1.2.2	Politique d'émission et de rémunération des parts sociales.....	9
1.3	Organes d'administration et de direction.....	10
1.3.1	Conseil d'Administration	10
1.3.1.1	Pouvoirs	10
1.3.1.2	Composition.....	11
1.3.1.3	Fonctionnement	12
1.3.1.4	Comités	13
1.3.2	Direction générale.....	16
1.3.2.1	Mode de désignation	16
1.3.2.2	Pouvoirs	17
1.3.3	Gestion des conflits d'intérêts.....	17
1.3.4	Commissaires aux comptes.....	18
1.4	Eléments complémentaires.....	19
1.4.1	Tableau des délégations accordées pour les augmentations de capital et leur utilisation	19
1.4.2	Tableau des mandats exercés par les mandataires sociaux au 31 décembre 2022	19
1.4.3	Conventions significatives (article L.225-37-4 du code de commerce)	21
1.4.4	Projets de résolutions	21
2	Rapport de gestion	24
2.1	Contexte de l'activité	24
2.1.1	Environnement économique et financier	24
2.1.2	Faits majeurs de l'exercice	25
2.1.2.1	Faits majeurs du Groupe BPCE.....	25
2.1.2.2	Faits majeurs de la BPS et de ses filiales	30
2.1.2.3	Modifications de présentation et de méthodes d'évaluation.....	30

2.2 Informations sociales, environnementales et sociétales	30
2.2.1 <i>La Raison d'être Banque Populaire</i>	30
2.2.2 <i>La différence coopérative des Banques Populaires</i>	31
2.2.2.1 <i>Le modèle coopératif, garant de stabilité et de résilience</i>	31
2.2.2.2 <i>Un modèle d'affaires centré sur le développement de l'économie des territoires</i> ..	32
2.2.2.3 <i>Une proximité constante avec les parties prenantes</i>	34
2.2.3 <i>L'engagement coopératif & RSE de la Banque Populaire du Sud</i>	35
2.2.4 <i>La Déclaration de Performance Extra-Financière</i>	37
2.2.4.1 <i>L'analyse des risques extra-financiers de la Banque Populaire du Sud</i>	37
2.2.4.2 <i>Les indicateurs clés de pilotage, actions et politiques pour la catégorie de risque Produits et services</i>	40
2.2.4.3 <i>Les indicateurs clés de pilotage, actions et politiques pour la catégorie de risque Fonctionnement interne</i>	54
2.2.4.4 <i>Les indicateurs clés de pilotage, actions et politiques pour la catégorie de risque Gouvernance</i>	66
2.2.5 <i>Note méthodologique</i>	74
2.2.6 <i>Rapport de l'organisme tiers indépendant la DPEF figurant dans le rapport de gestion</i>	78
2.3 Activité et résultats consolidés de la Banque Populaire du Sud	85
2.3.1 <i>Résultats financiers consolidés</i>	85
2.3.2 <i>Présentation des secteurs opérationnels</i>	85
2.3.3 <i>Activités et résultats par secteur opérationnel</i>	85
2.3.4 <i>Bilan consolidé et variation des capitaux propres</i>	85
2.4 Activités et résultats de la BPS sur base individuelle	86
2.4.1 <i>Résultats financiers de la BPS sur base individuelle</i>	86
2.4.2 <i>Analyse du bilan de la Banque Populaire du Sud</i>	88
2.5 Fonds propres et solvabilité	88
2.5.1 <i>Gestion des fonds propres</i>	88
2.5.1.1 <i>Définition du ratio de solvabilité</i>	88
2.5.1.2 <i>Responsabilité en matière de solvabilité</i>	89
2.5.2 <i>Composition des fonds propres</i>	89
2.5.2.1 <i>Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)</i> :.....	89
2.5.2.2 <i>Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)</i>	90
2.5.2.3 <i>Fonds propres de catégorie 2 (T2)</i>	90
2.5.2.4 <i>Circulation des Fonds Propres</i>	90
2.5.2.5 <i>Gestion du ratio de l'établissement</i>	90
2.5.2.6 <i>Tableau de composition des fonds propres (source Direction de la Comptabilité)</i>	91
2.5.3 <i>Exigences de fonds propres</i>	91
2.5.3.1 <i>Définition des différents types de risques</i>	91
2.5.3.2 <i>Tableau des exigences en fonds propres et risques pondérés</i>	92
2.5.4 <i>Ratio de Levier</i>	92
2.5.4.1 <i>Définition du ratio de levier</i>	92

2.5.4.2	Tableau de composition du ratio de levier	93
2.6	Organisation et activité du Contrôle interne	94
2.6.1	Présentation du dispositif de contrôle permanent.....	95
2.6.2	Présentation du dispositif de contrôle périodique	96
2.6.3	Gouvernance.....	97
2.7	Gestion des risques	98
2.7.1	Dispositif de gestion des risques et de la conformité.....	98
2.7.1.1	Dispositif Groupe BPCE.....	98
2.7.1.2	La Direction des Risques et de la Conformité	99
2.7.1.3	Principaux risques de l'année 2021	101
2.7.1.4	Culture risques et conformité	102
2.7.1.5	Appétit au risque	104
2.7.2	Facteurs de risque	108
2.7.3	Risques de crédit et de contrepartie	117
2.7.3.1	Définition	117
2.7.3.2	Organisation de la gestion des risques de crédit.....	117
2.7.3.3	Suivi et surveillance des risques de crédit et contrepartie.....	118
2.7.3.4	Travaux réalisés en 2021	130
2.7.4	Risques de Marché	132
2.7.4.1	Définition	132
2.7.4.2	Organisation du suivi des risques de marché.....	132
2.7.4.3	Loi de séparation et de régulation des activités bancaires.....	133
2.7.4.4	Mesure et surveillance des risques de marché	133
2.7.4.5	Simulation de crise relative aux risques de marché	133
2.7.4.6	Travaux réalisés en 2021	134
2.7.5	Risques structurels de bilan.....	135
2.7.5.1	Définition	135
2.7.5.2	Organisation du suivi des risques de gestion de bilan	135
2.7.5.3	Suivi et mesure des risques de liquidité et de taux.....	136
2.7.5.4	Travaux réalisés en 2021	138
2.7.6	Risques opérationnels	138
2.7.6.1	Définition	138
2.7.6.2	Organisation du suivi des risques opérationnels.....	139
2.7.6.3	Système de mesure des risques opérationnels	140
2.7.6.4	Coût du risque de l'établissement sur les risques opérationnels.....	141
2.7.6.5	Travaux réalisés en 2021	141
2.7.7	Risques juridiques / Faits exceptionnels et litiges	141
2.7.8	Risques de non-conformité	141
2.7.8.1	Définition	141
2.7.8.2	Organisation de la fonction conformité au sein du Groupe BPCE	142
2.7.8.3	Suivi des risques de non-conformité	143
2.7.8.4	Travaux réalisés en 2021	145
2.7.9	Continuité de l'activité	146
2.7.9.1	Organisation et pilotage de la continuité d'activité.....	146
2.7.9.2	Travaux réalisés en 2021	148

2.7.10 Sécurité des Systèmes d'information	149
2.7.10.1 Organisation et pilotage de la filière SSI	149
2.7.10.2 Suivi des risques liés à la sécurité des systèmes d'information	149
2.7.10.3 Travaux réalisés en 2021	150
2.7.11 Risques climatiques	150
2.7.11.1 Organisation et Gouvernance	150
2.7.11.2 Accélération de l'intégration d'un volet dédié aux risques climatiques et Environnementaux	152
2.7.11.3 Sensibilisation et formation	154
2.7.11.4 Environnement réglementaire	155
2.7.11.5 Travaux réalisés en 2021	156
2.7.12 Risques émergents	156
2.8 Evénements postérieurs à la clôture et perspectives	157
2.8.1. Les événements postérieurs à la clôture	157
2.8.2. Les perspectives et évolutions prévisibles	157
2.9 Eléments complémentaires	161
2.9.1 Information sur les participations, liste des filiales importantes, liste des succursales	161
2.9.2 Activités et résultats des principales filiales	161
2.9.3 Tableau des cinq derniers exercices	162
2.9.4 Délais de règlement des clients et des fournisseurs	163
2.9.5 Informations relatives à la politique et aux pratiques de rémunération (article L.511-102 du code monétaire et financier)	164
2.9.6 Informations relatives aux comptes inactifs (articles L 312-19, L 312-20 et R 312-21 du code monétaire et financier)	169
3 Etats financiers	170
3.1 Comptes consolidés	170
3.1.1 Comptes consolidés au 31 décembre 2021 (avec comparatif au 31 décembre 2020)	170
3.1.1.1 <i>Compte de résultat</i>	170
3.1.1.2 <i>Résultat global</i>	171
3.1.1.3 <i>Bilan</i>	172
3.1.1.4 <i>Tableau de variation des capitaux propres</i>	173
3.1.1.5 <i>Tableau des flux de trésorerie</i>	174
3.1.2 Annexe aux comptes consolidés	175
3.1.2.1 <i>Cadre général</i>	175
3.1.2.2 <i>Normes comptables applicables et comparabilité</i>	177
3.1.2.3 <i>Consolidation</i>	184
3.1.2.4 <i>Notes relatives au compte de résultat</i>	196
3.1.2.5 <i>Notes relatives au bilan</i>	203
3.1.2.6 <i>Engagements</i>	238
3.1.2.7 <i>Exposition aux risques</i>	239
3.1.2.8 <i>Avantages du personnel et assimilés</i>	259
3.1.2.9 <i>Activités d'assurance</i>	264
3.1.2.10 <i>Juste valeur des actifs et passifs financiers</i>	264
3.1.2.10 <i>Impôts</i>	273
3.1.2.12 <i>Autres informations</i>	275
3.1.2.13 <i>Modalités d'élaboration des données comparatives</i>	285
3.1.2.14 <i>Détail du périmètre de consolidation</i>	285
3.1.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	288
3.2 Comptes individuels	295
3.2.1 Comptes individuels au 31 décembre 2021 (avec comparatif au 31 décembre 2020)	295
3.2.1.1 <i>Compte de résultat</i>	295

3.2.1.2 Bilan et Hors Bilan	296
3.2.2 Notes annexes aux comptes individuels	298
3.2.2.1 Cadre général.....	298
3.2.2.2 Principes et méthodes comptables généraux.....	300
3.2.2.3 Informations sur le compte de résultat	301
3.2.2.4 Informations sur le bilan.....	309
3.2.2.5 Informations sur le hors bilan	333
3.2.2.6 Autres informations.....	339
3.2.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes individuels	341
3.2.4 Conventions réglementées et rapport spécial des commissaires aux comptes	348
4 Déclaration des personnes responsables	349
4.1 Personne responsable des informations contenues dans le rapport	349
4.2 Attestation du responsable	349

RAPPORT ANNUEL EXERCICE 2021

1 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

1.1 Présentation de l'établissement

1.1.1 Dénomination, siège social et administratif

Banque Populaire du Sud
Siège social : 38 boulevard Georges Clemenceau – 66966 Perpignan Cedex 09

1.1.2 Forme juridique

La société est une société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable enregistré au registre du commerce et des sociétés de Perpignan sous le numéro 554200808 régie par les articles L. 512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires, la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, les titres I à IV du livre II du code de commerce, le chapitre 1er du titre I du livre V et le titre III du code monétaire et financier, les textes pris pour leur application, ainsi que par les statuts.

1.1.3 Objet social

La Société a pour objet :

- de faire toutes opérations de banque avec les entreprises commerciales, industrielles, artisanales, agricoles ou libérales, à forme individuelle ou de société, et plus généralement, avec toute autre collectivité ou personne morale, sociétaires ou non, d'apporter son concours à sa clientèle de particuliers, de participer à la réalisation de toutes opérations garanties par une société de caution mutuelle constituée conformément à la section 3 du chapitre V du titre I du livre V du code monétaire et financier, d'attribuer aux titulaires de comptes ou plans d'épargne-logement tout crédit ou prêt ayant pour objet le financement de leurs projets immobiliers, de recevoir des dépôts de toute personne ou société et, plus généralement, d'effectuer toutes les opérations de banque, visées au titre I du livre III du code monétaire et financier.
- d'effectuer toutes opérations connexes visées à l'article L. 311-2 du code monétaire et financier, fournir les services d'investissement prévus aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du code précité et exercer toute autre activité permise aux banques par les dispositions légales et réglementaires. A ce titre, elle peut notamment effectuer toutes opérations de courtage d'assurance et plus généralement d'intermédiation en assurance. Elle peut notamment effectuer toutes opérations de courtage d'assurance et plus généralement d'intermédiation en assurance ; Elle peut également exercer l'activité d'intermédiaire ou d'entremise dans le domaine immobilier, conformément à la réglementation en vigueur.
- d'effectuer tous investissements immobiliers ou mobiliers nécessaires à l'exercice de ses activités, souscrire ou acquérir pour elle-même tous titres de placements, prendre toutes participations dans toutes sociétés, tous groupements ou associations, et plus généralement, effectuer toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la Société et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

1.1.4 Date de constitution, durée de vie

Immatriculée en date du 16 mars 1922 et prorogée par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 mai 2018, la durée de la société est fixée à 99 ans, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Perpignan sous le numéro 554200808.

1.1.5 Exercice social

L'exercice social a une durée de 12 mois du 1er janvier au 31 décembre. Les documents juridiques relatifs à la Banque Populaire (statuts, procès-verbaux d'assemblées générales, rapports des contrôleurs légaux) peuvent être consultés au greffe du tribunal de commerce de Perpignan.

1.1.6 Description du Groupe BPCE et de la place de l'établissement au sein du Groupe

Le Groupe BPCE, deuxième groupe bancaire en France, exerce tous les métiers de la banque et de l'assurance, au plus près des besoins des personnes et des territoires. Il s'appuie sur deux réseaux de banques commerciales coopératives et autonomes, celui des 14 Banques Populaires et celui des 15 Caisses d'Epargne, détenus par 9 millions de sociétaires.

Acteur majeur en France dans la banque de proximité et l'assurance avec ses deux grands réseaux Banque Populaire et Caisse d'Epargne ainsi qu'avec la Banque Palatine et Oney, le Groupe déploie également au niveau mondial les métiers de gestion d'actifs, avec Natixis Investment Managers, et de banque de financement et d'investissement, avec Natixis Corporate and Investment Banking.

Le Groupe BPCE compte 36 millions de clients et 100 000 collaborateurs.

La Banque Populaire du Sud est affiliée à BPCE. Organe central au sens de la loi bancaire et établissement de crédit agréé comme banque, BPCE est constitué sous forme de SA à directoire et conseil de surveillance dont le capital est détenu à hauteur de 50 % par les Banques Populaires. La Banque Populaire du Sud en détient 2.63%.

BPCE est notamment chargé d'assurer la représentation des affiliés auprès des autorités de tutelle, d'organiser la garantie des déposants, d'agréer les dirigeants et de veiller au bon fonctionnement des établissements du Groupe. Il détermine aussi les orientations stratégiques et coordonne la politique commerciale du Groupe dont il garantit la liquidité et la solvabilité. En qualité de holding, BPCE exerce les activités de tête de groupe. Il détient et gère les participations dans les filiales.

Parallèlement, dans le domaine des activités financières, BPCE a notamment pour missions d'assurer la centralisation des excédents de ressources des Banques Populaires et de réaliser toutes opérations financières utiles au développement et au refinancement du Groupe. Il offre par ailleurs des services à caractère bancaire aux entités du Groupe.

Chiffres clés au 31 décembre 2021 du Groupe BPCE

36 millions de clients

9 millions de sociétaires

100 000 collaborateurs

2^e groupe bancaire en France ⁽¹⁾

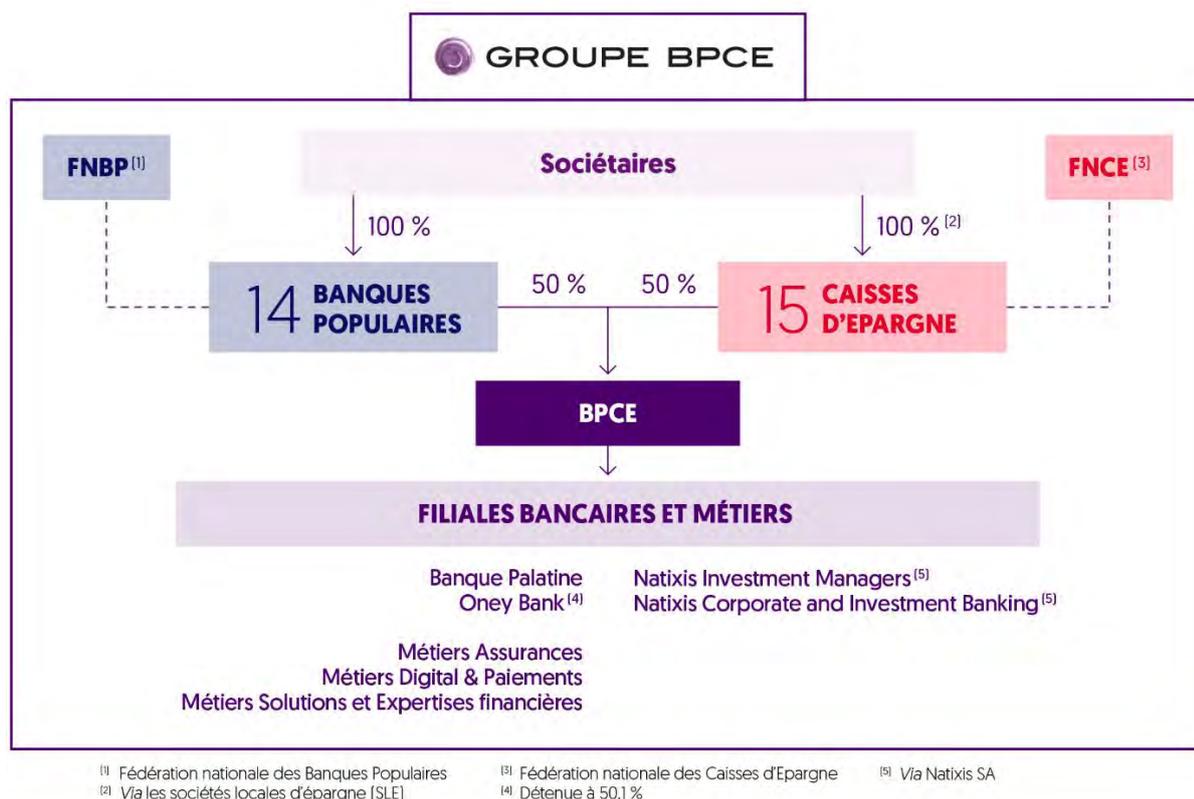
2^e banque de particuliers ⁽²⁾

1^{re} banque des PME ⁽³⁾

2^e banque des professionnels et des entrepreneurs individuels ⁽⁴⁾

Le Groupe BPCE finance plus de 20 % de l'économie française ⁽⁵⁾

Top 15 des gestionnaires d'actifs à l'échelle mondiale ⁽⁶⁾



¹ Parts de marché : 22,1 % en épargne clientèle et 22 % en crédit clientèle (Banque de France T3-2021 (toutes clientèles non financières).

² Parts de marché : 22 % en épargne des ménages et 25,9 % en crédit immobilier aux ménages (Banque de France T3-2021. Taux de pénétration global de 29,6 % (rang 2) auprès des particuliers (étude SOFIA Kantar, mars 2020)

³ 53 % (rang 1) de taux de pénétration total (enquête PME PMI Kantar 2021).

⁴ 39,9 % (rang 2) de taux de pénétration auprès des professionnels et des entrepreneurs individuels (enquête Pépites 2019-2020, CSA).

⁵ 22% de parts de marché sur encours en crédits toutes clientèles non financières (Banque de France T3-2021)

⁶ Cerulli Quantitative Update : Global Markets 2021 a classé Natixis Investment Managers 15^e plus grande société de gestion au monde, sur la base des actifs sous gestion au 31 décembre 2020.

1.2 Capital social de l'établissement

1.2.1 Parts sociales

Le capital social est composé exclusivement de parts sociales d'une valeur nominale de 1.50 euros, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Au 31 décembre 2021 le capital social de la BP s'élève à 421 422 795 € euros.

Evolution et détail du capital social de la BP

Au 31 décembre <i>2021</i>	Montant en K€	% en capital	% en droit de vote
Parts sociales détenues par les sociétaires	421 422	100	100
Total	421 422	100	100

Au 31 décembre <i>2020</i>	Montant en K€	% en capital	% en droit de vote
Parts sociales détenues par les sociétaires	410 490	100	100
Total	410 490	100	100

Au 31 décembre <i>2019</i>	Montant en K€	% en capital	% en droit de vote
Parts sociales détenues par les sociétaires	407 205	100	100
Total	407 205	100	100

Au 31 décembre <i>2018</i>	Montant en K€	% en capital	% en droit de vote
Parts sociales détenues par les sociétaires	362 363	100	100
Total	362 363	100	100

En application de l'article L. 512-5 du code monétaire et financier, aucun sociétaire ne peut disposer dans les assemblées, par lui-même ou par mandataire, au titre des droits de vote attachés aux parts qu'il détient directement et/ou indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, de plus de 0,25 % du nombre total de droits de vote attachés aux parts de la société. Cette limitation ne concerne pas le président de l'assemblée émettant un vote en conséquence des procurations reçues conformément à l'obligation légale qui résulte de l'article L. 225-106 du code de commerce. Le nombre de droits de vote détenus directement ou indirectement s'entend notamment de ceux qui sont attachés aux parts qu'un sociétaire détient, à titre personnel, aux parts qui sont détenues par une personne morale qu'il contrôle au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce et aux parts assimilées aux parts possédées, telles que définies par les dispositions des articles L. 233-7 et suivants dudit code.

En application de l'article 12 des statuts de la Banque Populaire prévoyant la faculté de radiation des sociétaires pour perte de l'engagement coopératif, 284 sociétaires représentant un nombre de 52 453 parts sociales ont été radiés au 1^{er} janvier 2022.

1.2.2 Politique d'émission et de rémunération des parts sociales

Les parts sociales de la BP sont obligatoirement nominatives et inscrites en comptes individuels tenus dans les conditions réglementaires.

Elles donnent potentiellement droit à un intérêt annuel dont le taux est fixé par l'assemblée générale annuelle de la BP sans qu'il puisse dépasser la moyenne, sur les trois années civiles précédant la date de l'assemblée générale, du taux moyen des émissions obligataires du secteur privé (TMO), majorée de deux points, tel que défini à l'article 14 de la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

L'intérêt est calculé proportionnellement au nombre de mois entiers de possession des parts. Par ailleurs le sociétaire participe, dans les conditions fixées par la loi et les statuts aux assemblées générales et au vote des résolutions.

L'assemblée générale peut valablement décider une opération d'échange, de regroupement, d'attribution de titres, d'augmentation ou de réduction du capital, de fusion ou autre opération sociale, nonobstant la création de rompus à l'occasion d'une telle opération ; les propriétaires de titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis pour participer à l'opération doivent, pour exercer leurs droits, faire leur affaire personnelle du groupement et éventuellement de l'achat ou de la vente des titres ou droits nécessaires.

Sont admises comme sociétaires participant ou non aux opérations de banque et aux services de la Banque Populaire toutes personnes physiques ou morales.

Les sociétaires ne sont responsables qu'à concurrence du montant nominal des parts qu'ils possèdent.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'assemblée générale.

L'offre au public de parts sociales s'inscrit dans une volonté d'élargir le sociétariat à un plus grand nombre de clients, de rajeunir le sociétariat et de le diversifier. Cette démarche contribue, par ailleurs, à assurer la pérennité du capital social de la Banque Populaire.

Intérêt des parts sociales versé au titre des trois exercices antérieurs :

EXERCICE	TAUX VERSE AUX SOCIETAIRES	Montant (en milliers d'euros)
2018	1,50%	5 324
2019	1.25%	4 871
2020	1,25 %	5054

L'intérêt à verser aux parts sociales, au titre de l'exercice 2021, proposé à l'approbation de l'assemblée générale, est estimé à 5.6 M€, ce qui permet une rémunération des parts sociales à un taux de 1.35%.

1.3 Organes d'administration et de direction

1.3.1 Conseil d'Administration

1.3.1.1 Pouvoirs

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu de ces circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve. Il veille à la prise en considération des enjeux sociaux et environnementaux de l'activité de la Société.

Le Président du Conseil d'Administration prépare conjointement avec le Directeur Général et soumet au conseil d'administration la définition de la politique générale et de la stratégie de la banque que le directeur général va mettre en œuvre sous le contrôle du Conseil d'Administration.

Conformément à l'article L. 225-108 alinéa 3, les sociétaires, quel que soit le nombre de parts qu'ils possèdent, peuvent poser des questions écrites au conseil d'administration auquel ce dernier répond au cours de l'assemblée, quelle que soit sa nature. Ce droit ne peut cependant pas être utilisé dans un but étranger à l'intérêt social.

1.3.1.2 Composition

Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des sociétaires parmi les sociétaires possédant un crédit incontesté.

Le Conseil d'Administration comprend par ailleurs deux administrateurs représentant les salariés, désignés par les organisations syndicales les plus représentatives.

S'agissant de leur indépendance, la société se réfère au rapport « Coopératives et mutuelles : un gouvernement d'entreprise original », rédigé dans le cadre de l'Institut français des administrateurs en janvier 2006, qui développe les raisons pour lesquelles les administrateurs élus des entreprises coopératives, et donc de la Banque Populaire du Sud, correspondent pleinement à la notion d'« administrateurs indépendants » :

- « la légitimité et le contrôle d'un dirigeant mutualiste, donc son indépendance, tiennent bien au mandat qu'il exerce par le biais de son élection. Soustraire un administrateur au processus électoral le désolidariserait des intérêts de l'organisation et des sociétaires ;
- les administrateurs de coopératives et de mutuelles s'engagent par conviction et non pas par intérêt financier. Ils mobilisent une part importante de leur temps et de leur énergie dans leur responsabilité d'administrateur. Ils sont largement ouverts sur le monde local, associatif et/ou politique.

Ces caractéristiques font d'eux des administrateurs véritablement indépendants, une indépendance qui n'a pas à être remise en cause, mais continuellement confortée par un processus démocratique authentique. »

Enfin l'indépendance des administrateurs est garantie par l'application des critères suivants :

- L'application de la notion de crédit incontesté : l'administrateur ne doit pas avoir une note dégradée selon la notation interne baloise en vigueur au sein du Groupe BPCE. Cette exigence est contrôlée au moins une fois par an pour l'ensemble des personnes assujetties, son non-respect peut amener le membre concerné à présenter sa démission au conseil.
- L'absence de lien familial proche (ascendant, descendant, conjoint) entre un administrateur et un membre de la Direction Générale,
- La gratuité des fonctions d'administrateur,
- Le respect de la Charte des administrateurs et des censeurs qui prévoit la gestion des conflits d'intérêt,
- L'incompatibilité du mandat d'administrateur de la Banque avec ceux exercés dans des établissements de crédit ou établissements financiers concurrents aux activités de la Banque, sauf dérogation expresse de BPCE en accord avec le Président du Conseil d'administration.

Les administrateurs représentent l'ensemble des sociétaires, ils doivent donc se comporter comme tel dans l'exercice de leur mandat.

Ils s'assurent du respect des règles légales relatives au cumul des mandats en matière de sociétés et s'engagent à participer objectivement et avec assiduité aux débats du Conseil. S'agissant des informations non publiques dont ils pourraient avoir connaissance dans l'exercice de leurs mandats, ils sont tenus à une obligation de confidentialité et au respect du secret professionnel.

Ils doivent informer le conseil de toute situation de conflit d'intérêt même potentiel. Plus généralement ils sont tenus à un devoir de loyauté envers la Banque Populaire.

Au 31 décembre 2021, le Conseil d'Administration est composé de 13 membres dont 2 membres élus par les salariés de la BP et de ses filiales, directes ou indirectes, dans les conditions prévues par l'article L.225-27-1 du Code de commerce et par les statuts de la BP.

Avec 5 femmes au sein de son Conseil d'Administration sur un total de 11 membres, la Banque Populaire du Sud atteint une proportion de 45 %, étant précisé que, conformément à l'article L.225-27-1 du Code de commerce, les administrateurs représentant les salariés de la BP et de ses filiales, directes ou indirectes, ayant leur siège sur le territoire français, ne sont pas pris en compte dans ce calcul. Au 31 décembre 2021, la Banque Populaire du Sud respecte donc la proportion minimum de 40% de membre de chaque sexe au sein de son Conseil d'Administration et est ainsi conforme aux dispositions de l'article L.225-18-1 du Code de commerce.

La liste détaillée des mandats des membres du CA est présentée au paragraphe 1.4.2

En conformité avec le code monétaire et financier et les orientations EBA/ESMA sur l'évaluation de l'aptitude des membres de l'organe de direction et des titulaires de postes clés, une évaluation formalisée du fonctionnement et de l'organisation du conseil d'administration a été réalisée en 2021 par le comité des nominations.

L'évaluation réalisée sera présentée en Conseil dans le courant de l'année 2022. Elle soulignera notamment l'importance des actions de formations individuelles et collectives dont bénéficient les Administrateurs, en conformité avec les attentes de Régulateurs.

1.3.1.3. Fonctionnement

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation de son président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins six fois par an.

En 2021, le Conseil d'Administration de la Banque Populaire du Sud a tenu 8 réunions.

Au cours de ses séances, le Conseil d'Administration agréé les nouveaux sociétaires et ratifie les souscriptions et rachats de parts sociales qui sont analysés d'un mois sur l'autre et l'évolution du capital et du sociétariat est constatée en conséquence. Une séance est consacrée à faire un point détaillé sur le sociétariat de la Banque. Périodiquement, un point de situation est fait et le Conseil vérifie les orientations générales de la Banque. Par ailleurs, sont systématiquement abordées la situation et les perspectives des divers secteurs de l'économie régionale à travers les analyses des Administrateurs ainsi que le plan de marche de la Banque. En outre, le calendrier annuel des réunions prévoit de faire le point, systématiquement, d'une année sur l'autre, des divers domaines de gestion de l'entreprise : plan d'actions commerciales, budgets d'investissements et de fonctionnement, prévisions de résultats, engagements de crédits et contentieux, analyse de trésorerie et risques financiers, ratios prudentiels. Le premier Conseil d'Administration de l'année arrête les comptes sociaux et consolidés de la Banque Populaire du Sud. A chaque séance, le Conseil d'Administration est informé des décisions de BPCE.

Enfin, le Conseil d'Administration de juin 2021 a décidé de nommer M. Cyril BRUN Directeur Général de la BPS, en remplacement de M. Pierre CHAUVOIS qui a fait valoir ses droits à la retraite, à compter du 1^{er} octobre 2021.

1.3.1.4 Comités

Pour l'exercice de leurs fonctions par les administrateurs, des comités spécialisés composés de quatre membres au moins et de six au plus ayant voix délibérative sont constitués au sein du Conseil. Les membres émettent des avis destinés au conseil et sont choisis par le Conseil au regard de leur compétence et de leurs expériences professionnelles et sur proposition du Président pour la durée fixée lors de leur nomination. Les membres sont indépendants au sens des critères définis au sein de la politique en matière d'évaluation de l'aptitude des membres de la Direction Générale et du Conseil d'Administration.

En application des articles L.511-89 et suivants du code monétaire et financier et de l'arrêté du 3 novembre 2014 sur le contrôle interne, le Conseil d'administration a procédé, lors de sa réunion du 24 juillet 2015, à la modification de son Règlement Intérieur et à la création d'un comité des risques distinct du comité d'audit ainsi que d'un comité des rémunérations distinct du comité des nominations.

Les membres de ces comités ont été nommés lors de la réunion du Conseil d'administration du 14 mai 2020.

Le Comité d'audit

Conformément aux dispositions de l'article L 823-19 du Code de commerce, il assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières et notamment le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière,
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- du contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les commissaires aux comptes,
- de l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

A ce titre, il analyse les comptes ainsi que les documents financiers diffusés par la Société à l'occasion de l'arrêté des comptes et en approfondit certains éléments avant qu'ils soient présentés au Conseil. Il prend connaissance, pour la partie ayant des conséquences directes sur les comptes de la Banque, des rapports d'inspection de BPCE, de l'ACPR et de la Banque Centrale Européenne (BCE).

Il formule un avis sur le choix des commissaires aux comptes, veille à leur indépendance, examine leur programme d'intervention ainsi que leurs recommandations et les suites données par la Direction générale.

Le comité d'audit est composé de 4 membres, ayant voix délibérative, choisis parmi les membres du conseil d'administration, au regard de leur compétence et de leurs expériences professionnelles. Un membre au moins du comité d'audit présente des compétences particulières en matière financière ou comptable.

Il se réunit au moins quatre fois l'an dont deux fois en présence des commissaires aux comptes.

Le comité d'audit est composé de Didier CHABRIER (Président), Marie PEREZ SISCAR, Bruno LIGUORI et Alain PENCHINAT. Il s'est réuni 4 fois en 2021 et a traité notamment : en février de l'arrêté des comptes 2020, en juin de l'analyse de la dispersion des ressources de la clientèle, des commissions et du programme 2021 du contrôle financier, en septembre du plan de contrôle des commissaires aux comptes et de l'arrêté des comptes semestriels, de la désignation des commissaires au compte et des Investissements et règles d'amortissement et en décembre de la trajectoire du plan stratégique, la couverture contre le risque de taux et la désignation éventuelle d'un 4^{ème} commissaire aux comptes.

Le Comité des risques

Il formule des avis sur la stratégie globale de la banque, l'appétence en matière de risques actuels et futurs, l'assiste dans le contrôle de la mise œuvre de cette stratégie par les dirigeants effectifs de la banque et par le responsable de la fonction de gestion des risques.

A ce titre, il examine notamment :

- les grandes orientations de la politique de crédit de la Banque, les limites de risques et les conditions dans lesquelles elles sont respectées.
- les résultats de contrôle interne au moins deux fois par an. Il examine, en particulier dans ce cadre, les principales conclusions de l'audit interne et les mesures correctrices, ainsi que celles de l'Inspection de BPCE, de l'ACPR et des autres régulateurs.
- L'évaluation du système de contrôle interne et de son efficacité. Il examine, en particulier, dans ce cadre, les rapports annuels préconisés par la réglementation bancaire avant présentation au Conseil.

Le comité des risques est composé de 4 membres, ayant voix délibérative, choisis parmi les membres du conseil d'administration, au regard de leur compétence et de leurs expériences professionnelles. Plus généralement, les membres du comité des risques disposent de connaissances, de compétences et d'une expertise qui leur permettent de comprendre et de suivre la stratégie et l'appétence en matière de risques de la Banque Populaire.

Il se réunit au moins quatre fois par an.

Le comité des risques est composé de François RAGUIN (Président), Françoise GUETRON-GOUAZE, Karine PUGET et Olivier ASSIE.

En 2021, il s'est réuni 4 fois : en février pour procéder à une actualisation des risques opérationnels et de la sécurité financière, en juin pour faire un point sur les risques financiers, la sécurité du système d'information et sur les missions et programme d'Audit 2021, en septembre pour un point sur le bilan de la lutte anti-blanchiment et le financement du terrorisme et en décembre pour le bilan du plan d'audit 2021 et la présentation du plan pluriannuel 2022-2025.

Le Comité des rémunérations

Il propose au Conseil :

- toutes questions relatives au statut personnel des mandataires sociaux, notamment leurs conditions de rémunération et de retraite, dans le cadre de la politique du Groupe en ce domaine.
- le montant de l'enveloppe globale, à soumettre à l'assemblée, des indemnités compensatrices à allouer aux membres du conseil et des comités ainsi que les modalités de répartition ;

Il procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération de la banque, des mandataires sociaux, des dirigeants effectifs, du responsable de la fonction des risques, des personnes exerçant une fonction de contrôle et de tous salariés preneurs de risques ou exerçant une fonction de contrôle,

Le comité des rémunérations est composé de quatre administrateurs parmi ceux qui ont été nommés au Conseil par les sociétaires : Karine PUGET (Présidente), François RAGUIN, Didier CHABRIER et Alain PENCHINAT, et d'un administrateur salarié Bernard ETIENNE.

En 2021, il s'est réuni 4 fois : en février pour arrêter le montant de l'enveloppe de rémunération versée aux dirigeants et aux catégories de personnel visées à l'article L.511-71 du code monétaire et financier, en avril pour fixer la rémunération fixe du Président du Conseil d'Administration et les rémunérations fixes et variables du Directeur Général de la Banque Populaire du Sud, du Directeur Général Adjoint de la Banque Populaire du Sud ainsi que les rémunérations fixes du Directeur de la Conformité et des Risques et du Directeur de l'Audit, en septembre pour fixer les indemnités de départ du Directeur Général sortant et fixer la rémunération fixe et variable du nouveau Directeur Général, en octobre pour la mise en

conformité du dispositif de rémunération du Directeur Général et en décembre pour actualiser le régime de retraite supplémentaire des Présidents des Banques Populaires.

Le Comité des nominations

Le Comité des nominations formule des propositions et des recommandations concernant les candidats à la fonction de dirigeant effectif et les candidats aptes à l'exercice des fonctions d'Administrateur en vue de proposer leur candidature à l'Assemblée générale.

Cette règle ne s'applique pas aux candidats à la fonction d'Administrateur représentant les salariés.

Le Comité des nominations a également pour mission l'appréciation continue des qualités individuelles et collectives des dirigeants effectifs et des membres du Conseil d'Administration.

Le Comité des nominations assiste et formule des recommandations au Conseil d'Administration aux fins de l'élaboration d'une politique en matière d'évaluation de l'aptitude des membres du Conseil d'administration et des dirigeants effectifs ainsi qu'une politique de nomination et de succession qu'il examine périodiquement.

Le Comité des nominations vérifie l'aptitude des candidats à la fonction de dirigeant effectif et des candidats au mandat de membre du Conseil d'Administration en conformité avec la politique de nomination et la politique d'aptitude élaborées par le Conseil d'Administration.

A cette fin, le Comité des nominations précise notamment :

- les missions et les qualifications nécessaires aux fonctions de dirigeant effectif et aux fonctions exercées au sein du Conseil d'Administration ;
- l'évaluation du temps à consacrer à ces fonctions ;
- l'objectif à atteindre en ce qui concerne la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'Administration.

En conformité avec la politique de nomination et de succession des dirigeants effectifs et des administrateurs et la politique d'évaluation de l'aptitude élaborée par le Conseil d'Administration, le Comité des nominations :

- évalue l'équilibre et la diversité des connaissances, des compétences et des expériences dont disposent individuellement et collectivement les candidats à la fonction de dirigeant effectif et des candidats au mandat de membre du Conseil Administration ;

À cette fin, le comité des nominations vérifie l'aptitude des candidats au conseil d'administration au regard de leur honorabilité, de leurs compétences et de leur indépendance tout en poursuivant un objectif de diversité au sein du conseil, c'est-à-dire une situation où les caractéristiques des membres du conseil d'administration diffèrent à un degré assurant une variété de points de vue, étant rappelé que le caractère coopératif de la Banque Populaire contribue largement à favoriser la diversité.

Ainsi, le comité des nominations s'assure notamment que les aspects suivants de diversité sont bien observés : formation, parcours professionnel, âge, représentation géographique équilibrée, représentation des différents types de marché, représentation des catégories socioprofessionnelles du sociétariat, objectif quantitatif minimum de 40 % relatif à la représentation du sexe sous-représenté. Au regard de ces critères, le comité des nominations veille, lors de tout examen de candidature au mandat d'administrateur, à maintenir ou atteindre un équilibre et à disposer d'un ensemble de compétences en adéquation avec les activités et le plan stratégique du groupe mais également avec les missions techniques dévolues aux différents comités du Conseil d'Administration.

Aucun de ces critères ne suffit toutefois, seul, à constater la présence ou l'absence de diversité qui est appréciée collectivement au sein du conseil d'administration. En effet, le comité des nominations privilégie la complémentarité des compétences techniques et la diversité des cultures et des expériences dans le but de disposer de profils de nature à enrichir les angles d'analyse et d'opinions sur lesquels le conseil d'administration peut s'appuyer pour mener ses discussions et prendre ses décisions, favorisant ainsi une bonne gouvernance. Enfin, le comité des nominations rend compte au conseil des changements éventuels qu'il recommande d'apporter à la composition du conseil d'administration en vue d'atteindre les objectifs susmentionnés.

- évalue périodiquement et au moins une fois par an :
 - ✓ la structure, la taille, la composition et l'efficacité du Conseil d'Administration au regard des missions qui lui sont assignées et soumet au Conseil toutes recommandations utiles ;
 - ✓ les connaissances, les compétences et l'expérience des dirigeants effectifs et des membres du conseil d'administration, tant individuellement que collectivement, et lui en rend compte ;
- recommande, lorsque cela est nécessaire, des formations visant à garantir l'aptitude individuelle et collective des dirigeants effectifs et des membres du Conseil d'administration.

Le Comité des nominations s'assure que le conseil n'est pas dominé par une personne ou un petit groupe de personnes dans des conditions préjudiciables aux intérêts de la banque.

Le Comité des nominations est composé de quatre administrateurs : Karine PUGET (Présidente), François RAGUIN, Didier CHABRIER et Françoise GUETRON-GOUAZE.

En 2021, le Comité des nominations s'est réuni une fois en juin pour proposer la candidature de Mr Cyril BRUN en tant que Directeur Général de la Banque Populaire du Sud.

Le comité sociétariat et RSE

Le comité sociétariat et RSE est composé de cinq administrateurs. Françoise GUETRON-GOUAZE (Présidente), Olivier ASSIE, Laetitia LEONARD, Marie PEREZ-SISCAR et Bénédicte NAVARRO.

En 2021, le comité sociétariat et RSE s'est réuni 4 fois.

1.3.2 Direction générale

1.3.2.1 Mode de désignation

Le Conseil d'Administration nomme, sur proposition du Président, un Directeur Général qui exerce ses fonctions pendant une durée de cinq ans. Le directeur général est choisi en dehors du Conseil d'Administration. Son mandat est renouvelable.

En application de l'article L. 512-107 du code monétaire et financier, la nomination et le renouvellement du mandat du directeur général sont soumis à l'agrément de BPCE.

Le 18 juin 2021, le Conseil a nommé M. Cyril BRUN Directeur Général de la BPS en remplacement de M. Pierre CHAUVOIS qui a pris sa retraite en date du 1^{er} octobre.

Né le 28 juin 1972, Cyril Brun est diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Clermont-Ferrand.

Après ses débuts à la Banque Populaire Massif Central (BPMC), comme chargé d'affaires entreprises, il rejoint Natixis en 1998 où il exerce diverses fonctions dans l'affacturage, avant de prendre la responsabilité de la direction régionale Sud Est de Factorem, animant les Banques Populaires de cette zone.

En 2006, il revient à la Banque Populaire Massif Central comme directeur de groupe puis directeur du réseau retail et corporate, membre du comité de direction.

A la création de Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes (BPAURA), en 2016, il devient directeur commercial régional du réseau retail de l'Auvergne, puis directeur du réseau corporate et banque privée de la BPAURA. En 2019, il rejoint le comité de direction générale lors de sa nomination comme Directeur Général Adjoint en charge du pôle corporate et marchés spécialisés.

1.3.2.2 Pouvoirs

Le Directeur Général assiste aux réunions du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il gère la Société dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions des statuts ou les décisions du Conseil d'Administration limitant les pouvoirs du Directeur Général sont inopposables aux tiers.

1.3.3 Gestion des conflits d'intérêts

Tout administrateur doit informer le conseil de toute situation de conflit d'intérêt même potentiel et s'abstient de participer au vote de la délibération correspondante.

Par ailleurs, conformément aux statuts de la Banque Populaire, les conventions intervenant, directement ou par personne interposée, entre la société et l'un des membres du Conseil d'Administration ou le Directeur Général et plus généralement toute personne visée à l'article L. 225-38 du code de commerce sont soumises à la procédure d'autorisation préalable par le conseil d'administration puis d'approbation a posteriori par l'Assemblée Générale des sociétaires dans les conditions légales et réglementaires.

Il en est de même pour toute convention intervenante entre la société et une autre entreprise si le Directeur Général, l'un des administrateurs de la société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou, de façon générale, dirigeant de cette entreprise.

Ces conventions sont soumises à l'approbation de la plus prochaine assemblée générale ordinaire des sociétaires.

Les conventions portant sur les opérations courantes et conclues à des conditions normales ne sont pas soumises à cette procédure.

Aucune convention conclue par la Banque du Sud n'a été soumise à ces obligations pendant l'exercice 2021.

Par ailleurs, en application des orientations European Banking Authority (EBA) sur la gouvernance interne et des orientations European Securities and Market Authority (EBA/ESMA) sur l'évaluation de l'aptitude des membres de l'organe de direction et des titulaires de postes clés, le Conseil d'administration a adopté une politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts visant à identifier et encadrer les situations pouvant potentiellement entraver la capacité des dirigeants ou du Conseil d'administration à adopter des décisions objectives et impartiales visant à répondre au mieux aux intérêts de la BP et à exercer leurs fonctions de manière indépendante et objective.

1.3.4 Commissaires aux comptes

Le contrôle des comptes de la Société est exercé par au moins deux commissaires aux comptes, titulaires et deux commissaires suppléants, nommés pour six exercices par l'Assemblée Générale Ordinaire et exerçant leur mission dans les conditions prévues par la loi.

Les mandats de la Sarl Jacques SERRA et Associés et de la Sarl F2A FOURCADE ont été renouvelés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019

Le mandat de KPMG AUDIT FS I avait été renouvelé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018.

Les honoraires des commissaires aux comptes sont fixés dans les conditions prévues par les dispositions réglementaires.

Les commissaires aux comptes sont investis des fonctions et des pouvoirs que leur confèrent les dispositions légales et réglementaires.

Les commissaires aux comptes sont convoqués à toute assemblée de sociétaires au plus tard lors de la convocation des sociétaires.

Les commissaires aux comptes doivent être convoqués à la réunion du conseil d'administration au cours de laquelle sont arrêtés les comptes de l'exercice. Ils peuvent être convoqués à toute autre réunion du Conseil d'Administration où leur présence paraît opportune.

Commissaires aux Comptes titulaires	Adresses	Nomination ou renouvellement par l'Assemblée Générale
SARL Jacques SERRA et Associés représentée par Mr. Alain Hudellet	3055 avenue de Prades 66000 PERPIGNAN	2020
SARL « F2A » FOURCADE Audit Associés Représentée par Mr. Bernard FOURCADE	1 avenue Jean Giono 66000 PERPIGNAN	2020
KPMG AUDIT FS I représenté par Mr. Diego DECHELOTTE	Tour Eqho 2avenue Gambetta 92066 PARIS LA DEFENSE	2019

1.4 Eléments complémentaires

1.4.1 Tableau des délégations accordées pour les augmentations de capital et leur utilisation

Le capital social de la Banque Populaire du Sud est de 421 422 795 € au 31 décembre 2021.
Il demeure dans le plafond maximal de capital fixé à 700 000 000 d'euros par l'Assemblée Générale de mai 2019.

1.4.2 Tableau des mandats exercés par les mandataires sociaux au 31 décembre 2022

<p>ASSIE Olivier Administrateur</p>	<p>Gérant</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sarl Aude Ambulances ▪ Mobil 6T <p>Président</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ SAS Ambulances Tomassello ▪ Fédération Nationale des Transports Sanitaires de l'Aude ▪ Fédération Régionale des transporteurs sanitaires L.R. ▪ Médecine du Travail de Carcassonne <p>Vice Président</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fédération Nationale des Transports Sanitaires <p>Administrateur</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cap emploi ▪ Médecine du travail de Carcassonne <p>Secrétaire Adjoint</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Chambre de Métiers et de l'Artisanat
<p>CHABRIER Didier <i>Vice-Président</i></p>	<p>Président</p> <p>NDK holding distribution autos Tressol Chabrier Perpignan Tressol Chabrier Carcassonne Société Automobile du Biterrois Alliance Auto Cap Ouest Automobiles Capiscol Distribution Capiscol Auto Perpignan Auto Coll Auto 66 CARS Ste nouvelle d'exploitation champ de mars automobiles Diffusion automobile Clermontaise Diffusion automobile Toulonnaise Grands garages de l'Hérault Métropole Automobile Morance L'occitane automobiles Perpignan avenir automobile Pole moto passion Sète exploitation automobile Ste nouvelle grand garage de gascogne Tressol Chabrier Montpellier Tressol</p>

	<p>Tressol Auto Tressol Pézenas AMK 31 CGC (Carrosserie Grand Sud) Diamant Automobiles Espace Automobile Gardois Espace Sud Automobiles Rubis Automobiles Saphir Automobiles Tressol Chabrier l'Isle Jourdain</p> <p>Gérant</p> <ul style="list-style-type: none"> ● NARBONAUTO ● AMK ● Auto Diffusion NDK ● PROMAUTO ● MDB 66 ● LR Gestion ● Montimaran automobile ● Salvaza Location ● Sud Auto Castelnaudary ● Autocom solutions ● Les travaux du capiscol ● Les travaux du capiscol 2 ● Cap 3000 carrosserie ● Espace Méditerranée <p>Vice-Président National</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseil National des professionnels de l'Automobile (CNPA) <p>Conseiller à la Banque de France de Perpignan</p> <p>Administrateur Union Patronale du 66</p>
<p>GUETRON- GOUAZE Françoise <i>Vice-Président</i></p>	<p>Retraitée Ex-Directrice Régionale OSEO, puis BPI France Chevalier dans l'ordre du mérite national</p>
<p>JOFFRE André <i>Président</i></p>	<p>Président</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pôle de compétitivité Derbi ▪ F.N.B.P. <p>Administrateur</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tecsol <p>Censeur au Conseil de Surveillance de BPCE</p> <p>Vice-Président</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Chambre de Commerce et d'Industrie de Perpignan et des PO
<p>LEONARD Laetitia <i>Administrateur</i></p>	<p>Directrice</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ AIRDIE <p>Administratrice IRFA SUD</p>
<p>LIGUORI Bruno <i>Administrateur</i></p>	<p>Vice-Président</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ste centrale des caisses de crédit maritime mutuel <p>Administrateur</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Comité régional des pêches et des cultures marines ● Coopération maritime ● Comité national des pêches ● Parlement de la mer région occitanie ● Commission méditerranée

	Second patron vedette de sauvetage station de Sète
NAVARRO Bénédicte <i>Administrateur</i>	Directrice Administratif & Financier SOTRANASA
PENCHINAT Alain <i>Administrateur</i>	Associé-Gérant <ul style="list-style-type: none"> • Actifs Villégiales • DAB Gestion Directeur général <ul style="list-style-type: none"> • Villégiales Gestion Management Trésorier-Adjoint Académie de Nîmes Vice-Président Comité Régional Crédit Coopératif
PEREZ SISCAR Marie <i>Administrateur</i>	Dirigeante et médecin conseil <ul style="list-style-type: none"> • Côté Thalasso Banyuls sur Mer Médecin conseil <ul style="list-style-type: none"> • Côté Thalasso Ile de Ré. Présidente de France Thalasso
PUGET Karine <i>Vice-Présidente</i>	Présidente <ul style="list-style-type: none"> • GENEPEP SAS • Financière du Petit Prince SARL • SCI KAPE
RAGUIN François <i>1er Vice-Président</i>	Président du Conseil d'Administration <ul style="list-style-type: none"> ▪ SAS Financière Koala Financière Koala Présidente représentée par F. RAGUIN <ul style="list-style-type: none"> ▪ SAS PAD, K2 Auto, Rokad Auto, Trebon Auto, Turini Auto, Nice Premium Motors, la Squadra Veloce Président Régional Conseil National des professions de l'automobile (CNPA) occitanie
Bernard ETIENNE <i>Administrateur salarié</i>	Directeur département gestion privée
Séverine PUEL <i>Administrateur salarié</i>	Conseiller financier

1.4.3 Conventions significatives (article L.225-37-4 du code de commerce)

Aucun mandataire social et aucun actionnaire disposant plus de 10% des droits de vote n'a signé, en 2021, de convention avec autre société contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce par la Banque Populaire du Sud.

1.4.4 Projets de résolutions

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

RESOLUTION 1 : Approbation des comptes et du projet de répartition des excédents, quitus aux Administrateurs

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et des rapports des Commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées

ordinaires, approuve les comptes de l'exercice 2021 tels qu'ils lui sont présentés et arrêtant le résultat à 83 104 172.94 € donne quitus de l'exécution de son mandat au Conseil d'Administration.

RESOLUTION 2 : Affectation du bénéfice

Le résultat de l'exercice auquel s'ajoute le report à nouveau à l'ouverture de 10 569 148.11 € forme un bénéfice distribuable de 93 673 321.05 €. Après affectation à la réserve légale de 1 093 245.15€, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, répartit le reliquat de 92 580 075.90€ selon le projet suivant présenté par le Conseil d'Administration :

Intérêts aux parts sociales	5 594 389,76 €
Autres réserves	76 416 538.03€
Report à nouveau	10 569 148.11€

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de la mise en distribution, au titre de l'exercice 2021, de l'intérêt statutaire au taux de 1,35 %, soit 0.02025 € pour une part de 1,50 €.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée que cet intérêt est soumis, pour les personnes physiques résidant fiscalement en France, au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30%, composé d'une part d'une imposition forfaitaire à l'impôt sur le revenu au taux de 12,80% et, d'autre part, des prélèvements sociaux applicables au taux de 17,20%. Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour l'application du barème progressif de l'impôt sur le revenu (auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux au taux de 17,20%) exercée dans le cadre de la déclaration de revenu ; étant précisé que cette option est annuelle et globale, dès lors qu'elle s'applique à l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ du PFU perçus ou réalisés par tous les membres du foyer fiscal au cours d'une même année.

L'intérêt servi aux parts sociales sera mis en paiement à partir du 1^{er} juin 2022.

Il est rappelé, en application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, que les montants des distributions effectuées au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	Montant total des intérêts distribués aux parts	Montants éligibles à la réfaction de 40 %
2018	5 324 910,15 €	5 324 910,15 €
2019	4 871 313,08 €	4 871 313,08 €
2020	5 054 137,36 €	5 054 137,36 €

RESOLUTION 3 : Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes consolidés de l'exercice 2021, du rapport de gestion du Conseil d'Administration correspondant et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés.

RESOLUTION 4 : Approbation du rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions relevant de l'article L. 225-38 dudit Code qui y sont mentionnées.

RESOLUTION 5 : Avis sur l'enveloppe globale des rémunérations de la population régulée

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, consultée en application de l'article L.511-73 du Code Monétaire et Financier, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations de toute nature versées durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 aux 37 collaborateurs représentant les catégories de personnel visées à l'article L.511-71 du Code Monétaire et Financier, s'élevant à 3 328 096 euros.

RESOLUTION 6 : Renouvellement de Mr Didier CHABRIER en qualité d'Administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, constatant que le mandat d'Administrateur de Mr Didier CHABRIER vient à expiration ce jour, la nomme pour une durée de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des sociétaires à tenir dans l'année 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

RESOLUTION 7 : Renouvellement de Mme Karine PUGET en qualité d'Administratrice

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, constatant que le mandat d'Administratrice de Mme Karine PUGET vient à expiration ce jour, la nomme pour une durée de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des sociétaires à tenir dans l'année 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

RESOLUTION 8 : Prise d'acte de la démission de l'Administrateur Alain PENCHINAT et de son non-remplacement au sein du Conseil

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, constatant que le mandat d'Administrateur de Mr Alain PENCHINAT a pris fin à la suite de sa démission en raison de la limite d'âge fixée par les statuts, décide de ne pas pourvoir le poste vacant, étant entendu que le nombre d'Administrateurs fixé par les Statuts de la Banque est respecté.

RESOLUTION 9 : Ratification de la nomination d'Alain PENCHINAT en tant que Censeur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, ratifie la nomination faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de la réunion du 25/02/2022 d'Alain PENCHINAT en tant que Censeur pour une durée de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des sociétaires à tenir dans l'année 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

RESOLUTION 10 : Fixation du plafond du montant global des indemnités compensatrices

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide en application de l'article 6 de la loi du 10 septembre 1947, de fixer à 250 000 € le plafond du montant global des indemnités compensatrices du temps consacré à l'administration de la Banque.

RESOLUTION 11 : Etat du capital social au 31/12/2021

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, constate qu'au 31 décembre 2021 le capital social effectif, c'est-à-dire net des remboursements effectués aux parts sociales, s'élève à 421 422 795 €, qu'il s'élevait à 410 490 343,50 € au 31 décembre 2020 et qu'en conséquence il s'est accru de 10 932 451,50 € au cours de l'exercice 2021.

RESOLUTION 12 : Pouvoir aux porteurs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale confère tous les pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion en vue d'accomplir toutes formalités de dépôts et de publicité.

2 Rapport de gestion

2.1 Contexte de l'activité

2.1.1 Environnement économique et financier

2021: UN REBOND VIF, HETEROGENE ET MECANIQUEMENT INFLATIONNISTE

En 2021, l'économie mondiale a très vivement rebondi de 5,8 %, après son effondrement si atypique de 3,1 % de 2020, lié à l'émergence de la Covid-19. La circulation de variants, tels le Delta avec la cinquième vague, dont l'Europe a été l'épicentre en novembre, ou le virus Omicron en décembre, a encore pesé sur la conjoncture. On a cependant assisté à un puissant réajustement mécanique de l'activité, qui a été largement porté par plusieurs facteurs : le soutien exceptionnel apporté par les politiques monétaires et budgétaires persistantes du « quoi qu'il en coûte » de part et d'autre de l'Atlantique, le déploiement des campagnes de vaccination, le desserrement progressif des contraintes sanitaires et la moindre prégnance conjoncturelle du virus. Ce rebond n'a pourtant été que le miroir inversé de la chute historique du niveau de richesse de 2020.

Les divergences de stratégie face à l'épidémie ont naturellement produit l'hétérogénéité géographique du rebond économique, dessinant structurellement la carte d'un rattrapage économique plus ou moins rapide en comparaison de la situation d'avant crise. C'est ainsi que le pic de croissance a été dépassé dès le premier trimestre en Chine et au printemps outre-Atlantique, tandis qu'il a fallu attendre juillet pour la zone euro. Dès le troisième trimestre, la dynamique instantanée de récupération est cependant apparue plus vigoureuse en France et en Italie qu'en Allemagne et a fortiori qu'en Espagne.

Ce brusque mouvement a été responsable de décalages très importants entre l'offre et la demande. Tout en provoquant une réapparition des difficultés de recrutement, il a nourri des tensions vives sur les prix, en raison même du rétablissement incomplet de l'ensemble des canaux de production, de circulation et de distribution de certains biens et services partout dans le monde, comme les semi-conducteurs. Il a également conduit les cours du baril de Brent à dépasser fin octobre les niveaux de fin 2019 (plus de 80 dollars/baril), avant une rechute fin novembre (70 dollars/baril), liée à l'apparition du variant Omicron. En conséquence, l'inflation dans les pays développés, a très nettement accéléré, davantage outre-Atlantique (6,8 % l'an en novembre) qu'en zone euro (4,9 % l'an) et en France (2,8 % l'an).

Cette crainte inflationniste, qui s'est renforcée en fin d'année, n'a pas conduit les banques centrales de part et d'autre de l'Atlantique à modifier profondément leur politique monétaire ultra-accommodante, en raison des incertitudes sanitaires et du rétablissement encore incomplet du marché de l'emploi. Leurs taux directeurs sont restés proches de zéro, en dépit des tensions sur les prix et les recrutements. Cependant, la Fed a amorcé, comme attendu dès novembre, un processus de réduction programmée de ses achats nets d'actifs (tapering), avant d'annoncer, le 15 décembre, son accélération visant à l'éteindre en mars prochain. Elle a également ouvert la voie à trois hausses de taux directeurs d'ici la fin 2022. A contrario, la BCE a réitéré le principe du réinvestissement des titres détenus arrivant à échéance et le maintien de ses programmes d'achats de dettes souveraines jusqu'à au moins fin 2023. La perspective

du tapering américain et les trajectoires prévues de croissance et d'inflation ont induit une hausse, certes très modeste, des taux longs américains (1,4 % contre 0,9 % en 2020) et, par contagion, mais dans une bien moindre mesure, des taux longs européens et français, tout en entraînant la baisse de l'euro face au dollar (1,13 dollar au 31 décembre). L'OAT 10 ans s'est ainsi située en moyenne annuelle à zéro, contre - 0,15 % en 2020. Par ailleurs, on a assisté à la poursuite de la remontée relativement vive des marchés actions. La performance du CAC 40 a même été spectaculaire, celui-ci progressant de 28,9 % à 7153 points en 2021, en raison de l'ampleur du rebond des résultats des entreprises, dans un contexte de taux d'intérêt réels particulièrement négatifs.

L'économie française a nettement rebondi de 6,8 %, après sa chute de 8 % en 2020. Elle n'a pas échappé à l'émergence grandissante de tensions sur les prix, issue de pénuries et de problèmes d'approvisionnement, sans parler des difficultés de recrutements. Si l'inflation n'a progressé en moyenne annuelle que de 1,7 %, après 0,5 % en 2020, le glissement annuel a cependant atteint 2,8 % l'an en novembre, principalement tiré par les prix de l'énergie. L'activité ne s'est véritablement détachée du profil des courbes épidémiologiques qu'à partir de l'été, grâce à l'accélération du processus de vaccination. Le PIB a retrouvé son niveau pré-crise durant le troisième trimestre, un trimestre plus tôt que prévu, tout comme les résultats d'exploitation des sociétés non financières, la durée du travail, le nombre d'emplois dans le secteur marchand ou encore le taux de chômage, ce dernier diminuant à 7,8 % au quatrième trimestre 2021.

Ce vif rattrapage économique a d'abord été porté par la consommation des ménages, mais il a fallu attendre le quatrième trimestre pour retrouver le niveau de fin 2019. En effet, comme après la plupart des crises de grande ampleur, le taux d'épargne des ménages ne s'est normalisé que très lentement, passant de 21,4 % en 2020 à 19,3 % en 2021, nonobstant la baisse depuis juin des craintes sur l'évolution du chômage. La sur-épargne accumulée durant le confinement n'a donc pas alimenté la croissance par un surcroît de consommation, malgré la préservation du pouvoir d'achat. Ce dernier a progressé de 2,1 %, contre 0,4 % en 2020. L'investissement des entreprises a dépassé dès le printemps 2021 son niveau de fin 2019. La contribution du commerce extérieur à l'accroissement du PIB a été légèrement positive. Enfin, le déficit des finances publiques s'est situé 7,4 % du PIB, la dette publique atteignant 113 % du PIB en 2021

2.1.2 Faits majeurs de l'exercice

2.1.2.1 Faits majeurs du Groupe BPCE

En juillet 2021, le Groupe BPCE a présenté son nouveau plan stratégique BPCE 2024 qui vise à déployer tout le potentiel de son modèle coopératif multimarque et entrepreneurial pour être un leader de la banque, de l'assurance et de la gestion d'actifs au service de tous. Le plan BPCE 2024 s'articule autour de 3 priorités stratégiques : (i) Conquérant : 1,5 milliard d'euros de revenus additionnels dans 5 domaines prioritaires, (ii) Client : la plus haute qualité de service avec un modèle relationnel adapté et (iii) Climat : des engagements concrets et mesurables s'inscrivant dans une trajectoire Net zéro. Il s'appuie sur 3 lignes de forces : (i) Simple : une organisation plus simple, plus lisible et plus efficace, (II) Innovant : des ambitions fortes dans la data et le futur du travail, socle de l'innovation RH, et (iii) Sûr : une amélioration de la performance économique et une confirmation de la fonction de tiers de confiance.

S'inscrivant dans la logique de simplification, le Groupe BPCE a déposé une offre publique d'achat simplifiée visant 29,3 % du capital de Natixis S.A., suivie d'un retrait obligatoire. À la suite de la clôture de l'offre publique, BPCE a procédé le 21 juillet 2021 au retrait obligatoire de toutes les actions Natixis qui n'ont pas été apportées à l'offre publique. L'objectif de cette opération est d'accélérer la dynamique de développement des métiers du Groupe en leur apportant les moyens d'accroître leur manœuvrabilité stratégique, leur développement au service des clients et leur performance. Le Groupe fait ainsi évoluer son modèle en distinguant d'une part, les métiers de banque de détail, regroupant la Banque de Proximité et Assurance (Banques Populaires, Caisses d'Épargne), les métiers de Solutions et Expertises Financières (SEF), ceux d'Assurance et Paiements et d'autre part, un nouvel ensemble « Global Financial Services », regroupant la Gestion d'Actifs et de Fortune (« Natixis Investment Managers », « Natixis Wealth Management ») et la Banque de Grande Clientèle (« Natixis Corporate & Investment Banking »).

A cette avancée, est venu s'ajouter le projet de rationalisation des liens capitalistiques et de renforcement des partenariats industriels avec La Banque Postale. L'opération a consisté en la cession à La Banque Postale de la participation de 16,1 % que BPCE détenait dans CNP Assurances et s'accompagnerait du projet d'acquiescer auprès de La Banque Postale les participations de 45 % qu'elle détient dans le capital d'Ostrum AM et de 40 % dans le capital d'AEW Europe. La Banque Postale et le Groupe BPCE renforceront et prolongeront également les partenariats industriels et les accords commerciaux existant entre les deux groupes : (i) maintien jusqu'à fin 2030 de l'ensemble des relations commerciales, notamment la gestion par Ostrum AM des fonds généraux de CNP Assurances et la distribution des produits de taux d'Ostrum AM dans les réseaux de La Banque Postale / BPE, (ii) prorogation jusqu'à fin 2035 des conventions existantes pour les produits d'assurance (prévoyance, assurance emprunteur, santé collective), dont l'échéance initiale était fixée à fin 2030.

Par ailleurs, après obtention des dernières autorisations réglementaires le 26 août 2021, la réalisation de la cession de la participation de BPCE International dans la BTK (Banque Tuniso-Koweïtienne) est intervenue le 27 août.

S'agissant du Conseil de Surveillance du Groupe BPCE, Thierry Cahn, Président du conseil d'administration de la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne, a été élu à sa présidence. Par ailleurs, Béatrice Lafaurie a été nommée directrice générale en charge des Ressources humaines et membre du comité de direction générale du Groupe BPCE et Catherine Halberstadt directrice générale en charge du pôle Solutions et Expertises Financières.

En Banque de Proximité et Assurance, le premier semestre a encore été marqué par les effets de la crise sanitaire avec l'envoi de courriers de proposition de positionnement des clients détenteurs de Prêts Garantis par l'Etat (PGE) et des premiers remboursements anticipés effectués. Un an après la mise en place des PGE, les banques du Groupe ainsi que Natixis Assurance ont été en première ligne pour mettre en œuvre le dispositif des Prêts Participatifs Relance (PPR), comme en témoigne la Caisse d'Épargne Ile de France qui a accordé le premier PPR en France.

Pour les étudiants et apprentis, un dispositif exceptionnel d'accompagnement a été mis en place avec un engagement fort des marques Banque Populaire et Caisse d'Épargne à faciliter l'insertion professionnelle, le financement des études et l'accès à l'assurance. Une offre de caution étudiants en partenariat avec BPI France a été mise en place.

La crise sanitaire a par ailleurs favorisé l'usage de la banque en ligne dont l'affluence a continué à s'accroître. Plus de 12 millions de clients actifs ont utilisé les canaux digitaux et se sont connectés en moyenne 18 fois par mois à l'application mobile. Le Net Promoter Score digital du Groupe s'est encore apprécié et la note des applications mobiles Banque Populaire et Caisse d'Épargne dans l'Apple Store a atteint un niveau de 4,7/5, plaçant le Groupe BPCE en tête du classement des banques traditionnelles et le positionnant à un niveau équivalent à celui des « pure players ». Par ailleurs, les applications mobiles Banque Populaire et Caisse d'Épargne sont devenues accessibles pour les clients équipés de smartphones Huawei.

Le Groupe BPCE a continué d'enrichir les services de sa banque en ligne sur l'ensemble de ses marques en gardant pour ambition d'offrir la même expérience client sur web et sur mobile. Une priorité a été particulièrement donnée aux fonctionnalités permettant aux clients de mieux gérer leur budget. De nouveaux sites Banque Populaire et Caisse d'Épargne ont été lancés avec pour ambition d'accroître encore les ventes issues du digital.

En ce qui concerne les virements, ils sont aujourd'hui entièrement digitalisés et l'Instant Payment est désormais disponible pour les clients professionnels et entreprises des Caisses d'Épargne.

Les crédits digitalisés (immobilier, consommation, équipement professionnel) bénéficient désormais d'un parcours full digital avec de nouveaux services comme, pour les crédits à la consommation, la possibilité d'être informé sur la capacité maximale d'emprunt, ou, pour les crédits d'équipement l'automatisation du déblocage des fonds (Banques Populaires). Par ailleurs, les clients professionnels des Banques Populaires peuvent désormais accéder et signer leurs crédits d'équipement professionnels directement depuis leurs espaces digitaux.

Sur les nouveaux usages de la data, l'usage du contrôle automatique des documents clients pour de nombreux processus bancaires, sans intervention d'un conseiller, connaît une véritable montée en puissance. L'acculturation des collaborateurs et l'adoption des nouveaux usages ont fait l'objet d'actions

spécifiques comme le développement de modules de formation sur une plateforme commune, le déploiement massif d'un outil de datavisualisation commun à tout le Groupe ou encore la création d'un tableau de bord pour accompagner les établissements dans le pilotage du digital.

S'agissant d'accès et de sécurité des opérations, le Groupe BPCE a continué la mise en conformité d'authentification forte de ses clients : 7,5 millions d'entre eux sont désormais équipés de Sécur'Pass permettant de sécuriser leurs transactions.

En termes d'équipement, la dynamique engagée sur les ventes de formules s'est poursuivie tant dans les Banques Populaires avec 395 000 forfaits Cristal que dans les Caisses d'Epargne avec 1,2 millions de forfaits prévus en 2021.

Les Banques Populaires et les Caisses d'épargne ont également continué leur développement en assurance, avec près de 17 milliards d'euros de chiffre d'affaires en assurance vie et plus de 1,8 millions de contrats commercialisés en assurance non-vie sur l'année. Les ventes d'assurance dommages ont poursuivi leur forte progression avec un taux d'équipement des clients qui atteignait 29,6 % pour les Banques Populaires et 32,9 % pour les Caisses d'Epargne au troisième trimestre 2021.

En matière d'offres « green », le Groupe BPCE a poursuivi la mise en marché de nouveaux produits en faveur de la transition énergétique : (i) prêts pour les professionnels pour financer la rénovation des bâtiments, l'utilisation d'énergies renouvelables, les véhicules propres..., (ii) prêts pour les ménages pour la rénovation énergétique des logements dans le cadre d'un partenariat avec Cozynergy, (iii) lancement par les Caisses d'Epargne du premier fonds de dettes dédié au financement des Energies Renouvelables doté de 1,5 milliards d'euros, avec d'ores et déjà une opération majeure dans le Grand Est et 5 autres à l'étude, et le premier prêt à impact réalisé auprès de la commune de Bobigny.

Les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne ont également lancé une offre de Location Longue Durée automobile en faveur d'une mobilité plus verte dans le cadre d'un partenariat entre BPCE Lease et EcoTree : les clients de cette offre ont la possibilité de devenir propriétaires d'arbres localisés en France et contribuer ainsi à la captation de gaz à effet de serre.

Enfin, la Caisse d'Epargne a dévoilé sa nouvelle identité visuelle avec l'ambition de renforcer sa signature « Vous être utile » et démontrer l'utilité de la marque sur de grands enjeux sociétaux. Elle a également lancé une campagne dédiée au cyber harcèlement. Dans le cadre du partenariat premium du Groupe BPCE aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, la Caisse d'Epargne a enfin lancé son Pacte Utile dont l'objectif est d'être utile aux athlètes, aux territoires et à la société et de renforcer son soutien au monde du sport. Les Banques Populaires ont quant à elles reconduit leur soutien à 78 athlètes, toutes disciplines confondues, dans le cadre de leur préparation pour les Jeux Olympiques 2024.

Concernant les PME et ETI, le Groupe BPCE a mis en marché une gamme « label relance » composée de quatre fonds représentant 1,2 milliards d'euros d'actifs sous gestion destinés à renforcer les fonds propres des entreprises françaises tout en respectant un ensemble de critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ESG). En outre, le Groupe BPCE a obtenu d'un fonds européen de garantie (EGF) une enveloppe d'un montant de 1 milliard d'euros en faveur des Professionnels, PME et ETI de moins de 500 salariés. Cette enveloppe a permis de garantir les prêts ayant pour vocation d'accélérer la stratégie d'innovation des entreprises, ainsi que les prêts Avenir Restructuration et Avenir Développement des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne.

Le pôle Solutions et Expertises Financières a continué son développement en 2021 avec une dynamique commerciale soutenue atteignant un niveau record sur certaines activités (caution de prêts aux particuliers, crédit à la consommation, crédit-bail mobilier et location longue durée, ...). La mise en place de nouvelles offres et la satisfaction client toujours très élevée ont permis au pôle SEF d'intensifier encore ses relations avec les réseaux Banque Populaire et Caisse d'Epargne, se traduisant ainsi par un volume d'activité réalisé avec le Groupe en progression de 20 % depuis le début de l'année. Ainsi, sur le crédit à la consommation, le Groupe BPCE est dorénavant positionné comme leader bancaire en France.

Les métiers SEF continuent d'enrichir leurs offres et expertise en développant des produits pour une clientèle externe, comme en témoigne par exemple la nouvelle offre de Garantie de Loyers Impayés de CEGC qui se distingue par un parcours de souscription entièrement digitalisé pour les administrateurs de biens.

Par ailleurs, des produits et des offres green ont continué à être déployés comme par exemple les offres bornes électriques en crédit-bail mobilier et LLD ou le prêt personnel véhicule vert.

Dans l'Assurance, François Codet a pris le 22 février ses nouvelles fonctions de directeur général de Natixis Assurances.

Le métier Assurances de personnes a lancé deux nouvelles offres pour les réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne : la première en assurance vie permet la gestion déléguée et facilite l'accès aux unités de compte ; la seconde, dédiée à l'assurance des emprunteurs, peut être associée à un crédit immobilier digitalisé. En outre, l'offre de Natixis Life, historiquement distribuée par le réseau Banque Populaire, a été déployée auprès du réseau Caisse d'Épargne.

Le métier Assurances non-vie a lancé sa nouvelle offre auto dans les Caisses d'Épargne en octobre 2021. En parallèle, le métier a lancé une nouvelle offre 2 roues dans les Banques Populaires, avec l'accès à Liberty Rider, une application de prévention pour les motards.

Yves Tyrode a pris début novembre ses fonctions de Directeur Général en charge de l'Innovation, de la Data, du Digital, de l'activité Paiements et président de Oney Bank. Cette nomination vise à rassembler au sein d'un même pôle des entités et des équipes qui partagent des enjeux technologiques et business communs.

Oney a confirmé son leadership sur les activités de paiement fractionné en France, avec à fin 2021, plus de 1 000 commerçants partenaires, de la TPE aux groupes internationaux issus de tous secteurs. Plus largement, ce sont aujourd'hui sept pays européens qui proposent la solution de paiement fractionné de Oney. Enfin, Oney a noué de nouveaux partenariats locaux et européens majeurs : AliExpress, SSP (groupe PSA), Rakuten, PrestaShop.

Oney a également lancé Oney+, une nouvelle offre qui comprend un compte de paiement, une carte bancaire Visa et une « app », et qui propose aux consommateurs un paiement fractionné universel. Ces derniers ont ainsi la possibilité de payer en 3x ou 4x partout dans le monde, sur tous les canaux, dans tous les types de commerces et de services. Ils peuvent également visualiser tous leurs comptes bancaires, suivre leurs dépenses en temps réel et choisir le compte à débiter.

Deux ans après l'entrée du Groupe BPCE au capital de Oney, la collaboration entre les entreprises du Groupe et Oney s'est intensifiée : élaboration de réponses communes à des appels d'offres avec Payplug, construction de la solution Oney+ avec X-Pollens ou encore proposition de la solution de paiement fractionné aux clients professionnels, avec BPCE Financement, les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne.

Natixis Payments a poursuivi son développement au travers notamment de l'activité commerciale de PayPlug qui a enregistré près de 3 000 nouvelles signatures client. Dalenys dont les offres s'adressent aux grands e-commerçants, a également accompagné ses clients dans la migration DSP2 qui impose de nouvelles règles telles que l'authentification forte du client. Les Banques Populaires ont enfin étoffé leur gamme avec le lancement d'une offre en lien avec Dalenys.

S'agissant de ses activités Avantages et Services pour les collaborateurs, Natixis Payments a franchi une étape importante de son développement technologique en faisant l'acquisition de la start-up Jackpot. Le pôle continue d'adapter ses offres avec le lancement de Bimpli, plateforme unique pour les avantages collaborateurs. L'ambition de Bimpli est d'accompagner les entreprises dans la transformation de leur politique sociale en proposant une large palette de services digitaux capables d'améliorer le quotidien des salariés aussi bien dans leur vie professionnelle que personnelle.

En Gestion d'actifs et de fortune, Tim Ryan a été nommé le 12 avril membre du comité de direction générale de Natixis en charge des métiers de Gestion d'actifs et de fortune, et directeur général de Natixis Investment Managers.

Au sein de ce pôle, Natixis Investment Managers a poursuivi le renforcement de son modèle multi-affiliés en annonçant le rachat des parts de La Banque Postale dans AEW Europe (40 %) et dans Ostrum AM (45 %).

Natixis Investment Managers a par ailleurs poursuivi son processus de désengagement de H2O AM, avec la reprise progressive par la société de gestion de la distribution des fonds, dans l'intérêt des porteurs de parts et en accord avec les autorités réglementaires.

L'année 2021 a été marquée par des conditions de marché favorables, des performances de gestion au rendez-vous sur l'ensemble des classes d'actifs et une collecte dynamique sur l'ensemble des zones géographiques. Ce contexte positif a permis à Natixis Investment Managers de renforcer ses positions :

la croissance de ses actifs sous gestion, de ses marges et de ses revenus témoigne de la solidité et de la pertinence de son modèle de gestion active multi-affiliés.

Aux côtés de ses affiliés, Natixis Investment Managers a poursuivi son engagement pour le financement d'une transition vers une économie plus durable, avec l'objectif d'atteindre 50 % de ses actifs sous gestion durable ou à impact d'ici à 2024. A fin 2021, 99 % des encours de Natixis Investment Managers sont gérés par des sociétés de gestion signataires des PRI (Principes pour l'Investissement Responsable). Natixis Investment Managers a également investi, aux côtés d'autres investisseurs, dans Iceberg Data Lab, une fintech spécialisée dans la data, qui développe des modèles pour mesurer l'impact des investissements sur l'environnement et la biodiversité.

Natixis Interépargne a renforcé encore son dispositif sur l'épargne retraite pour les clients entreprises comme pour les clients épargnants, en enrichissant ses services : fiches et guides pédagogiques, nouveautés retraite sur l'Espace personnel et l'application mobile, intégration d'un simulateur personnalisé dédié à la retraite (Amplus) ou encore possibilité de regrouper son épargne grâce à un agrégateur.

Natixis Wealth Management a poursuivi le développement de l'ensemble de ses activités avec le lancement de l'offre de gestion déléguée grand public, la création d'une filiale (Teora by Natixis Wealth Management), courtier en assurance vie haut de gamme en architecture ouverte, qui propose ses solutions sur mesure aux Banques Populaires, aux Caisses d'Épargne ainsi qu'à sa propre clientèle et la conclusion d'un partenariat privilégié avec Natixis Partners.

Dans le cadre du nouveau plan stratégique du Groupe BPCE, la Banque de Grande Clientèle a lancé sa marque commerciale Natixis Corporate & Investment Banking. En 2021, la Banque de Grande Clientèle a continué de capitaliser sur l'expertise de son Green & sustainable hub et a également lancé son Tech hub qui vise à accompagner les clients dans leur transition technologique, qu'ils soient spécialisés ou non dans la Tech.

Sur les marchés de capitaux, Natixis Corporate & Investment Banking a accompagné ses clients institutionnels dans leurs opérations de restructuration ouvrant de nouvelles opportunités à sa franchise dans le fixed income. La banque a également été proactive auprès des entreprises en leur proposant des couvertures de change et de taux ajustées à un contexte de faible volatilité. Sur les dérivés actions, Natixis Corporate & Investment Banking a mis en place son recentrage sur ses clients stratégiques et des produits moins risqués tout en continuant à se positionner comme leader dans l'offre d'épargne financière à responsabilité sociale et environnementale (ESG). Elle a développé de nouvelles offres conjointes innovantes à destination des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne notamment.

Global Trade a renforcé ses activités Treasury Solutions et Trade Finance dans le cadre du nouveau plan stratégique et a continué à innover dans le domaine digital, avec des initiatives clés sur ses marchés telles que l'implémentation de Komgo, plateforme conçue pour sécuriser et optimiser les échanges avec les clients et pour apporter de l'efficacité à tous les membres du réseau.

Par ailleurs, Global Trade s'est associé à Trustpair pour offrir une solution technologique permettant de lutter contre la fraude par virement bancaire.

Les différents secteurs de la ligne métier Real Assets se sont bien maintenus malgré un contexte économique encore difficile. Seul le secteur de l'aviation a de nouveau vu son activité fortement impactée par la crise sanitaire. De son côté, le marché des ABS a retrouvé une dynamique grâce aux efforts de positionnement de Natixis sur ce produit. Par ailleurs, Natixis a conforté sa position dominante sur le secteur des Télécoms et a également poursuivi le financement de parcs solaires au Chili, affirmant son positionnement de leader dans cette région. Aux Etats-Unis, la production de prêts classiques a été relancée.

En matière d'Investment Banking, Natixis a été la première banque française à réunir dans un même département (Strategic Equity Capital Markets) une ligne métier 100 % dédiée à l'ensemble des conseils, transactions, exécutions et couvertures liées au private-side equity. Après une année 2020 record, les activités ASF et DCM ont continué de bénéficier de conditions de marchés favorables et le marché obligataire s'est hissé à la première place de la league table des émissions séniors en euro en France. Sur le marché des institutions financières, Natixis s'est classée en cinquième position sur les League table en euro tous émetteurs financiers.

Le métier de conseil en fusions-acquisitions a renforcé son positionnement sur les larges caps tout en conservant son expertise sur les mid-caps.

Enfin, Natixis Corporate & Investment Banking a reçu le prix " ESG Infrastructure Bank of the Year " dans le cadre des IJGlobal ESG Awards 2021.

2.1.2.2 Faits majeurs de la BPS et de ses filiales

En raison du départ à la retraite de son Directeur Général, M. Pierre CHAUVOIS, le Conseil d'Administration de la BPS a désigné pour lui succéder M. Cyril BRUN lors de sa réunion du 18 juin 2021. M. BRUN a pris ses fonctions le 1^{er} octobre 2021.

Par ailleurs, lors de sa réunion du 10 décembre 2021, le Conseil d'Administration a validé le plan stratégique 2022-2024 « EVA : Ensemble, Voir Loin et Agir Près » qui lui avait été soumis par la Direction Générale.

2.1.2.3 Modifications de présentation et de méthodes d'évaluation

Le 5 novembre 2021, l'ANC a modifié sa recommandation n°2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. Ce texte introduit un choix de méthode pour la répartition des droits à prestation pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait que le bénéficiaire soit présent lorsqu'il atteint l'âge de la retraite. Il s'agit principalement des Indemnités de Fin de Carrière (IFC).

La Banque Populaire du Sud applique ce texte de manière anticipée pour l'exercice clos au 31 décembre 2021. La méthode retenue est de répartir les droits à prestation à compter de la date à laquelle chaque année de service compte pour l'acquisition des droits à prestation. Cette évolution constitue un changement de méthode comptable ayant pour effet une baisse des provisions de 12 993 milliers d'euros sur la période 2021 en contrepartie des capitaux propres (report à nouveau).

Les informations comparatives présentées au titre de l'exercice 2020 n'ont pas été retraitées de ces effets mais font l'objet d'une mention spécifique en note de bas de tableaux.

Les autres textes adoptés par l'Autorité des Normes Comptables et d'application obligatoire en 2021 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes individuels de l'établissement.

L'établissement n'anticipe pas l'application des textes adoptés par l'Autorité des normes comptables lorsqu'elle est optionnelle, sauf mention spécifique.

2.2 Informations sociales, environnementales et sociétales

2.2.1 La Raison d'être Banque Populaire

Depuis sa création, la Banque Populaire du Sud est une entreprise coopérative, responsable, à l'écoute de son territoire. Sa nature de banque coopérative l'a amenée depuis toujours à agir en tenant compte de la performance sociale, sociétale, environnementale, bien au-delà de la nécessaire performance économique.

La loi Pacte a donné la possibilité aux entreprises qui le souhaitent de définir leur « raison d'être ». C'est une précieuse boussole pour inscrire les décisions stratégiques dans la durée. Dès janvier 2019, les Banques Populaires, via leur Fédération, ont initié des travaux de définition de leur raison d'être par une réflexion associant dirigeants, sociétaires, clients, administrateurs, collaborateurs, partenaires et

fournisseurs. Les travaux ont abouti à l'automne 2019. Elle exprime tout à la fois la vision, la mission et la contribution historique des Banques Populaires.

La formulation d'une raison d'être est une première étape. Après cette phase de définition de la raison d'être, la démarche de co-construction se poursuit par une déclinaison concrète d'axes de contribution sociétale assortis d'indicateurs, selon trois fondamentaux : proximité territoriale, engagement coopératif durable, culture entrepreneuriale.

2.2.2 La différence coopérative des Banques Populaires

2.2.2.1 Le modèle coopératif, garant de stabilité et de résilience

Depuis leurs origines, les Banques Populaires sont des banques coopératives au service de leurs sociétaires. En 1917, la loi officialisant la naissance des Banques Populaires leur a confié la mission d'accompagner les artisans et les commerçants qui constituent alors la totalité de leur sociétariat. A partir de 1962, les évolutions réglementaires permettent aux Banques Populaires de s'ouvrir aux particuliers. En 1974, la Casden Banque Populaire rejoint le réseau Banque Populaire. C'est la banque des personnels de l'Education de la Recherche et de la Culture puis des fonctionnaires à partir de 2016. En 2002, c'est au tour du Crédit Coopératif, tourné vers les structures de l'Economie Sociale et Solidaire, de rejoindre les Banques Populaires. Riche de toute cette diversité, le réseau Banque Populaire fait vivre au quotidien ses valeurs d'esprit d'entreprendre et de solidarité. Aujourd'hui plus que jamais, et particulièrement depuis la crise de la Covid 19, elle a été aux côtés des entrepreneurs et est toujours la 1^{ère} banque des PME.

La Banque Populaire du Sud accompagne dans la durée ceux qui vivent et entreprennent sur son territoire. Ancrage territorial, réponses concrètes aux besoins de l'économie réelle et de toutes les clientèles locales, soutien aux acteurs de la vie économique et sociale : le modèle Banque Populaire a fait la preuve de sa pertinence, de son efficacité et de sa capacité de résilience. Il repose sur 3 fondamentaux, constitutifs de sa raison d'être :

- Proximité territoriale

Grâce à l'épargne de leurs clients, la Banque Populaire du Sud finance l'économie locale. Elle recrute en local, elle entretient des liens forts avec les acteurs du territoire (mécénat, partenariats, ...). Elle valorise également les initiatives régionales via des prix dédiés (Prix initiatives...).

- Engagement coopératif durable

Le capital de la Banque Populaire du Sud appartient à ses 230 497 sociétaires. Les membres du Conseil d'administration sont des clients locaux qui représentent les sociétaires. Chaque année, l'ensemble des Banques Populaires consacre plusieurs millions d'euros à l'information et à la participation coopérative.

La loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, pose le principe selon lequel les coopératives se soumettent tous les cinq ans à une procédure de révision coopérative. Cette révision est effectuée par un réviseur indépendant et est destinée à vérifier la conformité de l'organisation et du fonctionnement des coopératives aux principes et aux règles de la coopération. Il n'y a pas eu, en 2021, de révision coopérative, le réviseur coopératif ayant procédé à sa mission en 2018 puis restitué les conclusions de son rapport au cours de l'Assemblée Générale de la banque du 16 mai 2019. Ce rapport n'avait fait l'objet d'aucune réserve de la part du réviseur.

- Culture entrepreneuriale

Issues d'un mouvement humaniste il y a plus de 100 ans, les Banques Populaires ont été créées par des artisans et commerçants qui n'avaient pas accès au crédit. Les Banques Populaires sont présentes dans les grands réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise comme l'Adie, Initiative France et France Active. Près d'une PME sur deux est cliente Banque Populaire. Elles sont la première banque auprès des PME pour la 12^{ème} année consécutive et la 2^{ème} auprès des artisans et commerçants.

- **Un engagement évalué et prouvé**

La Banque Populaire du Sud s'appuie depuis 2011 sur un outil spécifique commun à l'ensemble du réseau lui permettant de rendre compte auprès de ses sociétaires de ses actions de responsabilité sociétale et coopérative. Fondé sur la norme internationale RSE ISO 26000, l'Empreinte Coopérative et Sociétale recense et valorise chaque année en euros les actions mises en place au sein de la banque en faveur des principales parties prenantes du réseau Banque Populaire. Reflet du « plus coopératif » des Banques Populaires, cet outil ne prend en compte que les actions allant au-delà des obligations légales, d'un objectif strictement commercial, et de l'exercice classique du métier bancaire. En 2021, l'Empreinte Coopérative et Sociétale de la Banque Populaire du Sud s'est élevée à 11,8 millions d'euros. Les principaux axes de responsabilité sociétale et coopérative de la banque ont été l'engagement sociétal, les relations et conditions de travail et la relation aux consommateurs.

2.2.2.2 Un modèle d'affaires centré sur le développement de l'économie des territoires

Un acteur majeur du financement des territoires

Si les Banques Populaires sont une banque universelle, qui s'adresse à toutes les clientèles, leur modèle d'affaire est caractérisé par un positionnement fort sur le marché des professionnels, qui représente une part importante de leur PNB et par un rôle de premier plan vis-à-vis du secteur de l'économie sociale et solidaire, des PME, des artisans, commerçants et agriculteurs. La Banque Populaire du Sud fait partie des principaux financeurs des entreprises et des structures de l'économie sociale sur la région Occitanie. Sa responsabilité est d'être présente aux côtés de ces acteurs pour accompagner les initiatives régionales qui alimentent le dynamisme des territoires. La Banque Populaire du Sud a ainsi poursuivi une politique de financement soutenue.

Par ailleurs, la Banque Populaire du Sud, banque coopérative, est la propriété de 230 497 sociétaires. Banque de plein droit, avec une large autonomie de décision, elle collecte l'épargne, distribue les crédits, définit ses priorités localement. Des personnalités représentatives de la vie économique de son territoire siègent à son conseil d'administration. Ainsi, ses ressources sont d'abord orientées vers les besoins des régions et de leurs habitants.

NOS RESSOURCES



NOS CLIENTS ET SOCIÉTAIRES

- 534 112 clients
- 40 % de sociétaires parmi les clients
- 13 administrateurs



NOTRE MODÈLE COOPÉRATIF ET DÉCENTRALISÉ

- Une autonomie décisionnelle régionale proche des besoins et un capital stable détenu par des sociétaires.
- Une mutualisation nationale des ressources



NOS PARTENARIATS

- 1.2M€ de partenariats commerciaux et non commerciaux au bénéfice d'entreprises, d'associations, d'universités... exclusivement implantées dans notre région



NOTRE CAPITAL HUMAIN

- 2203 collaborateurs au siège et en agences
- 92/100 Indice égalité femmes-hommes
- 6% d'emplois de personnes handicapées



NOTRE CAPITAL FINANCIER

- 1,6 Mds € de capitaux propres
- Ratio de solvabilité 19,38%¹



NOTRE CAPITAL IMMOBILIER

- 255 agences et centres d'affaires

NOS ACTIVITÉS

LA RAISON D'ÊTRE BANQUE POPULAIRE

« Résolument coopérative et innovante, la Banque Populaire du Sud accompagne dans une relation durable et de proximité tous ceux qui vivent et entreprennent sur son territoire. »



NOTRE CRÉATION DE VALEUR



POUR NOS CLIENTS ET SOCIÉTAIRES

- 5,6M€ d'intérêt aux parts sociales
- 76,4M€ de mise en réserve pour assurer la pérennité de l'entreprise et financer l'avenir



POUR L'ÉCONOMIE DU TERRITOIRE

- 1,1 Mds€ de crédits aux entreprises dont 158M€ de PGE
- 1,6Mds€ de prêts immobiliers
- 330M€ de prêts à la consommation



POUR NOS TALENTS

- 73,3 M€ de salaires des collaborateurs au siège et en agences



POUR LA SOCIÉTÉ CIVILE

- 736K€ de mécénat (hors partenariats)
- 4,2M€ de refinancements des structures de microcrédits



POUR L'ENVIRONNEMENT

- 18 M€ de financements pour la transition environnementale

¹ Ratio de solvabilité CET1.



2.2.2.3 Une proximité constante avec les parties prenantes

La Banque Populaire du Sud mène directement un dialogue permanent et constructif avec les différentes parties prenantes. Elle collabore avec de nombreux acteurs du territoire (État, collectivités locales, associations, organisations professionnelles ou consulaires...) sur des projets sociétaux ou environnementaux. Les administrateurs, représentants des sociétaires, interagissent avec la banque pour exprimer les besoins et attentes du territoire. La banque consulte ses clients et ses collaborateurs et participe aux instances régionales de représentation des entreprises.



2.2.3 L'engagement coopératif & RSE de la Banque Populaire du Sud

La Banque Populaire du Sud s'est dotée d'une stratégie coopérative & RSE ambitieuse

C'est le rôle du Comité Sociétariat et RSE de la Banque Populaire du Sud de contribuer à la définition des grandes orientations de la banque en matière de sociétariat et de RSE et de faire des préconisations au Conseil d'Administration.

Il est composé de 5 administrateurs et s'est réuni quatre fois en 2021. Le suivi et la réalisation des actions d'animation sont assurés par un référent dédié au sein de la Direction du Développement.

La Banque Populaire du Sud anime son sociétariat à travers :

- **La participation des sociétaires à la vie coopérative.**

Ses 230 497 sociétaires constituent le socle de son modèle coopératif. Ils détiennent son capital social. Ils votent lors de l'assemblée générale et élisent directement les administrateurs qui les représentent au sein du conseil d'administration. En 2021, ce sont plus de 12 % des sociétaires qui se sont exprimés en votant. L'assemblée générale de la Banque populaire du Sud s'est à nouveau, cette année, déroulée à huis clos. Néanmoins, l'Assemblée Générale a été filmée et les sociétaires ont reçu par mail un lien d'accès leur permettant de visionner l'ensemble des temps forts de l'Assemblée Générale. Cette vidéo est à disposition sur le site internet de la Banque Populaire du Sud.

L'organisation de réunions de sociétaires contribue également à la vie coopérative. En 2021, lorsque cela a été possible, la Banque Populaire du Sud les a relancées. Quatre ont été organisées au cours du second semestre (3 clubs sociétaires entrepreneurs et 1 club sociétaires green). Les sociétaires ont pu également assister à un webinar sur la thématique de la transition écologique en mars 2021. Cette conférence a également été mise en ligne afin de permettre de la consulter en différé.

- **L'information de ses sociétaires.**

La Banque Populaire entretient le lien avec ses sociétaires au travers de différents supports de communication. Un « hors-série sociétaires » du magazine Plein Sud leur est envoyé chaque année. L'édition de 2021 a donné la parole aux sociétaires qui ont pu interroger les dirigeants de l'entreprise sur différentes thématiques (bancaires, environnementales, sociétales). Tout au long de l'année, des articles sont également publiés sur le Blog Populi, le blog des sociétaires de la Banque Populaire du Sud. Depuis février 2021, un courriel de bienvenue est adressé à chaque nouveau sociétaire.

- **La sensibilisation des collaborateurs au modèle coopératif.**

Des modules de formation sont, depuis 2019, proposés aux nouveaux entrants et une formation sur les parts sociales est également proposée en e-learning à l'ensemble des collaborateurs. Des vidéos autour du modèle coopératif sont également disponibles dans l'intranet.

La Banque Populaire du Sud a mis en place depuis quelques années une démarche RSE qui s'articule autour de 3 principaux axes d'engagement :

- **S'engager en faveur de la croissance verte.**

La Banque Populaire du Sud a pour ambition d'être un acteur de premier plan dans la transition environnementale et la finance durable sur son territoire avec pour objectifs :

- D'accompagner tous ses clients et ses collaborateurs dans leurs projets écoresponsables et dans leur transformation au regard des enjeux environnementaux et promouvoir les investissements responsables.
- De poursuivre la réduction de sa propre empreinte Carbone dans différents domaines tels que notamment les achats, l'immobilier, la mobilité durable, les usages numériques.
- Faire évoluer dans la durée son bilan en limitant l'impact climatique de ses activités, des biens financés, investis ou assurés, dans le cadre de référence de l'Accord de Paris, en tendant vers l'objectif volontariste de 1,5 °C.

- **S'engager auprès de nos clients et sur notre territoire.**

La Banque Populaire du Sud contribue au développement économique et social de l'écosystème régional. Elle souhaite être un acteur engagé majeur et actif sur son territoire avec pour objectifs :

- D'assumer son rôle de financeur de tous les acteurs économiques (professionnels, entreprises, structures de l'ESS) et accompagner les initiatives et les projets en région qui alimentent le dynamisme du territoire.
- D'assurer un accès à l'offre pour tout public.
- De renforcer son engagement sociétal localement par le biais de sa Fondation BPS, son mécénat, ses partenariats et ses fournisseurs locaux.

- **S'engager auprès de nos collaborateurs.**

La Banque populaire du Sud a la volonté d'être un employeur responsable et a la volonté de mettre en place les actions suivantes :

- Diversifier les parcours professionnels en développant les compétences des collaborateurs et en proposant de nouveaux modes d'apprentissage
- Assurer l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes et promouvoir la diversité
- Enrichir l'expérience collaborateur en développant l'écoute sociale et le travail hybride
- Développer l'engagement solidaire des collaborateurs
- Fédérer les collaborateurs autour du Sport et de la Qualité de Vie au Travail

La Banque Populaire a décidé de se structurer et de créer au sein de son organisation une véritable filière Green pilotée par la fonction RSE. Le suivi des actions de RSE est assuré par une personne dédiée rattachée au Département AESSI de la Direction du Développement. La mise en œuvre des actions repose, de manière plus large, sur l'ensemble des directions de la Banque Populaire du Sud.

Une communauté Green, l'Empreinte POP, a été lancée en janvier 2021, avec pour objectifs de :

- Rassembler toutes les directions de l'entreprise, avec l'identification d'un ambassadeur par Direction dans les Sièges et dans le Réseau
- Faciliter l'adhésion autour des enjeux humains, organisationnels ou de business liés au développement durable et à la RSE.

Des échanges mensuels en 2021 ont permis de partager des informations et de les démultiplier dans toutes les Directions de l'entreprise (Siège, back office, agences), d'impliquer les ambassadeurs dans les temps forts et d'identifier les besoins de formation et les actions RSE à mettre en place.

Pour prouver son engagement dans la voie de la transition énergétique et répondre à l'attente de ses clients, la Banque Populaire du Sud a ouvert 3 e-agences développement durable POP GREEN. POP GREEN est l'e-banque « zéro papier », proposant de l'épargne solidaire, des prêts qui soutiennent les projets écoresponsables et des conseillers experts en développement durable. Elle s'adresse à celles et ceux qui souhaitent consommer de manière écoresponsable.

La Banque Populaire du Sud s'inscrit dans la stratégie RSE du Groupe BPCE

En 2021, le Groupe BPCE a placé le climat et « l'expérience collaborateur » au cœur de son nouveau plan stratégique BPCE 2024⁷. Les engagements de la Banque Populaire du Sud s'inscrivent également en cohérence avec ce projet stratégique qui met en avant une stratégie environnementale forte combinée à des objectifs intermédiaires ambitieux et une stratégie RH favorisant la qualité de vie au travail et le développement professionnel de tous les collaborateurs. En complément, la politique RSE du groupe associe des fondamentaux qui soulignent la prise en compte globale de notre responsabilité économique et sociétale, et le respect de principes qui guident notre démarche.

Dans ce contexte la stratégie RSE du Groupe BPCE a été structurée autour de trois axes :

- Répondre aux attentes de la société civile en favorisant l'inclusion et la solidarité tout en restant un mécène actif sur la place ;
- Devenir un acteur majeur de la transition environnementale en plaçant les enjeux sur le climat comme priorité d'action de tous ses métiers et de toutes ses entreprises. Le Groupe BPCE s'engage à aligner l'ensemble de ses portefeuilles sur une trajectoire « Net Zéro ». Il veut accompagner tous ses clients dans leur transition environnementale et accélérer la réduction de son empreinte carbone propre.
- Dessiner le futur du travail en offrant à ses collaborateurs et futurs employés un environnement de travail hybride adapté afin de déployer efficacement le télétravail. Le groupe souhaite également faire progresser ses collaborateurs, talents et jeunes salariés, en les accompagnant dans des circuits de formation dédiés. En parallèle, le groupe continue d'encourager la mixité dans les fonctions dirigeantes.

Pour en savoir plus sur la stratégie RSE et la DPEF du Groupe BPCE, voir le lien : [Documents de référence et URD du Groupe BPCE](#)

La Banque Populaire du Sud s'adosse aussi à l'engagement de BPCE au Global Compact, dont la signature, intervenue en 2012 et renouvelée annuellement, vient prolonger l'engagement initié par le réseau des Banques Populaires. Ce code de bonne conduite est à ce jour le plus reconnu au plan international. Les références sur lesquelles il s'appuie (ONU, OCDE, OIT...) permettent à la Banque Populaire du Sud d'initier, de poursuivre et de développer sa politique développement durable dans le respect des standards internationaux.

2.2.4 La Déclaration de Performance Extra-Financière

2.2.4.1 L'analyse des risques extra-financiers de la Banque Populaire du Sud

Afin d'identifier ses enjeux extra-financiers les plus stratégiques, BPCE a mis en place en 2018 un groupe de travail avec des représentants des correspondants RSE des Banques Populaires et Caisses d'Epargne et des Directions métiers de BPCE : Ressources Humaines, Risques, Communication financière, Achats...et les Fédérations.

A l'issue des travaux, une cartographie des risques extra-financiers a été élaborée, qui s'est inspirée de la méthodologie d'analyse des risques de la direction des Risques du groupe. Cette cartographie est composée de :

- Un univers de vingt risques RSE répartis en trois typologies : gouvernance, produits et services, fonctionnement interne et chaque risque fait l'objet d'une définition précise ;
- Une méthodologie de cotation de ces risques, en fonction de leur fréquence et de leur gravité.

Depuis 2018, des représentants des correspondants RSE et des divers métiers de BPCE se rencontrent

⁷ [Le plan stratégique 2021-2024 du Groupe BPCE](#)

Catégorie de risque	Priorité¹	Risques Extra-financiers	Définition
Produits et services	1	Relation durable client	Assurer une qualité de services pérenne et satisfaisante aux clients
	1	Financer les territoires	Assumer son rôle de financeur de tous les acteurs économiques (entreprises, professionnels, collectivités, ménages, opérateurs de l'économie sociale et solidaire)
	1	Financement de la Transition Environnementale	Accompagner tous les clients vers la transition écologique et énergétique. Faire de cet enjeu une priorité opérationnelle pour tous les métiers du Groupe
	1	Protection des clients	Faciliter la compréhension des produits et services par tous les clients. Communiquer clairement et vendre des produits et services adaptés à chaque besoin du client
	1	Inclusion financière	Assurer un accès à l'offre pour tout public tant au niveau géographique que technologique
	2	Risques ESG	Prise en compte des critères ESG et des risques de transition et physique liés au changement climatique dans les politiques sectorielles et l'analyse des dossiers de financement et d'investissement
Fonctionnement interne	1	Employabilité et transformation des métiers	Adéquation des besoins de l'entreprise avec ceux des salariés pour répondre aux évolutions des métiers.
	1	Diversité des salariés	Assurer l'égalité de traitement des candidats à l'embauche et des salariés au sein de l'entreprise
	1	Conditions de travail	Assurer des conditions de travail respectueuses des salariés
	2	Attractivité employeur	Proposer un cadre de travail attractif, des perspectives d'évolution dans le temps et donner du sens aux missions
	2	Achats	Etablir des relations fournisseurs équitables, pérennes
	2	Empreinte environnementale	Mesurer l'empreinte environnementale pour la réduire
Gouvernance	1	Ethique des affaires	Respect de la réglementation, lutte contre la corruption et la fraude, prévention des pratiques non éthiques et accessibilité à l'information.
	1	Sécurité des données	Protection de données personnelles des salariés et des clients
	1	Empreinte territoriale	Agir en tant qu'employeur et acheteur en étant présent de façon adaptée dans les territoires
	2	Diversité des dirigeants	Indépendance, diversité et représentativité au sein des instances de gouvernance
	2	Vie coopérative	Veiller à la participation des sociétaires à la gouvernance coopérative. Assurer la formation des administrateurs. Communiquer sur le statut coopératif en interne et en externe
	2	Droits de vote	Définir et appliquer des règles d'intervention, de vote, d'accompagnement, de participation aux conseils des entreprises où la Banque Populaire détient une participation.
	2	Rémunérations des dirigeants	Système de rémunération des dirigeants intégrant des critères de performance financière et extra-financière décorrélés les uns des autres avec une vision à court, moyen et long terme.

¹Priorité de niveau 1 = risques prioritaires / Priorité de niveau 2 = risques secondaires

2.2.4.2 Les indicateurs clés de pilotage, actions et politiques pour la catégorie de risque Produits et services

PRODUITS ET SERVICES

Risque prioritaire	Relation durable client				
Description du risque	Assurer une qualité de services pérenne et satisfaisante aux clients				
Indicateur clé	2021	2020	2019	Evolution 2020 - 2021	Objectif
NPS (net promoter score) client annuel et tendance	Part : + 2 Pro : - 4	Part : - 3 Pro : - 4	Part : - 7 Pro : - 12	Part : tendance à + 5 points Pro : stable	NPS > 0 pour chaque agence

Politique qualité

La Banque Populaire du Sud s'est engagée pour proposer une expérience clients aux meilleurs standards du marché.

Le programme « simple et proche » et « expert engagé » permet d'activer tous les leviers favorisant la satisfaction de nos clients dans l'usage de la banque au quotidien, en mode physique, à distance ou digital mais aussi de proposer un conseil personnalisé accompagnant les moments de vie de nos clients. Le NPS (Net promoteur score) est l'indicateur qui permet de l'évaluer.

Pour ce faire, la Banque Populaire du Sud s'est dotée des outils d'écoute pour fournir les repères permettant d'engager efficacement l'action en faveur de la satisfaction client sur l'ensemble des marchés. Ces dispositifs ont permis d'interroger 100 % de nos clients une fois par an et à chaque fois qu'ils ont un contact avec leur conseiller ce qui permet de capter la satisfaction client en temps réel et de déployer des actions d'amélioration que ce soit sur leur expérience mobile ou avec l'agence et le conseiller. Au total, près de 20 millions de nos clients sont interrogés en année pleine sur tous nos marchés au niveau du groupe. Cette satisfaction est aujourd'hui rendue visible en temps réel sur une application mobile pour tous les collaborateurs de la Banque Populaire du Sud.

2021 se caractérise par une année d'évolution du NPS Global de la Banque Populaire du Sud avec une évolution de + 4 points (NPS Global de -3 en 2020 et +1 en 2021). Sur 2021, les travaux engagés sur l'accessibilité⁸ et les actions de sensibilisation auprès des agences sur la réactivité et la proactivité des conseillers (délais de traitement, interaction avec les clients ...) ainsi que sur la continuité de la relation (systématisation des comptes rendus d'entretien) sont des sources de progression du NPS global.

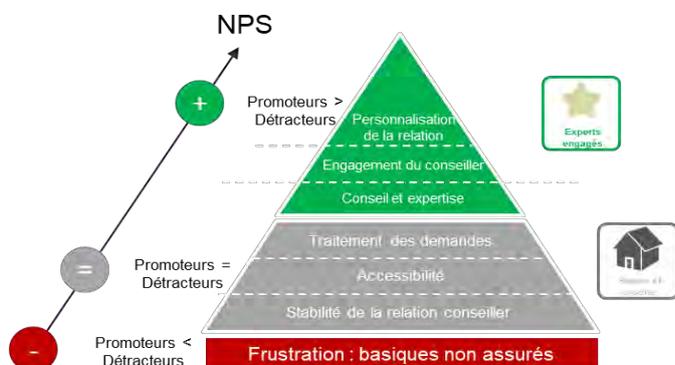
Pour le nouveau plan stratégique BPCE 2024, des nouvelles ambitions sont posées :

- 100% des agences en NPS positifs
- Chaque établissement dans les 4 premiers concurrents de sa région.

⁸ Gestion des flux entrants, promotion du self care, pilotage du taux de décroché

Les leviers qui construisent le Net Promoter Score (NPS)⁹

Le conseiller reste le pilier de la relation, malgré la montée en puissance du canal digital. C'est le conseiller qui détermine la majeure partie du niveau de satisfaction des clients



Risque prioritaire	Financer les territoires			
Description du risque	Assumer son rôle de financeur de tous les acteurs économiques (entreprises, professionnels, collectivités, ménages, opérateurs de l'économie sociale et solidaire)			
Indicateurs clés	2021	2020	2019	Evolution 2020 - 2021
Production annuelle (en millions d'euros)				
Financement des entreprises TPE/PME (PGE et hors PGE)	1 126*	1 200**	825**	- 6%

* Prêts équipements débloqués des clients BPS Professionnels et Entreprises de la Banque Populaire du Sud, de la Banque Dupuy de Parseval, de la Banque Marze et du Crédit Maritime Méditerranée.

** Prêts équipements débloqués des clients BPS Professionnels et Entreprises de la Banque Populaire du Sud.

Financement de l'économie réelle et des besoins sociétaux

La Banque Populaire du Sud fait partie des principaux financeurs des entreprises et des structures de l'économie sociale sur la région Occitanie. Sa responsabilité est d'être présente aux côtés de ces acteurs pour accompagner les initiatives régionales qui alimentent le dynamisme des territoires. La Banque Populaire du Sud a ainsi poursuivi une politique de financement soutenue.

Pendant la crise sanitaire, la Banque Populaire Sud a soutenu les entreprises de la région en débloquant 792 millions d'euros de prêts garantis par l'état (PGE) sur 2020 et 158 millions d'euros en 2021. La légère diminution du montant de financement des prêts équipements des professionnels et entreprises sur l'exercice 2021 s'explique par la baisse significative de la production de PGE sur cette période (la production des prêts équipements hors PGE étant en hausse).

⁹ Sources Direction Satisfaction sur la base des baromètres de satisfaction SAE – études attentes clients TILT

Soutien à la création d'entreprise

La Banque Populaire du Sud s'attache à faciliter l'accès aux crédits d'investissement, notamment par la mise en place de mécanismes d'allègement des garanties qui limitent le recours aux garanties personnelles :

- Déployé en mars 2017 à la Banque Populaire du Sud, le **dispositif FOSTER** (Fonds Occitanie de Soutien Territorial aux Entreprises Régionales) et le FEI (le Fonds Européen d'Investissement) permettent aux PME éligibles de financer des équipements dans le cadre d'une création, d'une cession (sans lien de parenté entre les deux parties) ou d'un développement de l'entreprise. La garantie est automatiquement apportée sous forme de caution à hauteur de 80 % octroyée par le FEI (Fonds Européen d'Investissement) et la Région.

1478 clients en bénéficient sur l'ensemble du territoire pour un encours de 174,9 M€ au 31 décembre 2021. Les financements concernent pour l'essentiel des créations (815 dossiers sur des entreprises et professionnels installés depuis moins d'un an), rachats de fonds de commerce, voire acquisitions de parts sociales au travers de Holding. La particularité de ce type de financement reste l'opportunité de financer jusque 20 à 30 % du BFR selon les régions.

Côté Agriculture, 359 clients en 2021 détiennent un encours **Foster Agri** pour 33,9 M€, finançant les exploitations, cheptels et matériels, dont 120 dossiers pour des exploitations de moins d'un an d'existence.

- Avec la SOCAMA, société de caution mutuelle qui garantit les prêts des clients professionnels, la Banque Populaire du Sud a prêté en 2021 57 M€, dont 19% sur des projets de création, 38% sur des opérations de transmission / reprise d'entreprises, 30% sur des projets de développement et 13% pour la relance.

- Avec les **prêts EGF** (European Guarantee Fund) mis en place en 2021, elle dispose d'outils de financement permettant l'accompagnement des startups et TPE-PME dans le cadre de leurs projets d'innovation, mais aussi la croissance de l'ensemble des entreprises.

- Enfin, dans un souci de proposer toujours plus d'expertise à ses entrepreneurs, elle a créé en 2019, la filière Next Innov à côté de ses centres d'affaires Entreprises, dédiée aux start-up et à l'innovation. En 2021, elle compte 404 clients.

Depuis février 2021, BPS accompagne l'ensemble des professionnels, entreprises, institutionnels et collectivités en communiquant sur le partenariat « premium » entre BPCE et PARIS 2024.

Après un lancement officiel, sous forme de webinaire, une veille hebdomadaire a été mise en place, afin d'informer l'ensemble des acteurs économiques de notre territoire sur les opportunités liées aux appels d'offres dans le cadre de l'arrivée des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Relayant sans cesse auprès de nos partenaires institutionnels et commerciaux, tels que le MEDEF, MMBC, LEADER, RESEAU ENTREPRENDRE, la Banque Populaire du Sud a ainsi pu accompagner près de 400 entreprises et professionnels, clients comme prospects, afin qu'ils se réfèrent sur les deux plates formes nationales :

- Entreprises 2024 portée par le MEDEF ;
- ESS 2024 portée par les canaux.

Par ce biais, déjà deux de nos clients ont remporté plusieurs appels d'offres, un autre client a obtenu son référencement auprès du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques.

50 % des appels d'offres (le budget total atteint 5 milliards d'euro, dont 1 milliard distribué en région) sont attendus sur 2022.

La Banque Populaire du Sud continue à se mobiliser :

- Une campagne de référencement d'entreprises de l'économie sociale et solidaire est prévue par la BPS pour mars 2022 afin de répondre à des appels d'offres spécifiques,
- Des animations et relais sur les Appels à Manifestation d'Intérêt afin que nos entreprises et professionnels régionaux puissent essayer de profiter des opportunités qui s'ouvrent,
- Des réunions sur chaque département de notre territoire afin d'inciter le plus grand nombre à se référencer, et saisir ces formidables opportunités de développement de chiffre d'affaires complémentaires,
- Une veille mensuelle en digital afin d'informer le plus grand nombre,

- Enfin, des réunions publiques avec nos partenaires, incubateurs, CPJ, collectivités labellisées « terres de jeux 2024.

Ce soutien à la création d'entreprise se manifeste principalement par l'octroi de subventions à des plateformes d'entrepreneuriat, telles que le réseau Entreprendre, France Active, BGE (ex-Boutiques de Gestion), Initiative France ainsi qu'à de nombreuses agences régionales de développement dont l'objet est d'offrir un accompagnement tout au long du parcours pour optimiser la réussite du projet de l'entrepreneur.

Sur 2021, la Banque Populaire du Sud a été présente dans les Comités de suivi, de pilotage et de Crédit des réseaux Entreprendre sur Montpellier, Nîmes et Perpignan, apportant ainsi notre expertise pour aider à l'obtention de prêts d'honneur, tant dans les programmes de création que de développement d'entreprises (45 demandes en cours).

Pour 2022, la Banque Populaire du Sud veut renforcer sa présence sur Béziers et Carcassonne afin de mailler notre territoire.

Par ailleurs, le réseau des Banques Populaires soutient depuis plus de 24 ans les micro-entrepreneurs qui souhaitent sortir de la précarité en créant eux-mêmes leur activité. La Banque Populaire du Sud a ainsi abondé au fonds de prêts d'honneur pour les jeunes mis en place par l'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique) et s'est mobilisée pour l'organisation du Prix Créadie Jeunes - Banque Populaire, remis en région et au niveau national, en soutien à de jeunes porteurs de projets entrepreneuriaux. Elle a co-financé, via le Fonds de dotation de sa Fédération, d'une part l'élaboration d'un nouvel outil digital, « Je construis mon projet », pour aider les micro-entrepreneurs à construire leur business plan en ligne et juger de la faisabilité de leur projet de création d'entreprise, et d'autre part les campagnes de communication mises en place trois fois par an. La FNBP représentée par son directeur général est membre du conseil d'administration de l'Adie.

Microcrédits

La Banque Populaire du Sud propose une offre de microcrédit accompagné à destination de particuliers et d'entrepreneurs dont les moyens sont souvent insuffisants pour obtenir un financement bancaire classique.

En cohérence avec son positionnement, en matière de microfinance, la Banque Populaire du Sud oriente de façon privilégiée son action vers le microcrédit professionnel.

La Banque Populaire du Sud met à disposition de l'Adie d'importantes lignes de crédit à taux préférentiel. En 2021, les Banques Populaires demeurent le premier refinanceur des microcrédits de l'Adie. Elles participent également aux pertes en garantie.

Avec France Active, les Banques Populaires décaissent directement des microcrédits avec la garantie de France Active. Enfin, elles accordent des prêts complémentaires aux Fonds de prêts d'honneur d'Initiative France.

Microcrédits personnels et professionnels (Production en nombre et en montant)

	2021		2020		2019	
	Montant (k€)	Nombre	Montant (k€)	Nombre	Montant (k€)	Nombre
Microcrédits personnels et professionnels Adie	686	323	574*	235*	585	229
Microcrédits professionnels agence garantis par France Active	3 556	115	3 800	115	4307	163

*Dont 20 000€ d'abondement au fonds de prêt d'honneur ayant permis de décaisser 7 prêts d'honneur – relance COVID Vague 1

Risque prioritaire	Financement de la Transition Environnementale			
Description du risque	Accompagner tous les clients vers la transition écologique et énergétique. Faire de cet enjeu une priorité opérationnelle pour tous les métiers du Groupe			
Indicateurs clés	2021	2020	2019	Evolution 2020 - 2021
Financement de la transition énergétique (en millions d'euros)	18*	8,7*	3,2**	106 %
Commercialisation des fonds FCPE ISR et ou solidaires (en millions d'euros)	90,6	81,7	68	11 %
Commercialisation des fonds*** ISR/ESG (en millions d'euros)	146,8	143,6	36,2	2%

* Energies renouvelables (financement de projets structurés + financements corporate 100% EnR) + Bâtiment vert (= Eco PTZ + PREVair + PROVair) + transports bas carbone (AUTOVair)

** Energies renouvelables + bâtiment vert (= Eco PTZ + PREVair) + transports bas carbone (AUTOVair)

*** En 2019 et 2020 : Encours des fonds ISR et /ou solidaires (données CTO, PEA, Assurance-Vie)

En 2021 : Encours des fonds ISR/ESG (articles 8 et 9) intégrant des critères de durabilité au sens du règlement européen SFDR.

Financement de la Transition Environnementale

La Banque Populaire du Sud travaille à l'intégration de la RSE au cœur même de son offre de service et de financement.

Elle s'est attachée à identifier sur quelles dimensions environnementales, sociales et sociétales l'attendaient ses clients et parties prenantes. Ainsi, dans le cadre de sa stratégie RSE elle se fixe comme objectif de :

- Proposer une offre d'épargne et de placements permettant de protéger et de faire fructifier le capital de ses clients par le fléchage vers des activités économiques durables ;
- Accompagner ses clients dans leur transition environnementale par une offre de financements et de services adaptée aux enjeux techniques et économiques ;
- Gérer les risques et opportunités liés aux transitions énergétiques, climatiques et écologiques.

La Banque Populaire du Sud se mobilise pour maîtriser les marchés de la transition énergétique et en saisir les opportunités. Pour cela, elle s'est constituée un réseau de partenaires impliqués sur le sujet, organisations professionnelles, industriels, collectivités locales, think-tanks, associations, ONG...

Elle s'appuie également sur les travaux stratégiques et opérationnels du Groupe BPCE qui développe les outils nécessaires pour répondre aux enjeux de transition environnementale de ses clients. Ainsi des actions d'acculturation, de formation, des offres et partenariats spécifiques sont proposés principalement sur le marché des particuliers (développement en cours sur les marchés Professionnels, Entreprises, Immobilier, ...).

Ce travail stratégique a également permis de restructurer la vision du groupe autour de 5 filières majeures de transition environnementale

MARCHES PRIORITAIRES

 Rénovation énergétique	Accompagnement et financement des travaux énergétiques de nos clients sur l'ensemble des marchés
 Energies renouvelables	Accompagnement du développement des projets d'énergies renouvelables dans les territoires
 Mobilité	Accompagnement du marché des infrastructures et de l'équipement collectifs ainsi que de la mobilité verte
 Entreprises en transition	Accompagnement des entreprises dans la transformation de leurs activités face aux enjeux environnementaux
 Offre écocitoyen	Développement d'offres vertes à destination de nos clients « écocitoyens » : épargne et assurance, monétique, banque au quotidien

La diversité de ses expertises et de ses implantations permet à la Banque Populaire du Sud d'accompagner les projets de dimension locale, nationale mais aussi internationale en lien notamment avec Natixis. Elle s'est concentrée sur 3 filières majeures que sont la rénovation énergétique, la mobilité et l'offre écocitoyen.

En 2021, les travaux conduits par le Groupe BPCE ont permis de fixer un objectif ambitieux et structurant dans le cadre de son projet stratégique : augmenter l'encours de financement des secteurs de transition environnementale de la banque de détail de 12 milliards d'euros sur les secteurs de la rénovation énergétique, des énergies renouvelables et de la mobilité verte.

Les solutions aux particuliers

La Banque Populaire du Sud développe une gamme de « prêts verts » destinés aux particuliers pour faciliter l'acquisition de véhicules hybrides ou électriques, ou permettre la rénovation énergétique des logements.

La Banque Populaire du Sud a vu sa production de crédits verts augmenter considérablement sur 2021. Plusieurs mesures majeures dans le secteur de la rénovation énergétique (MaPrimeRénov', le renouveau du DPE - Diagnostic de performance énergétique, la modification des primes énergie CEE) ont encouragé les clients à réaliser des travaux d'économie d'énergie.

Crédits verts : production en nombre et en montant

	2021		2020		2019	
	Montant (milliers €)	Nombre	Montant (Milliers €)	Nombre	Montant (Milliers €)	Nombre
Eco-PTZ	2 673	187	2025	197	1752	166
Prêts rénovation énergétique	8 385	531	53	9	278	22
Prêts verts mobilité	5 922	251	3977	145	1146	69

La Banque Populaire du Sud a mis en place des produits spécifiques pour accompagner ses clients vers des solutions de mobilité peu ou pas carbonée et leur permettre le financement de travaux d'économie d'énergie.

- Le prêt PREVAIR Mobilité+ permet l'acquisition à taux préférentiel de véhicules hybrides et électriques, y compris les VAE (Vélo à Assistance Électrique).
- Le prêt PREVAIR Rénovation énergétique lancé en 2021 remplace le PREVAIR travaux et permet de financer les travaux d'économie d'énergie. Ce produit permet de financer les travaux de rénovation énergétique de la résidence principale, secondaire, ou locative neuve ou ancienne des clients avec un formalisme simple et un périmètre intégrant plus de catégories de travaux financés que l'ECO-PTZ. Les demandes de financement des travaux de rénovation énergétique ont été en très forte hausse sur 2021.

Epargne verte : production en nombre et en montant

	2021		2020		2019	
	Montant (milliers €)	Nombre (stock)	Montant (milliers €)	Nombre (stock)	Montant (milliers €)	Nombre (stock)
Livret de Développement Durable	40 301	8 601	36 127	7 602	30 328	7 109
Livret CODEVair	8 218	175	6 835	173	8 133	207

Les projets de plus grande envergure

La Banque Populaire du Sud accompagne les différents acteurs en région – collectivités, entreprises, logement social, économie sociale... – dans leurs projets environnementaux, en leur apportant son expertise, des solutions de financements adaptés – fonds dédiés ou cofinancement avec la Banque européenne d'investissement (BEI) en partenariat public/privé – ou des offres de services clefs en main. La BEI a identifié le réseau des Banques Populaires comme un partenaire pour la distribution des aides européennes à la fois sur les énergies renouvelables dans leur ensemble (Action pour le climat II), et sur les entreprises en transition (PME et ETI Croissance verte).

Pour les projets de plus grande envergure nécessitant des ressources financières significatives, tels que l'éolien, le biogaz ou la biomasse, la Banque Populaire peut bénéficier du savoir-faire de BPCE Energéco, spécialisée dans le financement des énergies renouvelables). La Banque Populaire du Sud a notamment accompagné un client constructeur et exploitant de stations "vertes multi-énergies" pour le transport routier et maritime à hauteur de 883 571€ euros en 2021. Outre les énergies renouvelables matures, la Banque Populaire du Sud souhaite répondre aux besoins de ses clients sur des projets plus récents comme ceux issus de la filière méthanisation.

Contribution aux initiatives régionales et nationales en faveur de la croissance verte

La Banque Populaire du Sud participe à des événements, des programmes de recherche et de travail consacrés au développement des éco-filières en région, ce qui profite à l'ensemble du réseau des Banques Populaires tout en valorisant leurs pratiques de responsabilité sociale et environnementale.

- Participation au développement des start-up issues de la « green tech » au CTB (Clean Tech Booster) outil d'accélération de la CTV (Clean Tech Vallée) situé à ARAMON dont la Banque Populaire du Sud est membre-fondateur depuis 2019 ;
- Participation au forum régional « Le Monde Nouveau » avec un stand dédié aux e-agences développement durables Pop Green ;
- Partenariat sur des événementiels consacrés au développement durable et à la RSE (présentation de la démarche RSE de la Banque Populaire du Sud à l'occasion de la 1^{ère} rencontre des membres de la plateforme RSE Occitanie) ;
- Partenariat universitaire : élaboration d'un DU Développement Durable avec l'UPVD de PERPIGNAN ;
- Partenariat dans le cadre du programme de parrainage d'arbres agroforestiers 20 000 Pieds sur Terre développé par la SCOP AGROOF qui vise à soutenir une agriculture locale aux pratiques durables.

Finance solidaire et investissement responsable

Au-delà de leur activité de financement de l'économie locale, les Banque Populaires proposent plusieurs produits d'investissement socialement responsable (ISR) afin de répondre aux attentes des clients soucieux de l'impact de leurs décisions d'investissement. Il s'agit notamment de la gamme de placements responsables gérée par Mirova, affiliée de Natixis Investments, entreprise de gestion d'actifs financiers, pionnier de l'ISR en France, qui regroupe des fonds responsables thématiques et solidaires. Les labels Finansol¹⁰ et TEEC¹¹ (Transition Energétique et Ecologique pour le Climat) et ISR¹² attribués à certains de ces fonds témoignent de la qualité de cette gamme.

En matière d'épargne salariale, la Banque Populaire du Sud a distribué également auprès de ses clients des fonds communs de placement entreprise solidaires et/ou ISR pour un montant de 90,6 millions d'euros en 2021, parmi une gamme de 20 fonds :

Commercialisation de Fonds Communs de Placement Entreprise solidaires – FCPE (Encours fin de mois des fonds commercialisés par la Banque Populaire du Sud)

FCPE Solidaires et/ou ISR	Encours en €
AVENIR MIXTE SOLIDAIRE PART I	2 037 406
CAP ISR ACTIONS EUROPE PART R	7 132 363
CAP ISR CROISSANCE (PART R)	5 049 366
CAP ISR MIXTE SOLIDAIRE PART R	10 745 998
CAP ISR MONETAIRE (PART R)	36 483 328
CAP ISR OBLIG EURO (PART R)	4 404 911
CAP ISR RENDEMENT (PART R)	8 934 181
IMPACT ACTIONS EMPLOI SOLID I	141 023
IMPACT ISR DYNAMIQUE (PART I)	381 652
IMPACT ISR EQUILIBRE (PART I)	3 167 002
IMPACT ISR MONETAIRE (PART I)	4 180 852
IMPACT ISR OBLIG EURO (PART I)	589 434
IMPACT ISR PERFORMANCE PART I	2 356 158
IMPACT ISR RENDEMENT SOLID I	3 283 200
SEL.MIROVA EUROP.ENVIRON. I	18 480
SELECT DORVAL GLOBAL CONVIC I	1 677 439
SELECTION MIROVA ACT INTER I	74 900
TOTAL FCPE	90 657 691

Un nouveau suivi des fonds ISR/ESG est désormais réalisé par NIM (Natixis Investment Managers) pour l'épargne financière (OPC et produits structurés) pour intégrer la notion de produits présentant des caractéristiques extra-financières c'est-à-dire intégrant des critères de durabilité au sens du règlement européen SFDR¹³.

Le règlement européen SFDR définit notamment deux catégories de produits :

- Les produits qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales (produits dits « article 8 ») ;
- Les produits qui ont pour objectif l'investissement durable (produits dits « article 9 »).

Commercialisation de Fonds « Articles 8 et 9 »

¹⁰ LABEL FINANSOL : assure aux épargnants de contribuer réellement au financement d'activités génératrices d'utilité sociale et environnementale comme la création d'emplois, de logements sociaux, de projets environnementaux (agriculture biologique, commerce équitable...) et le développement économique dans les pays du Sud.

¹¹ LABEL TEEC : garantit l'orientation des investissements vers le financement de la transition écologique et énergétique. Il a la particularité d'exclure les fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans le secteur nucléaire et les énergies fossiles.

¹² LABEL ISR : permet d'indiquer aux épargnants les produits ISR répondant à son cahier des charges. Ce cahier des charges exige non seulement la transparence et la qualité de la gestion ISR mais demande aussi aux fonds de démontrer l'impact concret de leur gestion ISR sur l'environnement ou la société par exemple.

¹³ Règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR).

Encours fin de mois des Fonds Articles 8 et 9 commercialisés par la Banque Populaire du Sud

Total		Détail art 8 & 9	
Global encours NIM	Dont art 8 & 9	Encours OPC monétaire 8 & 9	Encours OPC 8 & 9 MLT
467 467 997 €	146 817 965 €	6 136 724 €	140 681 240 €

Collecte des Fonds Articles 8 et 9 commercialisés par la Banque Populaire du Sud

Total		Détail art 8 & 9	
Global collecte brute NIM	Dont art 8 & 9	Collecte brute OPC monétaire 8 & 9	Collecte brute OPC 8 & 9 MLT
110 471 517 €	43 784 300 €	678 773 €	43 105 527 €

Risque prioritaire	Protection des clients		
Description du risque	Faciliter la compréhension des produits et services par tous les clients. Communiquer clairement et vendre des produits et services adaptés à chaque besoin du client		
Indicateurs clés	2021	2020	2019
Nombre de réclamations « Information/conseil » traitées en 2021 avec une réponse favorable /Nombre total de réclamations traitées en 2021.	6%	5%	NC
Nombre de réclamations « opération non autorisée » traitées en 2021 avec une réponse favorable /Nombre total de réclamations traitées en 2021.	0,4%	0,5%	NC

La Banque Dupuy de Parseval, le Crédit Maritime Méditerranée et la Banque Marze ont été intégrés dans le suivi des réclamations de la Banque Populaire du Sud courant 2020 (fusion informatique en mai 2020 entre la Banque Populaire du Sud et ses filiales).

GOVERNANCE ET SURVEILLANCE DES PRODUITS

Tous les nouveaux produits ou services quel que soit leur canal de distribution ainsi que tous les supports commerciaux, relevant de l'expertise de la fonction conformité, sont examinés en amont par celle-ci. Cette dernière s'assure que les exigences réglementaires applicables sont respectées et veille à la clarté et à la loyauté de l'information délivrée à la clientèle visée et, plus largement, au public. Une attention particulière est également portée à la surveillance des produits tout au long de leur cycle de vie.

Par ailleurs, la fonction conformité coordonne la validation des défis commerciaux nationaux, s'assure que les conflits d'intérêts sont encadrés et que la primauté des intérêts des clients est prise en compte. La fonction conformité veille tout particulièrement à ce que les procédures et parcours de vente, ainsi que les politiques commerciales, garantissent à tout moment et pour tous les segments de clientèle, le respect

des règles de conformité et déontologiques, notamment que le conseil fourni au client est adapté à ses besoins.

PROTECTION DE LA CLIENTELE

La conformité des produits et des services commercialisés par notre établissement et la qualité des informations fournies renforcent la confiance des clients et fondent la réputation du Groupe. Pour maintenir cette confiance, la fonction conformité place la notion de protection de la clientèle au cœur de ses activités.

À cette fin, les collaborateurs du Groupe sont régulièrement formés sur les sujets touchant à la protection de la clientèle afin de maintenir le niveau d'exigence requis en termes de qualité de service. Les formations visent à transmettre une culture de conformité et de protection de la clientèle aux nouveaux entrants et/ou collaborateurs de la force commerciale. Depuis 2019, une formation à la déontologie a été mise en place pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe intitulé « Les incontournables de l'éthique professionnelle ». Par ailleurs, depuis 2019, BPCE déploie un Code de bonne conduite et d'éthique auprès de l'ensemble des établissements du Groupe BPCE.

Les nouvelles réglementations relatives aux marchés des instruments financiers (MIF2) et PRIIPS (packaged retail investment and insurance-based products pour uniformiser l'information précontractuelle des produits financiers packagés), renforcent la protection des investisseurs et la transparence des marchés. Elles impactent le Groupe dans sa dimension de distributeur d'instruments financiers, en renforçant la qualité des parcours clients dédiés à l'épargne financière et à l'assurance :

- Adaptation des recueils de données client et de la connaissance du client (profil client, caractéristiques des projets du client en termes d'objectifs, de risques et d'horizon de placement), actualisation du questionnaire de connaissance et d'expérience en matière d'investissements financiers et du questionnaire de risques sur l'appétence et la capacité à subir des pertes par le client permettant l'adéquation en matière de conseil ;
- Adaptation des offres liées aux services et produits financiers commercialisés ;
- Formalisation du conseil au client (déclaration d'adéquation) et de son acceptation du conseil (le cas échéant émission des alertes informant le client) ;
- Organisation des relations entre les producteurs et les distributeurs du Groupe ;
- Prise en compte des dispositions relatives à la transparence des frais et des charges selon la granularité exigée;
- Elaboration de reportings périodiques d'adéquation et à valeur ajoutée aux clients et sur l'enregistrement des échanges dans le cadre de la relation et des conseils apportés aux clients;
- Déclarations des reportings des transactions aux régulateurs et vis-à-vis du marché, obligations de best execution et de best sélection ;
- Participation aux travaux de développement des formations des collaborateurs et à la conduite du changement liée à ces nouveaux dispositifs.

LES VOIES DE RECOURS EN CAS DE RECLAMATION

Le traitement des réclamations est organisé autour de trois niveaux successifs décrits ci-dessous :

- 1er niveau : l'agence ou le centre d'affaire en charge de la relation commerciale de proximité ;
- 2e niveau : le service relations clientèle de la banque ou de la filiale si le différend n'a pas été réglé au niveau 1 ;
- 3e niveau : le médiateur, si le différend persiste malgré l'intervention du niveau 2.

Le médiateur est une personnalité indépendante. Il dispose de son propre site internet. Un formulaire permet au client de déposer sa demande de médiation.

La Banque Populaire du Sud dispose d'un service en charge des réclamations clients « Sud Service Consommateurs » qui traite les réclamations reçues pour les 4 marques (Banque Populaire du Sud, Banque Dupuy de Parseval, Banque Marze, Crédit Maritime Méditerranée).

Les échanges ou transferts de réclamations entre les services relations clientèles des partenaires de la Banque sont organisés afin que toute réclamation puisse recevoir une réponse dans les meilleurs délais.

L'information du client sur les voies de recours

Ces voies de recours et les modalités de contact sont communiquées aux clients :

- Sur les sites internet des établissements du Groupe ;
<https://www.banquepopulaire.fr/portailinternet/Editorial/Services/Pages/Exprimer-une-reclamation.aspx?vary=0-0-0>
- Sur les plaquettes tarifaires dans les conditions générales.

Le pilotage du traitement des réclamations

Ce pilotage concerne en particulier :

- Les motifs de plainte
- Les produits et services concernés par ces plaintes ;
- Les délais de traitement.

Des tableaux de bord sont communiqués périodiquement aux dirigeants des banques du groupe, aux directions chargées du contrôle interne ainsi qu'à toutes les structures commerciales.

65% des réclamations sont traitées en moins de 10 jours.

Le délai moyen de traitement en 2021 était de 12,6 jours.

	2021	2020	2019
Délais moyen de traitement	12,6 jours	12,6 jours	17 jours
% en dessous des 10 jours	65 %	61%	60%

ANALYSE ET EXPLOITATION DES RECLAMATIONS

La Banque Populaire du Sud analyse les réclamations afin de détecter dysfonctionnement, manquement et mauvaise pratique.

L'exploitation des réclamations permet de définir les actions correctrices à mener avec les directions concernées.

La recherche des causes à l'origine des réclamations est un axe de travail que nous développons. En 2021 :

- Nombre de réclamations « Information/conseil » traitées en 2021 avec une réponse favorable /Nombre total de réclamations traitées en 2021 a été de 6%.
- Nombre de réclamations « opération non autorisée » traitées en 2021 avec une réponse favorable /Nombre total de réclamations traitées en 2021 a été de à 0,4%.

Cette démarche d'amélioration continue se nourrit également des commentaires formulés par les clients dans les enquêtes de satisfaction et de la veille pratiquée sur Internet réseaux sociaux ou les avis clients. De manière complémentaire et pour répondre aux exigences réglementaires en matière de RELC (règlement extra-judiciaire des litiges de la consommation), depuis 2017, le réseau des Banques Populaires s'est doté d'un dispositif de médiation de la consommation adossé à sa Fédération Nationale.

Risque prioritaire	Inclusion financière				
Description du risque	Assurer un accès à l'offre pour tout public tant au niveau géographique que technologique				
Indicateur clé	2021	2020	2019	Evolution 2021 - 2020	Objectif 2021
Production brute OCF (offre spécifique clientèle fragile)	737	507	624	45%	700

Accessibilité et inclusion bancaire

Des agences proches et accessibles

Les Banques Populaires ont fait du concept de proximité et de leur présence sur l'ensemble du territoire une des clefs de leur réussite. Aujourd'hui encore, la Banque Populaire du Sud reste attentive à

maintenir une forte présence locale. Fin 2021, la Banque Populaire comptait, ainsi 45 agences en zones rurales et 19 agences en quartiers prioritaires de la politique de la ville¹⁴.

La Banque Populaire s'attache à rendre ses services accessibles aux personnes en situation de handicap. La priorité est la mise en conformité avec l'obligation légale d'assurer l'accessibilité des lieux publics aux personnes handicapées : à ce jour, 99% des agences remplissent cette obligation.

Réseau d'agences

Accessibilité	2021	2020	2019
Nombre d'agences en zone rurale	45	45	16
Nombre d'agences en zone prioritaire politique de la ville	19	20	16
Agences accessibles aux personnes handicapées (loi handicap 2005)	99%	99%	99%

Accompagner les clients en situation de fragilité financière

La Banque Populaire du Sud identifie ses clients particuliers en situation de fragilité financière sur la base de l'un des quatre critères ci-dessous :

- Critère 1 : au moins 15 frais d'incidents ou d'irrégularités pendant trois mois consécutifs et un montant maximum porté au crédit du compte pendant cette période de trois mois, égal à trois fois le SMIC net mensuel ;
- Critère 2 : au moins 5 frais d'incidents ou d'irrégularités pendant un mois et un montant maximum porté au crédit du compte pendant cette période d'un mois égal au SMIC net mensuel ;
- Critère 3 : pendant 3 mois consécutifs, inscription d'au moins un chèque impayé ou d'une déclaration de retrait de carte bancaire, au fichier de la Banque de France centralisant les incidents de paiements de chèques (FCC) ;
- Critère 4 : recevabilité d'un dossier déposé auprès d'une commission de surendettement en application de l'article L. 722-1 du code de la consommation.

Une situation de fragilité peut également être détectée par le conseiller qui pourra à son initiative identifier le client en tant que personne financièrement fragile.

Au 31 décembre 2021, 10 415 clients de la Banque Populaire du Sud étaient identifiés en situation de fragilité financière. Afin de mieux accompagner ces clients, un dispositif de formation (e-learning et classes virtuelles) des conseillers a été reconduit sur 2021 : 30% des collaborateurs ont suivi des modules sur l'offre clients fragiles.

Les clients fragiles identifiés se voient proposer par courrier de souscrire à l'Offre à la Clientèle Fragile (OCF) et ainsi de bénéficier :

- D'une offre complète de services bancaires au quotidien facturée à un tarif maîtrisé de 3 euros par mois,
- D'un plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte fixé à 16,5 €/mois,
- Et du plafonnement spécifique des commissions d'intervention, par opération, prévu à l'article R. 312-4-2 du code monétaire et financier.

Au 31 décembre 2021, 2 436 clients de la Banque Populaire du Sud détenaient cette offre. 737 conventions OCF ont été souscrites en 2021, en hausse de 45% par rapport à 2020 en lien avec les actions de relance des clients identifiés comme étant fragiles par leurs conseillers.

Les clients identifiés qui ne souhaitent pas souscrire l'OCF bénéficient néanmoins d'un plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte fixé à 25€/mois.

A la Banque Populaire du Sud, les clients en situation de fragilité financière font l'objet d'un accompagnement spécifique par une agence dédiée, Concordia.

¹⁴ Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont définis par la loi 2014-73 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Les zones concernées sont définies sur la base d'un critère unique de niveau de revenus des habitants, déterminant 1300 quartiers prioritaires. La liste est établie par les décrets 2014-1750 et 2014-1751, du 30 décembre 2014, respectivement pour la métropole et les DOM-TOM. Les délimitations sont consultables sur le géoportail.gouv.fr.

Prévention du surendettement, grâce à un dispositif complet qui comprend l'élaboration, par BPCE, d'un outil de scoring dit prédictif destiné à identifier plus en amont les clients présentant un risque de se trouver en situation de surendettement. Les clients ainsi détectés se voient proposer un rendez-vous avec leur conseiller.

Risque secondaire	Risques ESG
Description du risque	Prise en compte des critères ESG et des risques de transition et physique liés au changement climatique dans les politiques sectorielles et l'analyse des dossiers de financement et d'investissement

La Direction des Risques de BPCE vient de créer 9 chantiers autour de la thématique des risques climatiques en phase avec les 13 attentes prudentielles de la BCE (Banque centrale Européenne). La Banque Populaire du Sud a souhaité intégrer le groupe de travail sur les risques de crédits qui vient de démarrer (mi-février 2022). Elle pourra ainsi mettre en application et tester les sujets en avant-première.

La Banque Populaire du Sud s'inscrit dans les dispositifs déployés par le groupe BPCE décrits ci-dessous.

Intégration de critères ESG dans les politiques sectorielles crédits groupe

Dès 2018, la politique des risques globale du groupe intègre la prise en compte des risques ESG et notamment les risques liés au changement climatique. Cette politique faitière est déclinée dans les établissements et au niveau central dans les politiques sectorielles. La prise en compte des risques climatiques est mise à jour, depuis 2019, à chaque revue des Politiques sectorielles du groupe.

Politiques sectorielles

Depuis 2020, chaque secteur de la nomenclature du groupe fait l'objet d'une analyse des facteurs ESG, permettant d'identifier les secteurs à enjeux forts. Cette revue sectorielle des risques ESG a été réalisée par le CoREFI (Comité des Risques Extra-Financiers, composés des équipes de la RSE et des Risques climatiques) tout au long de l'année 2021. Cette notation a été validée par le Comité des Normes et Méthodes. La notation du CoREFI a permis une classification sectorielle validée ensuite par le Comité de Veille sectorielle, valable dans l'ensemble des entités du groupe.

Méthodologie ESG

Le Pôle Risques Climatiques du Groupe BPCE a développé une méthodologie ESG permettant d'intégrer les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dans l'analyse des risques jusqu'à l'octroi de crédit. Cette méthodologie a été validée par le Comité des Normes et Méthodes le 12 juin 2020. La méthodologie est adaptée à l'analyse des politiques sectorielles et peut aussi être utilisée pour des analyses individuelles

Elle se décompose en 5 volets :

- Une note de contexte : Présentation des enjeux ESG du secteur et des réglementations françaises et européennes
- Des recommandations et points d'attention : Mise à disposition d'un tableau synthétisant les vulnérabilités du secteur au regard des critères ESG : (i) Risques climatiques physiques ; (ii) Risques climatiques de transition ; (iii) Risques liés à la perte de biodiversité ou portant atteinte à l'écosystème ; (iv) Risques sociaux et sociétaux, ainsi que (v) les Risques de gouvernance.
- Des indications quant à l'adhésion aux conventions, standards nationaux ou internationaux : Cette partie regroupe les indicateurs, les normes, les labels et les standards en vigueur sur le secteur analysé.
- Une note extra-financière des principales contreparties du secteur financées par les établissements et filiales accompagnée d'une analyse provenant de ces agences.
- Une prise en compte de la Taxonomie Européenne

Début 2022, un questionnaire portant sur la stratégie durable du client est expérimenté par 8 établissements pilotes (BPGO, BPMED, CCO, BPOCC, CEAPC, CEBPL, CELC et CELR) afin d'évaluer son opérationnalité. Les éléments évalués permettront de mesurer le niveau d'appropriation et d'adhésion des chargés d'affaires, valider le processus du questionnaire et obtenir des retours d'expérience et déterminer l'opportunité du niveau de déploiement dans les réseaux du groupe BPS.

Présence d'une filière risques climatiques dans toutes les entités du groupe

Une filière risques climatiques au sein du Groupe BPCE a été organisée au printemps 2020 avec la participation de la Banque Populaire du Sud.

Une référente climatique a été nommée à la Banque Populaire du Sud, elle est rattachée directement à la Directrice Conformité Risques et travaille en transversalité interne tant :

- Au sein de sa direction
- Qu'avec les autres directions dont le département AESSI (Filière Green)
- Qu'avec BPCE et les autres Banques du Groupe BPCE lors de groupes de travail (Provisions Climatiques / Clim'thing tank / Power BI...).

Le rôle du correspondant est de :

- Suivre l'actualité des travaux coordonnés chez BPCE pour le compte du groupe afin d'être en mesure de les mentionner auprès du DRC de l'établissement et éventuellement de ses instances dirigeantes. Par exemple : participation du groupe au stress test ACPR ou à l'exercice volontaire d'analyse de sensibilité de l'EBA.
- Être le relai local des travaux auprès des équipes concernées afin de sensibiliser, décliner et permettre en interne les échanges et les mise en place des dispositifs
- Être informé des évolutions réglementaires et échanges de place pouvant impacter l'activité des établissements.
- Répondre à des demandes de groupes de travail dédiés sur certains projets.

Au travers d'une newsletter mensuelle, d'évènements trimestriels et d'une journée nationale, l'objectif est d'harmoniser les pratiques tout en conservant une souplesse d'application locale aux règles groupe.

La Filière Risques climatiques a été réunie pour la 3^{ème} fois en septembre 2021.

Intégration de critères ESG dans les politiques des risques financiers

Le groupe a mis à disposition les analyses ESG des portefeuilles obligataires de tous les établissements.

La Banque Populaire du Sud procède périodiquement à l'analyse ESG de son portefeuille LCR. A chaque acquisition une cotation ESG est réalisée.

L'objectif est de définir une trajectoire de cotation de son portefeuille afin d'avoir une part de sociétés cotées positivement ESG de plus en plus importante au fil des années.

Dans la formation des collaborateurs

Il s'agit d'accompagner au changement les collaborateurs afin de faciliter l'intégration de notions parfois nouvelles. Le Climate Risk Pursuit est une déclinaison du Risk pursuit, quiz de sensibilisation aux risques bancaires rassemblant 200 questions sur 4 thèmes (risques de crédit, financiers et non-financiers et environnement bancaire) à destination des collaborateurs des Banques Populaires, Caisses d'Épargne et filiales.

Cet outil de formation interactif a été développé par le Groupe BPCE. Cet outil vise à sensibiliser tous les collaborateurs du groupe aux risques climatiques, à leurs impacts et aux enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Ce module de formation interactive, accessible sur la plateforme de formation du groupe fonctionne sous forme de quiz ludique. A fin novembre 2021, plus de 32 000 collaborateurs du Groupe BPCE se sont inscrits à ce module (+77% vs 2020) et plus de 15 000 ont validé leur statut d'apprenant. L'intégralité des collaborateurs du groupe BPS ont été inscrits (34% l'ayant réalisé).

Une formation plus poussée sur les risques climatiques est en cours de développement. Sous forme de cours en ligne, elle s'adressera également à l'ensemble des collaborateurs et plus spécifiquement à la filière Risques et Engagement.

Au-delà des formations proposées par le groupe BPCE, (Climate Risk Pursuit, B Digit, Economie verte – impact environnemental « E-Green », Programme PEPZ), la Banque Populaire du Sud a créé les modules suivants :

- **La formation sur la RSE et les risques inhérents dont les risques climatiques** à destination des preneurs de risques de la Banque Populaire du Sud (Cible : ensemble des membres du conseil d'administration et 35 collaborateurs).
- **Les fondamentaux du développement durable et de la RSE**, en partenariat avec l'UPVD (université de Perpignan) / Formation qualifiante avec pour cible les collaborateurs appétents (mobilisation du CPF) et les étudiants en licence banque.

Les objectifs pédagogiques sont les suivants :

- Saisir les enjeux politiques et les impacts des décisions réglementaires ou financières dans leur dimension environnementale
 - Connaître les besoins des acteurs économiques en matière de transition écologique
 - Savoir valoriser une entreprise à partir des critères ESG
 - Savoir réaliser une évaluation financière de projet dans les secteurs de l'énergie, de la transition, et connaître les mécanismes de financements diversifiés et alternatifs permettant de mesurer et d'augmenter la résistance financière des organisations confrontées à des risques climatiques
 - Savoir accompagner l'agriculture et la pêche durable
- **La Formation « Parcours Green » (déploiement en 2022) qui cible les conseillers Réseau Retail et les chargés d'affaires Entreprises** avec pour objectifs pédagogiques de :
 - Pouvoir accompagner nos clients grand public dans des démarches de transition écologique et dans leur souhait d'investissements responsables
 - Pouvoir accompagner les clients professionnels et entreprises dans leur projet de transition écologique
 - Maitriser les produits et solutions BPS : financements/ressources
 - Connaître les acteurs de la transition écologiques et les subventions associées
 - Savoir accompagner l'agriculture et la pêche durable

2.2.4.3 Les indicateurs clés de pilotage, actions et politiques pour la catégorie de risque Fonctionnement interne

FONCTIONNEMENT INTERNE				
Risque prioritaire	Employabilité et transformation des métiers			
Description du risque	Adéquation des besoins de l'entreprise avec ceux des salariés pour répondre aux évolutions des métiers.			
Indicateur clé	2021	2020	2019	Evolution 2020-2021
Nombre d'heures de formation/ETP*	34h	33h	27h	+3%

*Nombre d'ETP au 31/12

La transformation des activités et des métiers au sein du Groupe BPCE implique un accompagnement renforcé des salariés pour leur permettre de développer les compétences nécessaires à leur évolution. Cela concerne tant les compétences nouvelles à développer, que les compétences qui méritent d'être renforcées en vue de faciliter le parcours professionnel des salariés. Dans ce contexte, l'investissement consacré à la formation reste central pour faire de cet accompagnement un axe fort de la politique de la Banque Populaire du Sud en faveur de l'employabilité de tous ses salariés.

Favoriser le développement des compétences

La Banque Populaire du Sud mobilise toutes ses ressources et ses dispositifs pour favoriser la montée en compétences de ses collaborateurs, les accompagner dans l'évolution de leur métier et concourir ainsi

au développement de leur employabilité. Ces ambitions au service de l'employabilité des collaborateurs passent nécessairement par un renforcement permanent de notre politique de formation.

- La politique de formation active et diplômante de la Banque Populaire du Sud s'illustre en particulier par le partenariat avec « Montpellier Business School », démarré en novembre 2016. En 2021, elle a poursuivi ce partenariat qui lui permet, au travers d'un cursus « Performance Innovation et Management », de développer une approche professionnelle innovante et performante au service de la clientèle. 43 collaborateurs ont suivi le cursus de formation à ce jour.

- 16 collaborateurs ont validé en 2021 une licence professionnelle Banque et Assurance au travers d'une première promotion de VAE collective lancée auprès de collaborateurs techniciens disposant d'une formation initiale de Bac à bac +2 afin de leur permettre de valoriser leur expérience en partenariat avec l'Université de Perpignan Via Domitia. Une 2^e promotion de VAE collective de 14 collaborateurs a été lancée en 2021. La Banque Populaire du Sud a également proposé à 8 techniciens des back-offices de participer à une VAE collective en partenariat avec l'Université Paris Descartes afin de leur permettre de valider une licence professionnelle option supports opérationnels.

En 2021, le pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation continue s'élève à 6,7%. La Banque Populaire du Sud se situe ainsi au-delà de la moyenne du secteur, autour de 4 %¹⁵ et de l'obligation légale de 1%. Cela correspond à un volume de 71202 heures de formation. 100 % de l'effectif a été formé.

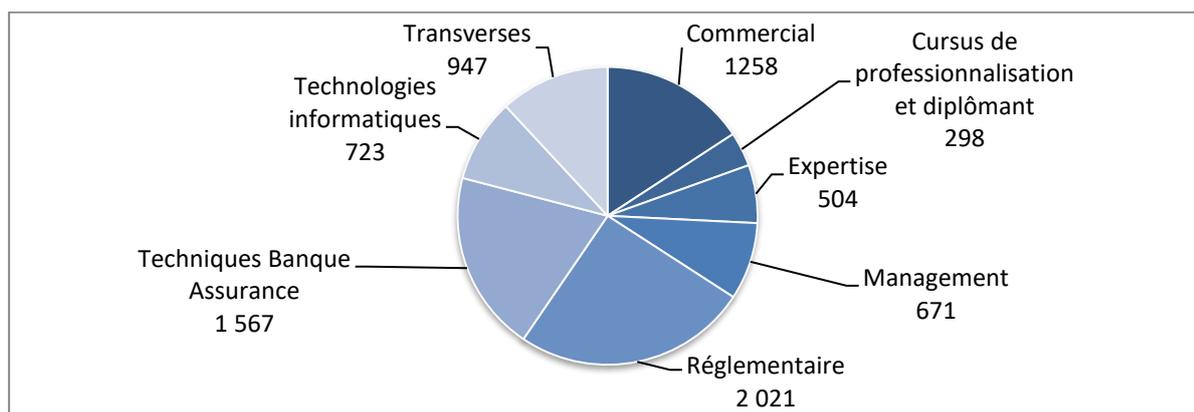
Nombre d'heures de formation par ETP

Le nombre d'heures de formation par ETP est stable depuis trois ans.

Les axes prioritaires retenus dans le plan de formation 2021 étaient :

- Accompagner la montée en compétence pour devenir leader de la relation à distance
- Renforcer les compétences clés et garantir les expertises
- Développer le leadership pour soutenir l'engagement des collaborateurs

Répartition du nombre de collaborateurs CDI par domaine de formation sur l'année 2021



Des passerelles entre les métiers et une dynamique de mobilité

Le Groupe BPCE, à travers sa politique de formation, de mobilité, ainsi que ses outils RH JUMP et MEET & MOVE, permet aux salariés qui le souhaitent de construire un projet de passerelle vers un métier différent au sein du Groupe.

¹⁵ Enquête annuelle de l'AFB sur l'investissement formation de septembre 2019

Dans ce cadre, la Banque Populaire du Sud met à la disposition de ses salariés les outils et moyens favorisant l'exercice de la mobilité.

Risque prioritaire	Diversité des salariés				
Description du risque	Assurer l'égalité de traitement des candidats à l'embauche et des salariés au sein de l'entreprise				
Indicateur clé	2021	2020	2019	Evolution 2020 – 2021	Objectif du Groupe BPCE
Pourcentage de femmes cadres	43%	43%	42%	Stable	50%

Promouvoir l'égalité professionnelle et la diversité

Pour le Groupe BPCE, il est important de garantir, au sein de chacune de ses entreprises, un traitement équitable visant à réduire les inégalités constatées et à développer un environnement respectueux des différences liées à l'identité sociale de chacun.

La Banque Populaire du Sud s'est ainsi engagée en faveur de la diversité à travers des objectifs affichés et des actions concrètes.

Elle a poursuivi ses objectifs dans trois domaines prioritaires : l'égalité professionnelle hommes/femmes, l'emploi des personnes en situation de handicap et le soutien à l'emploi des jeunes.

La Banque Populaire du Sud fait aujourd'hui de la diversité un objectif prioritaire de sa politique de Ressources Humaines. L'AFNOR lui a attribué, le 20 octobre 2016, le label de l'égalité professionnelle. Cette certification, confirmée en 2018 et renouvelée en 2020, reconnaît les bonnes pratiques mises en œuvre au sein de l'entreprise pour garantir durablement la mixité et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

D'autres actions en faveur de l'égalité professionnelle illustrent également cet engagement :

- Signature de la charte Mixité relayée aux collaborateurs via la RHNews ;
- Mise à disposition des collaborateurs d'un Guide sur la mixité ;
- Différentes conférences proposées « Parentalité, charge mentale et vie professionnelle : trouver l'équilibre » et « Elever des super-héroïnes pour une éducation non sexiste » ;
- Pilotage et suivi des indicateurs mixité et de la matrice des risques pour le Label AFNOR.

Promouvoir l'égalité professionnelle

L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes fait l'objet d'une attention particulière pour la Banque Populaire du Sud. Si 60,5% des effectifs sont des femmes, ces dernières restent moins représentées aux postes d'encadrement et de direction – la représentation des femmes dans l'encadrement s'élève à 43%.

La tendance est néanmoins à la résorption de ces inégalités, grâce à une politique de recrutement et de gestion des carrières qui promeut la mixité et la représentation équilibrée des hommes et des femmes à tous les niveaux de l'entreprise.

Afin d'accélérer la progression de la mixité et de viser la parité dans les principaux métiers quel que soit le niveau hiérarchique, la Banque Populaire du Sud a pris l'engagement de mener des actions dans les principaux domaines suivants : le recrutement, la formation, la promotion professionnelle, la rémunération, l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle et plus globalement la sensibilisation aux stéréotypes.

En matière salariale, le ratio du salaire médian entre les hommes et les femmes est de 1.15 en 2021.

Salaire de base médian de l'effectif CDI par sexe et par statut

	2021	2020	2019	Evolution 2020-2021
	Salaire médian	Salaire médian	Salaire médian	
Femmes non cadres	29 274 €	29 068 €	28 699 €	0,7%
Femmes cadre	41 251 €	40 916 €	40 600 €	0,8%
Total des femmes	31 036 €	30 364 €	30 134 €	2,2%
Hommes non cadres	29 630 €	29 639 €	29 322 €	-0,03%
Hommes cadre	44 954 €	44 970 €	44 500 €	0%
Total des hommes	35 868 €	35 462 €	34 483 €	0%

CDI hors alternance inscrits au 31 décembre

En matière de politique salariale, la Banque Populaire du Sud est attentive à la réduction des inégalités. Elle applique une méthodologie de détection des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes afin de réduire ces écarts et d'harmoniser les salaires à l'embauche.

La Banque Populaire du Sud met en œuvre chaque année une procédure d'analyse et de révision des rémunérations individuelles et de leur évolution, par rapport aux objectifs partagés avec les collaborateurs.

Une mobilisation en faveur des personnes en situation de handicap

Dans le cadre de son engagement sur la diversité et la promotion de l'égalité des chances, la Banque Populaire du Sud déploie une politique visant à favoriser l'intégration sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap.

Cette politique repose sur des engagements clairs, inscrits dans des accords de groupe, de branche ou d'entreprise conformément aux dispositions légales prévues dans le cadre de l'Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés (OETH) et plus largement de la loi de 2005.

En 2019, le Groupe BPCE a renouvelé son engagement en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap au travers de la signature de 4 accords pour la période 2020-2022.

Ils s'inscrivent dans la continuité des précédents accords et traduisent la volonté des parties prenantes de consolider et amplifier la politique handicap sur les axes suivants :

- Le recrutement et l'intégration de personnes en situation de handicap.
- Le maintien dans l'emploi des collaborateurs en situation de handicap par la formation, le parcours professionnel et la prise en compte des besoins de compensation de la situation de handicap.
- L'accompagnement du changement de regard pour une meilleure inclusion et qualité de vie au travail des salariés en situation de handicap.
- Le soutien des personnes en situation de handicap travaillant au sein du Secteur du Travail Protégé et Adapté via une politique d'achats volontariste.

Le taux d'emploi du personnel en situation de handicap de la Banque Populaire du Sud est de 6,01% alors que l'objectif légal est de 6%.

Plusieurs actions ont été menées en 2021 en faveur des personnes en situation de handicap :

- Existence d'un référent handicap (nouveau référent depuis mai 2021)
- Mail de contact à tous les collaborateurs travailleurs handicapés (TH) pour information et proposition de rendez-vous si besoin
- Mise en place d'un questionnaire satisfaction envoyé à chaque aménagement de poste
- Relance des RQTH à échéance
- Entretien avec la référente handicap lors de tous les renouvellements ou tout nouveau RQTH
- Mise en place d'un suivi des aménagements de poste avec le service Logistique et Informatique tous les 2 mois
- 100% des aménagements ont été pris en charge et réalisés
- Sensibilisation et animation lors de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées : sensiclips sur les handicaps invisibles (troubles « dys... », diabète etc...), un quizz en ligne avec des cadeaux à gagner pour les 20 meilleurs répondants.es, des témoignages

- Duo Day : 1 jour 1 métier au sein de la Direction des Services Clients

Soutenir l'emploi des jeunes

Afin de déployer l'employabilité des jeunes pour leur entrée dans la vie active, le Groupe BPCE a particulièrement développé le recours à l'alternance en faveur des jeunes depuis ces dernières années et l'accompagnement des reconversions de salariés issus d'autres secteurs d'activité que la Banque.

L'alternance et plus particulièrement l'apprentissage est un outil de recrutement pour faire face à des besoins de mains-d'œuvre qualifiées ou à une pénurie de compétences sur certains métiers. Pour la Banque Populaire du Sud l'alternance présente de nombreux avantages :

- Elle facilite l'intégration dans l'entreprise d'un jeune, grâce à la formation dispensée et surtout grâce à l'expérience « terrain » qui vont lui permettre d'acquérir des savoir-faire spécifiques aux métiers bancaires ;
- Elle favorise aussi une embauche en confiance à l'issue de sa formation et permet de faire face à un manque de candidature sur des métiers en pénurie.

Aider les jeunes à s'insérer dans la vie professionnelle est un vrai enjeu pour la Banque Populaire du Sud au regard des problématiques d'emploi. L'embauche d'alternants lui permet de former la personne à ses méthodes de travail, de lui apprendre un métier et de l'intégrer à sa culture d'entreprise. Pour les jeunes, les contrats en alternance sont des expériences irremplaçables, enrichissantes et valorisées sur un CV. Ils leur permettent de se constituer une première expérience professionnelle fortement prisée des futurs employeurs lors de leur recherche d'emploi.

La Banque Populaire du Sud compte 105 alternants en 2021

Risque prioritaire	Conditions de travail			
Description du risque	Assurer des conditions de travail respectueuses des salariés			
Indicateurs clés	2021	2020	2019	Evolution 2020-2021
Taux d'absentéisme maladie	4,1%	4,9%	4,2%	-0,8 pts
Taux d'absentéisme maladie incluant la cause de pandémie	4,3%	6,0%	Sans objet	-1,7 pts

S'engager pour la qualité de vie au travail

La protection et l'accompagnement des salariés

La crise sanitaire s'est poursuivie en 2021 et le Groupe BPCE a géré cette continuité. Toutefois, le second semestre de l'année a vu l'intensité de la crise sanitaire diminuer avec la progression de la vaccination. La cellule de crise, créée l'an dernier par la DRH groupe, avec pour mission de protéger les personnes (salariés et clients) est maintenue de manière périodique.

S'engager pour l'amélioration de la qualité de vie au travail

Pour le Groupe BPCE, la Qualité de Vie au Travail (QVT) consiste à garantir un environnement permettant à chacun de réaliser un travail de qualité pour concilier le progrès social, la satisfaction des clients et la performance économique. Son développement s'appuie sur un réseau de référents QVT présents dans chaque entreprise et porteurs des politiques locales.

En concertation avec la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) et les partenaires sociaux, la Banque Populaire du Sud s'attache à fournir à l'ensemble de ses collaborateurs des conditions de vie et de santé au travail garantissant la qualité de leur environnement professionnel et la sécurité de leur personne.

De plus, elle développe une politique de Qualité de Vie au Travail pour sortir d'une simple logique de prévention des risques et favoriser aussi durablement l'engagement des salariés.

La démarche de QVT préconisée au sein de la Banque Populaire du Sud a pour objectif de renforcer son attractivité, d'améliorer l'engagement, la motivation professionnelle et la fidélisation de l'ensemble des collaborateurs, tout autant que de réduire le stress au travail et de diminuer l'absentéisme.

La moyenne hebdomadaire du temps de travail rapportée à une base annuelle est de 1530 heures, avec des mesures compensatoires portant sur l'attribution de jours de RTT complémentaires aux collaborateurs.

Conciliation vie professionnelle – vie personnelle

La Banque Populaire du Sud est soucieuse de l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée de ses salariés. De manière générale, les collaborateurs ont la possibilité d'exercer leur activité à temps partiel. En 2021, 15,5% des collaborateurs en CDI (et notamment 23,5% des femmes) ont opté pour un temps partiel.

Par ailleurs, la Banque Populaire accompagne ses collaborateurs dans leurs contraintes parentales en leur proposant divers services et prestations sociales. Dans le cadre de l'accord Groupe relatif à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences de décembre 2017¹⁶, La Banque Populaire du Sud a mis en place une Charte de 15 engagements pour l'équilibre des temps de vie.

CDI à temps partiel par statut et par sexe

	2021	2020	2019
Femme non cadre	258	257	266
Femme cadre	37	39	34
Total Femme	295	296	300
Homme non cadre	17	18	22
Homme cadre	8	4	6
Total Homme	25	22	28

Santé et sécurité au travail

Afin d'assurer la sécurité, de prévenir les risques professionnels et protéger la santé des salariés, la Banque Populaire du Sud organise l'évaluation des risques professionnels, cible les actions de prévention adaptées et les solutions à apporter face à des risques déterminés.

De plus, le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) inventorie et hiérarchise les risques présents et constitue ainsi un outil déterminant dans la prévention des risques professionnels. Son accessibilité à tous et sa mise à jour, dès lors d'un événement ou d'une modification significative des conditions de santé et de sécurité ou des conditions de travail (transformation humaine, technique ou organisationnelle) est un gage d'efficacité de la prévention des risques.

La Banque Populaire du Sud est dotée d'un CSE et d'une Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail dont l'une des missions porte sur la protection de la santé et de la sécurité des collaborateurs. Chaque CSE veille à l'amélioration de la sécurité et des conditions de travail ainsi qu'au respect des prescriptions législatives et réglementaires en la matière. Les politiques et les budgets afférents aux conditions d'hygiène et de sécurité sont de la responsabilité de la Banque Populaire et de son CSE.

Dans le contexte de crise sanitaire en 2021, les efforts d'adaptation technologique, d'organisation notamment en faveur du travail à distance et d'aménagement des espaces de travail ont permis une diminution du nombre d'accidents survenus sur le lieu de travail.

Risque secondaire	Empreinte environnementale
Description du risque	Mesurer l'empreinte environnementale pour la réduire

¹⁶ En raison de la crise sanitaire, l'accord GEPC 2018/2020 a été prolongé sur l'année 2021

La réduction de l’empreinte environnementale de la Banque Populaire du Sud dans son fonctionnement s’inscrit en cohérence avec l’objectif du groupe BPCE de diminuer ses émissions carbone de 15% entre 2019 et 2024.

Pour la Banque Populaire du Sud, cet objectif se traduit déjà par la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 10% entre 2020 et 2021.

Bilan des émissions de gaz à effet de serre

La Banque Populaire du Sud réalise un bilan annuel de ses émissions de gaz à effet de serre grâce à un outil sectoriel dédié. Cet outil permet de réaliser le bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) selon une méthodologie compatible avec celle de l’ADEME, de la norme ISO 14 064 et du *GHG (Green House Gaz) Protocol*.

L’outil permet d’estimer les émissions de GES du fonctionnement des agences et du siège de la banque. Le résultat obtenu est donc celui de la « vie de bureau » de l’entreprise. Les émissions induites par les produits et services bancaires sont exclues du périmètre de l’analyse.

Les informations relatives à la mesure et l’alignement des portefeuilles des entreprises du Groupe BPCE se retrouvent dans la DPEF Groupe¹⁷.

La méthodologie permet de fournir :

- Une estimation des émissions de gaz à effet de serre par entreprise du Groupe BPCE ;
- Une cartographie de ces émissions :
 - Par poste (énergie, achats de biens et services, déplacement de personnes, immobilisations et autres) ;
 - Par scope.¹⁸

Cet outil permet de connaître annuellement le niveau et l’évolution de leurs émissions et d’établir un plan de réduction local.

En ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, la Banque Populaire du Sud a émis 15 095 teq CO₂, soit 7,47 teq CO₂ par ETP, une baisse de 10% par rapport à 2020.

Le poste le plus significatif de son bilan carbone est celui des déplacements des personnes qui représente 36% du total des émissions de GES émises par l’entité.

Emissions par postes

	2021 tonnes eq CO ₂	2020 tonnes eq CO ₂	2019 tonnes eq CO ₂
Achats ¹⁹	3 988	3 930	5 090
Déchets	2	4	12
Déplacements des clients et des visiteurs	1 787	3 492	3 505
Déplacements domicile-travail	2 716	2 715	3 086
Déplacements professionnels	1 015	1 062	1 342
Energie	802	797	877
Fret	1 339	1 331	1 521
Immobilisations	3 445	3 532	3 517
TOTAL	15 095	16 862	18 950

Emissions par Scope

¹⁷ [Documents de référence et URD du Groupe BPCE](#)

¹⁸ Le GHG Protocol divise le périmètre opérationnel des émissions de GES d’une entité comme suit :

- scope 1 (obligatoire) : somme des émissions directes induites par la combustion d’énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon, tourbe..) de ressources possédées ou contrôlées par l’entreprise.

- scope 2 (obligatoire) : somme des émissions indirectes induites par l’achat ou la production d’électricité.

- scope 3 (encore facultatif) : somme de toutes les autres émissions indirectes (de la chaîne logistique, étendue au transport des biens et des personnes)

¹⁹ Le poste Achats comprend l’affranchissement et le traitement courrier, les coûts du transport de fonds, les petits équipements informatiques, les prestations Natixis, les prestations intellectuelles, les refacturations affranchissement éditique ext et GIE, les refacturations BPCE, les refacturations IT groupe (iBP, ITCE, BPCE IT), les services fortement matériels et le transport léger et colis.

	2021 tonnes eq CO ₂	2020 tonnes eq CO ₂	2019 tonnes eq CO ₂
Combustion directe d'énergies fossiles et fuites de gaz frigorigènes (scope 1)	879	891	1 076
Electricité consommée et réseau de chaleur (scope 2)	322	330	358
Tous les autres flux hors utilisation (Scope 3)	13 894	15 641	17 516
TOTAL	15 095	16 862	18 950

En 2021, des travaux d'affinage des données du bilan carbone ont été effectués portant principalement sur l'inclusion du télétravail et l'actualisation du facteur d'émission des opérateurs IT du Groupe. Les données 2019 et 2020 ont été alignées en conséquence.

Suite à ce bilan, la Banque Populaire du Sud a élaboré un programme de réduction de son empreinte carbone qui couvre les thèmes suivants :

- o La mobilité durable
- o La consommation des matières premières, de l'eau et de l'énergie
- o La pollution (nuisances lumineuses et pollution numérique)

Mobilité durable

Les transports sont l'un des postes les plus importants en matière d'émission de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie.

- Dans le cadre des **déplacements professionnels**, l'entreprise encourage ses salariés à moins utiliser les transports ou à faire l'usage de moyens de transports plus propres. Ainsi, la Banque Populaire du Sud a mis en place les actions suivantes :
- Investissement dans des équipements informatiques nomades adaptés au télétravail (ordinateurs, portables, casques...);
- Equipement des salles de réunion de matériel pour la visioconférence ou téléconférence ;
- Par ailleurs, la Banque Populaire du Sud encourage ses collaborateurs à utiliser le covoiturage pour leurs trajets professionnels. Depuis plusieurs années, un site de covoiturage est proposé aux collaborateurs sur le portail intranet.

En 2021, une nouvelle plateforme de covoiturage « mapping control » a été déployée et sera disponible début 2022.

- La Banque Populaire du Sud a lancé un **Groupe de Travail sur la « mobilité durable »** dans le contexte de l'actualisation de notre plan de mobilité et des réflexions engagées sur les actions à mener en matière de déplacements professionnels et de déplacements domicile-travail. Il vise également à améliorer notre impact carbone et à répondre à la nouvelle loi d'Orientation des Mobilités (loi n 2019 1428 du 24 décembre 2019) dite loi LOM.

Une enquête « mobilité » a été adressée aux collaborateurs en mars 2021 avec pour objectif de recenser les habitudes de transport des collaborateurs dans le cadre de leurs **déplacements domicile-travail**. Les réponses apportées permettront la mise en place de différentes actions pour encourager les collaborateurs à utiliser des moyens de transports plus vertueux.

- Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi LOM, le remplacement d'une partie de la **flotte de véhicules** par des véhicules moins émetteurs de CO₂ est planifiée sur l'exercice 2022.

Consommation de matières premières, de l'eau et de l'énergie

Pour la Banque Populaire du Sud, l'objectif de limiter la consommation des matières premières, de l'eau et d'énergie se traduit à trois niveaux :

- L'optimisation de ses consommations d'énergie et les mesures prises en matière d'efficacité énergétique et du recours aux énergies renouvelables.

Consciente des enjeux inhérents au changement climatique et à la pénurie énergétique, la Banque Populaire du Sud poursuit la mise en œuvre de différentes actions visant à inciter ses collaborateurs à limiter leurs consommations d'énergie sur ses principaux sites et à réduire sa consommation d'énergie et améliorer l'efficacité énergétique de ses bâtiments :

- La souscription d'une offre d'électricité 100% énergies renouvelables ;
- La domotique pour adapter la consommation d'énergie en fonction des usages ;
- L'utilisation d'ampoules basse consommation ;
- L'extinction ou la mise en veille des ordinateurs le soir et les week-ends ;
- Le recours aux énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques sur le toit d'une agence).

- L'utilisation durable des ressources

Les principaux postes de consommation de la Banque Populaire sont le papier et le matériel bureautique.

La Banque Populaire du Sud a réduit fortement ses impressions de papier dans le cadre notamment du projet zéro papier (mise en place d'imprimante centralisée avec badge et réduction des imprimantes individuelles) et de la dématérialisation de la documentation destinée à la clientèle. Le papier consommé est intégralement recyclé.

Pour ce qui concerne le matériel bureautique, la Banque Populaire du Sud travaille actuellement sur la rationalisation de son parc informatique.

- La prévention et gestion de déchets

La Banque Populaire du Sud respecte la réglementation relative aux mesures de prévention, recyclage, réutilisation et autres formes de valorisation et d'élimination en s'assurant de son respect par ses sous-traitants en matière de déchets de papier, de métal, de plastique, de verre et de bois et de déchets électroniques et électriques (DEEE).

Pour cela, la Banque Populaire du Sud a déployé un dispositif de tri et de valorisation de ses déchets.

A l'occasion de la **SEDD 2021**, la Banque Populaire du Sud a lancé une action de collecte **des téléphones portables vieux et abîmés de ses collaborateurs et de ses clients**. Cette action dite « D3E » a été mise en place avec Ecologic, un éco-organisme agréé par l'Etat qui œuvre avec les Ateliers du Bocage pour le développement de l'économie circulaire en privilégiant le réemploi ou la réutilisation des petits équipements électriques et électroniques.

Pollution

- En matière de risque de **nuisances lumineuses**, la Banque Populaire du Sud se réfère à la réglementation qui limite depuis le 1^{er} juillet 2013 les nuisances lumineuses et la consommation d'énergie, l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels, tels que les commerces et les bureaux.
Parmi les actions mises en place par la Banque Populaire du Sud, on peut citer par exemple :
 - La mise en place de systèmes économes en énergie (basse tension, LED...) pour les enseignes du réseau d'agences ;
 - La mise en place de régulateurs, de type minuteries, détecteurs de présence ou variateurs de lumière ;
 - L'utilisation d'éclairages directionnels orientés vers le bas, afin de limiter la déperdition de lumière...
- La Banque Populaire du Sud est consciente des impacts environnementaux du numérique et sensibilise ses collaborateurs à la **pollution numérique**. Elle a ainsi lancé son « Cyber spring

cleanup » à l'occasion du printemps du développement durable. Pour contribuer à cette initiative, les collaborateurs ont eu sur leur temps de travail un moment dédié au nettoyage de leur boîte mail, à la suppression de leurs documents inutiles et à la suppression des applications mobiles inutilisées de leur smartphone.

Evaluation de l'empreinte carbone des portefeuilles

Aligner les portefeuilles sur une trajectoire Net Zéro

Le Groupe BPCE s'engage à aligner l'ensemble de ses portefeuilles sur une trajectoire « Net Zéro » et cet engagement exige d'avoir la capacité de mesurer et suivre le profil carbone de ses portefeuilles. Le Groupe BPCE développe des méthodes d'évaluation climatique de ses portefeuilles de financement dites Green Evaluation Models qui reposent sur une double approche :

- Évaluer l'empreinte carbone des portefeuilles afin de les classer selon leur matérialité climatique et prioriser ses travaux d'alignement (en commençant par les secteurs les plus émissifs) ;
- Noter de façon granulaire l'impact climat des biens, des projets et des clients financés.

Ces évaluations permettent, d'une part, d'identifier les clients ayant un besoin d'accompagnement dans leurs enjeux de transition et, d'autre part, d'être en mesure de piloter l'alignement sur une trajectoire Net Zero en cohérence avec la proportionnalité des émissions carbone des financements.

Le Groupe BPCE est conscient de la nature exploratoire des travaux de mesure, certains outils d'évaluation sur le climat en étant encore au stade de recherche et développement. Néanmoins, ces travaux relatifs à la mesure et l'établissement de référentiels sur le « vert » sont essentiels pour s'approprier les enjeux et intégrer les objectifs climatiques dans les métiers de la finance. Ils participent également aux enjeux de transparence, de traçabilité et de comparabilité des engagements visés.

Calcul de la trajectoire climatique des entreprises financées par le Groupe

La méthodologie de place PACTA

Le Groupe BPCE est l'une des seize banques pilotes participant aux mesures d'évaluation de ses portefeuilles de financement selon la méthodologie PACTA (Paris agreement capital transition assessment).

Cette méthodologie repose sur deux axes principaux d'analyse des portefeuilles de financement :

- l'analyse du mix technologique des entreprises en portefeuille ;
- l'analyse de l'évolution anticipée du volume de production des entreprises et des projets financés.

Cette méthode ne constitue pas le cadre de référence retenu par le Groupe BPCE pour piloter l'alignement de ses portefeuilles. Toutefois, les travaux réalisés dans le cadre de l'analyse des portefeuilles par la méthodologie PACTA ont servi de base pour la construction de la démarche « Green Evaluation Models » du Groupe, démarche qui a vocation à être déclinée sur l'ensemble de ses portefeuilles.

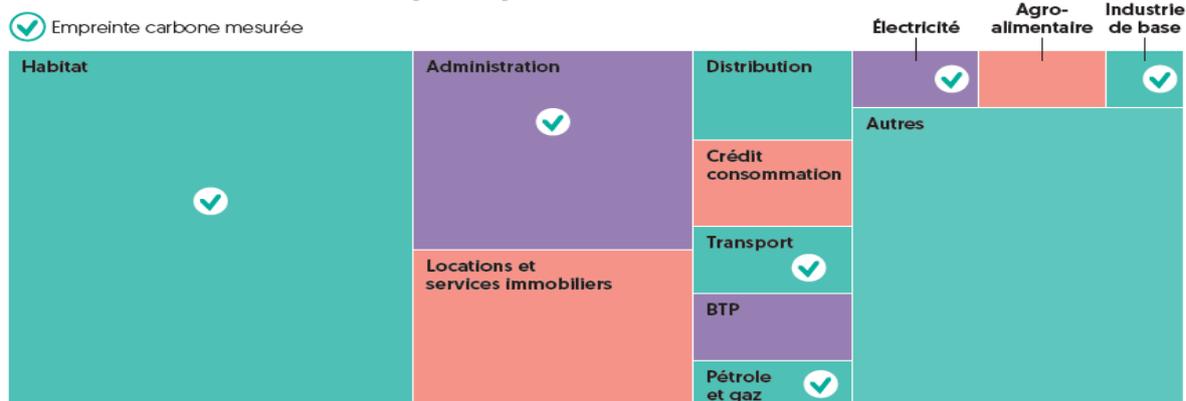
Travaux de mesure de l'empreinte carbone des portefeuilles de financement

Des travaux ont été entrepris dès 2020 pour estimer les émissions de gaz à effet de serre (GES) des financements du Groupe BPCE. Ces estimations ont été réalisées sur les émissions directes (scopes 1 et 2) et indirectes (émissions scope 3 générées par l'ensemble de la chaîne de valeur des produits fabriqués et de leur usage). Les crédits à l'habitat qui représentent près du tiers des encours du Groupe BPCE ont ainsi bénéficié de premières mesures grâce à l'établissement d'un partenariat avec le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB).

L'objectif de ces mesures d'empreinte carbone des entreprises, projets et biens financés est de :

- Classer les portefeuilles par ordre d'impact carbone, des plus carbonés aux moins émissifs en proportion de la taille de leurs encours (afin d'établir une échelle sur l'intensité carbone des portefeuilles) ;
- Identifier les portefeuilles sur lesquels s'engager en priorité en matière d'alignement à la trajectoire Net Zero.

Répartition par secteur des portefeuilles du Groupe BPCE couverts par de premières estimations carbone



L'objectif pour le Groupe BPCE est de disposer d'une mesure carbone sur 100 % des portefeuilles d'ici à 2024, en prenant pleinement en compte les enjeux autour de la qualité de la donnée.

Éléments de contexte : l'évaluation des actifs éligibles à la taxonomie est un exercice inédit, dont les résultats dépendent pour partie de l'interprétation des textes réglementaires par les institutions les mesurant. Ces textes sont adossés à une réglementation récente, certaines spécifications étant parues en février 2022. Des imprécisions rémanentes sur les modalités d'application existent. Aussi, la Banque Populaire du Sud précise que si des efforts ont été déployés pour respecter au mieux leur exigence, les méthodes employées sont susceptibles d'évoluer.

L'objectif de la réglementation de la Taxonomie (UE) 2020/852

La Banque Populaire du Sud entend engager dans la durée une évolution de son bilan dans une stratégie d'atténuation de l'impact climatique de ses activités, des biens financés, investis ou assurés.

Comme priorités d'action, la Banque Populaire du Sud s'engage à accompagner tous ses clients au regard des enjeux environnementaux et de faire de la transition environnementale un de ses principaux moteurs de croissance dans le cadre de son plan stratégique BPCE 2024.

La taxonomie européenne est une méthodologie d'évaluation des activités d'une entreprise par rapport à des objectifs environnementaux, et plus précisément dans sa version actuelle à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique.

Ces évaluations sont prévues par la réglementation en plusieurs phases.

Pour ce premier exercice selon l'acte délégué adopté en juillet 2021²⁰, l'objectif consiste à identifier les activités dites « éligibles », c'est-à-dire des produits ou services pouvant contribuer potentiellement (mais pas nécessairement) à l'atténuation ou à l'adaptation au changement climatique. Pour les établissements financiers, un ratio mesurant la part au bilan d'actifs éligibles à la taxonomie est à publier.

Dans une seconde phase, les actifs verts correspondant aux activités dites alignées à la taxonomie seront évalués : elles se distinguent de celles éligibles en confrontant la performance de ces activités éligibles à des critères techniques et exigences en matière de respect de l'environnement et de minima sociaux. Ces activités dites alignées, évaluables en 2024 à partir des données des entreprises, seront publiées par la Banque Populaire du Sud et viendront enrichir ses mesures sur le vert.

Pour la Banque Populaire du Sud, la taxonomie constitue un outil essentiel pour accroître la transparence des mesures climatiques et encourager dans la durée le développement des activités vertes des entreprises et de leur financement.

Aussi, si ces premières évaluations de ratio d'actifs dans leurs versions éligibles ne sont pas le reflet d'une mesure réelle sur le vert (comme le vise le ratio « alignement » en 2024), elles constituent

²⁰ [Règlement délégué \(UE\) 2021/2178 du 6 juillet 2021](#)

néanmoins une première marche réglementaire que la Banque Populaire du Sud soutient dans ses efforts de publication en matière de déclarations.

Cadre de l'exercice et résultat de l'évaluation du ratio d'éligibilité de la taxonomie

La Banque Populaire du Sud publie ici son ratio d'éligibilité sur ses activités en tant qu'établissement de crédit.

L'évaluation est réalisée sur les données au 31/12/2021 sur la base du périmètre de consolidation prudentielle, dans un environnement conforme au FINREP, mesurées en valeur brute comptable. Il ne tient pas compte des expositions de hors bilan (garanties financières et autres expositions de hors bilan).

Conformément à la réglementation, les administrations centrales, les banques centrales et organismes supranationaux ainsi que les actifs financiers détenus à des fins de négociation sont exclus du numérateur et du dénominateur du ratio.

Les entreprises qui ne sont pas tenues de publier des informations non-financières en vertu de la directive 2013/34/UE (NFRD) et les prêts interbancaires à vue sont exclus du numérateur.

A noter que dans ce format obligatoire, en l'absence de données publiées par les entreprises, les ratios ne prennent pas en compte l'éventuelle éligibilité des entreprises.

Les prêts immobiliers aux logements et prêts automobiles à des particuliers ont été considérés comme des activités éligibles indépendamment de leur géographie.

Résultat :

Au 31/12/2021, conformément au format pour la publication obligatoire, la part des expositions sur des activités économiques éligibles à la taxonomie de la Banque Populaire du Sud, par rapport au total des expositions couvertes par le ratio est 36%.

La part des expositions sur des activités économiques non éligibles à la taxonomie, par rapport au total des expositions couvertes par le ratio est de 64%.

L'essentiel des actifs éligibles comprend les encours du crédit à l'habitat et ceux des prêts aux collectivités locales, des prêts aux logements sociaux et des financements du crédit à la consommation automobile.

Détail sur la couverture des encours :

Périmètre du calcul

Part des expositions couvertes par le ratio, par rapport au total des expositions au bilan	95%
Part des autres expositions n'entrant pas dans le calcul du ratio, par rapport au total des expositions au bilan	5%
– <i>Dont part sur le portefeuille de négociation</i>	0%
– <i>Dont part sur les banques centrales</i>	0%
– <i>Dont part sur les souverains</i>	5%
Total des expositions au bilan (ref. total FINREP)	100%

Part des dérivés par rapport au total des expositions couvertes par le ratio	0,3%
Part des expositions sur des prêts interbancaires à vue par rapport au total des expositions couvertes par le ratio	8%

2.2.2.4 Les indicateurs clés de pilotage, actions et politiques pour la catégorie de risque Gouvernance

GOVERNANCE

Risque prioritaire	Ethique des affaires				
Description du risque	Respect de la réglementation, lutte contre la corruption et la fraude, prévention des pratiques non éthiques et accessibilité à l'information.				
Indicateur clés	2021	2020	2019	Evolution 2020 – 2021	Objectif
Taux de collaborateurs ayant réalisé la formation code de bonne conduite	97%	80%	NC	+17 points	90%
Taux de salariés formés à la lutte anti-blanchiment au cours des 2 dernières années.	91%	93%	66%	-2 points	100%

SECURITE FINANCIERE

La prévention du blanchiment des capitaux et du financement des activités terroristes au sein du Groupe BPCE repose sur :

Une culture d'entreprise

Cette culture, diffusée à tous les niveaux hiérarchiques, a pour socle :

- Des principes de relations avec la clientèle visant à prévenir les risques, qui sont formalisés et font l'objet d'une information régulière du personnel ;
- Un dispositif harmonisé de formation des collaborateurs du Groupe, avec une périodicité bisannuelle, et des formations spécifiques à la filière sécurité financière.

Depuis juillet 2021, la formation « code de bonne conduite » est devenue une formation réglementaire obligatoire (FRO) dans la cartographie de formation de BPCE. Le taux de réalisation de cette formation est en hausse par rapport à l'exercice précédent avec 97% de collaborateurs l'ayant réalisée sur 2021. Le taux de salariés formés à la lutte anti-blanchiment au cours des 2 dernières années est de 91%.

Une organisation

Conformément aux chartes du Groupe BPCE, la Banque Populaire du Sud dispose d'une unité dédiée à la sécurité financière.

Au sein de l'organe central de BPCE, un pôle dédié anime la filière relative à la prévention du blanchiment et du financement du terrorisme, définit la politique en matière de sécurité financière pour l'ensemble du Groupe, élabore les différentes normes et référentiels et garantit la cohérence d'ensemble des décisions prises au niveau de chaque projet. Ce pôle assure également une veille réglementaire sur les typologies d'opérations concernées, et s'assure de la prise en compte des risques de blanchiment et de financement du terrorisme lors de la procédure d'agrément des nouveaux produits et services commerciaux par BPCE.

Des traitements adaptés

Conformément à la réglementation, les établissements disposent de moyens de détection des opérations atypiques adaptés à leur classification des risques, permettant d'effectuer, le cas échéant, les examens renforcés et les déclarations nécessaires auprès du service Tracfin (Traitement et action contre les circuits financiers clandestins) dans les délais les plus brefs. La classification des risques du Groupe intègre la problématique des pays « à risques » que ce soit au plan du blanchiment, du terrorisme, de la fraude fiscale ou de la corruption. Le dispositif du Groupe a par ailleurs été renforcé avec la mise en place d'un référentiel et de scénarios automatisés adaptés aux spécificités du financement du terrorisme. S'agissant du respect des mesures restrictives liées aux sanctions internationales, les établissements du Groupe sont dotés d'outils de filtrage qui génèrent des alertes sur les clients (gel des avoirs de certaines personnes ou entités) et sur les flux internationaux (gel des avoirs et pays faisant l'objet d'un embargo européen et/ou américain).

Une supervision de l'activité

La prévention du blanchiment des capitaux et du financement des activités terroristes donne lieu à un reporting interne à destination des dirigeants et des organes délibérants de la Banque Populaire du Sud et à destination de l'organe central.

LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Le Groupe BPCE condamne la corruption sous toutes ses formes et en toutes circonstances. Dans ce cadre, il est membre participant du Global Compact (pacte mondial des Nations Unies) dont le dixième principe concerne l'action « contre la corruption sous toutes ses formes y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin ».

La prévention de la corruption s'effectue de plusieurs façons :

- Au moyen de la cartographie d'exposition aux risques de corruption des entités du Groupe, dont la méthodologie a été revue en 2021 ;
- Grâce au respect par les collaborateurs des règles de déontologie et d'éthique professionnelles figurant dans le Code de Conduite et d'Éthique (prévention des conflits d'intérêts, politiques de cadeaux, avantages et invitations, principes de confidentialité et de secret professionnel). Des sanctions disciplinaires sont prévues pour manquement au respect des règles professionnelles régissant les activités des entreprises du Groupe ;
- Par l'encadrement des relations avec les tiers : contrats standardisés dans le Groupe et conventions de comptes comportant des clauses anticorruption, évaluation des fournisseurs de plus de 50 K€ au regard du risque de corruption, dispositif relatif aux relations avec des « personnes politiquement exposées » ;
- Grâce à une formation réglementaire relative aux règles de l'éthique professionnelle et de lutte contre la corruption sous forme d'e-learning.

Un dispositif de recueil et de traitement d'alertes professionnelles sur les faits graves, dont les délits de corruption et de trafic d'influence, est mis à la disposition des collaborateurs (y compris les prestataires externes et les collaborateurs occasionnels). Il a été actualisé en 2021 afin de renforcer la protection des lanceurs d'alertes.

Dans le cadre de l'organisation du contrôle interne, des plans de contrôle permanent contribuent à la sécurité du dispositif. En 2021, les éléments de ce dispositif ont été explicitement fléchés vers les risques de corruption identifiés par les métiers dans la nouvelle cartographie des risques.

BPCE dispose également de normes et procédures comptables conformes aux standards professionnels. Le dispositif de contrôle interne groupe relatif à l'information comptable vise à vérifier les conditions d'évaluation, d'enregistrement, de conservation et de disponibilité de l'information, notamment en garantissant l'existence de la piste d'audit au sens l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, relatif au contrôle interne. En 2020, un référentiel groupe de contrôles participant à la prévention

et à la détection de fraude et de faits de corruption ou de trafic d'influence a été formalisé. Dans ce cadre, une vigilance est notamment apportée aux dons, sponsoring et mécénat.

Plus globalement, ces dispositifs sont formalisés et détaillés dans la Charte faïtière relative à l'organisation du contrôle interne Groupe et la Charte des risques, de la conformité et des contrôles permanents du Groupe.

En 2021 les travaux d'actualisation de la cartographie des risques de corruption ont été engagés au sein de la banque avec les fonctions clés. Les résultats de ces travaux seront présentés aux instances au cours du 1^{er} semestre 2022.

TRAVAUX REALISES EN 2021

Des travaux ont été réalisés afin de renforcer le dispositif d'évaluation des RNC, avec la mise en place d'un pilotage à l'échelle du groupe intégrant les évolutions réglementaires.

Dans ce cadre, l'arrimage de la cartographie des risques de corruption a donné lieu au référencement d'un nouveau risque de non-conformité agrégé.

La Conformité Epargne Financière a revu et complété son dispositif de contrôle permanent.

De même, la Sécurité Financière Groupe a complété son dispositif de contrôle portant sur la vigilance renforcée, sur les bénéficiaires effectifs et les sanction embargos.

Un indicateur permettant de mesurer le risque de réputation dans le cadre du dispositif de l'appétit aux risques groupe a été mis en place. Cet indicateur permet l'évaluation de ce risque en considérant les facteurs, à la fois internes et externes, pouvant entraîner un impact sur l'image du groupe (positif ou négatif).

Le dispositif Groupe en matière de déontologie a été revu de façon complète.

Un nouveau guide de conformité a été élaboré sur les comptes et coffres-forts inactifs et plusieurs autres guides actualisés (Crédit immobilier, Epargne bancaire, Campagnes électorales, Loi Alur, Document de référence Tarification et Traitement des réclamations).

Au niveau de la Conformité Bancassurance, deux chantiers structurants ont été poursuivis en 2021 :

- Le premier concerne la connaissance client réglementaire avec la poursuite du programme mis en place en 2019 destiné à renforcer la complétude et la conformité des dossiers de connaissance client réglementaire.
- Le second porte sur le renforcement du dispositif d'accompagnement des clientèles fragiles financièrement conformément aux nouvelles dispositions du décret du 20 juillet 2020 et en lien avec les missions des superviseurs au sein du Groupe.
- Cette cartographie des risques de non-conformité fait l'objet d'une actualisation annuelle tenant compte en particulier des résultats des contrôles permanents et des recommandations d'audit. Des plans d'actions sont ensuite définis pour les risques les plus forts.

Risque prioritaire	Sécurité des données				
Description du risque	Protection de données personnelles des salariés et des clients				
Indicateurs clés	2021	2020	2019	Evolution 2020 – 2021	Objectif du Groupe
Taux de nouveaux projets communautaires bénéficiant d'un accompagnement SSI et Privacy	87%	85%	87%	+2 points	100%
% de collaborateurs formés au RGPD (100% des effectifs sollicités – renouvellement tous les 3 ans)	98,7%	94%	91%	+4,7 points	100%

Les référents informatiques et libertés sont les relais dans chaque direction du Data Protect Officer concernant la protection des données et la sensibilisation de tous les collaborateurs, notamment aux durées réglementaires d'archivage des documents. Ils sont réunis périodiquement.

ORGANISATION ET PILOTAGE DE LA FILIERE SSI

Au sein du dispositif de maîtrise des risques liés aux TIC (Technologies des systèmes d'Information et de Communication), la Direction de la Sécurité Groupe (DSG) est notamment en charge de la Sécurité des Systèmes d'Information (SSI) et de la lutte contre la cybercriminalité. La Direction de la Sécurité Groupe (DSG) est rattachée au Secrétariat Général Groupe.

La sécurité des systèmes d'information du Groupe BPCE est organisée en filière, pilotée par la Direction de la Sécurité Groupe (DSG).

La direction, définit, met en œuvre et fait évoluer la politique SSI Groupe (PSSI-G).

La DSG :

- Anime la filière SSI regroupant les RSSI des affiliées maisons mères, des filiales et des GIE informatiques,
- Assure le pilotage du dispositif de contrôle permanent de niveau 2 et le contrôle consolidé de la filière SSI,
- Initie et coordonne les projets Groupe de réduction des risques et,
- Représente le Groupe auprès des instances de Place interbancaires ou des pouvoirs publics dans son domaine de compétence.

Depuis mars 2020, l'activité Gouvernance, Risques et Contrôles de second niveau de BPCE-IT a été transférée à la DSG :

- L'activité gouvernance SSI BPCE-IT est désormais sous responsabilité SSI-Groupe
- L'activité Risques et Contrôles Sécurité est quant à elle assurée au sein d'une nouvelle entité rattachée à la Direction Sécurité Groupe.

Les RSSI de la Banque Populaire du Sud et plus largement de tous les affiliés maisons mères, des filiales directes et des GIE informatiques sont rattachés fonctionnellement au RSSI Groupe. Ce lien fonctionnel implique notamment que :

- Toute nomination de RSSI soit notifiée au RSSI Groupe ;
- La politique sécurité des systèmes d'information Groupe soit adoptée au sein des établissements et que chaque politique SSI locale soit soumise à l'avis du RSSI Groupe préalablement à sa déclinaison dans l'établissement ;
- Un reporting concernant le niveau de conformité des établissements à la politique SSI Groupe, le contrôle permanent SSI, le niveau de risques SSI, les principaux incidents SSI et les actions engagées soient transmis au RSSI Groupe.

Depuis 2020, la Banque Populaire du Sud a alloué 1 ETP à la fonction SSI auquel s'ajoute la contribution d'un expert en sécurité à l'activité. Le RSSI est rattaché à la Directrice de la Conformité et des Risques, l'expert en sécurité est rattaché à la Direction de la Transformation.

SUIVI DES RISQUES LIES A LA SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION

Le Groupe BPCE a élaboré une politique de sécurité des systèmes d'information Groupe (PSSI-G), adossée à la charte risques, conformité et contrôle permanent Groupe. Cette politique définit les principes directeurs en matière de protection des systèmes d'information (SI) et précise les dispositions à respecter d'une part, par l'ensemble des établissements du Groupe en vis-à-vis et à l'étranger et, d'autre part, au travers de conventions, par toute entité tierce dès lors qu'elle accède aux SI d'un ou plusieurs établissements du Groupe.

La PSSI-G constitue un cadre groupe auquel chaque établissement doit se conformer. À ce titre, la Banque Populaire du Sud a décrit les modalités d'application locale du cadre SSI Groupe en mai 2018.

Ces modalités s'appliquent à Banque Populaire du Sud, ainsi qu'à toute entité tierce, par le biais de conventions, dès lors qu'elle se connecte aux SI de Banque Populaire du Sud.

Par ailleurs la Banque Populaire du Sud a réalisé une revue encadrée par la DSG BPCE en 2021 :

- Les 8 règles de la PSSI-G applicables à son contexte (détournage), sur le SI privatif ;
- Les 140 règles de la PSSI-G applicables à son contexte (détournage), sur le SI privatif infogéré ;
- Les 71 règles de la PSSI-G applicables à son contexte (détournage), sur le SI communautaire.

La conformité de chacune de ces règles est en cours d'évaluation et de validation par le RSSI groupe telle que définit dans le cadre SSI Groupe.

La PSSI-G et le détournage des règles applicables à la Banque Populaire du Sud font l'objet d'une révision annuelle, dans le cadre d'un processus d'amélioration continue.

Dans le cadre du programme Groupe de mise en conformité aux exigences du règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD), un dispositif d'accompagnement RGPD des projets (y compris les projets digitaux) est en place avec un fonctionnement adapté au cycle de développement agile.

Le Groupe BPCE est également particulièrement vigilant en matière de lutte contre la cybercriminalité. Un Security Operation Center (SOC) Groupe unifié intégrant un niveau 1, fonctionnant en 24x7 est opérationnel.

Plusieurs actions ont été poursuivies en 2021, afin de renforcer les dispositifs de lutte contre la cybercriminalité :

- Travaux de sécurisation des sites Internet hébergés à l'extérieur
- Capacités de tests de sécurité des sites Internet et applications améliorées
- Mise en place d'un programme de Divulgence Responsable des vulnérabilités par le CERT Groupe BPCE

SENSIBILISATION DES COLLABORATEURS A LA CYBERSECURITE :

Outre le maintien du socle commun Groupe de sensibilisation des collaborateurs à la SSI, l'année 2021 a été marquée par la mise en œuvre d'un nouveau plan de formation/sensibilisation SSI et par la participation au « mois européen de la cybersécurité ».

Sur le périmètre de BPCE SA, outre les revues récurrentes des habilitations applicatives et de droits sur les ressources du SI (listes de diffusion, boîtes aux lettres partagées, dossiers partagés, etc.), la surveillance de l'ensemble des sites web publiés sur Internet et le suivi des plans de traitement des vulnérabilités sont renforcés ainsi que la surveillance du risque de fuite de données par mail ou l'utilisation de service de stockage et d'échange en ligne.

De nouvelles campagnes de sensibilisation et de formation des collaborateurs ont par ailleurs été menées :

- Test de phishing, campagne de sensibilisation au phishing et accompagnement des collaborateurs en situation d'échecs répétés ;
- Participation aux réunions d'accueil des nouveaux collaborateurs, intégrant notamment les menaces et risques liés aux situations de télétravail.

En 2021, la Banque Populaire du Sud a été pilote dans le dispositif global des revues de sécurité sur plusieurs actifs métiers confiés à des prestataires externes. Les différents métiers concernés ont été rencontrés pour adhésion au dispositif qui sera mis en place en 2022.

En parallèle des analyses privatives internes ont été menées en 2021 par l'expert en sécurité du SI ont permis d'élaborer une stratégie de revues de sécurité sur un prestataire en particulier sur des actifs moins critiques.

Les travaux de cartographie SSI à la Banque Populaire du Sud ont débuté en 2021, ils se poursuivront en 2022 avec la contribution métier.

Risque prioritaire	Empreinte territoriale			
Description du risque	Agir en tant qu'employeur et acheteur en étant présent de façon adaptée dans les territoires			
Indicateurs clés	2021	2020	2019	Evolution 2020 – 2021
Montants décaissés dédiés à des activités de mécénat (avec reçus fiscaux) en milliers d'euros	736	652	795	13%

En tant qu'employeur

La Banque Populaire du Sud est un employeur local clé sur son territoire. Via son réseau d'agences et son siège, elle emploie ainsi 2203 personnes sur le territoire, dont 94% en CDI.

Répartition de l'effectif par contrat

CDI / CDD	2021		2020		2019	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
CDI	2 071	94%	2 079	94%	2 090	92%
CDD y compris alternance	132	6%	124	6%	187	8%
TOTAL	2 203	100%	2203	100%	2277	100%

CDI et CDD inscrits au 31 décembre

En tant qu'acheteur

La Banque Populaire du Sud a majoritairement recours à des fournisseurs locaux : en 2021, 70% de ses fournisseurs sont implantés sur son territoire.

Politique d'Achats Responsables

La politique achat de la Banque Populaire du Sud s'inscrit dans celle du Groupe BPCE. En 2021, la filiale BPCE Achats a fait évoluer la politique achats responsables du Groupe BPCE, qui s'articule ainsi autour des axes majeurs suivants :

- Appliquer et contrôler les bonnes pratiques des affaires (prévention de la corruption, éthique, respect du droit du travail, respect des délais de paiement, promotion de relations durables et équilibrées...),
- Contribuer, avec les entreprises du Groupe BPCE, au développement local,
- Prendre en compte notamment le cycle de vie des produits, le coût complet, la conception durable des produits et services achetés.

BPCE Achats a mis en place les principes d'action suivants afin d'intégrer la RSE dans ses actes d'achats :

- Construire une relation durable avec les fournisseurs, notamment en mettant en place un environnement dédié, mais aussi en instaurant une évaluation réciproque de la relation ;
- Intégrer les critères RSE dans chacune des étapes d'achat (sourcing de fournisseurs, éco conception, analyse du cycle de vie, mesure de l'impact environnemental des biens et services achetés, notamment carbone, ...)
- Evaluer selon des critères RSE des fournisseurs lors des consultations selon des critères adaptés aux projets d'achat (dont notamment le Devoir de vigilance) ;

- Mesurer les impacts environnementaux des actions achats réalisées, dont l'impact carbone ;
- Favoriser, avec l'ensemble des entreprises du Groupe BPCE, le développement économique et social du tissu économique local ;
- Développer le recours aux fournisseurs inclusifs (Structures d'Insertion par l'Activité Economique et Structures du Secteur du Travail Protégé et Adapté (STPA)).

Promouvoir une relation durable et équilibrée avec les fournisseurs

La Banque Populaire du Sud s'est vue décerner le label Relations Fournisseur Responsables, qui distingue les entreprises françaises ayant fait preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs, notamment en matière de délais de paiement. Ce label est décerné par la Médiation des entreprises (dépendant du ministère de l'Économie) et le CNA (conseil national des achats). Le label est attribué pour trois ans ; un audit annuel est réalisé pour vérifier que les bonnes pratiques responsables vis-à-vis des fournisseurs (éthique, respect des intérêts fournisseurs, intégration des enjeux environnementaux et sociaux dans les procédures achats, qualité des relations fournisseurs...) sont effectivement mises en œuvre de façon permanente par les entreprises labellisées. Avec quatorze entreprises du Groupe BPCE engagées dans le label, il récompense la stratégie d'achats responsables animée par BPCE Achats et le déploiement de la RSE au cœur de la fonction achats et dans les relations avec les fournisseurs.

Délais de paiement

En 2021, BPCE Achats a poursuivi les enquêtes de mesure des délais de paiement à l'échelle du groupe. Le tableau de bord mensuel a été mis en ligne sur PowerBI, au sein du rapport de suivi d'activité Achats du Groupe.

Un groupe de travail animé par BPCE Achats, composé d'acheteurs et comptables de BPCE SA, 4 Caisses d'Épargne et 3 Banques Populaires a permis la rédaction d'un Livre Blanc de bonnes pratiques (notamment sur les aspects juridiques et organisationnels), qui a été présenté puis diffusé à l'ensemble des établissements.

Par ailleurs, la Banque Populaire du Sud met également tout en œuvre afin de limiter le délai de paiement de ses fournisseurs. Ce délai est égal à 30 jours en 2021.

En tant que Mécène

L'engagement en termes de mécénat de la Banque Populaire du Sud s'inscrit au cœur de l'histoire, de l'identité et des valeurs des Banques Populaire.

Soutien et accompagnement des associations du territoire

La Banque Populaire du Sud, acteur engagé sur son territoire, se mobilise aux côtés des associations de proximité qui œuvrent en faveur de l'intérêt général. En 2021, son mécénat a représenté près de 736K€. La Banque Populaire du Sud s'engage dans des actions en faveur de la société civile dans de multiples domaines. Elle est ainsi particulièrement impliquée en faveur du soutien à la création d'entreprises (notamment via la microfinance), de l'insertion et de la solidarité et soutient activement le monde de l'éducation et de la recherche.

Cette stratégie de mécénat se veut adaptée aux besoins du territoire. Ainsi, elle est définie par les instances dirigeantes de la Banque Populaire du Sud. Les montants décaissés dédiés à des activités de mécénat sont en hausse de 13% par rapport au précédent exercice. En effet, la Banque Populaire du Sud a soutenu sur 2021 de nouveaux programmes avec les fondations universitaires de Montpellier (Chaire Jacques Cœur) et de Perpignan (Certification développement durable avec l'UPVD).

Grâce à sa fondation d'entreprise, la Banque Populaire du Sud renforce cet engagement vis-à-vis de la société et sa contribution à l'intérêt général sur son territoire. Depuis sa création, la fondation BPS apporte

son aide aux associations locales et aux jeunes résidant sur son territoire géographique. En 2021, la fondation Banque Populaire du Sud a récompensé 53 associations locales et 12 jeunes pour un montant total de 147 500€. Afin de mettre en avant les lauréats, des remises de prix ont également été organisées et des communiqués ont été envoyés à la presse locale.

La Fondation d'entreprise Banque Populaire

La Banque Populaire du Sud soutient la Fondation Banque Populaire, instrument de mécénat national des 14 Banques Populaires et de leurs sociétaires depuis 1992. Accompagner la réussite, c'est la mission des Banques Populaires depuis leur origine. Leur Fondation d'entreprise décline ce crédo avec un engagement dans la durée en faveur de l'initiative individuelle et de la jeunesse, dans les domaines de la musique classique, du handicap et de l'artisanat d'art.

En tirant parti de sa présence territoriale, de l'expertise de ses jurys, et des anciens lauréats, la Fondation a constitué un large réseau démontrant que la réussite est multiple et à la portée de tous.

Pour les sociétaires, les clients comme pour les collaborateurs, les lauréats de la Fondation incarnent l'engagement coopératif et sociétal des Banques Populaires en portant leurs valeurs de solidarité, d'esprit d'entreprendre et de goût pour l'innovation. Pour savoir plus : <https://www.fondationbanquepopulaire.fr/>

Partenariats nationaux

En cohérence avec les actions des Banques Populaires sur leur territoire, la Fédération Nationale des Banques Populaires (FNBP) insuffle et porte une politique de partenariats et de mécénat via son Fonds de dotation qui a pour priorités d'action l'emploi-insertion par l'entrepreneuriat et le soutien à des Chaires de recherche. En 2021, le soutien à l'ADIE -association qui finance, conseille et accompagne des micro-entrepreneurs dans la création et le développement de leur activité- reste prégnant, tout comme celui à Entreprendre pour Apprendre, association qui sensibilise et développe les compétences entrepreneuriales des jeunes. Depuis 2015, la FNBP développe son soutien à des Chaires de recherche : financement de projets de recherche sur la gouvernance coopérative avec la Burgundy School of Business, de travaux sur la différence coopérative avec la Chaire Lyon 3 Coopération ou encore d'études sur la performance des territoires en matière d'innovation avec la Chaire de l'immatériel, Paris Sud. Dans le domaine du « Droit privé des activités économiques et des coopératives financières », la FNBP apporte son soutien au concours annuel de thèses organisé par l'IFJD (Institut Louis Joinet).

Soutien à la voile

Depuis près de 25 ans, la Banque Populaire mène également une politique de sponsoring dans la voile en étant compétiteur et soutien au développement de ce sport. Cette stratégie originale fait d'elle un acteur impliqué dans toutes les dimensions de la voile, de l'initiation en club à la compétition du plus haut niveau et ce, sur l'ensemble du territoire français. Armateur de voiliers de compétition depuis 1989, partenaire de la Fédération Française de Voile depuis l'an 2000, la Banque Populaire affirme durablement son engagement dans la voile.

Initié avec la Ligue de Voile Occitanie, la Banque Populaire du Sud avec sa maison le Crédit Maritime Méditerranée, a initié un nouveau partenariat en direction de la Voile Habitable réaffirmant ainsi sa position de Banque de la Voile et de Banque de l'Economie Bleue. Il s'est concrétisé par le soutien à des régates régionales, permettant d'entrer en relation avec les Yachts Clubs adhérents à la FF Voile, les collectivités et les élus locaux, ainsi que les propriétaires de bateau, qui représentent 3 000 des 4 000 licenciés adultes que compte la Région Occitanie. Les collaborateurs de la banque ont pu participer aux moments forts des régates, partager le repas des équipages et remettre les trophées.

Pour répondre aux attentes des clubs de voile et leurs licenciés, une offre de produits et services dédiée au monde du nautisme a été mise en place.

2.2.5 Note méthodologique

Méthodologie du reporting RSE

La Banque Populaire du Sud s'efforce de fournir une vision sincère et transparente de ses actions et de ses engagements en termes de responsabilité sociale et environnementale (RSE).

Elaboration et actualisation du modèle d'affaires

Les schémas « modèle d'affaire » et « écosystème » ont été construits et proposés par le Groupe BPCE et la FNBP. Ces schémas ont ensuite été ajustés par la Banque Populaire du Sud en fonction de son plan stratégique, de ses segments de marché et de son territoire.

NOS RESSOURCES		
THEMATIQUE	INDICATEUR	PRECISIONS
Nos clients et sociétaires	Nombre de clients	Clients particuliers, professionnels et entreprises au 31/12
	% de sociétaires parmi les clients	Nombre de sociétaires au 31/12 / nombre total de clients
	Nombre d'administrateurs	Nombre d'administrateurs au 31/12
Notre capital humain	Nombre de collaborateurs au siège et en agence	Total effectif ETP CDI + CDD. Ce calcul correspond à l'indicateur 1.1.3 du bilan social.
	Indice égalité femmes hommes	Bilan social
	% d'emplois de personnes handicapées	Bilan social
Notre capital financier	Montant de capitaux propres	Stock de capitaux dont dispose l'entreprise (capital + réserve, après affectation des résultats)
	Ratio de solvabilité	Le ratio de solvabilité européen était un ratio minimum de fonds propres applicable aux banques, défini par la directive 89/647/CEE du Conseil, du 18 décembre 1989, relative à un ratio de solvabilité des établissements de crédit. Il est l'application du ratio cooke défini dans l'accord de Bâle 1. Ratio de solvabilité CEIT
Notre capital immobilier	Nombre d'agences et centres d'affaires	Agences et centres d'affaires hors agences virtuelles

NOTRE CREATION DE VALEUR		
Pour nos clients et sociétaires	Montant des intérêts aux parts sociales	Il s'agit des intérêts versés aux parts sociales au bénéfice des sociétaires et non du capital social des Banques Populaires. Le taux de rémunération est généralement connu en mai-juin de chaque année pour le capital social de l'année d'avant.
	Montant de mise en réserve	Contribution annuelle aux réserves impartageables
Pour l'économie du territoire	Encours de Prêts Garantis par l'Etat	Montant des PGE débloqués sur l'ensemble des marchés concernés au 31/12
	Montant d'encours de fonds FCPE ISR et solidaires	Montant des encours des fonds Communs de Placement Entreprise solidaires – FCPE
	Montant d'encours de fonds ISR/ESG (Articles 8 et 9)	Montant des encours des fonds ISR/ESG (article 8 et article 9) intégrant des critères de durabilité au sens du règlement européen SFDR.
	Montant de financement des TPE/PME	Montant des prêts équipements professionnels et entreprises débloqués au 31/12
	% de fournisseurs locaux	Nombre de fournisseurs locaux / Nombre total de fournisseurs
	Impôts locaux	Impôts fonciers, contribution économique territoriale, taxe additionnelle sur les surfaces de stationnement (exclus : impôts sur les sociétés car impact national)

Pour nos talents	Salaires des collaborateurs au siège et en agences	Masse salariale annuelle totale au sens de la déclaration annuelle des salaires. On entend par masse salariale la somme des salaires effectivement perçus pendant l'année par le salarié. Prend en compte la somme des éléments de rémunération soumis à cotisations sociales pour tous les salariés. S'entend hors intéressement, participation, abondement à un PEE et hors charges patronales.
	% de la masse salariale consacrée à la formation	Montant dédié à la formation sur la masse salariale
Pour la société civile	Engagement sociétal (Mécénat et Fondations)	Montant dédié aux activités de Mécénat et Fondations (avec reçu fiscal), hors partenariats non commerciaux
	Montant de refinancements des structures de microcrédits	Microcrédits personnels et professionnels Adie et Microcrédits professionnels agence garantis par France Active
Pour l'environnement	Montant de financement de la transition environnementale	Montant de financement de la transition énergétique (production annuelle) : Energies renouvelables (financement de projets structurés + financements corporate 100% EnR) + bâtiment vert (= Eco PTZ + PREVair + PROVair) + transports bas carbone (AUTOVair)

Choix des indicateurs

La Banque Populaire du Sud s'appuie sur une analyse de ses risques extra-financiers proposée par BPCE.

Cette analyse fait l'objet d'une actualisation chaque année, afin de prendre en compte :

- ❖ Les recommandations exprimées par la filière RSE ;
- ❖ Les remarques formulées par les Commissaires aux comptes/organismes tiers indépendants dans le cadre de leur mission de vérification ;
- ❖ L'évolution de la réglementation.

Le référentiel BPCE fait l'objet d'un guide utilisateur sur lequel la Banque Populaire s'est appuyée pour la réalisation de sa Déclaration de performance extra-financière. Elle s'est également basée, pour les données carbone, sur le guide méthodologique fourni par BPCE.

Definitions des indicateurs prioritaires

INDICATEURS PRIORITAIRES	DEFINITIONS
NPS (net promoter score) client annuel et tendance	Indicateur utilisé pour connaître la propension de clients prêts à recommander la Banque. Le NPS est annuel et correspond au nombre de clients promoteurs moins le nombre de clients détracteurs.
Financement des entreprises TPE/PME	Montant des encours et nombre de prêts équipements débloqués des clients BPS professionnels et entreprises. Ce périmètre comprend les PGE (Prêts garantis par l'Etat).
Financement de la transition énergétique (en millions d'euros)	Le périmètre du financement de la transition énergétique a été élargi aux financements professionnels et corporate en 2020 et en 2021. La Banque Populaire du Sud ne parvient pas à identifier automatiquement tous les financements débloqués en 2020 et en 2021 sur le périmètre des entreprises. -En 2020 et 2021 : Montant de la production annuelle et du stock des prêts débloqués ayant pour objet le financement des énergies renouvelables (financement de projets structurés + financements corporate 100% EnR) + bâtiment vert (produits Eco PTZ + PREVair + PROVair) + transports décarbonés (AUTOVair). -En 2019 : Montant de la production annuelle et du stock des prêts débloqués ayant pour objet le financement des énergies renouvelables + bâtiment vert (produits Eco PTZ + PREVair) + transports décarbonés (AUTOVair).
Fonds FCPE commercialisés ISR et/ ou solidaires (en millions d'euros)	Fonds Communs de Placement Entreprise solidaires – FCPE (Encours fin de mois des fonds commercialisés par la Banque Populaire)

Commercialisation des fonds ISR/ESG (en millions d'euros)	- En 2019 et 2020 : montant des encours des fonds ISR et/ou solidaires - En 2021 : montant des encours des fonds ISR/ESG intégrant les critères de durabilité au sens du règlement SFDR (article 8 et article 9).
Nombre de réclamations « Information/conseil » traitées avec une réponse favorable /Nombre total de réclamations traitées	Nombre de réclamations avec la typologie « Information/conseil » traitées avec une réponse favorable /Nombre total de réclamations traitées. Le numérateur et le dénominateur ne couvrant pas le même périmètre, cela peut constituer une limite méthodologique.
Nombre de réclamations « opération non autorisée» traitées avec une réponse favorable /Nombre total de réclamations traitées.	Nombre de réclamations avec la typologie « opération non autorisée » traitées avec une réponse favorable /Nombre total de réclamations traitées.
Production brute annuelle OCF	Nombre de conventions "Offre clientèle Fragile" souscrites sur l'année.
Nombre d'heures de formation/ETP	Nombre d'heures de formation réalisées /nombre d'ETP au 31/12
Pourcentage de femmes cadres	Nombre de femmes dans l'encadrement / Nombre total de personnes dans l'encadrement (effectif au 31/12)
Taux d'absentéisme maladie	Nombre de jours d'absence / nombre de jours travaillés théoriques (ETP moyens pris en compte). Cet indicateur comprend tous les types d'absence pour maladie et accidents du travail (contrats CDI et CDD à l'exclusion des contrats professionnels et alternants). Les absences longue durée et les mi-temps thérapeutiques sont comptabilisés. Les nombres de jours (travaillés et théoriques) sont exprimés en jours calendaires.
Taux d'absentéisme maladie avec cause de pandémie	Nombre de jours d'absence / nombre de jours travaillés théoriques. Cet indicateur intègre les maladies pour cause de pandémie.
Taux de collaborateurs ayant réalisé la formation code de conduite	Nombre de collaborateurs ayant réalisé la formation code de conduite / nombre de collaborateurs inscrits à la formation code de conduite
Taux de salariés formés à la lutte anti-blanchiment au cours des 2 dernières années	Nombre de salariés formés à la lutte anti-blanchiment / nombre de salariés inscrits.
Taux de nouveaux projets communautaires bénéficiant d'un accompagnement SSI et Privacy	Taux de nouveaux projets communautaires bénéficiant d'un accompagnement SSI et Privacy par le Groupe BPCE
% de collaborateurs formés au RGPD	Nombre de collaborateurs formés au RGPD / Nombre de collaborateurs inscrits (100% des effectifs sollicités – renouvellement tous les 3 ans)
Montants décaissés dédiés à des activités de mécénat (avec reçu fiscal)	Montant dédié aux activités de Mécénat + Fondation BPS et FNBP (subventions versées aux associations pour lesquelles un reçu fiscal est délivré). Les partenariats non commerciaux et commerciaux sont exclus.

Emissions de gaz à effet de serre

Nouveaux indicateurs bilan carbone

Dans le cadre de l'amélioration et de la modernisation continue du Bilan carbone, les indicateurs ci-dessous ont été intégrés à partir du Bilan carbone 2021 :

- Nombre de jours en télétravail
- Consommation d'électricité verte (Engie, GEG, EDF ou autres)
- Consommation liée au PPA (POWER PURCHASE AGREEMENT)
- Nombre de véhicules électriques de service et de fonction
- Nombre de véhicules hybrides rechargeables de service et de fonction
- Nombre d'écran subventionnés pour le télétravail
- Déplacements professionnels et personnels réalisés en voiture électrique
- Déplacements professionnels et personnels réalisés en voiture hybride rechargeable

Le résultat de l'évaluation de l'empreinte carbone des portefeuilles n'est pas présent dans cette DPEF. Les émissions communiquées sont sur la base des postes analysés.

Exclusions

Du fait de l'activité de la Banque Populaire du Sud, certaines thématiques relatives au Décret du 24 avril 2012 et à l'article 4 de la loi du 11 février 2016 relative à la lutte contre le changement climatique n'ont pas été jugées pertinentes. C'est le cas pour :

- L'économie circulaire, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable compte tenu de notre activité de service.

Par ailleurs, en raison de la modification tardive, en date du 4 mars 2022, de l'article L. 225-102-1 III alinéa 2, la déclaration de performance extra-financière relative à l'exercice 2021 ne comprend pas d'informations relatives aux actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives mais sera complétée l'exercice prochain.

Comparabilité

Dans le contexte de fusion avec ses marques, la Banque Populaire du Sud a fait le choix de communiquer en agrégeant les données sociales, environnementales et sociétales. Pour certains indicateurs, les évolutions ne sont pas pertinentes et ne seront pas publiées.

Période du reporting

Les données publiées couvrent la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 Décembre 2021.

Dans le cas où les données physiques ne sont pas exhaustives, les contributeurs ont procédé à des calculs d'ordre de grandeur pour estimer les données manquantes, à partir de ratios moyens fournis par BPCE.

Disponibilité

La Banque Populaire du Sud s'engage à publier sa déclaration de performance extra-financière sur son site Internet pendant 5 ans.

Rectification de données

Si une donnée publiée dans le rapport de gestion en année N-1 s'avère être erronée, une rectification sera effectuée avec une note de bas de page le précisant.

Périmètre du reporting

Pour l'exercice 2021, le périmètre de reporting pour les indicateurs RSE concerne l'entité Banque Populaire du Sud. La Banque populaire du Sud a fusionné avec la Banque Dupuy de Parseval, la Banque Marze et le Crédit Maritime Méditerranée avec effet rétroactif au 01/01/2020.

2.2.6 Rapport de l'organisme tiers indépendant la DPEF figurant dans le rapport de gestion



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Banque Populaire du Sud SA

Siège social : 38 boulevard Clémenceau, 66 000, Perpignan

Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de votre société (ci-après « entité »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049¹ et membre du réseau KPMG International comme l'un de vos commissaires aux comptes, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion de l'entité en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

¹ Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1049, portée disponible sur le site www.cofrac.fr



Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de l'entité.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;



- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000².

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre janvier et avril 2022 sur une durée totale d'intervention d'environ deux semaines.

² ISAE 3000 (révisée) - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*



Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'entité, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe. Nos travaux ont été menés au siège de l'entité consolidante.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;



- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés au siège de l'entité et couvrent 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 15 avril 2022

KPMG S.A.

Fanny Houlliot
Associée
Sustainability Services

Diego Dechelotte
Associé
Audit



Annexe

Informations qualitatives (actions et résultats) considérées les plus importantes

Outils et moyens favorisant l'exercice de la mobilité

Signature de la charte Mixité et autres actions en faveur de l'égalité professionnelle

Charte de 15 engagements pour l'équilibre des temps de vie

Démarche de QVT

Financement de la transition environnementale

Engagement de maîtrise de l'empreinte environnementale et résultats

Prise en compte des risques ESG dans les politiques de gestion des risques

Actions de sensibilisation des collaborateurs aux risques ESG

Dispositif de recueil et de traitement des alertes professionnelles

Gestion de la satisfaction des clients

Soutien à la création et au développement d'entreprises

Mise en place d'un code de bonne conduite

Accompagnement des clients en situation de fragilité financière

Actions mises en œuvre en faveur de la sécurité des données

Label Relations Fournisseur Responsables



Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs considérés les plus importants

Effectif au 31/12

Pourcentage de femmes cadres

Nombre d'heures de formation par ETP

Taux d'absentéisme maladie

Financement de la transition énergétique

Financement des entreprises TPE/PME

Montants décaissés dédiés à des activités de mécénat

Production brute OCF (offre spécifique clientèle fragile)

Part de réclamations « Information/conseil » traitées en 2021 avec une réponse favorable /Nombre total de réclamations traitées en 2021

NPS (net promoter score) client annuel et tendance

Taux de salariés formés à la lutte anti-blanchiment

Taux de nouveaux projets communautaires bénéficiant d'un accompagnement SSI et Privacy

2.3 Activité et résultats consolidés de la Banque Populaire du Sud

2.3.1 Résultats financiers consolidés

La Banque Populaire du Sud constitue l'essentiel de l'activité et des comptes du bilan du groupe BPS.

Les autres composantes du groupe sont : la SAS Financière de Participations Immobilières, un fonds commun de titrisation portant la quote part des créances à l'habitat apportées par la banque au mécanisme dit « true sale » établi en 2014 par le groupe BPCE pour mobiliser ses actifs auprès de la Banque Centrale Européenne, un fonds de commun de titrisation de créances à la consommation constitué sur un modèle identique, courant 2016, des fonds communs Homeloans constitués en 2017, 2018, 2019 2020 et 2021, les sociétés de caution Mutuelle associées à la Banque Populaire du Sud : la Socami du Sud et la Socama du Sud, et la société Sud Croissance, société de capital investissement codétenue par la Banque Populaire du Sud et Multicroissance, filiale de la Banque Populaire Occitane.

Il est à noter que la SAS Financière de Participations a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine à la Banque Populaire du Sud au 12/11/2021.

L'activité s'est développée dans un contexte de hausse des taux longs (+0,55% sur l'année pour les taux à 10 ans), de maintien des taux courts à un niveau négatif (-0,56% pour l'Euribor 3 mois au 31/12/2021), de reprise de l'inflation sur le 2nd semestre et de croissance des marchés actions (+29% de progression du CAC 40 sur 2021).

Portées par le regain d'activité de nos clients et par la bonne dynamique commerciale des équipes, les commissions sur produits et services de banque (cartes, gestion des flux, ...) et d'assurance ont progressé de près de 5% en 2021. Malgré la baisse tendancielle des taux de rendement des crédits, la très forte progression des encours a permis de stabiliser le niveau de la marge d'intérêts clientèle. Également soutenu par des gains financiers liés aux dispositifs de refinancement TLTRO, le PNB s'est ainsi établi à 396M€, en hausse de +3,9%.

Les frais de fonctionnement (+0,5%) ont été maîtrisés.

Le coût des risques, certes en forte baisse par rapport à un exercice 2020 exceptionnellement élevé, s'établit toutefois à près de 30M€ traduisant la politique constante de prudence de la BPS en matière de provisionnement des risques de crédits individuels ou sectoriels. Au final, le bénéfice net gagne près de 22% à 86,3M€. Ce haut niveau de rentabilité permettra une nouvelle fois à la BPS de consolider ses fonds propres et ainsi de renforcer sa solvabilité qui, avec un ratio proche de 20%, est déjà près de 2 fois supérieure aux obligations réglementaires.

2.3.2 Présentation des secteurs opérationnels

Cette rubrique est sans objet depuis 2019 dans la mesure où BPS sous ses 4 maisons, n'exerce qu'une seule activité (la banque de détail en région) et qu'elle porte la quasi-totalité de l'activité du groupe BPS.

2.3.3 Activités et résultats par secteur opérationnel

Sans objet.

2.3.4 Bilan consolidé et variation des capitaux propres

Le total du bilan consolidé en normes IFRS du groupe BPS est de 18 832 M€ au 31/12/2021 contre 16 556M€ au 31/12/2020 (+ 2 276 M€). La hausse s'explique principalement à l'actif par l'augmentation des prêts auprès des établissements de crédit (+ 1 277 M€) et des crédits à la clientèle (+ 826 M€). Le passif s'accroît sous l'effet de la hausse des ressources auprès d'établissement de crédit (+1 405 M€) et de l'épargne de la clientèle (+774 M€).

Le total de bilan de la BPS (comptes sociaux) s'établit à 17 874 M€ soit 95% de l'ensemble.

Les capitaux propres comptables du groupe BPS s'établissent à 1 614 M€, en progression de 218 M€.

2.4 Activités et résultats de la BPS sur base individuelle

2.4.1 Résultats financiers de la BPS sur base individuelle

L'affirmation des valeurs coopératives

N.B. : L'ensemble des actions de la BPS dans ce domaine est détaillée au sein de la partie 2.2 du présent rapport.

Fin 2021 le capital de la BPS était détenu par 230 497 sociétaires soit 40.05 % de sociétaires parmi les clients. En devenant sociétaires, ces clients expriment leur attachement à la proximité avec leur Banque et aux valeurs de solidarité et de responsabilité sociale et environnementale que véhicule l'esprit de la coopération.

La Banque Populaire du Sud contribue de plusieurs manières à leur manifestation. La Fondation d'entreprise Banque Populaire du Sud, créée en avril 2013 est le vecteur privilégié de l'action sociétale de la Banque. En 2021, 52 associations ainsi que 12 jeunes (8 dans le cadre des Prix Initiative Jeunes et 4 dans celui du concours Innovez green !) ont bénéficié de l'aide financière de la Fondation d'entreprise pour un montant total de 144 500 €. Lorsque le contexte lié à la crise sanitaire l'a permis, la Fondation et les agences ont organisé des remises de Prix. 9 au total ont pu être mise en place. En revanche, la fête de la Fondation a dû une nouvelle fois être annulée.

Par ailleurs, 5 lauréats de la Fondation Nationale Banque Populaire, résidant sur le territoire de la Banque Populaire du Sud, ont bénéficié d'une bourse au titre du jury « handicap » et 1 au titre du jury « musique ».

En 2021, lors du 1^{er} semestre, la crise sanitaire n'a pas permis d'organiser de réunion à l'intention des Sociétaires. Toutefois, ils ont pu participer à un webinar sur la thématique de la transition écologique. En fin d'année, le 1^{er} « atelier sociétaires green » a permis à un panel de sociétaires de venir s'exprimer en agence sur ses attentes en matière de banque éco-responsable et 3 clubs sociétaires entrepreneurs ont été organisés.

Comme chaque année depuis 2019, le magazine annuel « Plein Sud spécial sociétariat » a été envoyé au format numérique et depuis février 2021, chaque nouveau sociétaire reçoit une lettre de bienvenue.

La Banque Populaire du Sud a également marqué son engagement en faveur du Développement Durable.

Des événements externes et internes se sont déroulés en 2021, dont les plus marquants ont été :

- Des temps forts pour sensibiliser et acculturer les collaborateurs aux enjeux du développement durable (Semaine européenne du développement durable, semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, semaine de la Qualité de vie au travail) ;
- L'édition d'un ouvrage « Entreprendre dans le Sud sportivement » mettant en avant des histoires entrepreneuriales bâties autour de l'économie du sport sur le territoire de la Banque Populaire du Sud ;
- La signature de partenariats dans le domaine de la santé (Cancer@work et l'Institut du Cancer de Montpellier) ;
- La mobilisation des collaborateurs pour « Octobre Rose » et le « mois sans tabac » ;
- La présence de la Banque Populaire du Sud au forum régional « Le Monde Nouveau » avec un stand dédié aux e-agences développement durables Pop Green ;
- Le webinar sur la thématique de la transition écologique des villes organisé, mis en ligne et proposé aux sociétaires ;

D'autre part, la Banque Populaire du Sud continue à se mobiliser en faveur de la création d'entreprise et des porteurs de projet qui ont des difficultés d'accès aux financements bancaires. En cohérence avec son positionnement en matière de microfinance, la Banque Populaire du Sud oriente de façon privilégiée son action vers le microcrédit professionnel.

En 2021, elle reste le premier partenaire bancaire privé de l'Airdie / France Active, association qu'elle a soutenue à hauteur de 55 000 euros : 40 000 euros au titre des actions mises en œuvre en faveur des créateurs d'entreprise et 15 000 euros au titre de cotisation annuelle. Avec la caution de France Active Garantie, elle a financé 115 micro-crédits professionnels pour un montant total de plus de 3,5 millions d'euros.

Dans le même objectif, mais selon des modalités différentes, la Banque Populaire du Sud s'associe au financement des crédits octroyés aux porteurs de projets directement par l'ADIE avec laquelle elle a poursuivi en 2021 son partenariat : mise à disposition d'importantes lignes de crédit à taux préférentiel : 686 000 € en 2021 qui ont permis à l'Adie de mettre en place 323 micro-crédits.

Les Banques Populaires demeurent le premier « refinancier » des microcrédits de l'Adie en France. Elles participent également aux pertes en garantie.

En outre, la Banque Populaire du Sud a continué d'accompagner les clients en situation de fragilité financière afin de les aider à normaliser leur situation et de les replacer dans une perspective positive, grâce à l'intervention d'une équipe spécialisée, Concordia, chargée également de suivre le déroulement des opérations liées au surendettement.

La Banque Populaire du Sud est également très attentive à la diminution de son impact sur l'environnement comme l'attestent les actions mises en place dans différents domaines : la mobilité durable (enquête destinée aux collaborateurs sur les déplacements domicile-travail, actualisation en cours du plan de mobilité...), la responsabilité numérique (opération de sensibilisation à la pollution numérique et actions de nettoyage des outils numériques), les achats responsables (obtention du label Relations Fournisseurs et Achats Responsables, recours à des fournisseurs locaux).

Par ailleurs, la Banque Populaire du Sud développe une gamme de « prêts écologiques » destinée aux particuliers pour faciliter l'acquisition de véhicules propres ou peu polluants, ou permettre l'amélioration de l'habitat, notamment pour le financement des travaux d'économie d'énergie.

L'ensemble de ces actions en faveur de l'environnement sont développées dans le chapitre 2.2.4.2 du présent rapport.

Ces initiatives rendent compte de l'engagement de la Banque Populaire du Sud, Banque Coopérative Régionale au service de l'économie de sa région.

Activité

La BPS sous ses 4 maisons compte 534 112 clients au 31/12/2021. Près de 33 000 nouveaux clients sont venus rejoindre la BPS en 2021 avec une dynamique particulièrement notable sur les professionnels (+32%) et sur les entreprises (+54%) et une contribution positive de tous les réseaux.

Collecte de l'épargne

L'épargne de la clientèle collectée au bilan de la banque représente 11 003 M€ au 31/12/2021 et a progressé de +15% sur l'année. Cette progression a bénéficié du fort dynamisme des livrets (+25%) et des dépôts à vue (+20%). La baisse tendancielle des encours de dépôts à terme s'est poursuivie en 2021 (-16%) en l'absence d'une offre de taux attractifs.

Crédits

La BPS a accordé en 2021 plus de 3 Mds€ de nouveaux crédits et a permis de financer ainsi plus de 44 000 projets portés par ses clients particuliers, professionnels, entreprises, agriculteurs ... La banque a notamment accordé en cumul depuis 2020 plus d'1Md€ de prêts « PGE » en soutien aux entreprises touchées par la crise du Covid19. Au-delà et hors PGE, les productions de crédits se sont accrues de +22% par rapport à l'exercice 2019, démontrant l'attachement de la BPS à l'accompagnement des acteurs économiques de ses territoires.

Ainsi les encours de crédits se sont accrues de +12%, après une progression déjà exceptionnelle de +11% en 2020.

Equipement en produits et services de banque et d'assurance

La BPS a réalisé des performances commerciales élevées sur des gammes essentielles comme les assurances IARD et prévoyance (qui équipent aujourd'hui 1/3 des clients), les cartes haut de gamme ou les conventions de relation avec les particuliers et les professionnels.

Les résultats

Compte de résultat – Comptes sociaux en normes French

Le PNB s'affiche à 393,6 M€, en hausse de +13,8 M€ par rapport à 2020. Les frais généraux s'élèvent à 250,8 M€ au 31/12/2021, en baisse de 4,6 M€ par rapport à 2020.

Après prise en compte du coût du risque, des gains et pertes sur actifs immobilisés et de l'IS, le résultat net s'établit à 83,1 M€ en progression de +11% par rapport à 2020.

La répartition du résultat :

Compte tenu d'un report à nouveau positif de 10,6 M€ à l'ouverture de l'exercice et d'une affectation de 1,1 M€ à la réserve légale, le reliquat à répartir pour 2021 est de 92,6 M€.

Sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale de mai 2022, 5,6 M€ seront distribués aux sociétaires au titre d'intérêt statutaire à raison de 0,02€ pour une part de 1,50€ correspondant à un taux de 1,35%.

Dans ces conditions, il est proposé par l'Assemblée Générale d'affecter 76,4 M€ aux autres réserves et de reporter à nouveau 10,6 M€.

2.4.2 Analyse du bilan de la Banque Populaire du Sud

Le total du bilan au 31/12/2021 s'élève à 17 874 M€ contre 15 688 M€ au 31/12/2020 soit une hausse de +14%.

Les variations liées à l'activité économique sont exposées au point 2.3.4. du présent rapport.

2.5 Fonds propres et solvabilité

2.5.1 Gestion des fonds propres

2.5.1.1 Définition du *ratio* de solvabilité

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la réglementation Bâle 3 est entrée en vigueur. Les ratios de solvabilité sont ainsi présentés selon cette réglementation pour les exercices 2020 et 2021.

Les définitions ci-après sont issues de la réglementation Bâle 3 dont les dispositions ont été reprises dans la directive européenne 2013/36/EU (CRDIV) et le règlement n°575/2013 (CRR) du Parlement européen et du Conseil, amendé par le règlement (UE) 2019/876 (le "CRR2"). Tous les établissements de crédit de l'Union Européenne sont soumis au respect des exigences prudentielles définies dans ces textes depuis le 1^{er} janvier 2014.

Les établissements de crédit assujettis sont tenus de respecter en permanence :

- un ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (ratio CET1),
- un ratio de fonds propres de catégorie 1 (ratio T1), correspondant au CET1 complété des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1),
- un ratio de fonds propres globaux, correspondant au Tier 1 complété des fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)

Auxquels viennent s'ajouter les coussins de capital soumis à discrétion nationale du régulateur. Ils comprennent :

- un coussin de conservation,

- un coussin contra cyclique,
- un coussin pour les établissements d'importance systémique,

A noter, les deux premiers coussins cités concernent tous les établissements sur base individuelle ou consolidée.

Les ratios sont égaux au rapport entre les fonds propres et la somme :

- du montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit et de dilution ;
- des exigences en fonds propres au titre de la surveillance prudentielle des risques de marché et du risque opérationnel multipliées par 12,5.

Jusqu'au 31 décembre 2019, ces ratios ont fait l'objet d'un calcul transitoire, dans le but de gérer progressivement le passage de Bâle 2,5 à Bâle III.

Les établissements de crédit sont tenus de respecter les niveaux minimums de ratio suivants :

- Ratios de fonds propres avant coussins : depuis 2015, le ratio minimum de fonds propres de base de catégorie 1 (ratio CET1) est de 4,5%. De même, le ratio minimum de fonds propres de catégorie 1 (ratio T1) est de 6%. Enfin, le ratio minimum de fonds propres globaux (ratio global) est de 8%.
- Coussins de fonds propres : leur mise en application fut progressive depuis 2016 pour être finalisée en 2019 :
 - Le coussin de conservation de fonds propres de base de catégorie 1 est désormais égal à 2,5% du montant total des expositions au risque
 - Le coussin contra cyclique est égal à une moyenne pondérée par les valeurs exposées au risque (EAD) des coussins définis au niveau de chaque pays d'implantation de l'établissement. En raison de la crise sanitaire, Le Haut Conseil de stabilité financière a abaissé le taux du coussin contra cyclique de la France à 0% pour l'année 2021.
- Pour l'année 2021, les ratios minimums de fonds propres à respecter sont ainsi de 7,00% pour le ratio CET1, 8,50% pour le ratio Tier 1 et 10,50% pour le ratio global l'établissement.

2.5.1.2 Responsabilité en matière de solvabilité

En premier lieu, en tant qu'établissement de crédit, chaque entité est responsable de son niveau de solvabilité, qu'elle doit maintenir au-delà de la norme minimale réglementaire. Chaque établissement dispose à cette fin de différents leviers : émission de parts sociales, mises en réserves lors de l'affectation du résultat annuel, emprunts subordonnés, gestion des risques pondérés.

En second lieu, du fait de son affiliation à l'organe central du groupe, sa solvabilité est également garantie par BPCE SA (*cf. code monétaire et financier, art. L511-31*). Ainsi, le cas échéant, l'établissement peut bénéficier de la mise en œuvre du système de garantie et de solidarité propre au Groupe BPCE (*cf. code monétaire et financier, art. L512-107 al. 6*), lequel fédère les fonds propres de l'ensemble des établissements des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne.

2.5.2 Composition des fonds propres

Les fonds propres globaux de l'établissement sont, selon leur définition réglementaire, ordonnancés en trois catégories : des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1), des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) et des fonds propres de catégorie 2 (T2) ; catégories desquelles sont déduites des participations dans d'autres établissements bancaire (pour l'essentiel, sa participation au capital de BPCE SA). Au 31 décembre 2021, les fonds propres globaux de l'établissement s'établissent à 1 033 millions d'euros.

2.5.2.1 Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) :

Les fonds propres de base de catégorie 1 « Common Equity Tier 1, CET1 » de l'établissement correspondent pour l'essentiel au capital social et aux primes d'émission associées, aux réserves et aux

résultats non distribués. Ils tiennent compte des déductions liées notamment aux actifs incorporels, aux impôts différés dépendant de bénéfices futurs, aux filtres prudentiels, aux montants négatifs résultant d'un déficit de provisions par rapport aux pertes attendues et aux participations sur les institutions bancaires, financières et assurances éligibles en suivant les règles relatives à leurs franchises et à la période transitoire.

Au 31 décembre 2021, les fonds propres CET1 de l'établissement sont de 1 015 millions d'euros :

- Les capitaux propres de l'établissement s'élèvent à 1 609 millions d'euros au 31 décembre 2021 avec une progression de 77 millions d'euros sur l'année liée au résultat mis en réserve et à la collecte nette de parts sociales
- Les déductions s'élèvent à 594 millions d'euros au 31 décembre 2021. Notamment, l'établissement étant actionnaire de BPCE SA, le montant des titres détenus vient en déduction de ses fonds propres au motif qu'un même euro de fonds propres ne peut couvrir des risques dans deux établissements différents. D'autres participations de l'établissement viennent également en déduction de ses fonds propres pour un total de 3 millions d'euros. Il s'agit pour l'essentiel de participations dans INFORMATIQUE BANQUE POPULAIRES (IBP) et IBP INVESTISSEMENT.

2.5.2.2 Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 « Additional Tier 1, AT1 » sont composés des instruments subordonnés émis respectant les critères restrictifs d'éligibilité, les primes d'émission relatives aux éléments de l'AT1 et les déductions des participations sur les institutions bancaires, financières et assurances éligibles en suivant les règles relatives à leurs franchises et à la période transitoire.

Au 31 décembre 2021, l'établissement ne dispose pas de fonds propres AT1.

2.5.2.3 Fonds propres de catégorie 2 (T2)

Les fonds propres de catégorie 2 correspondent aux instruments de dette subordonnée d'une durée minimale de 5 ans. Au 31 décembre 2021, l'établissement dispose de fonds propres Tier 2 pour un montant de 18 millions d'euros.

2.5.2.4 Circulation des Fonds Propres

Le cas échéant, l'établissement a la possibilité de solliciter BPCE SA pour renforcer ses fonds propres complémentaires (Tier 2), par la mise en place de prêts subordonnés, remboursables (PSR) ou à durée indéterminée (PSDI).

2.5.2.5 Gestion du ratio de l'établissement

Le niveau du ratio de solvabilité global du groupe BP Sud est de 19,72%.

2.5.2.6 Tableau de composition des fonds propres (source Direction de la Comptabilité)

DETAIL DES FONDS PROPRES GROUPE BPSUD au 31 décembre 2021 (exprimé en millions d'€)		
FONDS POPRES DE BASE (CET1)		1 609
Instruments de fonds propres libérés (CET1)	422	
Primes d'émission (CET1)	127	
Réserves et report à nouveau	924	
Bénéfice ou (-) perte attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère	86	
(-) Charges et dividendes prévisibles déduits du bénéfice	- 5	
Autres éléments du résultat global accumulés	55	
FONDS POPRES DE CATEGORIE 2 (T2)		18
TOTAL DES DEDUCTIONS		- 594
Ajustements du CET1 liés aux filtres prudentiels	- 9	
(-) Ecart d'acquisition débiteurs (Goodwill)	- 74	
(-) Autres immobilisations incorporelles	- 7	
(-) Différence négative entre la somme des ajustements de valeur et des dépréciations collectives afférentes aux expositions IRB et les pertes attendues	- 5	
(-) Eléments de déduction d'AT1 excédant les fonds propres additionnels de catégorie 1 (ligne 1.2.10)	- 86	
(-) Instruments de fonds propres de base de catégorie 1 détenus dans des entités du secteur financier et dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissements importants	- 410	
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres de base de catégorie 1	-	
Déductions additionnelles des fonds propres de base de catégorie 1 au titre de l'article 3 de la CRR	- 3	
CET1 : éléments de capital ou déductions - Autres	-	
TOTAL DES FONDS PROPRES GLOBAUX POUR LE CALCUL DU RATIO DE SOLVABILITE		1033

2.5.3 Exigences de fonds propres

2.5.3.1 Définition des différents types de risques

Pour les besoins du calcul réglementaire de solvabilité, trois types de risques doivent être mesurés : les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels. Ces risques sont calculés respectivement à partir des encours de crédit, du portefeuille de négociation et du produit net bancaire de l'établissement.

En appliquant à ces données des méthodes de calcul réglementaires, on obtient des montants de risques dits « pondérés ». Les exigences en fonds propres sont égales à 8% du total de ces risques pondérés.

Au 31 décembre 2021, les risques pondérés de l'établissement étaient de 5 236 millions d'euros selon la réglementation Bâle 3 (soit 550 millions d'euros d'exigences de fonds propres).

A noter, la réglementation Bâle 3 a introduit un montant d'exigences en fonds propres supplémentaire :

- Au titre de la Crédit Value Adjustment (CVA) : la CVA est une correction comptable du Mark to Market des dérivés pour intégrer le coût du risque de contrepartie qui varie avec l'évolution de la qualité de crédit de la contrepartie (changement de spreads ou de ratings). La réglementation Bâle 3 prévoit une exigence supplémentaire de fonds propres destinée à couvrir le risque de volatilité de l'évaluation de crédit.
- Au titre des Chambres de Compensation Centralisées (CCP) : afin de réduire les risques systémiques, le régulateur souhaite généraliser l'utilisation des CCP sur le marché des dérivés de gré à gré tout en encadrant la gestion des risques de ces CCP avec des pondérations relativement peu élevées.
Les établissements sont exposés aux CCP de deux manières :
 - ✓ Pondération de 2% pour les opérations qui passent par les CCP (pour les produits dérivés et IFT)
 - ✓ Pour les entités membres compensateurs de CCP, exigences en fonds propres pour couvrir l'exposition sur le fonds de défaillance de chaque CCP.
- Au titre des franchises relatives aux IDA correspondant aux bénéfices futurs liés à des différences temporelles et aux participations financières supérieures à 10%.

Le détail figure dans le tableau ci-après.

2.5.3.2 Tableau des exigences en fonds propres et risques pondérés

EXIGENCES EN FONDS PROPRES au 31 décembre 2021 (Exprimé en millions d'euros)		
CATEGORIES	MONTANT DES EXPOSITIONS EN RISQUE	EXIGENCE EN FONDS PROPRES
RISQUE DE CREDIT	4 591	482
RISQUE OPERATIONNEL	645	68
RISQUE DE MARCHÉ	-	-
TOTAL	5 236	550

2.5.4 Ratio de Levier

2.5.4.1 Définition du ratio de levier

Le ratio de levier a pour objectif principal de servir de mesure de risque complémentaire aux exigences en fonds propres. L'article 429 du règlement CRR, précisant les modalités de calcul relatives au ratio de levier, a été modifié par le règlement délégué (UE) 2015/62 de la commission du 10 octobre 2014.

L'entrée en vigueur du Règlement sur les exigences en capital, appelé « CRR2 », fait du ratio de levier une exigence contraignante applicable depuis le 28 juin 2021. L'exigence minimale de ce ratio à respecter à tout moment est de 3%.

Ce règlement autorise certaines exemptions dans le calcul des expositions, notamment concernant :

- L'épargne réglementée transférée à la Caisse des Dépôts et Consignation pour la totalité de l'encours centralisé
- Les expositions Banques Centrales pour une durée limitée (en vertu de la décision BCE 2021/27 du 18 juin 2021).
- Les opérations réalisées avec d'autres établissements du Groupe BPCE bénéficiant d'une pondération de 0% dans le calcul des risques pondérés.

Le ratio de levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et les expositions, qui correspondent aux éléments d'actifs et de hors bilan, après retraitements sur les instruments dérivés, les opérations de financement sur titres et les éléments déduits des fonds propres.

Au 31 décembre 2021, le ratio de levier sur la base des fonds propres de catégorie 1 tenant compte des dispositions transitoires est de 7,71%.

Le détail figure dans le tableau ci-après.

2.5.4.2 Tableau de composition du ratio de levier

Composition du ratio de levier - définition définitive au 31 décembre 2021 (exprimé en millions d'€)		
Capitaux Tier 1 :		1 015
Total valeur exposée au risque :		13 157
Expositions sur opérations de financement sur titres traitées conformément aux articles 429 (5) and 429 (8) de la CRR	-	
Dérivés : Cout de remplacement	48	
(-) Appels de marge reçus venant en déduction des expositions sur dérivés	- 50	
Dérivés : Majoration pour méthode de l'évaluation au prix de marché	8	
Eléments de hors bilan avec un CCF de 10% CCF conformément à l'article 429 (10) de la CRR	15	
Eléments de hors bilan avec un CCF de 20% CCF conformément à l'article 429 (10) de la CRR	24	
Eléments de hors bilan avec un CCF de 50% CCF conformément à l'article 429 (10) de la CRR	427	
Eléments de hors bilan avec un CCF de 100% CCF conformément à l'article 429 (10) de la CRR	399	
Autres actifs	18 771	
(-) Expositions intragroupes (base individuelle) exemptées conformément à l'article 429 (7) du CRR	- 4 844	
(-) Exemption des expositions sur la banque centrale conformément à l'article Article 429a(1), point (n) du CRR	- 66	
(-) Expositions exemptées conformément à l'article 429 (14) du CRR	- 987	
(-) Montant des actifs déduit - Fonds propres de catégorie 1 - Définition définitive	- 589	
Ratio de levier :		7,71%

2.6 Organisation et activité du Contrôle interne

Trois niveaux de contrôle

Conformément à la réglementation bancaire, aux saines pratiques de gestion et aux normes du Groupe BPCE, le dispositif de contrôle de l'établissement repose sur trois niveaux de contrôle : deux niveaux de contrôle permanent et un niveau de contrôle périodique.

Ce dispositif fonctionne en filières, intégrées à l'établissement. Ces filières sont principalement animées par trois directions de l'organe central :

- la direction des Risques,
- le Secrétariat Général, en charge de la Conformité et des Contrôles Permanents la direction de l'Inspection Générale Groupe, en charge du contrôle périodique.

Un lien fonctionnel fort entre l'établissement et l'organe central

Les fonctions de contrôle permanent et périodique localisées au sein de l'établissement (et de ses filiales) sont rattachées, dans le cadre de filières de contrôle intégrées par un lien fonctionnel fort, aux directions centrales de contrôle de BPCE correspondantes. Ce lien recouvre en particulier :

- un avis conforme sur les nominations et retraits des responsables des fonctions de contrôle permanent ou périodique dans l'établissement,
- des obligations de reporting, d'information et d'alerte,
- l'édiction de normes par l'organe central consignées dans des chartes,
- la définition ou l'approbation de plans de contrôle.

L'ensemble de ce dispositif a été approuvé par le directoire de BPCE le 7 décembre 2009 et présenté au comité d'audit du 16 décembre 2009 et au conseil de surveillance de BPCE. La charte des risques a été revue en juillet 2020 ; le corpus normatif est composé de trois chartes groupe couvrant l'ensemble des activités :

- la charte du contrôle interne Groupe : charte faîtière s'appuyant sur deux chartes spécifiques qui sont :
 - la charte de la filière d'audit interne,
 - et la charte des risques, de la conformité et des contrôles permanents.

Une organisation adaptée aux spécificités locales

Au niveau de l'établissement, le Directeur Général, définit la structure organisationnelle. Il répartit les responsabilités et les moyens de manière optimale pour assurer, conformément aux orientations définies par le Conseil d'administration, la couverture des risques, leur évaluation et leur gestion.

La responsabilité du contrôle permanent de premier niveau incombe au premier chef aux Directions opérationnelles ou fonctionnelles ; les contrôles permanents de deuxième niveau et l'audit interne sont assurés par des Directions fonctionnelles centrales indépendantes dont les responsables au sens des articles 16 à 20 et 28 à 34 de l'arrêté A 2014-11-03 sur le contrôle interne, modifié le 25 février 2021, sont directement rattachés aux dirigeants effectifs au sens de l'article 10 du même arrêté.

Conformément à l'article 30 de cet arrêté, il est admis que le responsable du contrôle de la conformité puisse être rattaché au Directeur des Risques, dénommé alors Directeur Risques et Conformité.

2.6.1 Présentation du dispositif de contrôle permanent

Contrôle permanent hiérarchique (1^{er} niveau de contrôle)

Le contrôle permanent dit hiérarchique (niveau 1), premier maillon du contrôle interne est assuré par les services opérationnels ou fonctionnels sous le contrôle de leur hiérarchie. Ces services sont responsables des risques qu'ils génèrent à travers les opérations qu'ils réalisent.

Ceux-ci sont notamment responsables :

- de la mise en œuvre des autocontrôles formalisés, tracés et reportables ;
- de la formalisation et de la vérification du respect des procédures de traitement des opérations, détaillant la responsabilité des acteurs et les types de contrôle effectués ;
- de la vérification de la conformité des opérations ;
- de la mise en œuvre des préconisations rédigées par les fonctions de contrôle de niveau 2 sur le dispositif de contrôles de niveau 1 ;
- de rendre compte et d'alerter les fonctions de contrôle de niveau 2.

En fonction des situations et activités et, le cas échéant, conjointement, ces contrôles de niveau 1 sont réalisés soit de préférence par une unité de contrôle ad hoc de type middle office ou entité de contrôle comptable, soit par les opérateurs eux-mêmes.

Les contrôles de niveau 1 font l'objet d'un reporting formalisé aux directions ou fonctions de contrôle permanent dédiées concernées.

Contrôle permanent par des entités dédiées (2^{ème} niveau de contrôle)

Les contrôles de second niveau sont du ressort de la seconde ligne de défense et sont assurés par des fonctions indépendantes des activités opérationnelles. Les contrôles de second niveau ne peuvent pas se substituer aux contrôles de premier niveau.

Sont concernés par ces fonctions : la Direction de la Conformité et des Risques et la Direction Financière par délégation du contrôle comptable de second niveau au service de la Révision Comptable.

Les fonctions de contrôle permanent de second niveau sont notamment responsables :

- de la documentation du plan annuel de contrôles de niveau 2 et du pilotage de sa mise en œuvre ;
- de l'exhaustivité et de la mise à jour des référentiels de contrôles sur le périmètre dans le cadre des risques à piloter et des nécessités réglementaires ;
- de la réalisation des contrôles permanents du socle commun Groupe ;
- de l'existence, de l'analyse des résultats et du reporting notamment en lien avec les résultats des contrôles de premier niveau ;
- de la sollicitation du contrôle permanent de niveau 1 sur la mise en œuvre des préconisations ;
- du suivi de la mise en œuvre des plans d'actions correctifs notamment ceux définis au niveau du Groupe et ceux priorisés par l'Etablissement au niveau 2.

Comité de coordination du contrôle interne

Le Directeur Général est chargé d'assurer la cohérence et l'efficacité du contrôle permanent. Un Comité de Coordination des Contrôles Permanents se réunit périodiquement une fois par trimestre sous la présidence du Directeur Général.

Ce comité a vocation à traiter l'ensemble des questions relatives à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne de l'établissement, ainsi que les résultats issus des travaux de maîtrise des risques et de contrôle interne et des suites qui leur sont données.

Il a notamment pour objet :

- d'informer régulièrement l'exécutif sur l'évolution du dispositif de contrôle de l'établissement ;
- de mettre en évidence les zones de risques émergents ou récurrents, qu'elles aient pour origine l'évolution de l'activité, les mutations de l'environnement ou l'état des dispositifs de contrôle ;
- de remonter au niveau de l'exécutif les dysfonctionnements significatifs observés ;
- d'examiner les modalités de mise en œuvre des principales évolutions réglementaires, et leurs éventuelles implications sur le dispositif et les outils de contrôle ;
- de s'assurer de la bonne prise en compte des conclusions des travaux de contrôle, d'examiner les mesures correctrices décidées, de les prioriser et de suivre leur réalisation ;
- de décider des mesures à mettre en place afin de renforcer le niveau de sécurité de l'établissement et d'assurer, en tant que de besoin, la coordination des actions développées par les fonctions de contrôle permanent.

Participent à ce comité : le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, le Directeur Conformité et Risques, le Directeur de l'Audit, le Directeur Financier, le Directeur des Engagements, le Directeur Service Clients, les Directeurs Adjointes Conformité et Risques, Digital Protection Officer, le responsable de la Révision Comptable, le responsable PCA et le RSSI.

2.6.2 Présentation du dispositif de contrôle périodique

Le contrôle périodique (3^{ème} niveau de contrôle) est assuré par l'Audit interne sur toutes les activités, y compris le contrôle permanent.

Dans le cadre des responsabilités définies par l'article 17 de l'arrêté A-2014-11-03 modifié le 25 février 2021 sur le contrôle interne, l'Audit interne s'assure de la qualité, l'efficacité, la cohérence et le bon fonctionnement du dispositif de contrôle permanent et de la maîtrise des risques. Son périmètre d'intervention couvre tous les risques et toutes les activités de l'établissement, y compris celles qui sont externalisées. Il s'étend également à ses filiales.

Ses objectifs prioritaires sont d'évaluer et de rendre compte aux dirigeants effectifs et à l'organe de surveillance de l'établissement :

- de la qualité de la situation financière ;
- du niveau des risques effectivement encourus ;
- de la qualité de l'organisation et de la gestion ;
- de la cohérence, de l'adéquation et du bon fonctionnement des dispositifs d'évaluation et de maîtrise des risques ;
- de la fiabilité et de l'intégrité des informations comptables et des informations de gestion ;
- du respect des lois, des règlements, des règles du Groupe ou de chaque entreprise ;
- de la mise en œuvre effective des recommandations des missions antérieures et des régulateurs.

Rattaché directement au Directeur Général, l'Audit interne exerce ses missions de manière indépendante des Directions opérationnelles et de contrôle permanent. Ses modalités de fonctionnement, sont précisées dans une charte d'audit Groupe approuvée par le Directoire de BPCE le 7 décembre 2009, qui s'applique à l'établissement, charte elle-même déclinée en normes thématiques (ressources d'audit, audit du réseau commercial, missions, suivi des recommandations, ...). Elle a été mise à jour au mois de juillet 2018.

Les programmes pluriannuel et annuel de la Direction de l'Audit Interne sont arrêtés en accord avec l'Inspection Générale Groupe ; celle-ci est tenue régulièrement informée de leur réalisation ou de toute

modification de périmètre et du risk assessment afférent. L'Inspection Générale Groupe s'assure que la Direction de l'Audit Interne des entreprises dispose des moyens nécessaires à l'exercice de sa mission et la bonne couverture du plan pluriannuel d'audit. L'Inspection Générale Groupe s'assure de la diversité des compétences, de la bonne réalisation des parcours de formation et de l'équilibre entre les auditeurs senior et junior au sein des équipes d'Audit Interne des établissements. Enfin, l'Inspection Générale Groupe émet un avis formalisé dans un courrier et éventuellement des réserves sur le plan pluriannuel d'audit, la qualité des travaux et rapports d'audit qui lui ont été communiqués, sur les moyens alloués tant en nombre que sur les compétences, sur la communication faite aux instances dirigeantes ainsi que sur le suivi des recommandations de l'audit interne. Le courrier du Directeur de l'Inspection Générale Groupe est adressé au Directeur Général de l'établissement avec copie au Président de l'organe de surveillance et doit être communiqué au Comité des Risques et au Conseil d'Administration.

A l'issue de ses investigations, la mission d'audit émet un pré-rapport qui contient notamment ses recommandations et auquel l'unité auditée doit répondre. Chaque recommandation est hiérarchisée en fonction de son importance. Le rapport définitif intègre la réponse des audités à chaque recommandation ; celle-ci inclut des plans d'action et des engagements sur des dates de mise en œuvre. Ce rapport est transmis, outre les responsables de l'unité auditée, aux dirigeants de l'établissement.

Le management opérationnel est responsable de la mise en œuvre des recommandations. Il met en place des plans d'action adaptés et informe de leur taux d'avancement au moins semestriellement à l'Audit Interne. Celui-ci en assure un reporting régulier au comité de coordination du contrôle interne et au comité des risques.

L'Audit Interne, en vertu de son devoir d'alerte, saisit le comité des risques en cas de non mise en place des actions correctrices dans les délais prévus.

Dans le cadre des responsabilités qui lui sont dévolues, l'Inspection Générale Groupe mène également de façon périodique des missions de contrôle au sein de l'établissement.

2.6.3 Gouvernance

La gouvernance du dispositif de contrôle interne repose sur :

- **La Direction Générale** qui définit et met en œuvre les organisations et moyens permettant d'assurer de manière exhaustive, optimale et saine la correcte évaluation et gestion des risques, et de disposer d'un pilotage adapté à la situation financière, à la stratégie et à l'appétit au risque de l'établissement et du Groupe BPCE. Elle est responsable de la maîtrise au quotidien des risques et en répond devant l'organe de surveillance. Elle définit la tolérance aux risques au travers d'objectifs généraux en matière de surveillance et gestion des risques, dont la pertinence est régulièrement évaluée ; elle assure un suivi régulier de la mise en œuvre des politiques et stratégies définies. Elle informe régulièrement le Comité des risques et le Conseil d'administration des éléments essentiels et principaux enseignements tirés de l'analyse et du suivi des risques associés à l'activité et aux résultats de l'établissement.
- **Le conseil d'administration** qui approuve le dispositif dédié à l'appétit aux risques proposé par la Direction générale. Il veille à la maîtrise des principaux risques encourus, approuve les limites globales (plafonds), arrête les principes de la politique de rémunération et évalue le dispositif de contrôle interne. A cette fin le conseil prend appui sur les comités suivants :
- **Le comité des risques** qui assiste l'organe de surveillance et, dans ce cadre, veille à la qualité de l'information délivrée et, plus généralement, assure les missions prévues par l'arrêté A-2014-11-03 sur le contrôle interne, modifié le 25 février 2021. Son rôle est ainsi de :
 - examiner l'exposition globale des activités aux risques et donner un avis sur les limites de risques présentées au Conseil d'Administration,
 - assurer l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques,
 - porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques, et proposer, si nécessaire, des actions complémentaires à ce titre,

- examiner les rapports prévus par les articles 258 à 265 de l'arrêté A-2014-11-03 sur le contrôle interne, modifié le 25 février 2021,
- veiller au suivi des conclusions des missions de l'Audit interne, de l'Inspection Générale Groupe et des régulateurs, et examiner le programme annuel de l'audit.
- En application des dispositions de l'article L.823-19 du Code de commerce, l'organe de surveillance s'est également doté d'un **comité d'audit** pour assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Son rôle est ainsi de :
 - vérifier la clarté des informations fournies et porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes individuels et consolidés,
 - émettre un avis sur le choix ou le renouvellement des commissaires aux comptes de l'établissement et examiner leur programme d'intervention, les résultats de leurs vérifications et leurs recommandations ainsi que toutes les suites données à ces dernières.
- **Un comité des rémunérations** assiste par ailleurs l'organe de surveillance dans la définition des principes de la politique de rémunération au sein de l'établissement dans le respect des dispositions du chapitre VIII du titre IV de l'arrêté A-2014-11-03 sur le contrôle interne, modifié le 25 février 2021. A ce titre, en application de l'article 266 de ce même arrêté, il procède notamment chaque année à un examen :
 - des principes de la politique de rémunération de l'entreprise,
 - des rémunérations, indemnités et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux de l'entreprise,
 - de la politique de rémunération de la population régulée.
- Enfin, l'organe de surveillance a également créé **un comité des nominations chargé**, en application des dispositions des articles L.511-98 à 101 du Code monétaire et financier, de s'assurer des bonnes conditions de direction et de surveillance de l'établissement. Dans ce cadre, son rôle est notamment de :
 - s'assurer de l'adéquation des personnes nommées au sein de l'organe de surveillance,
 - et d'examiner la politique de recrutement des dirigeants effectifs et des responsables en charge du contrôle et de la gestion des risques.

2.7 Gestion des risques

2.7.1 Dispositif de gestion des risques et de la conformité

2.7.1.1 Dispositif Groupe BPCE

La fonction de gestion des risques et celle de certification de la conformité assurent, entre autres missions, le contrôle permanent des risques et de la conformité.

Les Directions des Risques et / ou de la Conformité veillent à l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques. Elles assurent l'évaluation et la prévention des risques, l'élaboration de la politique risque intégrée aux politiques de gestion des activités opérationnelles et la surveillance permanente des risques.

Au sein de l'organe central BPCE, la Direction des Risques et le Secrétariat Général en charge de la conformité, de la sécurité et des contrôles permanents assurent la cohérence, l'homogénéité, l'efficacité, et l'exhaustivité de la mesure, de la surveillance et de la maîtrise des risques. Ces Directions ont la charge du pilotage consolidé des risques du Groupe.

Les missions de ces dernières sont conduites de manière indépendante des directions opérationnelles. Ses modalités de fonctionnement, notamment en filières, sont précisées entre autres dans la Charte des Risques, de la Conformité et des Contrôles Permanents Groupe, approuvée par le directoire de BPCE le 7 décembre 2009 et dont la dernière mise à jour date de décembre 2021, en lien avec l'arrêté du 3

novembre 2014, modifié le 25 février 2021, dédié au contrôle interne. La Direction de la Conformité et des Risques de notre établissement lui est rattachée par un lien fonctionnel fort.

2.7.1.2 La Direction des Risques et de la Conformité

La Direction des Risques et de la Conformité de l'Établissement, est rattachée hiérarchiquement au Directeur Général et fonctionnellement à la Direction des Risques de BPCE, et du Secrétariat Général Groupe en charge de la conformité et des contrôles permanents.

La Direction des Risques et de la Conformité couvre l'ensemble des risques : risques de crédit, risques financiers, risques opérationnels, risques climatiques, risques de modèles, risques de non-conformité ainsi que des activités transverses de pilotage et de contrôle des risques. Elle assure conformément à l'article 75 de l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, relatif au contrôle interne, la mesure, la surveillance et la maîtrise des risques.

Pour assurer son indépendance, les fonctions risques et conformité, distinctes des autres filières de contrôle interne, sont des fonctions indépendantes de toutes les fonctions effectuant des opérations commerciales, financières ou comptables.

Dans le cadre de la fonction de gestion des risques, les principes définis dans la Charte des Risques, de la Conformité et des Contrôles Permanents Groupe sont tous déclinés au sein de l'établissement. Ainsi de manière indépendante, la Direction des Risques et / ou de la Conformité contrôle la bonne application des normes et des méthodes de mesure des risques, notamment les dispositifs de limites et les schémas délégataires. Elle s'assure que les principes de la politique des risques sont respectés dans le cadre de ses contrôles permanents de deuxième niveau.

Les Dirigeants Effectifs veillent à ce que les systèmes de gestion des risques mis en place soient appropriés au profil de risque et à la stratégie commerciale de l'établissement, conformément à la réglementation concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (directives européennes CRR2 et CRD4).

- Périimètre couvert par la Direction des Risques et de la Conformité

La Direction Risques et Conformité de la Banque Populaire du Sud couvre l'ensemble des risques à savoir les risques de crédit, les risques financiers, les risques opérationnels et les risques de non-conformité ainsi que des activités transverses de pilotage et de contrôle des risques.

Elle anime également 10 contrôleurs réseaux et 3 contrôleurs au sein de la Direction des Services Clients qui lui sont rattachés fonctionnellement.

- Principales attributions de la fonction de gestion des risques et de certification de la conformité de notre établissement

La Direction des Risques et de la Conformité :

- est force de proposition de la politique des risques de l'établissement, dans le respect des politiques des risques du Groupe (limites, plafonds...) ;
- identifie les risques, en établit la macro-cartographie avec une liste des risques prioritaires et pilote le process annuel de révision du dispositif d'appétit au risque et du plan annuel de contrôle ;
- contribue à l'élaboration des dispositifs de maîtrise des risques, des politiques de gestion des activités opérationnelles (limites quantitatives, schéma délégataire, analyse a priori des nouveaux produits ou des nouvelles activités) ;
- valide et assure le contrôle de second niveau du périmètre (normes de valorisation des opérations, provisionnement, dispositifs de maîtrise des risques) ;
- contribue à la définition des normes de contrôle permanent de premier niveau des risques et/ou conformité et veille à leur bonne application (la définition des normes et méthodes Groupe étant une mission de l'organe central) ;

- assure la surveillance de tous les risques, y compris de non-conformité, notamment la fiabilité du système de détection des dépassements de limites et le suivi et contrôle de leur résolution ;
- évalue et contrôle le niveau des risques (stress scenarii...) ;
- élabore les reportings risques à destination des instances dirigeantes (les Dirigeants Effectifs et l'Organe de Surveillance), contribue aux rapports légaux ou réglementaires et alerte les Dirigeants Effectifs et l'Organe de Surveillance en cas d'incident significatif (art. 98 de l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, relatif au contrôle interne) ;
- contribue à la diffusion de la culture du risque et de la conformité au sein de l'établissement.

- Organisation et moyens dédiés

La Direction des Risques et de la Conformité comprend 35.1 collaborateurs répartis dans les activités suivantes :

- ⇒ Risques de Crédits et Monitoring : analyse contradictoire des dossiers de crédits ainsi que la surveillance et le contrôle de second niveau des risques de crédits, monitoring et qualité des données risques, analyses sectorielles et géographiques, supervision du calcul du ratio de fonds propres et production des éléments nécessaires au reportings
- ⇒ Risques financiers : mesure, surveillance et maîtrise des risques liés de taux et de liquidité, des risques marchés relatifs au capital investissement dont notamment le Private Equity et l'immobilier court et long terme ainsi que les risques liés à l'activité Immobilier hors exploitation
- ⇒ Protection des données : pilotage du respect du RGPD
- ⇒ Plan de Continuité d'Activité : prévention des risques de l'entreprise afin de garantir la continuité des activités lors de la survenance d'un sinistre
- ⇒ Sécurité du Système d'Information : pilotage des règles d'utilisation et de sécurité du système informatique
- ⇒ Risques opérationnels : collecte des incidents, cartographie les zones de risques et indicateurs de suivi et mise en place les actions correctives
- ⇒ Contrôle permanent : consolidation et analyse ses résultats des contrôles, fiabilité des contrôles de niveau 1 et réalisation des contrôles thématiques ou de dispositif
- ⇒ Sécurité Financière LAB/FT : supervision de la mise en œuvre des obligations de la banque dans le domaine de la lutte contre le blanchiment/noircissement d'argent
- ⇒ Conformité : veille réglementaire, contrôle de second niveau des thèmes « conformité » et organisation des contrôles des services d'investissement
- ⇒ Lutte contre la fraude interne et externe : coordination de la lutte contre la fraude
- ⇒ Risque climatique : mesure, surveillance et maîtrise des risques liés au changement climatique et à la transition énergétique

Son organisation décline principalement trois fonctions spécialisées par domaine de risques : les risques de crédit, les risques financiers et les risques opérationnels et de non-conformité.

Les décisions structurantes en matière de risque et de conformité sont prises par le comité exécutif des risques et/ou un comité dédié aux risques opérationnels et aux risques de non-conformité suivant l'organisation de l'établissement. Il est responsable de la définition des grandes orientations risques de l'établissement (limites, politiques de risques, chartes délégataires...). Il examine régulièrement les principaux risques de crédit, opérationnels et financiers de l'Etablissement.

Cette gouvernance est responsable de la définition des grandes orientations risques de l'établissement (limites, politiques de risques, chartes délégataires...). Il examine régulièrement les principaux risques de crédit, opérationnels et financiers de notre établissement.

- Les évolutions intervenues en 2021

Après une année 2020 marquée par une crise économique mondiale d'une ampleur inégalée, 2021 s'est caractérisée par une reprise économique et cela vaut pour notre zone de chalandise.

L'année 2021 a été marquée par la continuité de la crise Covid. Dans ce cadre, notre établissement a déclenché son PCA pour assurer la continuité d'activité. Il s'est organisé pour que les travaux des

équipes se fassent à distance et a mis en place une organisation pour accompagner les clients impactés par la crise.

Les mesures mises en place en 2021 :

Sur le volet continuité d'activité :

- ✓ Poursuite de la crise sanitaire ayant nécessité de tester notre dispositif de continuité d'activité

Sur le volet risque crédit :

- ✓ Supervision renforcée des clients avec moratoires et des PGE
- ✓ Accompagnement des clients impactés par la crise par les octrois des PGE et des PPR.
- ✓ Surveillance des clients et de leur situation de risque avec le déploiement de l'indicateur synthétique permettant de qualifier le niveau de risque des clients.
- ✓ Pilotage d'une revue générale de la situation de risque des clients à haut risque

Sur le volet risques financiers et risques marché :

- ✓ Utilisation de l'approche ESG pour la sélection des titres éligibles à la réserve de liquidité.
- ✓ Déploiement de nouveaux contrôles sur le dispositif NSFR.
- ✓ Optimisation du dispositif de politique Investissement Private Equity et Immobilier Hors exploitation.
- ✓ Réalisation des stress sur la liquidité en simulant des fuites des dépôts à vue et en mesurant les impacts sur le plan de financement et les indicateurs de liquidité.

Sur le volet risques opérationnels et contrôle permanent :

- ✓ Application de la norme échantillonnage sur le front de vente et suppression en conséquence du biais à la norme sur les contrôles Front.
- ✓ Déploiement et suivi des KRI (Key Risk Indicator) Groupe.

Sur le volet risque de non-conformité :

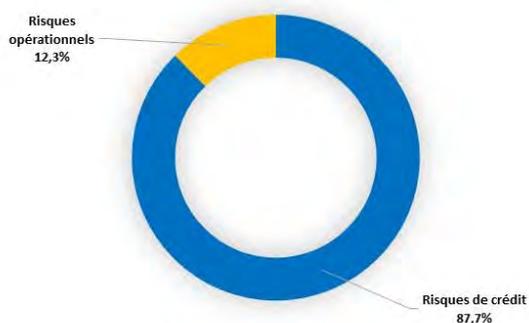
- ✓ Augmentation de la fraude externe avec de nouveaux modes opératoire et des fraudeurs toujours de plus en plus réactifs
- ✓ Actions accrues de la surveillance de la cyber-résilience de la banque vis à vis de ses prestataires ou fournisseurs locaux
- ✓ Evolution de la surveillance LAB en direction de nouveaux risques (fonds COVID, prestation sociale, cryptoactifs, Sanctions embargos, gel des avoirs)
- ✓ Réglementation renforcée en matière de vérification préalable des crédits accordés en cas de risque avéré LCB-FT (LOM : Loan Origination Monitoring) et d'octroi de crédits immobiliers aux particuliers (déploiement des recommandations HCSF).
- ✓ Elargissement des règles en matière de connaissance clients incluant la vérification de la conformité du bénéficiaire effectif, de la résidence fiscale et des personnes politiquement exposée

2.7.1.3 Principaux risques de l'année 2021

Le profil global de risque de la Banque Populaire du Sud correspond à celui d'une banque de détail. Les risques sont concentrés essentiellement sur l'activité de crédit, afin de soutenir et de financer l'économie.

La répartition des risques pondérés de la Banque Populaire du Sud au 31/12/2021 est la suivante :

Répartition des expositions en risque (RWA)



Le coût du risque de crédit en 2021 ressort en nette baisse par rapport à 2020.

2.7.1.4 Culture risques et conformité

Pour mener à bien leurs différents travaux, les établissements du Groupe BPCE s'appuient notamment sur la charte du Contrôle interne et la charte des Risques, de la Conformité et des Contrôles Permanents du Groupe. Cette dernière précise notamment que l'Organe de Surveillance et les Dirigeants Effectifs de chaque établissement promeuvent la culture du risque et de la conformité à tous les niveaux de leur organisation et que les fonctions de gestion des risques et de conformité coordonnent la diffusion de cette culture risque et conformité auprès de l'ensemble des collaborateurs, en coordination avec l'ensemble des autres filières et/ou fonctions de la Banque Populaire du Sud.

D'une manière globale, notre direction des risques et/ou conformité :

- participe à des journées d'animation des fonctions de gestion des risques et de vérification de la conformité, moments privilégiés d'échanges sur les problématiques risques, de présentation des travaux menés par les différentes fonctions, de formation et de partages de bonnes pratiques entre établissements qui se déclinent également par domaine dont les principaux sont : crédits, financiers, opérationnels, non-conformité associant tous les établissements du Groupe. Des groupes de travail dédiés viennent compléter ce dispositif ;
- enrichit son expertise réglementaire, notamment via la réception et la diffusion de documents réglementaires pédagogiques ;
- décline les organisations et dispositifs permettant la gestion des risques, la vérification de la conformité et la réalisation des contrôles permanents ;
- effectue des interventions régulières dans les différentes filières de l'établissement (fonctions commerciales, fonctions supports, ...) pour promouvoir la culture du risque et de la conformité ;
- est représentée par son Directeur des Risques et de la Conformité à des audioconférences avec l'organe central ou des réunions régionales réunissant les Directeurs des Risques et de la Conformité des réseaux et des filiales du Groupe BPCE autour de sujets d'actualité ;
- contribue, via ses Dirigeants ou son Directeur des Risques et de la Conformité, aux décisions prises dans les comités dédiés à la fonction de gestion des risques au niveau Groupe.
- bénéficie, pour le compte de ses collaborateurs, d'un programme de formation annuel diffusé par BPCE et complété par des formations internes. Notre établissement utilise les formations de la RISK ACADEMY de BPCE et a déployé le RISK PURSUIT et le CLIMATE RISK PURSUIT à l'ensemble des collaborateurs.
- réalise la macro-cartographie des risques de l'établissement, évaluant ainsi son profil de risque et identifiant ses principaux risques prioritaires ;

- effectue le recensement des modèles internes propres à l'établissement dans le cadre du dispositif du Groupe dédié à la gestion du risque de modèle ;
- pilote la revue annuelle des indicateurs d'appétit au risque de l'établissement dans le cadre du dispositif mis en place par le Groupe ;
- met en œuvre les dispositifs prévus dans le cadre de la gestion des risques climatiques ;
- s'attache à la diffusion de la culture risque et conformité et à la mise en commun des meilleures pratiques avec les autres établissements du Groupe BPCE.
- mesure le niveau de culture risque et conformité, à partir d'une auto-évaluation sur la base d'un questionnaire de 139 questions sur la culture risque et conformité, fondé sur les recommandations du FSB 2014, AFA 2017 et les guidelines EBA 2018.

Plus spécifiquement, pour coordonner les chantiers transverses, la Direction des Risques et de la Conformité de notre établissement s'appuie sur la Direction des Risques de BPCE et le Secrétariat Général en charge de la conformité et des contrôles permanents du Groupe BPCE qui contribuent à la bonne coordination de la fonction de gestion des risques et de certification de la conformité et pilotent la surveillance globale des risques y compris ceux inhérents à la conformité au sein du Groupe.

Des actions de sensibilisation destinées à promouvoir la culture risque et conformité sont réalisées d'une manière périodique vers les interlocuteurs du réseau commercial et des services centraux.

- Formations aux risques dans les parcours nouveaux entrants (nouveaux recrutés ou mobilité professionnelle) :
 - o Parcours Particuliers : « Détecter les clients en difficultés », « Bonne appréciation d'une entrée en relation », « Crédits immobiliers »
 - o Parcours Professionnels : « Analyse économique et financière », « Concours et garanties », immersion d'une journée avec un RRE et participation à deux comités succursales
 - o Parcours Entreprises : « Analyse financière » et « Pratiquer les financements en maîtrisant le risque », immersion d'une journée avec un RRE, immersion d'une journée aux analyses
- Formations aux risques de crédits pour les confirmés :
 - o Diagnostic de compétences sur l'analyse financière et le risque déployé auprès des CC pros et RC pro – Déploiement d'une masterclass sur l'analyse financière ou d'un accompagnement individuel RRE selon résultats du Diag
 - o Formation de tout le Réseau aux nouveautés du crédit immobilier : HCSF, garanties SACCEF...
 - o Sensibilisation au grappage et à la notation pour tous les conseillers ayant des dossiers en anomalies

MACRO-CARTOGRAPHIE DES RISQUES DE L'ETABLISSEMENT :

La macro-cartographie des risques de la Banque Populaire du Sud répond à la réglementation, en particulier à l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, dédié au contrôle interne qui indique dans ses articles 100, 101 et 102 (reprenant des dispositions contenues dans le CRBF 97-02) la nécessité de disposer d'une «cartographie des risques qui identifie et évalue les risques encourus au regard de facteurs internes et externes » ainsi qu'aux guidelines de l'EBA « orientations sur la gouvernance interne » publiés le 1er juillet 2018. La Banque Populaire du Sud répond à cette obligation avec le dispositif de la « macro-cartographie des risques » qui a été développé par le Groupe BPCE.

Cette macro-cartographie a pour objectif de sécuriser les activités des établissements, de conforter leur rentabilité financière et leur développement dans la durée. Cette approche par les risques via une cotation du dispositif de maîtrise des risques permet la mise en œuvre et le suivi de plans d'action ciblés.

La macro-cartographie des risques a un rôle central dans le dispositif global de gestion des risques d'un établissement : grâce à l'identification et à la cotation de ses risques, via notamment l'évaluation du dispositif de maîtrise des risques, chaque établissement du Groupe dispose de son profil de risque et de ses risques prioritaires. Cette approche par les risques sert à actualiser chaque année l'appétit au risque et les plans de contrôle permanent et périodique des établissements.

L'intégration de la macro-cartographie des risques dans l'outil de gestion des contrôles permanents Priscop, permet d'automatiser les liens risques – contrôles dans le dispositif de maîtrise des risques.

Des plans d'action ciblés sur les risques prioritaires sont mis en place dans un but de réduction et/ou contrôle des risques.

Les résultats de la macro-cartographie des risques contribuent à l'exercice du SREP (Supervisory Review and Evaluation Process) du Groupe, en identifiant les principaux risques en approche gestion des risques et prudentielle et alimentent notamment le rapport annuel de contrôle interne, le rapport ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process) ainsi que le document d'enregistrement universel pour le chapitre facteurs de risques.

En 2021, une consolidation des macro-cartographies a été effectuée pour chacun des réseaux.

Chaque établissement dispose de la comparaison de sa macro-cartographie avec celle de son réseau. Une consolidation des plans d'action mis en place par les établissements sur leurs risques prioritaires a également été produite.

2.7.1.5 Appétit au risque

Rappel du contexte

L'appétit au risque du Groupe BPCE correspond au niveau de risque qu'il est prêt à accepter dans le but d'accroître sa rentabilité tout en préservant sa solvabilité. Celui-ci doit être cohérent avec l'environnement opérationnel de l'établissement, sa stratégie et son modèle d'affaires, tout en privilégiant les intérêts de ses clients. L'appétit au risque du Groupe est déterminé en évitant des poches de concentration majeures et en allouant de manière optimisée les fonds propres.

Le dispositif s'articule autour :

de la définition du profil de risque du Groupe (ou *Risk Appetit Statement*) qui assure la cohérence entre l'ADN du Groupe, son modèle de coût et de revenus, son profil de risque et sa capacité d'absorption des pertes ainsi que son dispositif de gestion des risques ;

d'indicateurs couvrant l'ensemble des risques majeurs auxquels le Groupe est exposé et complété de limites ou seuils déclenchant des actions et une gouvernance spécifique en cas de dépassement ;

d'une gouvernance intégrée aux instances de gouvernance du Groupe pour sa constitution et revue ainsi qu'en cas de survenance d'un incident majeur; ainsi qu'une déclinaison de l'ensemble des principes à chaque établissement du Groupe;

d'une pleine insertion opérationnelle avec les dispositifs transverses de planification financière.

Profil d'appétit au risque

L'appétit au risque se définit selon 5 critères propres à notre Groupe :

- son ADN ;
- son modèle de coûts et de revenus ;
- son profil de risque ;
- sa capacité d'absorption des pertes ;
- et son dispositif de gestion des risques.

L'ADN du Groupe BPCE et de la Banque Populaire du Sud

L'ADN du Groupe BPCE

Groupe coopératif décentralisé et solidaire, le Groupe BPCE organise son activité autour d'un capital logé majoritairement localement dans ses établissements régionaux et d'un refinancement de marché centralisé optimisant les ressources apportées aux entités. De par sa nature mutualiste, le Groupe BPCE a pour objectif d'apporter le meilleur service à ses clients, dans la durée, tout en dégagant un résultat pérenne.

Le Groupe BPCE :

- doit préserver la solvabilité, la liquidité et la réputation de chacune des entités du Groupe, mission dont l'organe central est en charge à travers un pilotage des risques consolidés, une politique des risques et des outils communs ;
- est constitué d'entités et de banques régionales, détenant la propriété du Groupe et de ses filiales. Au-delà de la gestion normale, en cas de crise, des mécanismes de solidarité entre les entités du groupe assurent la circulation du capital et permettent d'éviter le défaut d'une entité ou de l'organe central ;
- se focalise sur les risques structurants de son modèle d'affaires de banque universelle avec une composante prépondérante en banque de détail en France, tout en intégrant d'autres métiers nécessaires au service de l'ensemble des clientèles ;
- diversifie ses expositions en développant certaines activités en ligne avec son plan stratégique :
 - développement de la bancassurance et de la gestion d'actifs,
 - développement international (majoritairement Banque de Grande Clientèle et gestion d'actifs et de manière plus ciblée sur la Banque de Détail).

En termes de profil de risques, le Groupe BPCE assume des risques intrinsèquement liés à ses métiers de Banque de Détail et à ses activités de Banque de Grande Clientèle.

L'ADN de la Banque Populaire du Sud

La Banque Populaire du Sud est affiliée et maison mère du Groupe BPCE et intervient sur 9 départements.

Elle est indépendante et effectue son activité de banque de plein exercice dans le cadre du périmètre de consolidation.

Au-delà de la gestion normale, en cas de crise, des mécanismes de solidarité entre les établissements du réseau (banque populaire ou caisse d'épargne) et entre réseaux et entités du Groupe BPCE assurent la circulation du capital et permettent d'éviter le défaut d'une entité ou de l'Organe Central.

La Banque Populaire du Sud est un établissement coopératif dans lequel les sociétaires également clients cœurs de la banque, sont les détenteurs de parts sociales. Sa responsabilité et son succès dépendent donc de sa capacité structurelle à maintenir une réputation du Groupe BPS responsable auprès de ses clients et sociétaires

La Banque Populaire du Sud est un établissement bancaire universel, c'est-à-dire effectuant des opérations de banque classiques et proposant des produits et services bancaires et d'assurance dédiés à des clientèles essentiellement de détail et PME locales.

À ce titre, La Banque Populaire du Sud déploie l'ensemble du dispositif lié à la protection de la clientèle ou aux lois, règlements, arrêtés et bonnes pratiques qui s'appliquent aux banques françaises.

Le refinancement de marché de la Banque Populaire du Sud est effectué de manière centralisée au niveau du Groupe BPCE, permettant ainsi une allocation à BPS à hauteur de son besoin lié à son activité commerciale et à son développement. La préservation de l'image du Groupe BPCE auprès des investisseurs et de leur confiance est donc cruciale, le Groupe BPCE étant parmi les plus gros émetteurs de dette au niveau européen. De ce fait, la qualité de la signature BPCE, la relation avec les investisseurs du Groupe BPCE et leur perception du profil de risque de la BPS ainsi que sa notation sont des priorités.

De par la nature mutualiste de la Banque Populaire du Sud, l'objectif est d'apporter le meilleur service aux clients, dans la durée, tout en dégageant un résultat pérenne.

Ainsi, la Banque Populaire du Sud se considère engagée auprès de ses sociétaires et des investisseurs du Groupe BPCE à générer un résultat récurrent et résilient offrant le meilleur service à ses clients.

Le Groupe BPCE se considère engagé à préserver en lien étroit avec la Banque Populaire du Sud la solvabilité, la liquidité et la réputation de chacun des établissements du Groupe dans son ensemble, mission dont l'Organe Central est en charge à travers un pilotage.

Modèle d'affaires

Le Groupe BPCE se focalise sur les risques structurants de son modèle d'affaires de bancassureur avec une composante prépondérante en Banque de Détail en France, tout en intégrant d'autres métiers nécessaires au service des clients du Groupe.

Il est fondamentalement une banque universelle, disposant d'une forte composante de Banque de Détail en France, sur l'ensemble des segments et marchés et présent sur tout le territoire à travers deux réseaux concurrents dont les entités régionales ont une compétence territoriale définie par leur région d'activité. Afin de renforcer cette franchise et d'offrir une palette complète de services à ses clients, le Groupe BPCE développe une activité de financement de l'économie, essentiellement à destination des PME, des professionnels et des particuliers.

Certaines activités (notamment services financiers spécialisés, Banque de Grande Clientèle, gestion d'actifs, assurance) sont logées dans des filiales spécialisées.

Enfin, compte tenu du contexte d'évolution des taux dans lequel le Groupe BPCE évolue d'une part, et de l'engagement de dégager un résultat résilient et récurrent d'autre part, le Groupe maintient un équilibre entre la recherche de rentabilité et les risques liés à ses activités.

Au niveau la Banque Populaire du Sud, afin d'étendre et d'offrir une palette complète de services à nos clients, nous développons notre activité de financement de l'économie, en particulier à destination des PME et des professionnels, ainsi qu'aux particuliers (crédit immobilier et crédit à la consommation).

Certaines activités (notamment services financiers spécialisés, banque de grande clientèle, gestion d'actifs, assurance) sont logées au niveau du Groupe dans des filiales spécialisées, et interviennent, au profit de nos clients, pour trois raisons principales :

- bénéficier d'un effet d'échelle ;
- faciliter la maîtrise globale de ces activités et des risques associés ;
- couvrir les activités dont le périmètre national ou international dépasse le périmètre de notre établissement régional.

Par ailleurs, afin de nous adapter aux évolutions constantes de nos clients, de l'environnement réglementaire et du marché, notre établissement prévoit en lien avec le projet stratégique groupe BPCE qui s'appuie sur :

- l'omnicanal, en particulier pour la banque de proximité, dont un volet important concerne la transformation digitale du Groupe, axe stratégique majeur du plan stratégique ;
- l'assurance.

La Banque Populaire du Sud diversifie progressivement ses expositions, en développant certaines activités en ligne avec son plan stratégique.

Elle accompagne l'économie locale en collectant des ressources qui financent les projets de son territoire.

Profil de risque

L'équilibre entre la recherche de rentabilité et le niveau de risque accepté se traduit dans le profil de risque du Groupe BPCE et se décline dans les politiques de gestion des risques du Groupe.

Notre établissement assume des risques intrinsèquement liés à ses métiers de Banque de Détail.

Du fait de notre modèle d'affaires, nous assumons les risques suivants :

- le risque de crédit et de contrepartie induit par notre activité prépondérante de crédit aux particuliers, aux professionnels et aux entreprises est encadré via des politiques de risques Groupe, reprises dans notre politique de risques, des limites de concentration par contrepartie, par pays et par secteur et un système délégué adéquat complété de suivis des portefeuilles et d'un dispositif de surveillance ;
- le risque de taux structurel est notamment lié à notre activité d'intermédiation et de transformation en lien fort avec notre activité de crédits immobiliers à taux fixes et aux ressources réglementées. Il est encadré par des normes Groupe communes et des limites au niveau de notre Banque ;
- le risque de liquidité est piloté au niveau du Groupe qui alloue à notre Banque la liquidité complétant les ressources clientèle levées localement. La Banque Populaire du Sud est responsable de la gestion de sa réserve de liquidité dans le cadre des règles Groupe ;
- les risques non financiers sont encadrés par des normes qui couvrent les risques de non-conformité, de fraude, de sécurité des systèmes d'information, les risques de conduite (conduct risk), les risques juridiques ainsi que d'autres risques opérationnels. Pour ce faire, il est mis en œuvre :
 - un référentiel commun de collecte des données pour l'ensemble des établissements du Groupe et d'outils permettant la cartographie annuelle et la remontée des pertes et des incidents au fil de l'eau,

- un suivi des risques majeurs et des risques à piloter retenus par notre Banque,
- des plans d'action sur des risques spécifiques et d'un suivi renforcé des risques naissants ;

Enfin, l'alignement des exigences de nos clients particuliers (porteurs de parts sociales constitutifs de nos fonds propres) et de nos investisseurs crédit impose une aversion très forte au risque de réputation.

Nous concentrons sur des périmètres spécifiques les risques suivants :

- risque de marché ;
- risque lié aux activités d'assurance ;
- risque de titrisation.

L'évolution de notre modèle d'affaires étend notre exposition à certaines natures de risques, notamment des risques liés à la gestion d'actifs

Nous nous interdisons de nous engager sur des activités que nous ne maîtrisons pas ou de trading pour compte propre. Les activités aux profils de risque et à la rentabilité élevés sont strictement encadrées. Quelles que soient les activités, entités ou géographies, nous avons vocation à fonctionner au plus haut niveau d'éthique, de conduite et selon les meilleurs standards d'exécution et de sécurité des opérations.

La gestion des risques est encadrée par :

- une gouvernance avec des comités dédiés permettant de suivre l'ensemble des risques ;
- des documents cadre (référentiels, politiques, normes, ...) et des chartes ;
- un dispositif de contrôle permanent.

Capacité d'absorption des pertes

Le Groupe BPCE possède un niveau élevé de liquidité et de solvabilité traduisant, le cas échéant, sa capacité à absorber la manifestation d'un risque au niveau des entités ou du Groupe.

En termes de solvabilité le Groupe est en capacité d'absorber durablement le risque via sa structure en capital.

Au niveau de la liquidité, le Groupe dispose d'une réserve significative composée de cash et de titres permettant de faire face aux besoins réglementaires, de satisfaire les exercices de stress tests et également d'accéder aux dispositifs non-conventionnels de financement auprès des banques centrales. Il dispose également d'actifs de bonne qualité éligibles aux dispositifs de refinancement de marché et à ceux proposés par la BCE.

Le Groupe assure la robustesse de ce dispositif par la mise en œuvre de stress tests globaux réalisés régulièrement. Ils sont destinés à vérifier la capacité de résistance du Groupe notamment en cas de crise grave.

Dispositif de gestion des risques

La mise en œuvre de l'appétit au risque s'articule autour de quatre composantes essentielles : (i) la définition de référentiels communs, (ii) l'existence d'un jeu de limites en adéquation avec celles définies par la réglementation, (iii) la répartition des expertises et responsabilités entre local et central et (iv) le fonctionnement de la gouvernance au sein du Groupe et des différentes entités, permettant une application efficace et résiliente du dispositif d'appétit au risque.

Notre établissement :

- est responsable en premier niveau de la gestion de ses risques dans son périmètre et dispose, à ce titre, de responsable(s) de contrôles permanents dédié(s) ;
- décline la gestion des composantes de l'appétit au risque via un ensemble de normes et référentiels issus de chartes dédiées au contrôle interne conçus au niveau Groupe ;
- Enfin, notre établissement a adopté un ensemble de limites applicables aux différents risques et déclinées au niveau du Groupe.

Le dispositif d'appétit au risque du Groupe ainsi que celui de notre établissement sont mis à jour régulièrement. Tout dépassement de limites quantitatives définies dans le dispositif d'appétit au risque fait l'objet d'une alerte et d'un plan de remédiation approprié pouvant être arrêté par le directoire et communiqué en Conseil d'Administration en cas de besoin.

2.7.2 Facteurs de risque

Les facteurs de risque présentés ci-dessous concernent le Groupe BPCE dans son ensemble, y compris la Banque Populaire du Sud, et sont complètement décrits dans le rapport annuel du Groupe BPCE.

L'environnement bancaire et financier dans lequel la Banque Populaire du Sud, et plus largement le Groupe BPCE, évolue, l'expose à de nombreux risques et le contraint à la mise en œuvre d'une politique de maîtrise et de gestion de ces risques toujours plus exigeante et rigoureuse.

Certains des risques auxquels la Banque Populaire du Sud est confrontée sont identifiés ci-dessous. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de l'ensemble des risques de la Banque Populaire du Sud ni de ceux du Groupe BPCE (se reporter au Document de Référence annuel) pris dans le cadre de son activité ou en considération de son environnement.

Les risques présentés ci-dessous, ainsi que d'autres risques non identifiés à ce jour, ou considérés aujourd'hui comme non significatifs par le Groupe BPCE, pourraient avoir une incidence défavorable majeure sur son activité, sa situation financière et/ou ses résultats.

Risques stratégiques, d'activité et d'écosystème

La pandémie de coronavirus (COVID-19) en cours et ses conséquences économiques pourraient continuer à affecter négativement les activités, les résultats et la situation financière du groupe.

L'apparition fin 2019 de la Covid-19 et la propagation rapide de la pandémie à l'ensemble de la planète a entraîné une dégradation de la situation économique de nombreux secteurs d'activité, une dégradation financière des agents économiques, une forte perturbation des marchés financiers, les pays touchés étant par ailleurs conduits à prendre des mesures sanitaires pour y répondre (fermetures de frontières, mesures de confinement, restrictions concernant l'exercice de certaines activités économiques ...). En particulier, la récession brutale subie par les pays affectés et la réduction des échanges commerciaux mondiaux ont eu et continueront d'avoir des effets négatifs sur la conjoncture économique mondiale, tant que la production mondiale, les investissements, les chaînes d'approvisionnement et les dépenses de consommation seront affectés, impactant ainsi l'activité du groupe et celle de ses clients et contreparties.

La persistance de la pandémie de Covid-19 et l'apparition de nouvelles souches du virus ont conduit à de nouvelles restrictions, même si celles-ci n'ont pas été aussi drastiques qu'en 2020 (notamment, un nouveau reconfinement en France et dans un certain nombre de pays européens, des mesures de couvre-feux locaux et nationaux, des fermetures de frontières ou de fortes restrictions de circulation) et, après un rebond, l'environnement économique pourrait encore se détériorer. Malgré le développement favorable de la vaccination, la pandémie de Covid-19 demeure toujours le maître du temps de la reprise économique, la diffusion de nouveaux variants comme le variant « Delta » au second semestre 2021 ou le variant "Omicron" décelé fin novembre 2021 menaçant le rythme d'expansion économique. L'épidémie continue ainsi de bouleverser profondément la dynamique économique internationale et française. Sa durée ne cesse de surprendre, entretenant tant l'incertitude que la lassitude face à la permanence des restrictions sanitaires. Cette situation pourrait durer plusieurs mois, et ainsi affecter négativement l'activité, la performance financière et les résultats du Groupe.

Des mesures massives de politique budgétaire et de politique monétaire de soutien à l'activité ont été mises en place depuis 2020, notamment par le gouvernement français (dispositif de prêts garantis par l'Etat à destination des entreprises et des professionnels, pour les particuliers, mesures de chômage partiel ainsi que de nombreuses autres mesures d'ordre fiscal, social et paiement de factures) et par la Banque Centrale Européenne (accès plus abondant et moins cher à des enveloppes de refinancement très importantes). Dans ce cadre, le Groupe BPCE, dont la Banque Populaire du Sud, a participé activement au programme de prêts garantis par l'Etat français et a pris des dispositions particulières pour accompagner financièrement ses clients et les aider à surmonter les effets de cette crise sur leurs activités et leurs revenus (par exemple, report automatique d'échéances de prêt de 6 mois pour certains professionnels et micro-entreprises / PME). Rien ne permet toutefois de garantir que de telles mesures suffiront à compenser les effets négatifs de la pandémie sur l'économie ou à stabiliser les marchés financiers, pleinement et durablement.

Les mesures de confinement ou de restrictions prises au début de cette crise notamment en France, où le Groupe exerce principalement ses activités ont réduit significativement l'activité de nombre d'acteurs économiques. En 2021, l'économie mondiale a vivement rebondi, mais la crise sanitaire a continué de toucher spécifiquement les services de proximité, du fait du maintien relatif des restrictions sanitaires. Les résultats et la situation financière du groupe sont impactés par de telles mesures, en raison de la baisse des revenus et de la dégradation de la qualité des actifs de manière générale et dans certains secteurs spécifiques, particulièrement affectés. Au sein des portefeuilles Entreprises et Professionnels, les secteurs les plus susceptibles d'être impactés à ce jour sont notamment les secteurs Commerce de gros et de détail, Tourisme-Hôtellerie-Restoration, Biens de consommation hors cosmétiques et soins personnels et Professionnels de l'immobilier hors exposition résidentielle.

Les résultats et la situation financière du groupe pourraient également être affectés par les évolutions défavorables des marchés financiers (volatilités extrêmes, forte baisse des marchés actions et indices, tensions sur les spreads, baisse brutale et inattendue des dividendes, etc.). Ce fut le cas au premier semestre 2020, la valorisation de certains produits ayant été affectée par l'illiquidité des marchés, en particulier les activités de la Banque de Grande Clientèle de Natixis qui ont été exposées à des effets de remarquage significatifs de certains paramètres de valorisation comme par exemple la composante « dividende ».

Une dégradation de l'environnement économique et ses impacts sur le groupe pourraient accroître le risque de voir ses notations externes dégradées. Par ailleurs, les notations de l'Etat français pourraient également faire l'objet d'une dégradation, du fait notamment d'une augmentation de son endettement et des déficits publics. Ces éléments pourraient avoir un impact négatif sur le coût de refinancement du groupe sur les marchés financiers.

Plus généralement, l'épidémie de la Covid-19 fait porter un risque au Groupe BPCE, dans la mesure où (i) elle occasionne des changements organisationnels (travail à distance par exemple) qui peuvent occasionner un risque opérationnel ; (ii) elle induit un ralentissement des échanges sur les marchés monétaires et pourrait avoir un impact sur l'approvisionnement en liquidité ; (iii) elle augmente les besoins en liquidité des clients et partant les montants prêtés à ces clients afin de leur permettre de supporter la crise; (iv) elle pourrait occasionner une hausse des défaillances d'entreprises, notamment parmi les entreprises les plus fragiles ou dans les secteurs les plus exposés ; et (v) elle occasionne des mouvements brutaux de valorisation des actifs de marché, ce qui pourrait avoir un impact sur les activités de marché ou sur les investissements des établissements.

L'évolution de la situation liée à la Covid-19 (incertitude quant à la durée, l'ampleur et la trajectoire à venir de la pandémie, la mise en place de nouvelles mesures de confinement ou de restrictions dans le cas de vagues épidémiques supplémentaires liées à l'apparition de nouvelles souches de virus, la vitesse de déploiement de la vaccination ou l'efficacité des vaccins contre les variants ou de traitements de cette maladie) est une source importante d'incertitude et rend difficile la prévision de l'impact global sur les principaux marchés du groupe et plus généralement sur l'économie mondiale ; à la date de dépôt (publication) du présent document, l'impact de cette situation, en prenant en compte les mesures de soutien mentionnées ci-dessus, sur les métiers du Groupe BPCE (Banque de proximité, Assurance, Gestion d'actifs, Banque de Grande Clientèle), ses résultats (produit net bancaire et coût du risque notamment) et sa situation financière (liquidité et solvabilité) reste difficile à quantifier en ampleur attendue.

Le Groupe BPCE pourrait ne pas atteindre les objectifs de son plan stratégique BPCE 2024

Le 8 juillet 2021, le Groupe BPCE a annoncé son plan stratégique BPCE 2024. Il s'articule autour des trois priorités stratégiques suivantes : (i) être conquérant avec 1,5 milliard d'euros de revenus additionnels dans cinq domaines prioritaires, (ii) les clients, en leur proposant la plus haute qualité de service avec un modèle relationnel adapté, et (iii) le climat, grâce à des engagements concrets et mesurables s'inscrivant dans une trajectoire Net zéro. Le plan stratégique BPCE 2024 s'appuie sur les trois lignes de force suivantes : (i) être simple : parce que le Groupe BPCE recherche l'efficacité et la satisfaction de ses clients, il vise davantage de simplicité ; (ii) être innovant : parce que le Groupe BPCE est animé d'un esprit entrepreneurial et est conscient de la réalité des mutations en cours, il renforce sa capacité d'innovation ; et (iii) être sûr, parce que le Groupe BPCE s'inscrit sur un temps long, il privilégie au regard de ses ambitions la sécurité de son modèle de développement. Ces objectifs stratégiques ont été établis dans le contexte de la crise de la Covid-19, qui a agi comme un révélateur et un accélérateur de

tendances profondes (notamment, digitalisation, travail hybride, transition énergétique) et marque la volonté du Groupe BPCE d'accélérer son développement en accompagnant ses clients dans la relance économique et leurs projets en sortie de crise sanitaire. Le succès du plan stratégique BPCE 2024 repose sur un très grand nombre d'initiatives devant être déployées au sein des différents métiers du Groupe BPCE. Bien qu'un très grand nombre de ces objectifs puisse être atteint, il est possible qu'ils ne le soient pas tous, ni de prédire, parmi ces objectifs, lesquels ne seront pas atteints. Le plan stratégique BPCE 2024 prévoit également des investissements importants, mais si les objectifs du plan ne sont pas atteints, le rendement de ces investissements pourra être inférieur aux prévisions. Si le Groupe BPCE ne réalise pas les objectifs définis dans son plan stratégique BPCE 2024, sa situation financière et ses résultats pourraient être affectés de manière plus ou moins significative.

Les risques climatiques dans leur composante physique et de transition et leurs conséquences sur les acteurs économiques pourraient affecter négativement les activités, les résultats et la situation financière du groupe BPCE

Les risques associés au changement climatique constituent des facteurs aggravant des risques existants, notamment du risque de crédit, du risque opérationnel et du risque de marché. BPCE est notamment exposé au risque climatique physique et au risque climatique de transition. Ils sont potentiellement porteurs de risque d'image et / ou de réputation.

Le risque physique a pour conséquence une augmentation des coûts économiques et des pertes financières résultants de la gravité et de la fréquence accrue des phénomènes météorologiques extrêmes liés au changement climatique (comme les canicules, les glissements de terrain, les inondations, les gelées tardives, les incendies et les tempêtes) ainsi que des modifications progressives à long terme du climat (comme les modifications des précipitations, la variabilité météorologique extrême ainsi que la hausse du niveau des mers et des températures moyennes). Il peut avoir un impact d'une étendue et d'une ampleur considérables, susceptibles d'affecter une grande variété de zones géographiques et de secteurs économiques concernant le Groupe BPCE.

Le risque de transition est lié au processus d'ajustement vers une économie à faible émission de carbone. Le processus de réduction des émissions est susceptible d'avoir un impact significatif sur tous les secteurs de l'économie en affectant la valeur des actifs financiers et la rentabilité des entreprises. L'augmentation des coûts liés à cette transition énergétique pour les acteurs économiques, entreprises comme particuliers, pourraient entraîner un accroissement des défaillances et ainsi accroître les pertes du Groupe BPCE de façon significative.

Un environnement économique caractérisé par des taux d'intérêt durablement bas pourrait avoir un effet défavorable sur la rentabilité et à la situation financière du Groupe BPCE.

Le Groupe BPCE pourrait être vulnérable aux environnements politiques, macroéconomiques et financiers ou aux situations particulières des pays où il conduit ses activités.

Un changement significatif dans l'environnement politique ou macroéconomique de ces pays ou régions pourrait entraîner des charges supplémentaires ou réduire les bénéfices réalisés par le Groupe BPCE.

Notamment, une perturbation économique grave, telle que la crise financière de 2008 ou la crise de la dette souveraine en Europe en 2011 ou encore le développement d'une nouvelle épidémie comme le Coronavirus (dont on ignore encore l'ampleur et la durée finale), pourrait avoir un impact significatif négatif sur toutes les activités du Groupe BPCE, en particulier si la perturbation est caractérisée par une absence de liquidité du marché rendant difficile le financement du Groupe BPCE. En particulier, certains risques ne relèvent pas du cycle spontané en raison de leur caractère exogène, qu'il s'agisse à très court terme des conséquences du Brexit, de la dégradation de la qualité de la dette corporative dans le monde (cas du marché des « leveraged loans ») ou de la menace d'une amplification encore plus forte de l'épidémie, voire à plus long terme, de l'obstacle climatique. Ainsi, durant les deux dernières crises financières de 2008 et de 2011, les marchés financiers ont alors été soumis à une forte volatilité en réaction à divers événements, dont, entre autres, la chute des prix du pétrole et des matières premières, le ralentissement et des turbulences sur les marchés économiques et financiers, qui ont impacté directement ou

indirectement plusieurs activités du Groupe BPCE, notamment les opérations sur titres ainsi que les prestations de services financiers.

De par son activité, La Banque Populaire du Sud est particulièrement sensible à l'environnement économique national et de son territoire.

La concurrence intense, tant en France, son principal marché, qu'à l'international, est susceptible de peser sur les revenus nets et la rentabilité du Groupe BPCE.

Les principaux métiers du Groupe BPCE sont tous confrontés à une vive concurrence, que ce soit en France ou dans d'autres parties du monde où il exerce des activités importantes. La consolidation, que ce soit sous la forme de fusions et d'acquisitions ou d'alliances et de coopération, renforce cette concurrence. La consolidation a créé un certain nombre d'entreprises, qui, à l'image du Groupe BPCE, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits et de services, qui vont de l'assurance, aux prêts et aux dépôts en passant par le courtage, la banque d'investissement et la gestion d'actifs. Le Groupe BPCE, dont la Banque Populaire du Sud, est en concurrence avec d'autres entités sur la base d'un certain nombre de facteurs, incluant l'exécution des produits et services offerts, l'innovation, la réputation et le prix. Si le Groupe BPCE ne parvenait pas à maintenir sa compétitivité en France ou sur ses autres principaux marchés en proposant une gamme de produits et de services à la fois attractifs et rentables, il pourrait perdre des parts de marché dans certains métiers importants ou subir des pertes dans tout ou partie de ses activités.

Par ailleurs, tout ralentissement de l'économie mondiale ou des économies dans lesquelles se situent les principaux marchés du Groupe BPCE est susceptible d'accroître la pression concurrentielle, notamment à travers une intensification de la pression sur les prix et une contraction du volume d'activité du Groupe BPCE et de ses concurrents. Pourraient également faire leur entrée sur le marché de nouveaux concurrents plus compétitifs, soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels. Ces nouveaux entrants seraient ainsi en mesure de proposer une offre de produits et services plus compétitive. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis aux établissements autres que des institutions dépositaires d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques et fondées sur Internet, incluant le commerce électronique de titres. Ces nouveaux entrants pourraient exercer des pressions à la baisse sur les prix des produits et services du Groupe BPCE ou affecter la part de marché du Groupe BPCE. Les avancées technologiques pourraient entraîner des changements rapides et imprévus sur les marchés sur lesquels le Groupe BPCE est présent. La position concurrentielle, les résultats nets et la rentabilité du Groupe BPCE pourraient en pâtir s'il ne parvenait pas à adapter ses activités ou sa stratégie de manière adéquate pour répondre à ces évolutions.

La capacité du Groupe BPCE dont la Banque Populaire du Sud à attirer et retenir des salariés qualifiés est cruciale pour le succès de son activité et tout échec à ce titre pourrait affecter sa performance.

Risques de crédit et de contrepartie

Le Groupe BPCE est exposé à des risques de crédit et de contrepartie susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe BPCE est exposé de manière importante au risque de crédit et de contrepartie du fait de ses activités de financement ou de marché. Le groupe pourrait ainsi subir des pertes en cas de défaillance d'une ou plusieurs contreparties, notamment si le groupe rencontrait des difficultés juridiques ou autres pour exercer ses sûretés ou si la valeur des sûretés ne permettait pas de couvrir intégralement l'exposition en cas de défaut. Malgré la vigilance mise en œuvre par le groupe, visant à limiter les effets de concentration de son portefeuille de crédit, il est possible que des défaillances de contreparties soient amplifiées au sein d'un même secteur économique ou d'une région du monde par des effets d'interdépendance de ces contreparties. Ainsi, le défaut d'une ou plusieurs contreparties importantes

pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le coût du risque, les résultats et la situation financière du groupe.

Une augmentation substantielle des dépréciations ou des provisions pour pertes de crédit attendues comptabilisées au titre du portefeuille de prêts et de créances du Groupe BPCE pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses résultats et sa situation financière.

Dans le cadre de ses activités de prêt, le Groupe BPCE, dont la Banque Populaire du Sud, passe régulièrement des charges pour dépréciations d'actifs pour refléter, si nécessaire, les pertes réelles ou potentielles au titre de son portefeuille de prêts et de créances, qui sont comptabilisées dans son compte de résultat au poste « coût du risque ». Le niveau global des charges pour dépréciations d'actifs du Groupe BPCE repose sur l'évaluation par le groupe de l'historique de pertes sur prêts, les volumes et les types de prêts accordés, les normes du secteur, les crédits en arriérés, la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au degré de recouvrement des divers types de prêts.

Bien que les entités du Groupe BPCE, dont la Banque Populaire du Sud, s'efforcent de constituer un niveau suffisant de charges pour dépréciations d'actifs, leurs activités de prêt pourraient les conduire à augmenter leurs charges pour pertes sur prêts en raison d'une augmentation des actifs non performants ou d'autres raisons, comme la détérioration des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays. Toute augmentation substantielle des charges pour pertes sur prêts, ou évolution significative de l'estimation par le Groupe BPCE du risque de perte inhérent à son portefeuille de prêts, ou toute perte sur prêts supérieure aux charges passées à cet égard, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe BPCE.

Une dégradation de la solidité financière et de la performance d'autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un effet défavorable sur le Groupe BPCE.

La capacité du Groupe BPCE à effectuer ses opérations pourrait être affectée par une dégradation de la solidité financière d'autres institutions financières et acteurs du marché. Les établissements financiers sont étroitement interconnectés, en raison notamment de leurs activités de trading, de compensation, de contrepartie et de financement. La défaillance d'un acteur du secteur, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers ou l'industrie financière de manière plus générale, peuvent conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et entraîner par la suite des pertes ou défaillances supplémentaires. Le Groupe BPCE est exposé à diverses contreparties financières, de manière directe ou indirecte, telles que des prestataires de services d'investissement, des banques commerciales ou d'investissement, des chambres de compensation et des contreparties centrales, des fonds communs de placement, des fonds spéculatifs (hedge funds), ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquelles il conclut de manière habituelle des transactions, dont la défaillance ou le manquement à l'un quelconque de ses engagements auraient un effet défavorable sur la situation financière du Groupe BPCE. De plus, le Groupe BPCE pourrait être exposé au risque lié à l'implication croissante dans son secteur d'activité d'acteurs peu ou non réglementés et à l'apparition de nouveaux produits peu ou non réglementés (notamment, les plateformes de financement participatif ou de négociation). Ce risque serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par le Groupe BPCE ne pouvaient pas être cédés, ou si leur prix ne permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition du Groupe BPCE au titre des prêts ou produits dérivés en défaut, ou dans le cadre d'une fraude, détournement de fonds ou autre malversation commise par des acteurs du secteur financier en général auxquels le Groupe BPCE est exposé, ou d'une défaillance d'un acteur de marché significatif telle une contrepartie centrale.

Risques financiers

Le Groupe BPCE est dépendant de son accès au financement et à d'autres sources de liquidité, lesquels peuvent être limités pour des raisons indépendantes de sa volonté, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses résultats.

D'importantes variations de taux d'intérêt pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le produit net bancaire et nuire à la rentabilité du Groupe BPCE.

Le montant des produits d'intérêts nets encaissés par la Banque Populaire du Sud au cours d'une période donnée influe de manière significative sur le produit net bancaire et la rentabilité de cette période. En outre, des changements significatifs dans les spreads de crédit peuvent influencer sur les résultats du Groupe

BPCE. Les taux d'intérêt sont très sensibles à de nombreux facteurs pouvant échapper au contrôle du Groupe BPCE. Durant la dernière décennie, les taux d'intérêt ont été généralement bas, mais ceux-ci pourraient remonter et le Groupe BPCE pourrait ne pas être capable de répercuter immédiatement cette évolution. Les variations des taux d'intérêt du marché peuvent affecter les taux d'intérêt pratiqués sur les actifs productifs d'intérêts différemment des taux d'intérêt payés sur les passifs portant intérêt. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait entraîner une baisse des produits d'intérêts nets provenant des activités de prêt et de refinancements associés, et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur le produit net bancaire et nuire à la rentabilité de la Banque Populaire du Sud. Toute période d'inflation pourrait affecter les revenus de la Banque Populaire du Sud et du Groupe BPCE si elle se traduisait par une hausse des taux de l'épargne réglementée sans répercussion sur le coût du crédit, affectant ainsi la marge nette d'intérêts et le résultat.

Les revenus tirés par le Groupe BPCE du courtage et autres activités liées à des commissions pourraient diminuer en cas de repli des marchés.

L'évolution à la baisse des notations de crédit pourrait avoir un impact négatif sur le coût de refinancement, la rentabilité et la poursuite des activités de BPCE.

L'évolution à la baisse de ces notations de crédit pourrait avoir un impact négatif sur le refinancement de BPCE et de ses sociétés affiliées qui interviennent sur les marchés financiers, dont la Banque Populaire du Sud. Un abaissement des notations pourrait affecter la liquidité et la position concurrentielle du Groupe BPCE, augmenter leurs coûts d'emprunt, limiter l'accès aux marchés financiers et déclencher des obligations dans certains contrats bilatéraux sur des opérations de trading, de dérivés et de contrats de financement collatéralisés, et par conséquent avoir un impact négatif sur sa rentabilité et la poursuite de ses activités.

Les variations des taux de change pourraient impacter défavorablement le produit net bancaire ou le résultat net du Groupe BPCE.

Risques non financiers

En cas de non-conformité avec les lois et règlements applicables, le Groupe BPCE pourrait être exposé à des amendes significatives et d'autres sanctions administratives et pénales susceptibles d'avoir un impact significatif défavorable sur sa situation financière, ses activités et sa réputation

Le risque de non-conformité est défini comme le risque de sanction – judiciaire, administrative ou disciplinaire – mais aussi de perte financière, ou d'atteinte à la réputation, résultant du non-respect des dispositions législatives et réglementaires, des normes et usages professionnels et déontologiques, propres aux activités de banque et d'assurance, qu'elles soient de nature nationales ou internationales.

Les secteurs bancaire et assurantiel font l'objet d'une surveillance réglementaire accrue, tant en France qu'à l'international. Les dernières années ont vu une augmentation particulièrement substantielle du volume de nouvelles réglementations ayant introduit des changements significatifs affectant aussi bien les marchés financiers que les relations entre prestataires de services d'investissement et clients ou investisseurs (par exemple MIFID II, PRIIPS, directive sur la Distribution d'Assurances, règlement Abus de Marché, quatrième directive Anti-Blanchiment et Financement du Terrorisme, règlement sur la Protection des Données Personnelles, règlement sur les Indices de Référence, etc.). Ces nouvelles réglementations ont des incidences majeures sur les processus opérationnels de la société.

La réalisation du risque de non-conformité pourrait se traduire, par exemple, par l'utilisation de moyens inadéquats pour promouvoir et commercialiser les produits et services de la banque, une gestion inadéquate des conflits d'intérêts potentiels, la divulgation d'informations confidentielles ou privilégiées, le non-respect des diligences d'entrée en relation avec les fournisseurs et la clientèle notamment en matière de sécurité financière (notamment lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, respect des embargos, lutte contre la fraude ou la corruption).

La Banque Populaire du Sud met en œuvre un dispositif de prévention et de maîtrise des risques de non-conformité. Malgré ce dispositif, il reste exposé à des risques d'amendes ou autres sanctions significatives de la part des autorités de régulation et de supervision, ainsi qu'à des procédures judiciaires

civiles ou pénales qui seraient susceptibles d'avoir un impact significatif défavorable sur sa situation financière, ses activités et sa réputation.

Toute interruption ou défaillance des systèmes informatiques du Groupe BPCE ou de tiers pourrait entraîner des pertes, notamment commerciales et pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les résultats du Groupe BPCE.

Comme la plupart de ses concurrents, le Groupe BPCE dépend fortement de ses systèmes de communication et d'information, ses activités exigeant de traiter un grand nombre d'opérations de plus en plus complexes. Toute panne, interruption ou défaillance dans ces systèmes pourrait entraîner des erreurs ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion de la clientèle, de comptabilité générale, de dépôts, de transactions et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, le Groupe BPCE connaissait une défaillance de ses systèmes d'information, même sur une courte période, les entités affectées seraient incapables de répondre aux besoins de leurs clients dans les délais et pourraient ainsi perdre des opportunités de transactions. De même, une panne temporaire des systèmes d'information du Groupe BPCE, en dépit des systèmes de secours et des plans d'urgence, pourrait avoir comme conséquence des coûts considérables en termes de récupération et de vérification d'informations, voire une baisse de ses activités pour compte propre si, par exemple, une telle panne intervenait lors de la mise en place d'opérations de couverture. L'incapacité des systèmes du Groupe BPCE à s'adapter à un volume croissant d'opérations pourrait aussi limiter sa capacité à développer ses activités et entraîner des pertes, notamment commerciales, et pourrait par conséquent, avoir un effet défavorable significatif sur les résultats du Groupe BPCE.

Le Groupe BPCE est aussi exposé au risque d'une défaillance ou d'une interruption opérationnelle de l'un de ses agents de compensation, marchés des changes, chambres de compensation, dépositaires ou autres intermédiaires financiers ou prestataires extérieurs qu'il utilise pour réaliser ou faciliter ses transactions sur des titres financiers. Dans la mesure où l'interconnectivité avec ses clients augmente, le Groupe BPCE peut aussi être de plus en plus exposé au risque d'une défaillance opérationnelle des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information du Groupe BPCE et ceux de ses clients, prestataires de services et contreparties peuvent également faire l'objet de dysfonctionnements ou d'interruptions résultant d'actes cybercriminels ou cyberterroristes. Le Groupe BPCE ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses systèmes ou dans ceux d'autres parties ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate.

Les risques de réputation et juridique pourraient avoir un effet défavorable sur la rentabilité et les perspectives d'activité du Groupe BPCE.

La réputation du Groupe BPCE est capitale pour séduire et fidéliser ses clients. L'utilisation de moyens inadaptés pour promouvoir et commercialiser ses produits et services, une gestion inadéquate des conflits d'intérêts potentiels, des exigences légales et réglementaires, des problèmes éthiques, des lois en matière de blanchiment d'argent, des exigences de sanctions économiques, des politiques en matière de sécurité de l'information et des pratiques liées aux ventes et aux transactions, pourraient entacher la réputation du Groupe BPCE. Pourraient également nuire à sa réputation tout comportement inapproprié d'un salarié du Groupe BPCE, tout acte cybercriminel ou cyberterroriste dont pourraient faire l'objet les systèmes de communication et d'information du Groupe BPCE ou toute fraude, détournement de fonds ou autre malversation commise par des acteurs du secteur financier en général auxquels le Groupe BPCE est exposé ou toute décision de justice ou action réglementaire à l'issue potentiellement défavorable. Tout préjudice porté à la réputation du Groupe BPCE pourrait avoir un effet défavorable sur sa rentabilité et ses perspectives d'activité.

Une gestion inadéquate de ces aspects pourrait également accroître le risque juridique du Groupe BPCE, le nombre d'actions judiciaires et le montant des dommages réclamés au Groupe BPCE, ou encore l'exposer à des sanctions des autorités réglementaires.

Des événements imprévus pourraient provoquer une interruption des activités du Groupe BPCE et entraîner des pertes ainsi que des coûts supplémentaires.

L'échec ou l'inadéquation des politiques, procédures et stratégies de gestion et de couverture des risques du Groupe BPCE est susceptible d'exposer ce dernier à des risques non identifiés ou non anticipés et d'entraîner des pertes imprévues.

Les politiques, procédures et stratégies de gestion et de couverture des risques du Groupe BPCE pourraient ne pas réussir à limiter efficacement son exposition à tout type d'environnement de marché ou à tout type de risques, voire être inopérantes pour certains risques que le Groupe BPCE n'aurait pas su identifier ou anticiper. Les techniques et les stratégies de gestion des risques utilisées par le Groupe BPCE peuvent ne pas non plus limiter efficacement son exposition au risque et ne garantissent pas un abaissement effectif du niveau de risque global.

Les valeurs finalement constatées pourraient être différentes des estimations comptables retenues pour établir les états financiers du Groupe BPCE, ce qui pourrait l'exposer à des pertes non anticipées.

Conformément aux normes et interprétations IFRS en vigueur à ce jour, le Groupe BPCE, dont la Banque Populaire du Sud, doit utiliser certaines estimations lors de l'établissement de ses états financiers, notamment des estimations comptables relatives à la détermination des provisions sur les prêts et créances non performants, des provisions relatives à des litiges potentiels, et de la juste valeur de certains actifs et passifs, etc. Si les valeurs retenues pour ces estimations par le Groupe BPCE s'avéraient significativement inexactes, notamment en cas de tendances de marché, importantes et/ou imprévues, ou si les méthodes relatives à leur détermination venaient à être modifiées dans le cadre de normes ou interprétations IFRS à venir, le Groupe BPCE pourrait s'exposer, le cas échéant, à des pertes non anticipées.

Risques liés à la réglementation

Le Groupe BPCE est soumis à une importante réglementation en France et dans plusieurs autres pays où il opère ; les mesures réglementaires et leur évolution sont susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité et sur les résultats du Groupe BPCE.

L'activité et les résultats des entités du Groupe BPCE pourraient être sensiblement touchés par les politiques et les mesures prises par les autorités de réglementation françaises, d'autres États de l'Union européenne, des États-Unis, de gouvernements étrangers et des organisations internationales.

Ces contraintes pourraient limiter la capacité des entités du Groupe BPCE, dont la Banque Populaire du Sud, à développer leurs activités ou à exercer certaines d'entre elles. La nature et l'impact de l'évolution future de ces politiques et de ces mesures réglementaires sont imprévisibles et hors du contrôle du Groupe BPCE. Par ailleurs, l'environnement politique général a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par des pressions supplémentaires contraignant les organes législatifs et réglementaires à adopter des mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent pénaliser le crédit et d'autres activités financières, ainsi que l'économie. Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires, il est impossible de prédire leur impact sur le Groupe BPCE, mais celui-ci pourrait être significativement défavorable.

Ces changements pourraient inclure, mais sans s'y limiter, les aspects suivants :

- les politiques monétaires, de taux d'intérêt et d'autres mesures des banques centrales et des autorités de réglementation ;
- une évolution générale des politiques gouvernementales ou des autorités de réglementation susceptibles d'influencer sensiblement les décisions des investisseurs, en particulier sur les marchés où le Groupe BPCE opère ;
- une évolution générale des exigences réglementaires, notamment des règles prudentielles relatives au cadre d'adéquation des fonds propres ;
- une évolution des règles et procédures relatives au contrôle interne ;
- une évolution de l'environnement concurrentiel et des prix ;
- une évolution des règles de reporting financier ;
- l'expropriation, la nationalisation, le contrôle des prix, le contrôle des changes, la confiscation d'actifs et une évolution de la législation sur les droits relatifs aux participations étrangères ;
- et toute évolution négative de la situation politique, militaire ou diplomatique engendrant une instabilité sociale ou un contexte juridique incertain, susceptible d'affecter la demande de produits et services proposés par le Groupe BPCE.

Les détenteurs de titres BPCE pourraient subir des pertes si BPCE devait faire l'objet de procédures de résolution.

Une procédure de résolution peut être initiée à l'encontre du Groupe BPCE si (i) la défaillance du groupe est avérée ou prévisible, (ii) il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure puisse empêcher cette défaillance dans un délai raisonnable et (iii) une mesure de résolution est requise pour atteindre les objectifs de la résolution : (a) garantir la continuité des fonctions critiques, (b) éviter les effets négatifs importants sur la stabilité financière, (c) protéger les ressources de l'État par une réduction maximale du recours aux soutiens financiers publics exceptionnels et (d) protéger les fonds et actifs des clients, notamment ceux des déposants. Un établissement est considéré défaillant lorsqu'il ne respecte pas les conditions de son agrément, qu'il est dans l'incapacité de payer ses dettes ou autres engagements à leur échéance, qu'il sollicite un soutien financier public exceptionnel (sous réserve d'exceptions limitées) ou que la valeur de son passif est supérieure à celle de son actif.

Outre le pouvoir de renflouement interne, les autorités de résolution sont dotées de pouvoirs élargis afin de mettre en œuvre d'autres mesures de résolution eu égard aux établissements défaillants ou, dans certaines circonstances, à leurs groupes, pouvant inclure, entre autres : la vente intégrale ou partielle de l'activité de l'établissement à une tierce partie ou à un établissement-relais, la séparation des actifs, le remplacement ou la substitution de l'établissement en tant que débiteur des instruments de dette, les modifications des modalités des instruments de dette (y compris la modification de l'échéance et/ou du montant des intérêts payables et/ou la suspension provisoire des paiements), la suspension de l'admission à la négociation ou à la cote officielle des instruments financiers, le renvoi des dirigeants ou la nomination d'un administrateur provisoire (administrateur spécial) et l'émission de capital ou de fonds propres.

L'exercice des pouvoirs décrits ci-dessus par les autorités de résolution pourrait entraîner la dépréciation ou la conversion intégrale ou partielle des instruments de fonds propres et des créances émises par BPCE ou est susceptible d'affecter significativement les ressources dont dispose BPCE pour effectuer le paiement de tels instruments et par conséquent, les détenteurs de titres BPCE pourraient subir des pertes.

La législation fiscale et son application en France et dans les pays où le Groupe BPCE poursuit ses activités sont susceptibles d'avoir un impact défavorable sur les résultats du Groupe BPCE.

En tant que groupe bancaire multinational menant des opérations internationales complexes et importantes, le Groupe BPCE (et particulièrement Natixis) est soumis aux législations fiscales d'un grand nombre de pays à travers le monde, et structure son activité en se conformant aux règles fiscales applicables. La modification des régimes fiscaux par les autorités compétentes dans ces pays pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats du Groupe BPCE. Le Groupe BPCE gère ses activités dans l'optique de créer de la valeur à partir des synergies et des capacités commerciales de ses différentes entités. Il s'efforce également de structurer les produits financiers vendus à ses clients de manière fiscalement efficiente. Les structures des opérations intra-groupes et des produits financiers vendus par

les entités du Groupe BPCE sont fondées sur ses propres interprétations des lois et réglementations fiscales applicables, généralement sur la base d'avis rendus par des conseillers fiscaux indépendants, et, en tant que de besoin, de décisions ou d'interprétations spécifiques des autorités fiscales compétentes. Il ne peut être exclu que les autorités fiscales, à l'avenir, remettent en cause certaines de ces interprétations, à la suite de quoi les positions fiscales des entités du Groupe BPCE pourraient être contestées par les autorités fiscales, ce qui pourrait donner lieu à des redressements fiscaux, et en conséquence, pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats du Groupe BPCE.

2.7.3 Risques de crédit et de contrepartie

2.7.3.1 Définition

Le risque de crédit est le risque encouru en cas de défaillance d'un débiteur ou d'une contrepartie, ou de débiteurs ou de contreparties considérés comme un même groupe de clients liés conformément à la réglementation ; ce risque peut également se traduire par la perte de valeur de titres émis par la contrepartie défaillante.

Le risque de contrepartie se définit comme le risque que la contrepartie d'une opération fasse défaut avant le règlement définitif de l'ensemble des flux de trésorerie liés à l'opération.

2.7.3.2 Organisation de la gestion des risques de crédit

La fonction de gestion des risques de crédit de l'établissement dans le cadre de son dispositif d'appétit au risque :

- propose aux Dirigeants Effectifs des systèmes délégataires d'engagement des opérations, prenant en compte des niveaux de risque ainsi que les compétences et expériences des équipes ;
- participe à la fixation des normes de tarification de l'établissement en veillant à la prise en compte du niveau de risque, dans le respect de la norme Groupe ;
- effectue des analyses contradictoires sur les dossiers de crédit hors délégation pour décision du comité ;
- analyse les risques de concentration, les risques sectoriels et les risques géographiques ;
- contrôle périodiquement les notes et s'assure du respect des limites ;
- alerte les Dirigeants Effectifs et notifie aux responsables opérationnels en cas de dépassement d'une limite ;
- inscrit en Watchlist les dossiers de qualité préoccupante et dégradée, selon les normes Groupe ;
- contrôle la mise en œuvre des plans de réduction des risques et participe à la définition des niveaux de provisionnement nécessaires si besoin ;
- met en œuvre le dispositif de contrôle permanent de 2nd niveau dédié aux risques de crédit via l'outil Groupe PRISCOP ;
- contribue aux travaux du Groupe.

Le Comité des Risques de Crédit de notre établissement, en lien avec la définition de son appétit au risque, valide la politique de l'établissement en matière de risque de crédit en lien avec les politiques Groupe, statue sur les plafonds internes et les limites de crédit, valide le cadre délégataire de l'établissement, examine les expositions importantes et les résultats de la mesure des risques.

• Plafonds et limites

Au niveau de l'Organe Central, la Direction des Risques et le Secrétariat Général en charge de la conformité et des contrôles permanents du Groupe réalise pour le Comité Risques et Conformité Groupe la mesure et le contrôle du respect des plafonds réglementaires. Le dispositif de plafonds internes des établissements, qui se situe à un niveau inférieur aux plafonds réglementaires, est appliqué pour l'ensemble des entités du Groupe. Un dispositif de limites Groupe est également mis en place sur les principales classes d'actifs et sur les principaux groupes de contrepartie dans chaque classe d'actif.

Les dispositifs de plafonds internes et de limites groupe font l'objet de reportings réguliers aux instances.

Enfin une déclinaison sectorielle de la surveillance des risques est organisée, au travers de dispositifs qui se traduisent en préconisations pour les établissements du Groupe, sur certains secteurs sensibles. Plusieurs politiques sectorielles sont en place (agro-alimentaire, automobile, BTP, communication et médias, énergies renouvelables, etc...). Ces politiques tiennent compte des risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

Politique de notation

La mesure des risques de crédit et de contrepartie repose sur des systèmes de notations adaptés à chaque typologie de clientèle ou d'opérations, dont la Direction des Risques assure le contrôle de performance via la validation des modèles et la mise en place depuis 2020 d'un dispositif Groupe dédié à la gestion du risque de modèle.

La notation est un élément fondamental de l'appréciation du risque.

Dans le cadre du contrôle permanent, la Direction des Risques de BPCE a, notamment, mis en œuvre un monitoring central dont l'objectif est de contrôler la qualité des données et la bonne application des normes Groupe en termes de segmentations, de notations, de garanties, de défauts et de pertes.

2.7.3.3 Suivi et surveillance des risques de crédit et contrepartie

La fonction de gestion des risques est indépendante des filières opérationnelles, en particulier elle ne dispose pas de délégation d'octroi de crédit et n'assure pas l'analyse métier des demandes d'engagement.

Elle met en application le Référentiel Risques de Crédit mis à jour et diffusé régulièrement par la Direction des Risques de BPCE. Ce Référentiel Risques de Crédit rassemble les normes et bonnes pratiques à décliner dans chacun des établissements du Groupe BPCE et les normes de gestion et de reporting fixées par le Conseil de Surveillance ou le Directoire de BPCE sur proposition du Comité des Risques et Conformité Groupe. Il est un outil de travail pour les intervenants de la fonction de gestion des risques au sein du Groupe et constitue un élément du dispositif de contrôle permanent des établissements du Groupe.

La Direction des Risques et/ou Conformité de la Banque Populaire du Sud est en lien fonctionnel fort avec la Direction des Risques de BPCE qui est en charge de :

- la définition des normes risque de la clientèle ;
- l'évaluation des risques (définition des concepts) ;
- l'élaboration des méthodologies, modèles et systèmes de notation du risque (scoring ou systèmes experts) ;
- la conception et le déploiement des dispositifs de monitoring, des normes et de la qualité des données ;
- la réalisation des tests de performance des systèmes de notation (back-testing) ;
- la réalisation des scénarii de stress de risque de crédit (ceux-ci sont éventuellement complétés de scénarii complémentaires définis en local) ;
- la validation des normes d'évaluation, de contrôle permanent et de reporting.

Par ailleurs, BPCE centralise le suivi des contrôles de la fonction de gestion des risques.

La surveillance des risques de la Banque Populaire du Sud porte sur la qualité des données et la qualité des expositions. Elle est pilotée au travers d'indicateurs, pour chaque classe d'actif.

Le Groupe BPCE applique la norme IFRS 9 « Instruments financiers » qui définit les nouvelles règles de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers, la nouvelle méthodologie de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers ainsi que le traitement des opérations de couverture.

La fonction de gestion des risques de la Banque Populaire du Sud s'assure que toute opération est conforme aux référentiels Groupe et procédures en vigueur en matière de contreparties autorisées. Elle propose au comité compétent les inscriptions en WatchList des dossiers de qualité préoccupante ou dégradée, selon les normes Groupe. Cette mission est du ressort de la fonction de gestion des risques de notre établissement sur son propre périmètre et du ressort de la Direction des Risques de BPCE au niveau consolidé.

Répartition des expositions brutes par catégories (risques de crédit dont risques de contrepartie)

	31/12/2021		31/12/2020		Variation	
	Encours	RWA	Encours	RWA	Encours	RWA
Approche Standard - Total						
Administrations centrales ou banques centrales	51 304	120 294	51 785	129 459	-481	-9 166
Administrations régionales ou locales	34 346	9 012	37 679	10 437	-3 333	-1 426
Entités du secteur public	72 965	23 452	52 449	20 682	20 515	2 770
Etablissements	3 745 134	12	2 542 958	7	1 202 176	5
Entreprises	605 244	396 412	596 747	376 370	8 497	20 043
Clientèle de détail	44 378	32 733	54 150	40 612	-9 772	-7 879
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	267 616	103 872	270 037	107 986	-2 421	-4 114
Expositions présentant un risque élevé	190 954	143 422	138 422	103 328	52 532	40 094
Expositions en défaut	70 214	31 270	69 265	18 361	950	12 909
Actions	15 530	23 024	1 574	4 501	13 956	18 522
Titrisations						
TOTAL STD - Total	5 097 686	883 503	3 815 066	811 744	1 282 620	71 758
Approche IRB - Total						
Administrations centrales ou banques centrales	987 217	0	918 918		68 298	0
Etablissements			1 156	2 968	-1 156	-2 968
Entreprises - dont PME	1 354 237	708 074	1 177 585	638 756	176 652	69 318
Entreprises - dont : Autres	850 065	780 996	756 372	676 993	93 694	104 003
Clientèle de détail - Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier dont PME	1 735 008	421 798	1 769 312	452 868	-34 305	-31 070
Clientèle de détail - Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier dont non-PME	4 145 987	324 370	3 822 842	322 601	323 145	1 768
Clientèle de détail - expositions renouvelables	249 364	14 331	247 830	14 959	1 534	-628
Autre exposition sur clientèle de détail - dont PME	2 454 749	387 343	2 459 659	397 304	-4 910	-9 960
Autre exposition sur clientèle de détail - dont non-PME	3 062 377	181 953	2 683 572	160 574	378 806	21 379
Actions	226 960	740 333	199 205	639 083	27 755	101 249
Titrisations						
TOTAL IRB - Total	15 065 963	3 559 198	14 036 451	3 306 107	1 029 513	253 091
TOTAL STD + IRB	20 163 649	4 442 701	17 851 516	4 117 852	2 312 133	324 849

Source Corep (CRTOT)

Entre 2020 et 2021, les expositions en risque crédits (RWA) ont augmenté en raison de l'effet volume des actifs. En effet, les indicateurs de risque sont orientés à la baisse sur les différents segments de marchés.

Suivi du risque de concentration par contrepartie

Le suivi des taux de concentration est réalisé à partir des encours de bilan et de hors bilan.

	Risques bruts (en K€)
Contrepartie 1	38 488
Contrepartie 2	32 566
Contrepartie 3	30 174
Contrepartie 4	28 751
Contrepartie 5	28 627
Contrepartie 6	27 905
Contrepartie 7	26 616
Contrepartie 8	26 599
Contrepartie 9	25 992
Contrepartie 10	23 737
Contrepartie 11	23 542
Contrepartie 12	22 521
Contrepartie 13	22 422
Contrepartie 14	22 193
Contrepartie 15	22 046
Contrepartie 16	21 588
Contrepartie 17	20 092
Contrepartie 18	19 815
Contrepartie 19	19 489
Contrepartie 20	19 345

Source Large Exposure T4-2021

Suivi du risque géographique

L'exposition géographique des encours de crédit porte essentiellement sur la zone euro et plus particulièrement sur la France.

Provisions et dépréciations

Couverture des encours douteux

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Encours bruts de crédit clientèle et établissements de crédit	17 835 393	15 734 823
Dont encours S3	373 037	368 347
Taux encours douteux / encours bruts	2,09%	2,34%
Total dépréciations constituées S3	255 373	266 284
Dépréciations constituées / encours douteux	68,46%	72,29%

Source Finrep 18

Expositions renégociées et non performantes

⇒ EU CQ1 – QUALITE DE CREDIT DES EXPOSITIONS RENEGOCIEES

AU 31/12/2021

	Valeur comptable brute / Montant nominal des expositions faisant l'objet de mesures de renégociation				Dépréciations cumulées, ou variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés et garanties reçues pour les expositions faisant l'objet de mesures de renégociation	
	Renégociées performantes	Renégociées non performantes		Sur des expositions renégociées performantes	Sur des expositions renégociées non performantes		Dont sûretés reçues et garanties financières reçues pour des expositions non performantes faisant l'objet de mesures de renégociation	
		Dont : en défaut	Dont : dépréciées					
<i>En milliers d'euros</i>								
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vues	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et avances	165 790	75 128	75 128	75 128	(4 272)	(29 462)	176 827	35 425
<i>Banques centrales</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Administrations publiques</i>	1 647	6 675	6 675	6 675	(4)	(834)	0	0
<i>Établissements de crédit</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Autres Entreprises Financières</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Entreprises Non Financières</i>	134 208	32 792	32 792	32 792	(3 198)	(13 480)	127 448	19 311
<i>Ménages</i>	29 935	35 661	35 661	35 661	(1 070)	(15 147)	49 379	16 114
Titres de créance	0	0	0	0	0	0	0	0
Engagements de prêt donnés	217	452	452	452	3	0	513	433
Total	166 007	75 580	75 580	75 580	(4 269)	(29 462)	177 340	35 858

AU 31/12/2020

	Valeur comptable brute / Montant nominal des expositions faisant l'objet de mesures de renégociation				Dépréciations cumulées, ou variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés et garanties reçues pour les expositions faisant l'objet de mesures de renégociation	
	Renégociées performantes	Renégociées non performantes		Sur des expositions renégociées performantes	Sur des expositions renégociées non performantes		Dont sûretés reçues et garanties financières reçues pour des expositions non performantes faisant l'objet de mesures de renégociation	
		Dont : en défaut	Dont : dépréciées					
<i>En milliers d'euros</i>								
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vues	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et avances	60 228	49 412	49 412	49 412	(3 905)	(18 158)	75 522	16 516
<i>Banques centrales</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Administrations publiques</i>	1 755	6 756	6 756	6 756	(186)	(740)	0	0
<i>Établissements de crédit</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Autres Entreprises Financières</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Entreprises Non Financières</i>	19 675	21 774	21 774	21 774	(1 840)	(9 051)	29 391	4 001
<i>Ménages</i>	38 798	20 881	20 881	20 881	(1 879)	(8 367)	46 131	12 514
Titres de créance	0	0	0	0	0	0	0	0
Engagements de prêt donnés	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	60 228	49 412	49 412	49 412	(3 905)	(18 158)	75 522	16 516

⇒ EU CR1 – EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES ET PROVISIONS CORRESPONDANTES

AU 31/12/2021

En milliers d'euros	Valeur comptable brute / Montant nominal						Dépréciations cumulées, ou variations négatives cumulées de la juste valeur imputable dues au risque de crédit et provisions						Sorties partielles du bilan cumulées	Sûretés et garanties financières reçues	
	Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes – dépréciation cumulées et provisions			Expositions non performantes – Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions				Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes
	Dont étape 1	Dont étape 2		Dont étape 2	Dont étape 3		Dont étape 1	Dont étape 2		Dont étape 2	Dont étape 3				
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	1 550 929	1 550 929	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et avances	15 934 846	14 568 770	1 333 234	373 037	0	362 792	(93 517)	(22 065)	(71 383)	(255 373)	0	(254 331)		9 730 531	111 629
• Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0
• Administrations publiques	1 064 384	1 038 537	25 846	6 917	0	6 917	(96)	(28)	(67)	(898)	0	(898)		542	0
• Etablissements de crédit	2 038 997	2 015 578	0	75	0	75	0	0	0	(60)	0	(60)		0	0
• Autres Entreprises Financières	2 917	2 916	1	6	0	6	(20)	(20)	(0)	(5)	0	(5)		2 071	0
• Entreprises Non Financières	4 954 344	4 036 303	908 818	251 356	0	241 579	(65 064)	(16 578)	(48 420)	(181 640)	0	(180 646)		3 572 582	69 716
• Dont PME	4 095 001	3 331 389	755 097	186 028	0	176 312	(53 333)	(12 271)	(41 005)	(118 098)	0	(117 110)		3 250 586	61 113
• Ménages	7 874 204	7 475 436	398 569	114 683	0	114 215	(28 337)	(5 438)	(22 895)	(72 770)	0	(72 722)		6 155 337	41 913
Titres de créance	173 578	152 036	8 131	0	0	0	(598)	(525)	(73)	0	0	0		0	0
• Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0
• Administrations publiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0
• Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0
• Autres Entreprises Financières	47 211	33 800	0	0	0	0	(8)	(8)	0	(0)	0	0		0	0
• Entreprises Non Financières	126 367	118 236	8 131	0	0	0	(590)	(517)	(73)	(0)	0	0		0	0
Expositions Hors Bilan	1 443 044	1 349 287	93 624	22 954	0	22 849	(4 684)	(2 844)	(1 840)	(16 121)	0	(16 121)		475 806	2 145
• Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0
• Administrations publiques	3 619	3 562	57	355	0	355	(2)	(2)	(0)	0	0	0		0	0
• Etablissements de crédit	827	827	0	(0)	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0
• Autres Entreprises Financières	93	92	2	0	0	0	(1)	(1)	(0)	0	0	0		0	0
• Entreprises Non Financières	837 619	757 773	79 713	19 883	0	19 778	(3 864)	(2 287)	(1 578)	(15 572)	0	(15 572)		126 189	1 149
• Ménages	600 885	587 032	13 853	2 716	0	2 716	(817)	(555)	(262)	(549)	0	(549)		349 617	996
Total	19 102 397	17 621 021	1 434 989	395 991	0	385 641	(98 799)	(25 434)	(73 296)	(271 494)	0	(270 452)		10 206 338	113 774

AU 31/12/2020

En milliers d'euros	Valeur comptable brute / Montant nominal						Dépréciations cumulées, ou variations négatives cumulées de la juste valeur imputable dues au risque de crédit et provisions						Sorties partielles du bilan cumulées	Sûretés et garanties financières reçues	
	Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes – dépréciation cumulées et provisions			Expositions non performantes – Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions				Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes
	Dont étape 1	Dont étape 2		Dont étape 2	Dont étape 3		Dont étape 1	Dont étape 2		Dont étape 2	Dont étape 3				
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	1 494 125	17 142	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et avances	13 907 688	13 144 281	739 511	368 442	95	368 347	(84 873)	(26 721)	(58 152)	(266 299)	(15)	(266 284)		8 693 070	95 969
• Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0
• Administrations publiques	958 268	952 564	5 704	6 954	0	6 954	(444)	(194)	(250)	(780)	0	(780)		214	0
• Etablissements de crédit	918 917	895 022	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0
• Autres Entreprises Financières	7 446	6 234	1 212	0	0	0	(39)	(16)	(23)	0	0	0		1 224	0
• Entreprises Non Financières	4 806 149	4 363 564	442 585	248 377	64	248 313	(61 233)	(20 679)	(40 554)	(190 118)	(12)	(190 106)		3 115 583	58 259
• Dont PME	3 944 098	3 598 225	345 872	162 224	64	162 160	(51 585)	(16 160)	(35 426)	(112 411)	(12)	(112 399)		2 863 460	49 813
• Ménages	7 216 907	6 926 897	290 010	113 111	31	113 080	(23 157)	(5 832)	(17 325)	(75 401)	(3)	(75 398)		5 576 048	37 710
Titres de créance	158 649	148 495	0	0	0	0	(796)	(796)	0	0	0	0		0	0
• Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0
• Administrations publiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0
• Etablissements de crédit	2 277	2 277	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0
• Autres Entreprises Financières	46 519	39 140	0	0	0	0	(12)	(12)	0	0	0	0		0	0
• Entreprises Non Financières	109 853	107 078	0	0	0	0	(784)	(784)	0	0	0	0		0	0
Expositions Hors Bilan	1 390 483	1 343 436	46 917	24 859	264	24 595	(5 548)	(3 874)	(1 674)	(13 430)	(18)	(13 412)		452 523	2 018
• Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0
• Administrations publiques	6 494	6 438	57	0	0	0	(1)	(1)	(1)	0	0	0		0	0
• Etablissements de crédit	129 847	129 717	0	7 183	0	7 183	0	0	0	0	0	0		0	0
• Autres Entreprises Financières	5 148	5 148	0	0	0	0	(0)	(0)	0	0	0	0		0	0
• Entreprises Non Financières	660 229	621 411	38 817	15 674	264	15 410	(4 483)	(3 073)	(1 410)	(12 829)	(18)	(12 810)		125 307	1 235
• Ménages	588 765	580 722	8 043	2 002	0	2 002	(1 062)	(800)	(263)	(602)	(0)	(602)		327 216	783
Total	16 950 944	14 653 354	786 428	393 302	360	392 942	(91 216)	(31 391)	(59 826)	(279 730)	(34)	(279 696)		9 145 593	97 987

(1) Au 31/12/2020, les montants relatifs aux dépôts auprès des banques centrales et autres dépôts à vue n'étaient pas reportés.

⇒ EU CQ3 – QUALITE DE CREDIT DES EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES PAR NOMBRE DE JOURS EN SOUFFRANCE

AU 31/12/2021

En milliers d'euros	Valeur comptable brute											
	Expositions performantes			Expositions non performantes								
	Pas en souffrance ou en souffrance ≤ 30 jours	En souffrance > 30 jours ≤ 90 jours		Paiement improbable mais pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	En souffrance > 90 jours ≤ 180 jours	En souffrance > 180 jours ≤ 1 an	En souffrance > 1 an ≤ 2 ans	En souffrance > 2 ans ≤ 5 ans	En souffrance > 5 ans ≤ 7 ans	En souffrance > 7 ans	Dont en défaut	
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vues	1 550 929	1 550 929	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances	15 934 846	15 924 292	10 554	373 037	356 607	3 318	1 717	5 089	4 083	840	1 382	373 037
<i>Banques centrales</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Administrations publiques</i>	1 064 384	1 063 792	591	6 917	6 917	-	-	-	-	-	-	6 917
<i>Etablissements de crédit</i>	2 038 997	2 038 997	-	75	75	-	-	-	-	-	-	75
<i>Autres Entreprises Financières</i>	2 917	2 917	-	6	6	-	-	-	-	-	-	6
<i>Entreprises Non Financières</i>	4 954 344	4 952 436	1 908	251 356	240 072	1 747	457	4 728	3 326	401	626	251 356
<i>Dont PME</i>	4 095 001	4 093 172	1 830	186 028	174 744	1 747	457	4 728	3 326	401	626	186 028
<i>Ménages</i>	7 874 204	7 866 149	8 055	114 683	109 537	1 571	1 261	362	757	439	756	114 683
Titres de créance	173 578	173 578	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Banques centrales</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Administrations publiques</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Etablissements de crédit</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Autres Entreprises Financières</i>	47 211	47 211	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Entreprises Non Financières</i>	126 367	126 367	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions Hors Bilan	1 443 044			22 954								22 954
<i>Banques centrales</i>	-			-								-
<i>Administrations publiques</i>	3 619			355								355
<i>Etablissements de crédit</i>	827			0								0
<i>Autres Entreprises Financières</i>	93			-								-
<i>Entreprises Non Financières</i>	837 619			19 883								19 883
<i>Ménages</i>	600 885			2 716								2 716
Total	19 102 397	17 648 799	10 554	395 991	356 607	3 318	1 717	5 089	4 083	840	1 382	395 991

AU 31/12/2020

En milliers d'euros	Valeur comptable brute											
	Expositions performantes			Expositions non performantes								
	Pas en souffrance ou en souffrance ≤ 30 jours	En souffrance > 30 jours ≤ 90 jours		Paiement improbable mais pas en souffrance ≤ 90 jours	En souffrance > 90 jours ≤ 180 jours	En souffrance > 180 jours ≤ 1 an	En souffrance > 1 an ≤ 2 ans	En souffrance > 2 ans ≤ 5 ans	En souffrance > 5 ans ≤ 7 ans	En souffrance > 7 ans	Dont en défaut	
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vues	1 494 125	1 494 125	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances	13 907 688	13 895 954	11 733	368 442	341 777	5 423	9 039	6 816	4 542	447	399	368 347
<i>Banques centrales</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Administrations publiques</i>	958 268	958 268	-	6 954	6 954	-	-	-	-	-	-	6 954
<i>Établissements de crédit</i>	918 917	918 917	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Autres Entreprises Financières</i>	7 446	7 446	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Entreprises Non Financières</i>	4 806 149	4 800 356	5 794	248 377	231 329	2 286	5 974	4 794	3 387	316	290	248 313
<i>Dont PME</i>	3 944 098	3 938 426	5 672	162 224	147 517	2 204	3 845	4 665	3 387	316	290	162 160
<i>Ménages</i>	7 216 907	7 210 968	5 940	113 111	103 493	3 136	3 065	2 022	1 155	131	110	113 080
Titres de créance	158 649	158 649	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Banques centrales</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Administrations publiques</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Établissements de crédit</i>	2 277	2 277	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Autres Entreprises Financières</i>	46 519	46 519	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Entreprises Non Financières</i>	109 853	109 853	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions Hors Bilan	1 390 483			24 859								24 595
<i>Banques centrales</i>	-			-								-
<i>Administrations publiques</i>	6 494			-								-
<i>Établissements de crédit</i>	129 847			7 183								7 183
<i>Autres Entreprises Financières</i>	5 148			-								-
<i>Entreprises Non Financières</i>	660 229			15 674								15 410
<i>Ménages</i>	588 765			2 002								2 002
Total	16 950 944	15 548 728	11 733	393 302	341 777	5 423	9 039	6 816	4 542	447	399	392 942

(1) Au 31/12/2020, les montants relatifs aux dépôts auprès des banques centrales et autres dépôts à vue n'étaient pas reportés.

⇒ EU CQ4 - QUALITE DES EXPOSITIONS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

En millions d'euros		31/12/2021						
		Valeur comptable / montant nominal brut			Dont soumises à dépréciation	Dépréciation cumulée	Provisions sur engagements hors bilan et garanties financières données	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues
		Dont non performantes	Dont en défaut					
010	Expositions au bilan	16 481 461	373 037	373 037	16 444 631	(349 488)	0	
020	France	16 397 598	372 843	372 843	16 360 768	(349 339)	0	
030	Espagne	11 137	49	49	11 137	(33)	0	
040	Pays-bas	10 944	2	2	10 944	(12)	0	
050	Etats-unis	10 860	-	-	10 860	(10)	0	
060	Belgique	7 795	18	18	7 795	(16)	0	
070	Autres pays	43 126	125	125	43 126	(78)	0	
080	Expositions hors bilan	1 465 998	22 954	22 954		(20 805)		
090	France	1 461 950	22 952	22 952		(20 796)		
100	Espagne	1 467	1	1		(5)		
110	Pays-bas	9	-	-		(0)		
120	Etats-unis	50	-	-		(0)		
130	Belgique	190	0	0		(0)		
140	Autres pays	2 331	0	0		(3)		
150	Total	17 947 459	395 991	395 991	16 444 631	(349 488)	0	

En millions d'euros		31/12/2020						
		Valeur comptable / montant nominal brut			Dont soumises à dépréciation	Dépréciation cumulée	Provisions sur engagements hors bilan et garanties financières données	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues
		Dont non performantes	Dont en défaut					
010	Expositions au bilan	15 928 904	368 442	368 347	15 894 855	(351 968)	0	
020	France	15 860 843	368 068	368 008	15 826 794	(351 347)	0	
030	Pays-bas	22 053	-	-	22 053	(128)	0	
040	Espagne	15 954	61	68	15 954	(217)	0	
050	Royaume-uni	7 133	4	4	7 133	(52)	0	
060	Italie	6 081	-	-	6 081	(43)	0	
070	Autres pays	16 840	310	267	16 840	(181)	0	
080	Expositions hors bilan	1 415 342	24 859	24 595		(18 978)		
090	France	1 411 832	24 859	24 594		(18 971)		
100	Pays-bas	12	-	-		(0)		
110	Espagne	1 086	-	-		(5)		
120	Royaume-uni	129	0	0		(0)		
130	Italie	15	-	-		(0)		
140	Autres pays	2 267	1	1		(2)		
150	Total	17 344 246	393 302	392 942	15 894 855	(351 968)	0	

⇒ EU CQ5 - QUALITE DE CREDIT DES PRETS ET AVANCES ACCORDES A DES ENTREPRISES NON FINANCIERES PAR BRANCHE D'ACTIVITE

En millions d'euros		31/12/2021					Dépréciation cumulée	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non
		Valeur comptable brute			Dont prêts et avances soumis à dépréciation	Dont en défaut		
		Dont non performantes		Dont en défaut				
010	Agriculture, sylviculture et pêche	185 451	14 188	14 188	185 451	(15 993)	-	
020	Industries extractives	6 334	40	40	6 334	(45)	-	
030	Industrie manufacturière	228 736	17 995	17 995	228 736	(13 714)	-	
040	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	48 841	1 848	1 848	48 841	(1 759)	-	
050	Production et distribution d'eau	13 473	128	128	13 473	(224)	-	
060	Construction	382 104	68 400	68 400	382 104	(47 550)	-	
070	Commerce	571 595	33 064	33 064	571 595	(31 625)	-	
080	Transport et stockage	74 818	1 161	1 161	74 818	(1 072)	-	
090	Hébergement et restauration	352 727	22 506	22 506	352 727	(26 214)	-	
100	Information et communication	53 320	2 477	2 477	53 320	(1 854)	-	
110	Activités financières et d'assurance	330 934	5 203	5 203	330 934	(6 847)	-	
120	Activités immobilières	2 367 049	65 929	65 929	2 367 049	(73 719)	-	
130	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	250 748	7 759	7 759	250 748	(7 077)	-	
140	Activités de services administratifs et de soutien	92 603	2 283	2 283	92 603	(1 812)	-	
150	Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	43	-	-	43	(0)	-	
160	Enseignement	19 639	1 119	1 119	19 639	(714)	-	
170	Santé humaine et action sociale	82 756	282	282	82 756	(503)	-	
180	Arts, spectacles et activités récréatives	48 358	2 146	2 146	48 358	(2 443)	-	
190	Autres services	96 174	4 828	4 828	96 174	(13 538)	-	
200	Total	5 205 700	251 356	251 356	5 205 700	(246 703)	-	

En millions d'euros		31/12/2020					Dépréciation cumulée	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non
		Valeur comptable brute			Dont prêts et avances soumis à dépréciation	Dont en défaut		
		Dont non performantes		Dont en défaut				
010	Agriculture, sylviculture et pêche	185 906	17 346	17 346	185 906	(17 266)	-	
020	Industries extractives	6 520	-	-	6 520	(22)	-	
030	Industrie manufacturière	252 364	18 871	18 871	252 364	(14 953)	-	
040	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	51 996	2 023	2 023	51 996	(1 489)	-	
050	Production et distribution d'eau	17 170	448	448	17 170	(563)	-	
060	Construction	395 785	59 441	59 441	395 785	(44 237)	-	
070	Commerce	597 625	33 695	33 695	597 625	(30 639)	-	
080	Transport et stockage	56 570	2 468	2 468	56 570	(2 037)	-	
090	Hébergement et restauration	349 343	25 127	25 127	349 343	(27 574)	-	
100	Information et communication	46 743	2 948	2 948	46 743	(2 943)	-	
110	Activités financières et d'assurance	255 054	3 895	3 895	255 054	(5 143)	-	
120	Activités immobilières	2 238 932	67 177	67 177	2 238 932	(76 298)	-	
130	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	239 974	5 607	5 607	239 974	(6 001)	-	
140	Activités de services administratifs et de soutien	88 399	1 756	1 756	88 399	(1 846)	-	
150	Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	79	-	-	79	(0)	-	
160	Enseignement	20 741	616	616	20 741	(651)	-	
170	Santé humaine et action sociale	81 889	326	326	81 889	(517)	-	
180	Arts, spectacles et activités récréatives	45 296	2 228	2 228	45 296	(2 264)	-	
190	Autres services	124 139	4 403	4 339	124 139	(16 909)	-	
200	Total	5 054 526	248 377	248 313	5 054 526	(251 351)	-	

Tableaux COVID 19

1- Information sur les prêts et avances sujets à moratoire législatif et non législatif (sans objet)

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	
	Valeur brute							Cumul des pertes de valeur, cumul des variations négatives de juste valeur dues au risque de crédit							Valeur brute	
	Expositions performantes				Expositions non performantes			Performante(e)				Non performante(e)			Capitaux entrants sur expositions non performantes	
	Dont : expositions soumises à mesures de restructuration (forbearance)		Dont : instruments ayant connu une forte hausse du risque de crédit depuis leur première comptabilisation mais non soumis à dépréciation (Stade 2)		Dont : expositions soumises à mesures de restructuration (forbearance)		Dont : remboursement improbable mais encore impayé ou impayé depuis <= 90 jours		Dont : expositions soumises à mesures de restructuration (forbearance)		Dont : instruments ayant connu une forte hausse du risque de crédit depuis leur première comptabilisation mais non soumis à dépréciation (Stade 2)		Dont : expositions soumises à mesures de restructuration (forbearance)			Dont : remboursement improbable mais encore impayé ou impayé depuis <= 90 jours
1	Prêts et avances sujets à moratoire															
2	dont : Ménages															
3	dont : Garantis par un bien immobilier résidentiel															
4	dont : Entreprises non financières															
5	dont : Petites et moyennes entreprises															
6	dont : Garantis par un bien immobilier commercial															

2 – Ventilation des prêts et avances sujets à moratoire législatif et non législatif par échéance résiduelle du moratoire

	a	b	c	d	e	f	g	h	i
	Nombre de débiteurs	Valeur brute							
		Dont : moratoire législatif		Dont : terme expiré		Échéance résiduelle du moratoire			
		<= 3 mois	> 3 mois <= 6 mois	> 6 mois <= 9 mois	> 9 mois <= 12 mois	> 1 an			
1	Prêts et avances ayant fait l'objet d'une offre de moratoire	16 650	787 806 826						
2	Prêts et avances sujets à moratoire (accordé)	16 650	787 806 826	0	787 806 826	0	0	0	0
3	dont : Ménages		111 785 969	0	111 785 969	0	0	0	0
4	dont : Garantis par un bien immobilier résidentiel		50 759 937	0	50 759 937	0	0	0	0
5	dont : Entreprises non financières		676 020 857	0	676 020 857	0	0	0	0
6	dont : Petites et moyennes entreprises		528 578 275	0	528 578 275	0	0	0	0
7	dont : Garantis par un bien immobilier commercial		189 295 857	0	189 295 857	0	0	0	0

3-Information relative aux nouveaux prêts et avances fournis dans le cadre des dispositifs bénéficiant de garanties publiques en réponse à la crise du COVID-19

	a	b	c	d
	Valeur brute		Montant maximal de la garantie pouvant être envisagée	Valeur brute
	dont : soumis à mesures de restructuration		Garanties publiques reçues	Capitaux entrants sur expositions non performantes
1	Nouveaux prêts et avances fournis dans le cadre des dispositifs bénéficiant de garanties publiques		769 552 463	0
2	dont : Ménages		34 662 981	0
3	dont : Garantis par un bien immobilier résidentiel		0	0
4	dont : Entreprises non financières		734 889 481	0
5	dont : Petites et moyennes entreprises		171 148 021	0
6	dont : Garantis par un bien immobilier commercial		46 292	0

Techniques de réduction des risques EU CR3 - Techniques de réduction du risque de crédit

En millions d'euros		31/12/2021				
		Valeur comptable non garantie	Valeur comptable garantie	Dont garantie par des sûretés	Dont garantie par des garanties financières	Dont garantie par des dérivés de crédit
1	Prêts et avances	8 016 651	9 842 160	4 358 227	5 483 934	-
2	Titres de créance	173 578	-	-	-	-
3	Total	8 190 229	9 842 160	4 358 227	5 483 934	-
4	<i>Dont expositions non performantes</i>	261 408	111 629	105 711	5 918	-
EU-5	<i>Dont en défaut</i>	261 408	111 629			

En millions d'euros		31/12/2020				
		Valeur comptable non garantie	Valeur comptable garantie	Dont garantie par des sûretés	Dont garantie par des garanties financières	Dont garantie par des dérivés de crédit
1	Prêts et avances	6 241 943	9 528 312	4 567 434	4 960 878	-
2	Titres de créance	158 649	-	-	-	-
3	Total	6 400 592	9 528 312	4 567 434	4 960 878	-
4	<i>Dont expositions non performantes</i>	272 474	95 969	24 196	71 772	-
EU-5	<i>Dont en défaut</i>	272 378	95 969			

Simulation de crise relative aux risques de crédit

La Direction des Risques de BPCE réalise des simulations de crise relatives au risque de crédit du Groupe BPCE et, par suite, incluant l'ensemble des établissements dont la Banque Populaire du Sud. Les tests de résistance ont pour objectif de mesurer la sensibilité des différents portefeuilles à une situation dégradée, en termes de coût du risque, d'actifs pondérés et de perte attendue.

Les tests de résistance sont réalisés sur la base des expositions consolidées du Groupe. Ils tiennent compte, au niveau des calibrages des paramètres de risques, des spécificités de chaque grand bassin du Groupe (Natixis, CFF, Réseau Banque Populaire, Réseau Caisse d'Epargne). Ils couvrent l'ensemble des portefeuilles soumis aux risques de crédit et de contrepartie, quelle que soit l'approche retenue pour le calcul des encours pondérés (approche standard ou IRB). Leur réalisation se fonde sur des informations détaillées et cadrées avec celles alimentant le reporting prudentiel Groupe COREP et les analyses de risque sur les portefeuilles.

Trois types de stress-tests sont réalisés :

- le stress-test EBA vise à tester la résistance des établissements de crédit face à des chocs simulés et à les comparer entre eux
- le stress-test interne annuel au Groupe BPCE. Il comporte davantage de scénarios que le stress test EBA et inclut l'évolution de l'ensemble du bilan sur les projections ;
- des stress-tests spécifiques peuvent être réalisés sur demande externe (superviseur) ou interne.

Le stress test de l'EBA confirme la solidité financière et la qualité de la politique de risques du Groupe BPCE.

Par ailleurs, dans le cadre de la macro-cartographie des risques annuelle, les établissements réalisent des stress-tests sur chaque risque de crédit identifiés dans la macro-cartographie et dans leur appétit au risque.

Le dispositif de contrôle de la prise des garanties, de leur validité, de leur enregistrement et de leur valorisation relève de la responsabilité de notre Etablissement. L'enregistrement des garanties suit les procédures en vigueur, communes à notre réseau. Nous assurons la conservation et l'archivage de nos garanties, conformément aux procédures en vigueur.

Les services en charge de la prise des garanties (les agences et la production bancaire) sont responsables des contrôles de 1^{er} niveau.

Les directions opérationnelles (Direction des Engagements par exemple) effectuent des contrôles permanents de premier niveau et la Direction des Risques et de la Conformité des contrôles permanents de second niveau sur la validité et l'enregistrement des garanties.

➤ Effet des techniques de réduction du risque de crédit

En 2021, la prise en compte des collatéraux reçus au titre des garanties et des sûretés obtenues par l'établissement dans le cadre de son activité de crédit, et la prise en compte des achats de protection, ont permis de réduire l'exposition de l'établissement au risque de crédit et, par conséquent, l'exigence en fonds propres.

2.7.3.4 Travaux réalisés en 2021

Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques, la Direction des risques a poursuivi en 2021 les actions spécifiques démarrées en 2020 afin de renforcer la surveillance du portefeuille crédit et d'accompagner le Groupe BPCE dans le déploiement des dispositifs mis en place par le gouvernement.

La mise en place de prêts garantis par l'Etat (PGE) a été prorogée jusqu'au 30 Juin 2022. Le dispositif de soutien à l'économie et aux entreprises françaises a été complété en mai 2021 par le Prêt Participatif de Relance (PPR) dont l'objectif est de permettre aux PME et ETI de renforcer leur structure financière et de continuer à investir.

Les mesures de soutien économique gouvernementales, si elles permettent de soutenir les acteurs économiques, peuvent également masquer l'apparition de difficultés financières de fond pour les entreprises. Afin de tenir compte de ces effets sur les indicateurs de risques « classiques », le Groupe BPCE a lancé un plan de renforcement de la surveillance des risques de crédit en s'appuyant notamment sur les mesures suivantes :

- Déploiement de l'Indicateur synthétique de risque fin 2020. Il a vocation à capter, via un faisceau d'indicateurs, les événements susceptibles de traduire les difficultés de nos clients et à prioriser les clients à revoir afin de qualifier le niveau de risque. Cet indicateur est probant sur les professionnels et PME principalement ;
- Qualification du niveau de risque des clients professionnels et entreprises avec une formalisation dans les SI afin d'assurer une remontée de l'information en central ;
- Développement du dashboard mensuel de crise avec des reportings spécifiques afin de suivre la reprise des impayés suite à l'arrêt des moratoires, les PGE et l'évolution des clients ayant un ratio de levier défavorable ;
- Renforcement de la veille sectorielle afin d'identifier mois après mois l'évolution de l'intensité des difficultés rencontrées par les clients sous l'effet de la crise, en fonction des secteurs d'activité ;
- Renforcement de la détection et de la qualification de la forbearance ainsi que de la détection des situations Unlikelihood to pay (situation de probable absence de paiement conduisant à la mise en défaut du client dans nos livres). Mise en place de grilles d'aide à la qualification afin de constituer un socle homogène au sein du Groupe ;
- Poursuite de l'analyse de la forbearance à dire d'expert sur les clients les plus sensibles à qui un PGE ou/et un report d'échéances des crédits moyen long terme avaient été accordés.

Enfin, le dispositif d'encadrement des pratiques d'octroi a été revu et complété sur les thématiques suivantes :

- Accompagnement des changements d'organisation dans les établissements pour identifier les situations de forbearance au plus près de la prise de décision
- Déploiement de l'outil Suricate pour le suivi des expositions consolidées par groupe de contreparties et le suivi des limites
- Revue de l'encadrement sur les financements Energies Renouvelables-ENR et Leverage Finance-LF (politique d'octroi, limites, ...) ainsi que les politiques de risque Tourisme Hôtels Restaurants-THR et Crédit à l'habitat en lien avec décision Haut Conseil de Stabilité Financière-HCSF.
- Enrichissement du socle commun des contrôles permanents : PPR, forbearance, New Definition of Default (NDOD).

En 2021, plusieurs travaux ont été réalisés sur le risque de crédit visant à la maîtrise des risques de l'activité crédit :

- Renforcement de pilotage par la création des tableaux de bord dynamiques et multidimensionnels
- Déploiement des instructions Groupe BPCE en matière de l'octroi de PGE, de PPR, de détection de la forbearance, de l'indicateur ISR, du VOR sectoriel, des recommandations HCSF et de la détection ainsi que les revues des clients à haut risque
- Renforcement des schémas délégataires des PGE, des PPR et des crédits aux contreparties ayant un LF supérieur à 6
- Mise en place des monitorings et des contrôles sur la nouvelle norme de défaut (NDOD) et sur la forbearance.
- Déclinaison et actualisation des politiques sectorielles : THR, Habitat, Corporates et ENR
- Mise en place d'un outil de calcul de la rentabilité a priori des dossiers d'un montant supérieur à 2M€
- Insertion opérationnelle de la norme High-Risk Groupe BPCE. Les secteurs High Risk sont la PIM, le THR, l'agro-alimentaire et le BTP. Les classes d'actifs High Risk sont les FSI et les autres professionnels.

2.7.4 Risques de Marché

2.7.4.1 Définition

Les risques de marché se définissent comme les risques de pertes liés aux variations des paramètres de marché.

Les risques de marché comprennent trois composantes principales :

- **le risque de taux d'intérêt** : risque que fait courir au porteur d'une créance ou d'un titre de dette, une variation des taux d'intérêt ; ce risque peut être spécifique à un émetteur particulier ou à une catégorie particulière d'émetteurs dont la qualité de la signature est dégradée (risque de spread de crédit) ;
- **le risque de change** : risque qui affecte les créances et les titres libellés en devises détenus dans le cadre des activités de marché, du fait des variations du prix de ces devises exprimé en monnaie nationale ;
- **le risque de variation de cours** : risque de prix sur la position détenue sur un actif financier déterminé, en particulier une action.

2.7.4.2 Organisation du suivi des risques de marché

Le périmètre concerné par le suivi des risques de marché porte sur l'ensemble des activités de marché, c'est-à-dire les opérations de trésorerie, ainsi que les opérations de placements à moyen ou à long terme sur des produits générant des risques de marché (opérations de private equity et de détention d'actifs hors exploitation dont immobiliers), quel que soit leur classement comptable.

Depuis le 31/12/2014 et en respect des exigences réglementaires de la loi bancaire française de séparation et de régulation des activités bancaires, le Groupe BPCE a clôturé les portefeuilles de négociation des Etablissements du Réseau des Caisses d'Epargne et des Banques Populaires.

Les activités de ce périmètre ne sont pas intégrées à la fonction de gestion de bilan.

Sur ce périmètre, la fonction risques de marché de l'établissement assure notamment les missions suivantes telles que définies dans la Charte des risques, de la conformité et des contrôles permanents Groupe :

- l'identification des différents facteurs de risques et l'établissement d'une cartographie des produits et instruments financiers tenue à jour, recensant les risques de marché ;
- la mise en œuvre du système de mesure des risques de marché ;
- l'instruction des demandes de limites globales et opérationnelles, de la liste des produits de marché autorisés soumises au comité des risques compétent ;
- le contrôle de cohérence des positions et de leur affectation dans le correct compartiment de gestion (normes segmentation métiers Groupe) ;
- l'analyse transversale des risques de marché et leur évolution au regard de l'orientation de l'activité arrêtée par les instances dirigeantes et des politiques de gestion des activités opérationnelles ;
- le contrôle de la mise en œuvre des plans d'action de réduction des risques, le cas échéant.

Ces missions sont menées en lien avec la Direction des Risques de BPCE. Cette dernière prend notamment en charge :

- la définition du système de mesure des risques de marché (VaR, Stress tests...) ;
- l'évaluation des performances de ce système (back-testing) notamment dans le cadre des revues de limites annuelles ;
- la norme du reporting de suivi des risques de marché consolidés aux différents niveaux du Groupe ;
- l'instruction des sujets portés en Comité des Risques et Conformité Groupe.

2.7.4.3 Loi de séparation et de régulation des activités bancaires

La cartographie des activités de marché du Groupe BPCE est régulièrement actualisée. Elle a nécessité la mise en œuvre d'unités internes faisant l'objet d'une exemption au sens de la loi no 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires.

De manière conjointe aux travaux relatifs à cette loi, un programme de conformité issu de la Volcker Rule (Section 619 de la loi américaine Dodd-Frank Act) a été adopté et mis en œuvre à partir de juillet 2015 sur le périmètre de BPCE SA et de ses filiales. Dans une approche plus large que la loi française, ce programme vise à cartographier l'ensemble des activités du Groupe BPCE, financières et commerciales, afin de s'assurer notamment que celles-ci respectent les deux interdictions majeures portées par la réglementation Volcker que sont l'interdiction des activités de proprietary trading et l'interdiction de certaines transactions en lien avec les Covered Funds au sens de la loi américaine. La Volcker Rule a été amendée en 2020, donnant naissance à de nouvelles dispositions Volcker 2.0 et 2.1 qui viennent alléger le dispositif existant.

Comme chaque année depuis juillet 2015, le groupe a certifié sa conformité au dispositif Volcker. Pour mémoire, depuis début 2017, le Groupe BPCE s'est doté d'un SRAB-Volcker Office devant garantir, coordonner et sécuriser les dispositifs mis en place en matière de séparation des activités.

La cartographie des unités internes, de documentation et de contrôle des mandats a été réalisée en 2021 au sein de chacun des établissements. Au 31/12/2021, la cartographie des activités pour compte propre de l'établissement fait apparaître trois unités internes faisant l'objet d'une exception au sens de la loi de séparation et de régulation des activités bancaires. Ces unités internes sont encadrées par un mandat qui retrace les caractéristiques d'une gestion saine et prudente.

2.7.4.4 Mesure et surveillance des risques de marché

Les limites globales de risque de marché sont fixées et revues, autant que nécessaire et au moins une fois par an, par les Dirigeants Effectifs et, le cas échéant, par l'Organe de Surveillance en tenant compte des fonds propres de l'entreprise et, si besoin, des fonds propres consolidés et de leur répartition au sein du Groupe adaptée aux risques encourus.

Les limites sont suivies en Comité d'Investissement et reportées en Comité de Gestion de Bilan.

Le dispositif de suivi des risques de marché est fondé sur des indicateurs de risques qualitatifs et quantitatifs. La fréquence de suivi de ces indicateurs varie en fonction du produit financier contrôlé.

Les **indicateurs qualitatifs** sont composés notamment de la liste des produits autorisés et de la WatchList. Le terme WatchList est utilisé pour dénommer la liste des contreparties, fonds, titres ... sous surveillance.

Pour compléter cette surveillance qualitative, le suivi du risque de marché est réalisé au travers du calcul d'**indicateurs quantitatifs** complémentaires.

2.7.4.5 Simulation de crise relative aux risques de marché

Le stress test consiste à simuler sur le portefeuille de fortes variations des paramètres de marché afin de percevoir la perte, en cas d'occurrence de telles situations.

Les stress tests sont calibrés selon les niveaux de sévérité et d'occurrence cohérents avec les intentions de gestion des portefeuilles :

Les stress tests appliqués sur le trading book sont calibrés sur un horizon 10 jours et une probabilité d'occurrence 10 ans. Ils sont basés sur :

- des scénarios historiques reproduisant les variations de paramètres de marché observées sur des périodes de crises passées, leurs impacts sur les positions actuelles et les pertes et profits. Ils permettent de juger de l'exposition du périmètre à des scénarii connus. Douze stress historiques sont déployés sur le trading book ;
- des scénarios hypothétiques consistent à simuler des variations de paramètres de marché sur l'ensemble des activités, en s'appuyant sur des hypothèses plausibles de diffusion d'un choc initial. Ces chocs sont déterminés par des scénarii définis en fonction de critères économiques (crise de l'immobilier, crise économique...), de considérations géopolitiques (attaques terroristes en Europe, renversement d'un régime au Moyen-Orient...) ou autres (grippe aviaire...). Le groupe compte sept stress tests hypothétiques depuis 2010.

Des stress tests appliqués au banking book calibrés sur des horizons plus long en cohérence avec les horizons de gestion du banking book :

- stress test de crédit obligataire calibré selon une approche mixte hypothétique et historique reproduisant un stress sur les souverains européens (similaire à la crise 2011) ;
- stress test de crédit obligataire calibré selon une approche mixte hypothétique et historique reproduisant un stress sur le corporate (similaire à la crise 2008) ;
- stress test action calibré sur la période historique de 2011 appliqués aux investissements actions dans le cadre de la réserve de liquidité ;
- stress test private equity et immobiliers, calibrés sur la période historique de 2008, appliqués aux portefeuilles de private equity et immobiliers.

Ces stress sont définis et appliqués de façon commune à l'ensemble du Groupe afin que la Direction des Risques de BPCE puisse en réaliser un suivi consolidé.

De plus, des stress scénarii spécifiques complètent ce dispositif. Soit au niveau du Groupe, soit par entité afin de refléter au mieux le profil de risque spécifique de chacun des portefeuilles (private equity ou actifs immobiliers hors exploitation essentiellement).

2.7.4.6 Travaux réalisés en 2021

La fonction gestion des risques réalise des contrôles spécifiques, répondant notamment aux bonnes pratiques du rapport Lagarde. Le suivi des points recommandés dans ce rapport est présenté trimestriellement au Comité des Risques de Marché Groupe après travaux de consolidation et de suivi des plans d'action par la Direction des Risques de BPCE.

Les travaux menés en 2021 sont directement liés à la politique d'investissement BPCE et déclinée opérationnellement au niveau de la BP SUD.

Concernant l'activité d'investissement en titres pour piloter la réserve de liquidité réglementaire requise afin de respecter le ratio LCR, l'approche ESG a été prise en compte dans la présentation des investissements éligibles à la réserve de liquidité.

Le dispositif d'Investissement Private Equity et Immobilier Hors exploitation a fait l'objet d'optimisation.

2.7.5 Risques structurels de bilan

2.7.5.1 Définition

Les risques structurels de bilan se traduisent par un risque de perte, immédiat ou futur, lié aux variations des paramètres commerciaux ou financiers et à la structure du bilan sur les activités de portefeuille bancaire, hors opérations pour compte propre.

Les risques structurels de bilan ont trois composantes principales :

- **le risque de liquidité** est le risque pour l'établissement de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché ou de facteurs idiosyncratiques, dans un délai déterminé et à un coût raisonnable. (*Arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, relatif au contrôle interne*) ;

Le risque de liquidité est également associé à l'incapacité de transformer des avoirs illiquides en avoirs liquides.

La liquidité de la Banque Populaire du SUD est gérée en lien fort avec l'organe central du Groupe BPCE, qui assure notamment la gestion centralisée du refinancement.

- **le risque de taux d'intérêt global** est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché (*arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, relatif au contrôle interne*) ;
- **le risque de change** est le risque qui affecte les créances et les titres libellés en devises, il est dû aux variations du prix de ces devises exprimé en monnaie nationale. Au regard des niveaux des positions de change (faibles), la Banque Populaire du Sud n'est concernée spécifiquement par le risque de change.

2.7.5.2 Organisation du suivi des risques de gestion de bilan

La fonction risques financiers assure le contrôle de second niveau des risques structurels de bilan.

A ce titre, elle est notamment en charge des missions suivantes :

- l'instruction des demandes de limites ALM internes, en respectant les limites définies au niveau du Groupe ;
- la définition des stress scenarii complémentaires aux stress scenarii Groupe le cas échéant ;
- le contrôle des indicateurs calculés aux normes du Référentiel GAP Groupe ;
- le contrôle du respect des limites à partir des remontées d'informations prescrites ;
- le contrôle de la mise en œuvre de plans d'action de retour dans les limites le cas échéant.

Notre établissement formalise ses contrôles dans un reporting de contrôles des risques de second niveau. Il comprend des données qualitatives sur le dispositif d'encadrement des risques, le respect des limites et le suivi du retour dans les limites, si nécessaire, ainsi que l'analyse de l'évolution de bilan et des indicateurs de risques.

Ces missions sont menées en lien avec la Direction des Risques de BPCE, qui est avec la Direction Finance Groupe, en charge de la revue critique ou de la validation :

- des conventions d'ALM soumises au comité de gestion de bilan (lois d'écoulement, séparation trading / banking books, définition des instruments admis en couverture des risques de bilan) ;
- des indicateurs de suivi, des règles et périodicités de reporting au comité de gestion de bilan ;
- des conventions et processus de remontées d'informations ;

- des normes de contrôle portant sur la fiabilité des systèmes d'évaluation, sur les procédures de fixation des limites et de gestion des dépassements, sur le suivi des plans d'action de retour dans les limites ;
- du choix du modèle retenu pour l'évaluation des besoins de fonds propres économiques du Groupe concernant les risques structurels de bilan – le cas échéant.

2.7.5.3 Suivi et mesure des risques de liquidité et de taux

Notre établissement est autonome dans sa gestion de bilan, dans le cadre normalisé du Référentiel Gestion Actif Passif (GAP) Groupe, défini par le Comité GAP Groupe opérationnel et validé par un Comité des Risques et Conformité Groupe ou par le Comité GAP Groupe Stratégique.

Les établissements du Groupe BPCE partagent les mêmes indicateurs de gestion, les mêmes modélisations de risques intégrant la spécificité de leurs activités et les mêmes règles de limites permettant une consolidation de leurs risques.

Ainsi, les limites suivies par notre établissement sont conformes à celles qui figurent dans le Référentiel Gestion Actif-Passif Groupe.

L'élaboration de scénarii est nécessaire à la bonne évaluation des risques de taux et de liquidité encourus par l'établissement considéré individuellement, et par le Groupe dans son ensemble.

Afin de permettre la consolidation des informations sur des bases homogènes, il a été convenu de développer des scénarii « Groupe » appliqués par tous les établissements.

• Au niveau de notre Etablissement

Le Comité de Gestion de Bilan et Risque Marché et le Comité de Trésorerie et ALM traitent du risque de liquidité. Le suivi du risque de liquidité et les décisions de financement sont pris par ces comités.

Notre Etablissement dispose de plusieurs sources de refinancement de l'activité clientèle (crédits) :

- L'épargne de nos clients sur les livrets bancaires non centralisés, les plans et comptes d'épargne ainsi que les comptes à terme ;
- Les comptes de dépôts de nos clients ;
- Les émissions de certificats de dépôt négociables ;
- Les emprunts émis par BPCE ;
- Le cas échéant, les refinancements de marché centralisés au niveau Groupe optimisant les ressources apportées à notre établissement. Les refinancements de marché centralisés au niveau Groupe optimisant les ressources apportées à notre établissement :
 - via des opérations interbancaires en blanc exclusivement auprès de la plateforme Groupe de refinancement BPCE-Natixis ;
 - en participant aux émissions sécurisées réalisées par les véhicules ad hoc du Groupe (en particulier BPCE SFH) afin de bénéficier, à des conditions bonifiées, d'un accès à la liquidité long terme.

Au 31/12/2021, la part de refinancement que représentent l'épargne et les dépôts clientèles s'élève à 73% du refinancement global (ressources clientèles + ressources financières) de la Banque Populaire du Sud.

En 2021,

- L'accroissement des encours de crédits clientèles a été couvert à hauteur de 89% par l'accroissement des dépôts clientèles ;
- le montant net d'émissions de parts sociales de la Populaire du Sud s'élève à 10,9M€.

- **Suivi du risque de liquidité**

Le risque de liquidité en statique est mesuré par le gap de liquidité ou impasse qui a pour objectif la mesure des besoins ou des excédents de liquidité aux dates futures.

L'observation de cette impasse d'une période à une autre permet d'apprécier la déformation (en liquidité) du bilan d'un établissement.

L'encadrement de l'impasse de liquidité au niveau établissement se réalise via la déclinaison des limites fixées au niveau Groupe. Pour rappel, les principes de calibrage des limites sur la partie court terme visent à assurer la capacité du Groupe à évoluer dans différents contextes :

- En situation de stress fort à 2 mois, avec défense d'un niveau cible minimum de LCR à 1 mois;
- En situation de stress modéré à 5 mois ;
- En situation normale à 11 mois.

En complément des limites sur le CT, un seuil à 5 ans vise à encadrer le risque de transformation en liquidité à MLT.

Au cours de l'exercice écoulé, notre établissement a respecté ses limites.

Le risque de liquidité en dynamique est mesuré par exercice de stress de liquidité. Celui-ci a pour objectif de mesurer la résilience du Groupe à 2 intensités de stress (fort/catastrophe) sur un horizon de 3 mois, en rapportant le besoin de liquidité résultant de cette crise de liquidité au montant de collatéral disponible.

Dans le stress Groupe, sont modélisés :

- le non-renouvellement d'une partie des tombées de marché
- une fuite de la collecte
- des tirages additionnels de hors bilan
- des impacts de marché (appels de marge, rating triggers, repos...).

L'organisation du Groupe BPCE, au travers de la centralisation de l'accès au marché et des collatéraux, implique qu'un stress de liquidité n'a de sens qu'en vision consolidée, du fait du mécanisme de solidarité et en tenant compte du rôle de BPCE SA de prêteur en dernier ressort.

Les indicateurs réglementaires de stress que sont le Liquidity Coverage Ratio-LCR et le Net Stable Funding Ratio-NSFR sont suivis et communiqués de manière permanente dans le cadre de la gouvernance interne.

- **Suivi du risque de taux**

Notre établissement calcule :

- Un indicateur interne de sensibilité de la valeur économique des fonds propres

Le calibrage de la limite sur cet indicateur repose sur le double constat suivant : le modèle de Banque de Détail ne peut pas conduire à une position structurelle de détransformation (risque majeur sur le remplacement des dépôts à vue (DAV)), ni à afficher une position directionnelle générant des gains en cas de baisse de 200 bps des taux d'intérêt. Le système de limites se doit d'être indépendant des anticipations de taux d'intérêt de manière à permettre à la banque d'être résiliente en cas de choc de taux inattendu et de forte ampleur, ce qui constitue une réflexion distincte de celle des couvertures à mettre en place.

La limite de sensibilité de la valeur économique des capitaux propres en approche interne s'applique à 6 scénarios.

- Un indicateur réglementaire soumis à limite : l'indicateur S.O.T (supervisory outlier test). Il est utilisé pour la communication financière (benchmark de place). Cet indicateur n'a pas été retenu comme un indicateur de gestion interne même si la limite réglementaire de 15% le concernant doit être respectée par le Groupe BPCE.
- Deux indicateurs de gestion du risque de taux soumis à limites :

- Limites des impasses statiques de taux fixé.
La position de transformation de l'établissement est mesurée et bornée. En premier lieu, l'analyse porte sur les opérations de bilan et de hors bilan en vie à la date d'arrêté, dans le cadre d'une approche statique ;
- Limites des impasses statiques inflation.
Les limites en gap inflation sont suivies sur 4 ans, année par année.
L'indicateur est suivi sans dispositif de limite ou de seuil d'alerte à ce stade.

Sur un horizon de gestion, en quatre années glissantes, nous mesurons la sensibilité de nos résultats aux aléas de taux, de prévisions d'activité (activité nouvelle et évolution des comportements de la clientèle) et de marge commerciale.

Les limites sur les indicateurs listés ci-dessus ont été respectées par le Groupe Banque Populaire du Sud en 2021.

2.7.5.4 Travaux réalisés en 2021

Les contrôles de second niveau sur les indicateurs de suivi du risque de liquidité et de taux définis par le Groupe BPCE ont été effectués.

Pour chaque arrêté, ils correspondent à :

- s'assurer de la cohérence comptable et de la correcte description du stock sur lesquels sont calculés les indicateurs ALM ;
- vérifier les données déclaratives de la Direction Financière ;
- contrôler les hypothèses de production nouvelle commerciale et financière ;
- contrôler les résultats des indicateurs statiques et dynamiques (un second calcul est effectué dans un environnement Risques, les résultats doivent être identiques à ceux produits par la Direction Financière) ;
- effectuer des simulations sur les indicateurs via la modification des paramètres d'entrées (remboursements anticipés, lois d'écoulements, ajout d'opérations, simulations de couverture, production nouvelle). Les risques financiers ont réalisé des stress sur les indicateurs ALM de liquidité, afin de simuler la prorogation des PGE et la fuite des DAV.

Des travaux visant à s'assurer de la qualité des créances apportées en collatéral aux dispositifs de refinancements sécurisés ont également été réalisés. Ils consistent à :

- Analyser et piloter les rejets (enrichissement de données manquantes, corrections syntaxiques) dans le but d'optimiser le stock de collatéral ;
- Contrôler la quantité de collatéral valorisée dans le pool 3G ;
- Contrôler annuellement sur un échantillon représentatif de dossiers de crédits mobilisés la présence des pièces justificatives obligatoires et la bonne qualité des données saisies dans le SI.
- La réalisation des stress sur la liquidité en simulant des fuites des dépôts à vue et en mesurant les impacts sur le plan de financement et les indicateurs de liquidité.

2.7.6 Risques opérationnels

2.7.6.1 Définition

La définition du risque opérationnel est, selon la réglementation, le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique. Le risque opérationnel inclut notamment les risques liés à des événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort impact, les risques de fraude interne et externe définis par la réglementation, et les risques liés au modèle.

2.7.6.2 Organisation du suivi des risques opérationnels

Le Dispositif de gestion des risques opérationnels s'inscrit dans les dispositifs *Risk Assessment Statement* (RAS) et *Risk Assessment Framework* (RAF) définis par le Groupe. Ces dispositifs et indicateurs sont déclinés aux bornes de chaque établissement et filiale du Groupe.

La filière risques opérationnels intervient :

- a) sur l'ensemble des structures consolidées ou contrôlées par l'établissement ou la filiale (bancaires, financières, assurances, ...)
- b) sur l'ensemble des activités comportant des risques opérationnels, y compris les activités externalisées au sens de l'article 10 q et de l'article 10 r de l'arrêté du 3/11/2014, modifié le 25 février 2021, « activités externalisées et prestations de services ou autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes ».

Le Service Risques Opérationnels de notre établissement s'appuie sur un dispositif centralisé / décentralisé de correspondants et/ou de managers « métiers » déployés au sein de l'Etablissement. Ils lui sont rattachés fonctionnellement. Le Service Risques Opérationnels anime et forme ses correspondants risques opérationnels.

Le Service Risques Opérationnels assure le contrôle permanent de second niveau de la fonction de gestion des risques opérationnels.

Le Service Risques Opérationnels :

- assure le déploiement, auprès des utilisateurs, des méthodologies et outils du Groupe ;
- garantit la qualité des données enregistrées dans l'outil R.O ;
- veille à l'exhaustivité des données collectées, notamment en effectuant les rapprochements périodiques entre les incidents de la base R.O. et notamment :
 - les déclarations de sinistres aux assurances,
 - les pertes et provisions de litiges RH, litiges juridiques, fraudes et incidents fiscaux.
- effectue une revue périodique, à partir de l'outil de gestion des risques opérationnels, du statut des incidents, de l'état d'avancement des actions correctives, de leur enregistrement dans l'outil RO ;
- contrôle les différents métiers et fonctions, la mise en œuvre des actions correctives, la formalisation de procédures et contrôles correspondants ;
- s'assure de la mise à jour régulière des indicateurs de risques et suivre leur évolution afin, le cas échéant, de déclencher les actions nécessaires en cas de dégradation ;
- met à jour périodiquement la cartographie des risques pour présentation au Comité ;
- produit les reportings (disponibles dans l'outil R.O. ou en provenance du DRO Groupe) ;
- anime le Comité en charge des Risques Opérationnels ;
- participe, selon les cas, à des comités associant d'autres fonctions transverses ou métiers (qualité, monétique...).

La fonction de gestion des risques opérationnels de l'établissement, par son action et son organisation contribue à la performance financière et à la réduction des pertes, en s'assurant que le dispositif de maîtrise des risques opérationnels est fiable et efficace au sein de l'établissement.

Au sein de la Banque Populaire du Sud, les lignes directrices et règles de gouvernance ont été déclinées de la manière suivante :

Le Responsable Risques Opérationnels présente, à fréquence régulière, aux dirigeants effectifs, via le Comité de la Conformité, des Risques Opérationnels, des Nouveaux Produits et Processus (CCRONPP), l'identification des principaux risques au travers :

- Des résultats semestriels issus du COREP
- Des pertes et provisions collectées mensuellement
- Du suivi des risques à piloter

Il est en charge des différentes composantes du dispositif Risques Opérationnels : collecte des incidents, cartographie, suivi des indicateurs, mise en place et suivi d'actions correctives, reporting au sein de son périmètre et participe ainsi au dispositif de contrôle interne.

L'établissement utilise aujourd'hui l'outil OSIRISK afin d'appliquer les méthodologies diffusées par la Direction des Risques de BPCE et de collecter les informations nécessaires à la bonne gestion des risques opérationnels.

Cet outil permet :

- l'identification et l'évaluation au fil de l'eau des risques opérationnels, permettant de définir le profil de risque de la Banque Populaire du Sud ;
- la collecte et la gestion au quotidien des incidents générant ou susceptibles de générer une perte ;
- la mise à jour des cotations des risques dans la cartographie et le suivi des plans d'action.

La Banque Populaire du Sud dispose également d'éléments de reporting, issus du datamart alimenté par cet outil, et d'un tableau de bord risques opérationnels trimestriel.

Enfin, dans le cadre du calcul des exigences en fonds propres, le Groupe BPCE applique la méthode standard Bâle II. A ce titre, les reportings réglementaires Corep sont produits.

Au 31/12/2021 l'exigence en fonds propres minimale à allouer au titre de la couverture du risque opérationnel est de 51.60M€ (ratio cible de 8%). Compte- tenu des compléments d'exigences de fonds propres auxquels la BPS est soumise (ratio cible de 10.5%) l'exigence se place à 68M€.

Les missions du Service Risques Opérationnels de notre établissement sont menées en lien avec la Direction des Risques de BPCE qui veille à l'efficacité des dispositifs déployés au sein du Groupe et analyse les principaux risques avérés et potentiels identifiés dans les établissements, notamment lors du Comité des Risques Non Financiers Groupe.

2.7.6.3 Système de mesure des risques opérationnels

Conformément à la Charte Risques, Conformité et Contrôle permanent Groupe, la fonction de gestion « risques opérationnels » de la Banque Populaire du Sud est responsable de :

- l'élaboration de dispositifs permettant d'identifier, d'évaluer, de surveiller et de contrôler le risque opérationnel ;
- la définition des politiques et des procédures de maîtrise et de contrôle du risque opérationnel ;
- la conception et la mise en œuvre du dispositif d'évaluation du risque opérationnel ;
- la conception et la mise en œuvre du système de reporting des risques opérationnels.

Les missions de la fonction risques opérationnels de notre établissement sont :

- l'identification des risques opérationnels ;
- l'élaboration d'une cartographie de ces risques par processus et sa mise à jour, en collaboration avec les métiers concernés dont la conformité ;
- la collecte et la consolidation des incidents opérationnels et l'évaluation de leurs impacts, en coordination avec les métiers, en lien avec la cartographie utilisée par les filières de contrôle permanent et périodique ;
- la mise en œuvre des procédures d'alerte, et notamment l'information des responsables opérationnels en fonction des plans d'actions mis en place ;
- le suivi des plans d'action correcteurs définis et mis en œuvre par les unités opérationnelles concernées en cas d'incident notable ou significatif.

Un incident de risque opérationnel est considéré grave lorsque l'impact financier potentiel au moment de la détection est supérieur à 300 000 euros. Est également considéré comme grave tout incident de risque opérationnel qui aurait un impact fort sur l'image et la réputation du Groupe ou de ses filiales.

Cette procédure est complétée par celle dédiée aux incidents de risques opérationnels significatifs au sens de l'article 98 de l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, dont le seuil de dépassement minimum est fixé à 0,5 % des fonds propres de base de catégorie 1.

2.7.6.4 Coût du risque de l'établissement sur les risques opérationnels

Pour l'année 2021, la Banque Populaire du Sud a été exposée à hauteur de 5 352 K€ BRUT. Après déduction des récupérations, en baisse de 26 % par rapport à l'année précédente, l'exposition nette de Risque Opérationnel s'élève à 4 041 K€.

Il est à noter toutefois une baisse de 47 % des pertes avérées sur incidents de l'année due notamment à la diminution des coûts en lien avec la crise sanitaire ainsi qu'à une baisse d'incidents liés à des erreurs d'exécution.

En vision COREP (à savoir, après exclusion des risques frontière crédit), l'exposition RO au 31/12/2021 du groupe BP Sud s'élève à 4 076 K€ Brut.

Au cours de l'exercice, aucun incident significatif n'a été enregistré.

2.7.6.5 Travaux réalisés en 2021

Durant l'année 2021, le service Risques Opérationnels a poursuivi ses actions de pilotage des risques et de sensibilisation des correspondants métiers.

Afin d'améliorer le dispositif de maîtrise des risques opérationnels, plusieurs actions ont été menées, à savoir :

- Déploiement et suivi des KRI (Key Risk Indicator) Groupe ;
- Suivi et mise en place d'actions correctives en lien avec les incidents graves ;
- Mise à jour de la cartographie en collaboration avec les correspondants RO ;
- Acculturation des collaborateurs de la Banque Populaire du Sud aux risques opérationnels, notamment les nouveaux managers, via le Cours « Nouveaux Managers » et les nouveaux entrants, via l'e-learning RO Groupe.

Dans ce cadre, plus de 7142 occurrences ont été collectées sur l'année 2021 ; Incidents créés en 2021 pour la plupart en agrégé en lien, à hauteur de 98 %, avec la catégorie bâloise « Fraude externe ». Certains incidents, créés antérieurement à 2021, ont fait l'objet d'ajustement de provisions sur l'exercice 2021.

2.7.7 Risques juridiques / Faits exceptionnels et litiges

Il n'existe actuellement aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Banque Populaire du Sud a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Banque Populaire du Sud.

2.7.8 Risques de non-conformité

2.7.8.1 Définition

Le risque de non-conformité est défini à l'article 10-p de l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, comme étant le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, nationales ou

européennes directement applicables, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions des dirigeants effectifs prises notamment en application des orientations de l'organe de surveillance.

2.7.8.2 Organisation de la fonction conformité au sein du Groupe BPCE

Au sein de l'organe central, la fonction conformité est exercée par le Département Conformité du Secrétariat Général Groupe BPCE. Cette dernière exerce ses responsabilités dans le cadre d'un fonctionnement de la filière dédiée à la vérification de la conformité.

Elle comprend les pôles :

- Conformité Bancassurance ;
- Conformité Epargne Financière Déontologie ;
- Sécurité Financière ayant à charge la LCB/FT (Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme) avec notamment les correspondants Tracfin de BPCE, la lutte contre la corruption, le respect des mesures de sanctions embargo et la fraude interne ;
- Pilotage et coordination transversale des fonctions de conformité ;
- Conformité et contrôle permanent Eurotitres ;
- Conformité et risques opérationnels BPCE SA et coordination des filiales.

Elle joue un rôle d'orientation et d'impulsion auprès des responsables des différentes Directions de la Conformité des établissements. Les responsables de la conformité nommés dans les différents affiliés, dont ses maisons mères les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne et les filiales directes soumises au dispositif réglementaire de surveillance bancaire et financière, lui sont rattachés au travers d'un lien fonctionnel fort.

Elle conduit toute action de nature à renforcer la conformité des produits, services et processus de commercialisation, la protection de la clientèle, le respect des règles de déontologie, la lutte contre le blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme, la lutte contre les abus de marché, la surveillance des opérations et le respect des mesures de sanctions et embargo.

Elle s'assure du suivi des risques de non-conformité dans l'ensemble du groupe.

Dans ce cadre, elle construit et révisé les normes proposées à la gouvernance du Groupe BPCE, partage les bonnes pratiques et anime des groupes de travail composés de représentants de la filière.

La diffusion de la culture de la maîtrise du risque et de la prise en compte de l'intérêt légitime des clients se traduit également par la formation des collaborateurs des établissements.

En conséquence, le Département Conformité de BPCE :

- Collabore et valide le contenu des supports des formations destinées notamment à la filière conformité en lien avec la Direction des Ressources Humaines Groupe et le Département Gouvernance des Risques de la Direction des Risques de BPCE qui coordonne le plan annuel des filières risques et conformité ;
- Contribue à la formation des acteurs des filières, notamment par des séminaires annuels spécialisés (sécurité financière, conformité, déontologie, pilotage du contrôle permanent de conformité, ...) ;
- Coordonne la formation des directeurs/responsables de la Conformité par un dispositif dédié en lien avec le pôle Culture Risques et Coordination des comités de la Direction des Risques de BPCE ;
- Anime et contrôle la filière Conformité des établissements notamment grâce à des journées nationales et un dispositif de contrôles permanents coordonné au niveau Groupe ;
- S'appuie sur la filière conformité des établissements via des groupes de travail thématiques, en particulier pour la construction et déclinaison des normes de conformité.

2.7.8.3 Suivi des risques de non-conformité

Les risques de non-conformité, conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, sont analysés, mesurés, surveillés et maîtrisés en :

- disposant en permanence d'une vision de ces risques et du dispositif mis en place pour les prévenir ou les réduire avec la mise à jour de leur recensement dans le cadre de la cartographie des risques de non-conformité ;
- s'assurant pour les risques les plus importants qu'ils font, si besoin, l'objet de contrôles et de plans d'action visant à mieux les encadrer.

La maîtrise du risque de non-conformité au sein du Groupe BPCE s'appuie sur la réalisation d'une cartographie des risques de non-conformité et le déploiement de contrôles de conformité de niveau 1 et 2 obligatoires et communs à l'ensemble des établissements en banque de détail du Groupe.

GOUVERNANCE ET SURVEILLANCE DES PRODUITS

Tous les nouveaux produits ou services quel que soit leur canal de distribution ainsi que tous les supports commerciaux, relevant de l'expertise de la fonction conformité, sont examinés en amont par celle-ci. Cette dernière s'assure ainsi que les exigences réglementaires applicables sont respectées et veille à la clarté et à la loyauté de l'information délivrée à la clientèle visée et, plus largement, au public. Une attention particulière est également portée à la surveillance des produits tout au long de leur cycle de vie.

Par ailleurs, la fonction conformité coordonne la validation des défis commerciaux nationaux, s'assure que les conflits d'intérêts sont encadrés et que la primauté des intérêts des clients est prise en compte. La fonction conformité veille tout particulièrement à ce que les procédures et parcours de vente, ainsi que les politiques commerciales, garantissent à tout moment et pour tous les segments de clientèle, le respect des règles de conformité et déontologiques, notamment que le conseil fourni au client est adapté à ses besoins

PROTECTION DE LA CLIENTELE

La conformité des produits et des services commercialisés par la Banque Populaire du Sud et la qualité des informations fournies renforcent la confiance des clients et fondent la réputation du Groupe. Pour maintenir cette confiance, la fonction conformité place la notion de protection de la clientèle au cœur de ses activités.

À cette fin, les collaborateurs du Groupe sont régulièrement formés sur les sujets touchant à la protection de la clientèle afin de maintenir le niveau d'exigence requis en termes de qualité de service. Les formations visent à transmettre une culture de conformité et de protection de la clientèle aux nouveaux entrants et/ou collaborateurs de la force commerciale. Une formation à la déontologie a été mise en place pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe intitulé « Les incontournables de l'éthique professionnelle ». Par ailleurs, BPCE a mis en place un Code de bonne conduite et d'éthique, déployé auprès de l'ensemble des établissements du Groupe BPCE.

Les nouvelles réglementations relatives aux marchés des instruments financiers (MIF2) et PRIIPS (*packaged retail investment and insurance-based products* pour uniformiser l'information précontractuelle des produits financiers packagés), renforcent la protection des investisseurs et la transparence des marchés. Elles impactent le Groupe dans sa dimension de distributeur d'instruments financiers, en renforçant la qualité des parcours clients dédiés à l'épargne financière et à l'assurance :

- Adaptation des recueils de données client et de la connaissance du client (profil client, caractéristiques des projets du client en termes d'objectifs, de risques et d'horizon de placement), actualisation du questionnaire de connaissance et d'expérience en matière d'investissements financiers et du questionnaire de risques sur l'appétence et la capacité à subir des pertes par le client permettant l'adéquation en matière de conseil ;
- Adaptation des offres liées aux services et produits financiers commercialisés ;
- Formalisation du conseil au client (déclaration d'adéquation) et de son acceptation du conseil (le cas échéant émission des alertes informant le client) ;

- Organisation des relations entre les producteurs et les distributeurs du Groupe ;
- Prise en compte des dispositions relatives à la transparence des frais et des charges selon la granularité exigée ;
- Elaboration de reportings périodiques d'adéquation et à valeur ajoutée aux clients et sur l'enregistrement des échanges dans le cadre de la relation et des conseils apportés aux clients ;
- Déclarations des reportings des transactions aux régulateurs et vis-à-vis du marché, obligations de best execution et de best selection ;
- Participation aux travaux de développement des formations des collaborateurs et à la conduite du changement liée à ces nouveaux dispositifs.

SECURITE FINANCIERE

La prévention du blanchiment des capitaux et du financement des activités terroristes au sein du Groupe BPCE repose sur :

- Une culture d'entreprise

Cette culture, diffusée à tous les niveaux hiérarchiques, a pour socle :

- des principes de relations avec la clientèle visant à prévenir les risques, qui sont formalisés et font l'objet d'une information régulière du personnel ;
 - un dispositif harmonisé de formation des collaborateurs du Groupe, avec une périodicité bisannuelle, et des formations spécifiques à la filière sécurité financière.
- Une organisation

Conformément aux chartes du Groupe BPCE, la Banque Populaire du Sud dispose d'un service dédié à la sécurité financière.

Au sein de l'organe central de BPCE, un pôle dédié anime la filière relative à la prévention du blanchiment et du financement du terrorisme, définit la politique en matière de sécurité financière pour l'ensemble du Groupe, élabore les différentes normes et référentiels et garantit la cohérence d'ensemble des décisions prises au niveau de chaque projet. Ce pôle assure également une veille réglementaire sur les typologies d'opérations concernées, et s'assure de la prise en compte des risques de blanchiment et de financement du terrorisme lors de la procédure d'agrément des nouveaux produits et services commerciaux par BPCE.

- Des traitements adaptés

Conformément à la réglementation, les établissements disposent de moyens de détection des opérations atypiques adaptés à leur classification des risques, permettant d'effectuer, le cas échéant, les examens renforcés et les déclarations nécessaires auprès du service Tracfin (Traitement et action contre les circuits financiers clandestins) dans les délais les plus brefs. La classification des risques du Groupe intègre la problématique des pays « à risques » que ce soit au plan du blanchiment, du terrorisme, de la fraude fiscale ou de la corruption. Le dispositif du Groupe a par ailleurs été renforcé avec la mise en place d'un référentiel et de scénarios automatisés adaptés aux spécificités du financement du terrorisme. S'agissant du respect des mesures restrictives liées aux sanctions internationales, les établissements du Groupe sont dotés d'outils de filtrage qui génèrent des alertes sur les clients (gel des avoirs de certaines personnes ou entités) et sur les flux internationaux (gel des avoirs et pays faisant l'objet d'un embargo européen et/ou américain).

- Une supervision de l'activité

La prévention du blanchiment des capitaux et du financement des activités terroristes donne lieu à un reporting interne à destination des dirigeants et des organes délibérants et à destination de l'Organe Central.

LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Le Groupe BPCE condamne la corruption sous toutes ses formes et en toutes circonstances. Dans ce cadre, il est membre participant du Global Compact (pacte mondial des Nations Unies) dont le dixième principe concerne l'action « contre la corruption sous toutes ses formes y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin ».

La prévention de la corruption s'effectue de plusieurs façons :

- Au moyen de la cartographie d'exposition aux risques de corruption des entités du Groupe, dont la méthodologie a été revue en 2021 ;
- Grâce au respect par les collaborateurs des règles de déontologie et d'éthique professionnelles figurant dans le Code de Conduite et d'Éthique (prévention des conflits d'intérêts, politiques de cadeaux, avantages et invitations, principes de confidentialité et de secret professionnel). Des sanctions disciplinaires sont prévues pour manquement au respect des règles professionnelles régissant les activités des entreprises du Groupe ;
- Par l'encadrement des relations avec les tiers : contrats standardisés dans le Groupe et conventions de comptes comportant des clauses anticorruption, évaluation des fournisseurs de plus de 50 K€ au regard du risque de corruption, dispositif relatif aux relations avec des « personnes politiquement exposées » ;
- Grâce à une formation réglementaire relative aux règles de l'éthique professionnelle et de lutte contre la corruption sous forme d'e-learning.

Un dispositif de recueil et de traitement d'alertes professionnelles sur les faits graves, dont les délits de corruption et de trafic d'influence, est mis à la disposition des collaborateurs (y compris les prestataires externes et les collaborateurs occasionnels). Il a été actualisé en 2021 afin de renforcer la protection des lanceurs d'alertes.

Dans le cadre de l'organisation du contrôle interne, des plans de contrôle permanent contribuent à la sécurité du dispositif. En 2021, les éléments de ce dispositif ont été explicitement fléchés vers les risques de corruption identifiés par les métiers dans la nouvelle cartographie des risques.

BPCE dispose également de normes et procédures comptables conformes aux standards professionnels. Le dispositif de contrôle interne Groupe relatif à l'information comptable vise à vérifier les conditions d'évaluation, d'enregistrement, de conservation et de disponibilité de l'information, notamment en garantissant l'existence de la piste d'audit au sens l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, relatif au contrôle interne. En 2020, un référentiel Groupe de contrôles participant à la prévention et à la détection de fraude et de faits de corruption ou de trafic d'influence a été formalisé. Dans ce cadre, une vigilance est notamment apportée aux dons, sponsoring et mécénat.

Plus globalement, ces dispositifs sont formalisés et détaillés dans la Charte faïtière relative à l'organisation du contrôle interne Groupe et la Charte des risques, de la conformité et des contrôles permanents du Groupe. Ces chartes sont adoptées par les affiliés maisons mères et toutes les filiales de BPCE.

2.7.8.4 Travaux réalisés en 2021

Des travaux ont été réalisés afin de renforcer le dispositif d'évaluation des Risques de non-Conformité-RNC, avec la mise en place d'un pilotage à l'échelle du Groupe intégrant les évolutions réglementaires. Dans ce cadre, l'arrimage de la cartographie des risques de corruption a donné lieu au référencement d'un nouveau risque de non-conformité agrégé.

La Conformité Epargne Financière a revu et complété son dispositif de contrôle permanent.

De même, la Sécurité Financière Groupe a complété son dispositif de contrôle portant sur la vigilance renforcée, sur les bénéficiaires effectifs et les sanction embargos.

Un indicateur permettant de mesurer le risque de réputation dans le cadre du dispositif de l'appétit aux risques Groupe a été mis en place. Cet indicateur permet l'évaluation de ce risque en considérant les facteurs, à la fois internes et externes, pouvant entraîner un impact sur l'image du Groupe (positif ou négatif).

Le dispositif Groupe en matière de déontologie a été revu de façon complète.

Un nouveau guide de conformité a été élaboré sur les comptes et coffres-forts inactifs et plusieurs autres guides actualisés (Crédit immobilier, Epargne bancaire, Campagnes électorales, Loi Alur, Document de référence Tarification et Traitement des réclamations).

Au niveau de la Conformité Bancassurance, deux chantiers structurants ont été poursuivis en 2021 :

- le premier concerne la connaissance client réglementaire avec la poursuite du programme mis en place en 2019 destiné à renforcer la complétude et la conformité des dossiers de connaissance client réglementaire.
- Le second porte sur le renforcement du dispositif d'accompagnement des clientèles fragiles financièrement conformément aux nouvelles dispositions du décret du 20 juillet 2020 et en lien avec les missions des superviseurs au sein du Groupe.

Au sein de la Banque Populaire du Sud, en matière de risque de non-conformité des travaux ont été conduits en 2021 sur la connaissance client réglementaire avec la mise en œuvre de la nouvelle norme groupe et un programme de remédiation spécifique, sur la protection de la clientèle, sur la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers au titre de MIF2 et sur la lutte contre la corruption avec l'actualisation de la cartographie des risques dédiée. Le dispositif de lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme a été régulièrement adapté en fonction de l'évolution des risques.

2.7.9 Continuité de l'activité

La maîtrise des risques d'interruption d'activité est abordée dans sa dimension transversale, avec l'analyse des principales lignes métiers critiques, notamment la liquidité, les moyens de paiement, les titres, les crédits aux particuliers et aux entreprises, ainsi que le fiduciaire.

2.7.9.1 Organisation et pilotage de la continuité d'activité

La gestion du PUPA du Groupe BPCE est organisée en filière, pilotée par la continuité d'activité Groupe, au sein du Département Sécurité Groupe du Secrétariat Général Groupe.

Le Responsable de la Continuité d'activité (RCA-G) Groupe, a pour mission de :

- piloter la continuité d'activité Groupe et animer la filière au sein du Groupe ;
- coordonner la gestion de crise Groupe ;
- piloter la réalisation et le maintien en condition opérationnelle des plans d'urgence et de poursuite d'activité Groupe ;
- veiller au respect des dispositions réglementaires en matière de continuité d'activité ;
- participer aux instances internes et externes au Groupe.

Les RPUPA des établissements du Groupe sont rattachés fonctionnellement au RCA Groupe et les nominations des RPUPA lui sont notifiées.

- Le cadre de référence de la Banque Populaire du Sud a été décliné et validé par le Comité Conformité, Risques Opérationnels, Nouveaux Produits et Processus (CCRONPP) du 17 décembre 2019.

Le Cadre Continuité d'Activité Groupe définit la gouvernance de la filière, assurée par trois niveaux d'instances, mobilisées selon la nature des orientations à prendre ou des validations à opérer :

- les instances de décision et de pilotage Groupe auxquelles participe le RCA-Groupe pour valider les grandes orientations et obtenir les arbitrages nécessaires ;
- le Comité filière de continuité d'activité, instance de coordination opérationnelle ;

- la plénière de continuité d'activité Groupe, instance plénière nationale de partage d'informations et de recueil des attentes.

La Continuité d'Activité Groupe définit, met en œuvre et fait évoluer autant que de besoin la politique de continuité d'activité Groupe.

Description de l'organisation mise en œuvre pour assurer la continuité des activités

L'objectif principal du Plan de Continuité d'Activité du Groupe BPS est d'atténuer les impacts d'une crise, de quelque nature qu'elle soit, sur le fonctionnement normal de l'entreprise.

La Continuité d'Activité s'appréhende comme un processus global en vue de :

- Identifier et hiérarchiser les activités et systèmes essentiels,
- Identifier les menaces, les hiérarchiser et organiser les réponses de continuité d'activité à mettre en œuvre en adéquation avec les besoins de continuité préalablement exprimés,
- Se doter des ressources et des moyens suffisants pour assurer toutes les missions de la Continuité d'Activité au travers notamment de la création et le suivi d'une ligne budgétaire dédiée à la Continuité d'Activité,
- Sensibiliser et former le personnel par la réalisation régulière d'exercices afin qu'il adopte les bonnes pratiques permettant de diminuer les impacts et améliorer la réactivité en cas de sinistre,
- Assurer la maintenance des dispositifs de Continuité d'Activité,
- Contrôler et faire respecter les normes de Continuité d'Activité-Groupe pour s'inscrire dans un cadre commun et homogène et être en mesure de répondre aux enjeux et au régulateur.
- Détecter au plus tôt les incidents, limiter leurs impacts en assurant une veille et alerter au plus tôt la Continuité d'Activité-G.

Stratégie

D'une part, le plan de continuité de la Banque Populaire du Sud s'articule autour de sites de secours dédiés au repli en cas de sinistre et d'une solution de contournement complémentaire qu'est le travail à distance massif ou partiel.

D'autre part, la stratégie de continuité d'activité est définie pour chaque scénario de sinistre selon la faisabilité technique et les risques externes propres à notre région.

Ce dispositif, qui formalise les mécanismes de fonctionnement en modes dégradés et de reprise technique, après identification préalable de l'ordre de priorité, du niveau de service à restaurer et les délais associés, s'appuie sur :

- Des Plans de Continuité Métiers : Elaborés par les CPCA Métiers, ils couvrent pour chaque métiers les activités essentielles identifiées et leurs criticités, les besoins de continuité, les solutions de contournements envisagées en intégrant les mesures de retour à la normale ;
- Des Plans de Continuité Support : élaborés en concertation avec les CPCA Support concernés, ils recensent et proposent de manière transversales les solutions de continuités envisageables pour le rétablissement des activités essentielles recensées dans les PCA Métiers ;
- Le Bilan d'Impact sur Activité (BIA) : Synthèse des besoins en continuité en fonction des activités essentielles recensées dans l'entreprise, de leurs criticités, des délais de reprise. Les activités essentielles à prioriser post-incident sont hiérarchisées en tenant compte de :
 - La Durée Maximale d'Indisponibilité effective (DMIE) allant de 4 heures à plus de 3 jours.
 - Le nombre de collaborateurs à replier dans la journée, dans les 3 jours, dans les 5 jours, dans les 15 jours et dans les 30 jours.
- Un plan de gestion de crise recensant le processus de remontée d'alerte, les premières mesures d'urgence à mener, l'annuaire et les outils nécessaires à la gestion d'un incident en incluant la sortie de crise.

Nature de la réponse

Le dispositif de Continuité d'Activité repose sur un ensemble de mesures pré et post incident :

- **Mesures préventives :**

- Maintien en conditions opérationnelles par le biais d'une campagne de mise à jour annuelle à minima de l'ensemble des Plan de Continuité Métiers et Supports,
- Mise à jour de la synthèse des Bilans d'Impact sur Activité,
- Mise à jour de la mallette de crise accessible à tout moment et sur chaque site de repli reprenant les éléments précités,
- Réalisation régulière d'exercices PCA afin de s'assurer du caractère opérationnel des PCA : Vérifier le bon fonctionnement des sites de repli, l'accessibilité des modes opératoires et procédures, la formation/la sensibilisation des collaborateurs et de l'encadrement, l'ordre de priorité et les délais de reprises des activités essentielles.

- **Mesures de secours :**

- Le Plan de Gestion de Crise est une synthèse des premières mesures à engager en cas de crise de grande ampleur qui se traduit par plusieurs étapes qui sont la remontée d'alerte, le pré-diagnostic et la réunion de la Cellule de Crise.
- L'activation du Plan de Continuité d'Activité : Ensemble de mesures à mettre en œuvre recensées dans les PCA Métiers et Supports selon les scénarios de sinistre.
- Les outils d'aide au suivi et à la gestion de crise : outil Groupe d'aide à la gestion de crise « Crisiscare » comprenant l'annuaire de crise et la mallette de crise.

Instances

Les instances de pilotage et de suivi opérationnel pour la Continuité d'Activité de la BPS sont :

- La Commission PCA qui se réunit à minima 2 fois par an a pour principales missions :
 - Le suivi des réalisations et actualisations des PCA Métiers et PCA Supports,
 - La planification des tests et exercices PCA,
 - Le suivi des plans d'amélioration,
 - L'évolution des activités métiers de la BPS.

La Commission PCA est composée des membres titulaires de la Cellule de Crise Décisionnelle.

- Le Comité Conformité, Risques Opérationnels, Nouveaux Produits et Processus (CCRONPP) dont les principales missions sont :
 - S'assurer de la conformité des nouveaux produits et processus,
 - S'assurer de l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques opérationnels, suivre le niveau des risques et valider les plans de réduction à leur exposition,
 - Assurer les échanges avec les Marques du Groupe BPS.

La présentation des résultats des travaux de la Continuité d'Activité est réalisée devant le Comité des Risques.

2.7.9.2 Travaux réalisés en 2021

La crise pandémique Covid-19 est entrée dans une phase « normalisée », avec la mise en œuvre de mesures spécifiques dans le prolongement de celles engagées en 2020.

Tests et Exercices

Les principaux fournisseurs de services communautaires du Groupe BPCE ont poursuivi leur programme de tests et d'exercices afin de s'assurer de la capacité de déploiement des solutions de continuité des systèmes d'information impliqués dans les activités critiques des établissements du groupe.

L'objectif des exercices de continuité est la validation du processus complet, de l'alerte jusqu'à la réalisation des activités bancaires. Les plans sont revus en conséquence des constats faits.

Six exercices PCA ont été réalisés à la Banque Populaire du Sud sur l'année 2021.

Chaque exercice est l'occasion de sensibiliser et former les collaborateurs aux situations de crises et aux bonnes pratiques de la Continuité d'Activité en veillant à mettre en place une rotation des participants afin d'améliorer la polyvalence.

Chaque exercice fait l'objet d'un compte rendu, et est accompagné si nécessaire d'un plan d'amélioration, adressé aux responsables métiers concernés et présenté en Commission PCA.

L'ensemble des Plans de Continuité d'Activité sont testés dans le cadre d'un plan pluriannuel de 5 ans dont les indicateurs de suivi sont présentés en Commission PCA.

Une présentation des exercices à réaliser en 2022 a été présentée à la Commission de novembre 2021.

Travaux 2021

Dans le cadre du suivi des projets Groupe, une synthèse du suivi de l'avancement du projet d'enrichissement de l'outil Jurisline a été régulièrement présentée en Commission PCA.

La BPS a également mis en œuvre une campagne de sensibilisation au PCA adossée sur le nouvel E-learning Groupe. Le suivi du taux de réalisation a été présenté à chaque Commission PCA.

De plus, une revue de la procédure de remontée d'alerte interne a été réalisée avec les fonctions support au travers de l'utilisation de l'outil Groupe d'aide à la Gestion de Crise « Crisiscare ».

La Banque a également effectué une revue de ses activités afin de couvrir les évolutions organisationnelles et les nouvelles activités. Il est ainsi apparu nécessaire d'intégrer le Service marketing distribution à la liste des PCA Métiers.

Enfin, dans le cadre de la macro-cartographie des risques, la pandémie constitue un risque à piloter ce qui a donc conduit à la réalisation d'actions de suivi auprès des instances internes.

2.7.10 Sécurité des Systèmes d'information

2.7.10.1 Organisation et pilotage de la filière SSI

Cf le point 2.2.4.4. du présent rapport

2.7.10.2 Suivi des risques liés à la sécurité des systèmes d'information

Cf le point 2.2.4.4. du présent rapport.

En 2020, La Banque Populaire du Sud a désigné un nouveau Délégué à la Protection des Données (DPD) rattaché au Directeur des Risques et de la Conformité.

Ce DPD s'appuie, pour la réalisation de ses missions sur les Métiers par le biais d'un réseau de Référents Informatique et Libertés. Ces Métiers constituent la première ligne de défense, complétées par le DPD qui intervient en seconde ligne.

Le DPD est notamment en charge au sein de son établissement de la diffusion du RGPD, de la coordination du programme RGPD de l'établissement, du conseil au Responsable de Traitement et aux Métiers, et de l'émission d'avis notamment sur les Analyses d'Impact sur la Vie Privée. Il veille également à la réalisation des contrôles permanents de niveau 1 par les experts métiers, et réalise par la suite des contrôles à son niveau (Niveau 2).

Il reporte son activité aux comités dédiés.

Le Programme de mise en conformité au RGPD de l'établissement s'inscrit dans une trajectoire Groupe coordonnée par le CDPD BPCE. Ce chantier est articulé autour de plusieurs sous-chantiers.

L'établissement remonte trimestriellement un suivi de son programme de mise en conformité. Celui-ci est consolidé au niveau du groupe et fait l'objet d'une présentation trimestrielle au Comité de Pilotage Exécutif Groupe.

2.7.10.3 Travaux réalisés en 2021

Un dispositif de pilotage global des revues de sécurité et tests d'intrusion a été mis en place pour couvrir 100% des actifs critiques des SI sur des cycles de 4 ans. Ce dispositif permet désormais de consolider l'ensemble des vulnérabilités identifiées dans le cadre des revues de sécurité et tests d'intrusion ainsi que les plans de remédiation liés dans DRIVE pour un suivi centralisé.

En 2021, le chantier d'élaboration de la cartographie SSI de l'ensemble des SI du groupe s'est poursuivi. A ce titre, chaque établissement du groupe, au regard de son rôle et de son contexte a pour objectif de dresser la cartographie SSI des SI dont il est en charge opérationnellement en s'appuyant sur la méthodologie groupe articulant les approches SSI avec celle des métiers.

Un référentiel de contrôle permanent de niveau 1 a été spécifié et mis à disposition de l'ensemble des établissements.

- Au titre de la Sécurité des Systèmes d'information (SSI), la Banque Populaire du Sud est pilote dans le dispositif global des revues de sécurité sur plusieurs actifs métiers confiés à des prestataires externes. Les différents métiers concernés ont été rencontrés pour adhésion au dispositif.

En parallèle des analyses privatives internes ont été menées en 2021 par l'expert en sécurité du SI ont permis d'élaborer une stratégie de revues de sécurité sur un prestataire en particulier sur des actifs moins critiques.

Les travaux de cartographie SSI à la Banque Populaire du Sud ont débuté en 2021, ils se poursuivront en 2022 avec la contribution métier.

- Au titre de la protection des données à caractère personnel, les douze sous-chantiers groupe sont désormais déclinés à la Banque Populaire du Sud. La phase « Développement » est en cours de finalisation et laissera place en 2022 à la phase « Production ». Les dispositifs de contrôle permanent de niveau 1, pour les entités opérationnelles, ainsi que le contrôle de niveau 2, pour la Direction de la Conformité et des Risques sont également déployés à la Banque Populaire du SUD. Le Réseau des RIL a fait l'objet d'une consolidation afin de relayer plus efficacement la prise en compte du RGPD auprès de l'ensemble des métiers. Les actions de sensibilisations et de formations seront maintenues et plus fréquentes en 2022. Les travaux de remédiation des sites privatifs dans le cadre des nouvelles lignes directrices de la CNIL sur les cookies ont été finalisés avant date butoir du 01/04/2021.

Le chantier relatif aux Analyses d'Impact sur Vie Privée a démarré pour les traitements jugés sensibles au titre du RGPD et sera finalisé au cours de l'année 2022.

En ce qui concerne le chantier " Sous-traitance ", une première revue de l'ensemble des contrats privatifs a été réalisée. Il a également été entrepris, dans le cadre des travaux relatifs à la sous-traitance, une étude de l'évaluation des risques " Risk Assessment " pour l'approche SSI/RGPD encadré par le Groupe et piloté par le service des Achats.

2.7.11 Risques climatiques

2.7.11.1 Organisation et Gouvernance

BPCE gère la stratégie des risques climatiques à 3 niveaux :

- Une direction RSE, rattachée à la Direction Générale, pilote l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie relative au climat et constitue la 1^{ère} ligne de défense dédiée aux risques environnementaux notamment.

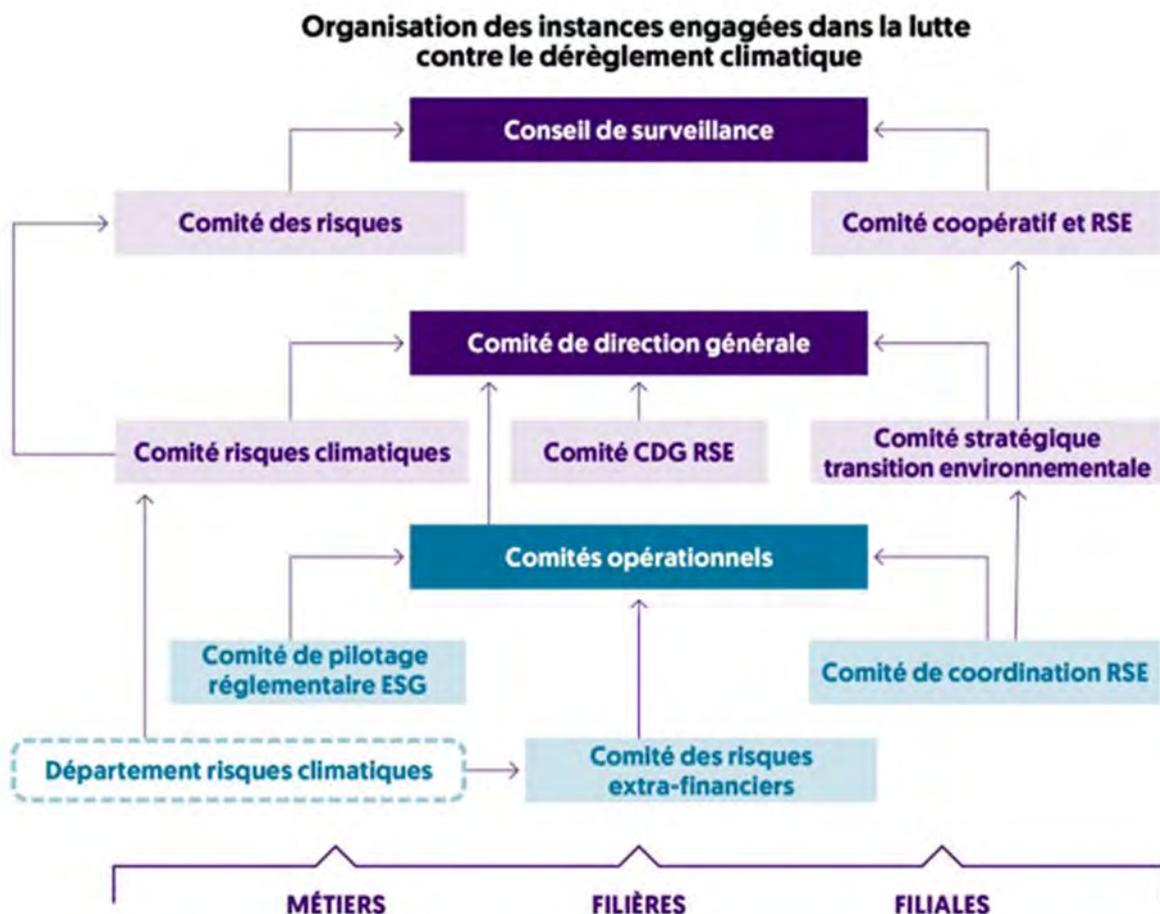
- Un département des risques climatiques, rattaché à la Direction des Risques a été créé au 1er septembre 2021. Il assure la mesure, la surveillance et la maîtrise des risques liés au changement climatique pour l'ensemble du Groupe, en lien avec les correspondants risques climatiques dans les Directions des Risques des établissements et des filiales. Ce département constitue la 2^{ème} ligne de défense.

- Un Comité des Risques Climatiques, présidé par le Président du Directoire du Groupe BPCE, contrôle la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle en matière de gestion des risques climatiques et environnementaux du Groupe BPCE et prépare les sujets à l'attention du Comité des Risques du Conseil de Surveillance.

Le Département des risques climatiques s'appuie sur un réseau de plus de 50 correspondants climatiques mis en place dès 2020, au sein des Directions des Risques des établissements des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Epargne, ainsi que dans les filiales du Groupe. Ils ont pour mission principale de suivre l'actualité des travaux du département des risques climatiques et des évolutions réglementaires afin d'être en mesure de les rapporter auprès de l'exécutif de leur établissement et éventuellement de ses instances dirigeantes dans l'objectif de les mettre en place opérationnellement.

Comme préconisé par l'ACPR dans son document « Gouvernance et gestion des risques climatiques », le Groupe BPCE a aussi mis en place des référents climatiques au sein de chaque réseau qui revoient trimestriellement avec le Département Risques climatiques l'état des lieux des projets développés, leur déploiement et la priorisation des projets à venir.

Organigramme de BPCE SA :



2.7.11.2 Accélération de l'intégration d'un volet dédié aux risques climatiques et Environnementaux

- **Identification et évaluation des risques climatiques**

L'identification des risques climatiques, leur encadrement et leur pilotage sont des étapes fondamentales à la définition d'une stratégie climatique tournée vers la transition environnementale. Pour le Groupe BPCE, les risques climatiques correspondent à la vulnérabilité de ses activités au changement climatique. On peut distinguer le risque climatique physique, lié directement au changement climatique, du risque climatique de transition, lié à l'adaptation nécessaire de nos activités et de celles de nos clients pour lutter contre le changement climatique.

La matérialité des risques associés aux changements climatiques est appréciée par référence aux grandes classes de risques usuels que sont, par exemple, le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Le Groupe BPCE a donc mis en place un dispositif robuste permettant l'identification des facteurs de risques climatiques pouvant impacter les risques traditionnels du Groupe accompagné d'un pilotage précis.

- **Matrice de matérialité des risques du Groupe BPCE**

Dans le cadre de la publication en octobre 2021 du premier rapport TCFD du Groupe BPCE, la direction des Risques a défini une matrice de matérialité des risques climatiques :

Catégorie de risques	Risques physiques				Risques de transition	
	Horizon du plan stratégique 2024		Horizon de temps : long terme (> 4 ans)		Horizon du plan stratégique 2024	Horizon de temps : long terme (> 4 ans)
	Aigus	Chroniques	Aigus	Chroniques		
Risque de crédit et de contrepartie : défaut client, dépréciation du collatéral	Faible		Moyen		Moyen	Fort
Risque de marché et de valorisation des actifs : changement de valorisation des actions, des taux, des matières premières, etc.	Faible		Moyen		Faible	Moyen
Liquidité et structure du bilan : risque de crise de liquidité à court terme, risque de refinancement	Faible		Moyen	Faible	Faible	Moyen
Déclaration de sinistre	Faible		Moyen	Faible	Faible	Faible
Risque d'investissement propre	Faible		Moyen		Faible	Faible
Risque au sein des portefeuilles clients (assurance et gestion d'actifs)	Faible		Moyen		Faible	Moyen
Risque opérationnel	Faible		Moyen		Faible	Moyen
Risque de réputation	Faible		Faible		Moyen	Fort
Risque stratégique	Faible		Moyen		Moyen	Fort
Risque juridique, de conformité et réglementaire	Faible		Faible		Moyen	Fort

- **Macro-Cartographie des risques :**

Depuis 2019, la macro-cartographie des risques intègre les risques climatiques dans la catégorie « risques stratégiques, d'activité et d'écosystème ». Des premiers indicateurs ont été définis, mesurés et sont suivis pour chaque établissement afin d'en apprécier la pertinence :

- les montant globaux de l'exposition en VaR 99,9% des événements « catastrophe naturelle » et « conditions météorologiques extrêmes »,

- ii. la somme des encours « bruns » selon la définition de l'ACPR datant de 2017 (basée exclusivement sur les codes NACE- Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne),
- iii. celle des encours d'énergies renouvelables,
- iv. les provisions sectorielles climatiques.

En 2021, 3 indicateurs ont été ajoutés sur les données au 31 décembre 2020 :

- i. Part des obligations « vertes », rassemblant les {green bond, social bond, sustainable bond, sustainability-linked bond} dans la réserve de liquidité,
- ii. Part des titres obligataires de la réserve de liquidité détenus sur des émetteurs notés C- ou inférieur par ISS ESG¹,
- iii. Part des collaborateurs ayant réalisé au moins une fois le « Climate Risk Pursuit », outil d'acculturation aux risques climatiques.

¹ ISS ESG, détenu majoritairement par la Deutsche Börse, est l'un des principaux fournisseurs de solutions en matière de gouvernance d'entreprise et de solutions d'investissements responsable pour les investisseurs institutionnels et les entreprises, dans le monde. Les solutions ESG couvrent la recherche et les notations ESG pour les entreprises et les pays, permettant ainsi d'identifier les risques et opportunités sociaux et environnementaux importants.

Ces indicateurs, pouvant être amenés à évoluer, permettent une première identification des encours au niveau du Groupe et aux bornes de chacun des établissements ainsi que la sensibilisation des collaborateurs aux risques climatiques physiques et de transition.

Les risques climatiques, à l'instar des travaux de cartographie des risques des superviseurs ACPR et BCE, sont identifiés dans l'analyse prospective des risques.

- **Risk Appetite Framework :**

Les risques liés au climat sont directement intégrés dans les principaux processus transverses permettant l'identification et le suivi des risques du Groupe BPCE. Les catégories des risques environnementaux incluant la dimension risques climatiques dans sa composante « risque de transition » et « risque physique » ont été ajoutées au référentiel des risques de BPCE dès 2019. À ce stade, la matérialité de ces catégories de risque a été évaluée à dire d'expert et appuyée par les travaux de cartographie présentés ci-dessus. Le risque de transition a été jugé matériel, y compris à court-terme compte-tenu des potentiels impacts en matière de réputation, des risques liés aux évolutions du cadre réglementaire et juridique, et du risque stratégique lié aux évolutions de marché en réponse à la transition environnementale.

À l'échelle du Groupe BPCE, des indicateurs sur le risque climatique de transition sont sous observation. Sur le périmètre de la Banque de Grande Clientèle, la part des actifs classés « brun foncé » selon la méthode Green Weighting Factor, constituant les actifs les plus exposés au risque de transition, est suivie dans le Risk Appetite Framework de Natixis. Des travaux sont actuellement en cours pour renforcer ce dispositif en définissant notamment une limite.

Les Risques de Crédit

- **Politiques sectorielles ESG :**

La politique des risques globale du Groupe, déclinée dans les politiques sectorielles, intègre des critères climatiques et environnementaux. Ces critères sont mis à jour, depuis 2019, à chaque revue des politiques sectorielles du Groupe et validé lors du Comité de Veille Sectorielle piloté par le Département Risques de Crédit.

Ces critères climatiques et environnementaux sont établis par le CoREFi (Comité des Risques Extra-Financiers, composés des équipes des Risques climatiques et de la RSE) mensuel et chaque secteur sera revu, à minima, tous les deux ans et à un rythme plus rapproché en fonction des besoins et de l'actualité.

Le CoREFi a élaboré une notation sectorielle issue des critères climatiques et environnementaux, en application de la méthodologie précisée ci-dessous. Cette notation et méthodologie d'analyse ont été validées par le Comité des Normes et Méthodes le 12 juin 2020. La notation du CoREFi a permis une classification sectorielle validée par le Comité de Veille Sectorielle, puis transmis aux établissements et aux filiales. Enfin, cette notation permet de classer les encours sectoriels selon leurs risques climatiques physiques ou de transition.

- **Questionnaire de Transition Environnementale :**

Afin d'accroître l'intégration des critères climatiques et environnementaux, un questionnaire dédié à la prise en compte des enjeux ESG a été créé en 2019 et revu en 2021 pour étoffer les éléments environnementaux. Ce questionnaire a vocation à être utilisé par les chargés de clientèle afin de récolter des informations concernant la connaissance, les actions et l'engagement des clients sur les sujets climatiques et environnementaux. Il sera déployé en 2022 dans tous les établissements du Groupe.

- **Loan Origination :**

L'Autorité Bancaire Européenne a publié en mai 2020 les orientations sur l'octroi et le suivi des prêts (EBA/GL/2020/06). L'objectif est d'avoir une vue complète du processus d'octroi et de favoriser un suivi de crédit pour une gestion des risques optimale.

Parmi les nouveautés marquantes pour les établissements assujettis, figure l'intégration des facteurs ESG au sein de la gouvernance interne pour les pratiques d'octroi et la valorisation des garanties.

Les Risques Financiers

- **Analyse ESG de la réserve de liquidité :**

Le Groupe BPCE se refinance sur les marchés et est attentif à la performance ESG des liquidités acquises sur les marchés. A titre d'illustration, chaque établissement Banques Populaires et Caisses d'Epargne dispose de la notation environnementale de sa réserve de liquidité depuis fin 2020 à travers un outil dédié aux titres obligataires. Une norme est en cours pour limiter tout investissement dans les titres en dessous d'un grade de notation environnementale.

Ces analyses extra-financières de la réserve de liquidité sont effectuées depuis décembre 2019 et ont été généralisées à l'ensemble des établissements en 2021. Ces informations permettent aux établissements du Groupe BPCE de mieux piloter leurs portefeuilles et de pouvoir communiquer sur leur intégration des critères ESG.

- **Provisions Climatiques :**

Au premier semestre 2021, un groupe de travail avec 9 établissements du Groupe BPCE a été mené afin de recenser les différentes méthodologies existantes de constitution des provisions climatiques. Ce recueil de bonnes pratiques a été validé en Comité Risques, Conformité et Contrôle Permanent (CRCCP) établissements en juin 2021. Devant l'augmentation de la fréquence et de la sévérité des aléas climatiques et des contraintes sur les actifs carbonés, ce recueil a vocation à accompagner les établissements du Groupe dans leur volonté de mieux prévenir l'impact financier des risques physiques et de transition.

2.7.11.3 Sensibilisation et formation

- **Déploiement d'une version thématique du Risk Pursuit sur les risques climatiques :**

Le Climate Risk Pursuit est un outil de formation interactif qui a été développé par la Direction des Risques. Cet outil vise à sensibiliser et former les collaborateurs du Groupe aux risques climatiques, à leurs impacts et aux enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

- **Formation à distance sous forme de MOOC :**

Le Département des Risques climatiques développe une formation en ligne sur les risques climatiques et leurs enjeux pour le banquier et l'assureur sur une plateforme adaptée disponible pour le groupe.

2.7.11.4 Environnement réglementaire

- **Rédaction du rapport Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) :**

La TCFD, groupe de travail mis en place par le comité de stabilité financière du G20 a pour objectif de mettre en avant la transparence financière liée au climat. Le groupe publie son premier rapport TCFD le 21 octobre 2021, dont la gestion des risques climatiques constitue la partie centrale du rapport. Ce dernier est accessible en cliquant sur le lien ci-après : Rapport TCFD 2021

- **Les exercices pilotes de l'ACPR et de l'ABE ainsi que les stress-tests de la BCE :**

Au cours du premier semestre 2021, les résultats des exercices pilotes de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution – ACPR - et de l'Autorité Bancaire Européenne –ABE–, auxquels le Groupe BPCE a volontairement participé, ont été publiés.

Au niveau européen, les résultats ont montré que plus de la moitié des expositions des banques (58% des expositions totales des entreprises évaluées) sont allouées à des secteurs qui pourraient être sensibles au risque de transition. Selon une première approche, le ratio d'actif verts agrégé au sein de l'Union européenne est seulement de 7,9%.

Cet exercice est une première étape et a vocation à être approfondi afin de développer des outils d'évaluation du risque climatique cohérents et comparables entre les différentes banques européennes. Dans un second temps, l'ABE continue à travailler à la conception d'un cadre de test de résistance au risque climatique.

Au niveau national, l'exercice pilote révèle une exposition globalement modérée des banques et des assurances françaises aux risques liés au changement climatique. L'exposition des institutions françaises aux secteurs les plus impactés par le risque de transition (industries extractives, cokéfaction et raffinage, pétrole, agriculture, etc.) est relativement faible. Néanmoins, le superviseur précise que les risques physiques sont loin d'être négligeables et que des efforts doivent être mis en place dans l'analyse d'impact financier de ces derniers. Il est également important pour le superviseur de favoriser une meilleure allocation des ressources et d'assurer le financement de la transition. Cet exercice a vocation à être reproduit régulièrement. Le prochain exercice devrait se tenir en 2023/2024.

Le Groupe BPCE poursuit ainsi les travaux internes d'analyse des risques climatiques et environnementaux, en particulier dans l'intégration de la taxonomie européenne dans les classifications internes. Le groupe a également suivi les premiers échanges dirigés par la BCE pour construire le cadre des futurs stress tests climatiques qui seront à fournir début 2022.

- **Guide BCE (Banque Centrale Européenne) :**

La BCE a rappelé dans son guide relatif aux risques liés au climat et à l'environnement, de novembre 2020, que « les risques physiques et de transition constituent des facteurs déterminants des risques existants ».

A la suite de la publication de son guide, la BCE a sollicité les banques européennes afin de conduire une auto-évaluation de leur gestion des risques climatiques, exercice effectué par le Groupe et livré à la BCE en février 2021 ainsi qu'un plan d'action détaillé en mai 2021 qui fait l'objet d'un suivi afin de livrer les diverses actions de remédiation dans les délais.

- **Taxonomie**

Le Groupe BPCE poursuit les travaux d'analyse des risques climatiques et environnementaux, en particulier dans l'intégration de la taxonomie européenne dans les classifications internes.

Ainsi, chaque analyse sectorielle validée en COREFI intègre une section dédiée à l'éligibilité du secteur à la taxonomie européenne.

En 2022, selon l'article 8 du règlement taxonomie, les acteurs financiers publieront un GAR (Green Asset Ratio) éligible. Il s'agit de la part d'exposition aux activités retenues dans la taxonomie européenne.

2.7.11.5 Travaux réalisés en 2021

Au cours de l'année 2021 la BPS a ancré les risques climatiques en tant que risque identifié dans l'organisation de la Direction Conformité et Risques, avec la nomination d'un référent risque climatique, interlocuteur du Groupe et relai des travaux réalisés à son niveau.

Les travaux 2021 ont porté sur :

- L'intégration dans les politiques sectorielles des critères climatiques et ESG
- L'analyse ESG du portefeuille ESG
- Les provisions climatiques
- La sensibilisation des collaborateurs au travers de formations : certaines proposées par le groupe BPCE, (Climate Risk Pursuit, B Digit, Economie verte - impact environnemental « E-Green », Programme PEPZ). D'autres créées par la Banque Populaire du Sud :
 - Formation sur la RSE et les risques inhérents dont les risques climatiques à destination des preneurs de risques.
 - Les fondamentaux du développement durable et de la RSE, en partenariat avec l'UPVD (Université de Perpignan) / Formation qualifiante
Cible : Collaborateurs appétents (mobilisation CPF) et étudiants en licence banque
Objectifs pédagogiques :
 - Saisir les enjeux politiques et les impacts des décisions réglementaires ou financières dans leur dimension environnementale
 - Connaître les besoins des acteurs économiques en matière de transition écologique
 - Savoir valoriser une entreprise à partir des critères ESG
 - Savoir réaliser une évaluation financière de projet dans les secteurs de l'énergie, de la transition, et connaître les mécanismes de financements diversifiés et alternatifs permettant de mesurer et d'augmenter la résistance financière des organisations confrontées à des risques climatiques
 - Savoir accompagner l'agriculture et la pêche durable
 - Formation « Parcours Green »:
Cible : Conseillers Réseau Retail et Chargés d'affaires Entreprises
Objectifs pédagogiques :
 - Pouvoir accompagner nos clients grand public dans des démarches de transition écologique et dans leur souhait d'investissements responsables
 - Pouvoir accompagner les clients professionnels et entreprises dans leur projet de transition écologique
 - Maitriser les produits et solutions BPS : financements/ressources
 - Connaître les acteurs de la transition écologiques et les subventions associées
 - Savoir accompagner l'agriculture et la pêche durable

2.7.12 Risques émergents

Le Groupe BPCE porte une attention particulière à l'anticipation et à la maîtrise des risques émergents compte tenu de l'évolution permanente de l'environnement. À ce titre, une analyse prospective identifiant les risques pouvant impacter le groupe est réalisée chaque semestre et présentée en comité des risques et de la conformité, puis en comité des risques du conseil.

Après une année 2020 marquée par la contraction brutale de l'économie mondiale liée à la pandémie de Covid-19, la révision à la hausse en juin 2021 des prévisions de croissance, notamment en France, témoigne d'une sortie de crise plus vigoureuse qu'anticipée. Cette crise, a profondément modifié

l'environnement dans lequel s'exercent les activités du Groupe. Elle a en effet largement aggravé l'intensité des chocs causés par les différentes typologies de risques affectant nos métiers. Si la couverture du risque pandémique par une campagne massive de vaccination a été largement réalisée, en France notamment, une certaine incertitude demeure sur l'environnement économique, en particulier sur l'évolution de certaines données macro-économiques (ralentissement marqué de la croissance chinoise, hausse de l'inflation, etc.).

Le risque de dégradation future des portefeuilles de crédit du Groupe apparaît comme un point d'attention prioritaire. L'ampleur du soutien des pouvoirs publics à l'économie, ainsi que la vigueur de la reprise observée en 2021 permettent toutefois d'envisager une résilience plus forte qu'attendu.

Le contexte de taux bas voire négatifs continue de peser sur la rentabilité des activités de banque commerciale, en lien avec la part significative des prêts habitat à taux fixe et les activités d'assurance vie.

L'environnement géopolitique international reste une zone d'attention sous vigilance, les différentes tensions géopolitiques continuant de peser sur le contexte économique global et alimentant les incertitudes.

La poursuite de la digitalisation de l'économie et des services financiers s'accompagne d'une vigilance constante des banques face aux cyber risques. La sophistication des attaques et les éventuelles vulnérabilités des systèmes IT des banques sont deux enjeux majeurs pour le Groupe BPCE, en lien avec les attentes du régulateur.

Le groupe est très attentif à l'évolution de l'environnement réglementaire et aux demandes du superviseur, notamment sur les nouvelles normes de provisionnement, les guidelines sur les prêts non performants et en particulier la nouvelle définition du défaut dont la notion de forbearance en lien avec la gestion des moratoires à la crise pandémique.

Enfin, les risques opérationnels font l'objet d'une attention soutenue avec notamment l'application des dispositifs de gestion de crise quand nécessaire.

2.8 Événements postérieurs à la clôture et perspectives

2.8.1. Les événements postérieurs à la clôture

Pour le groupe BPCE

Pour le Groupe BPCE, aucun événement significatif postérieur à la clôture n'est à signaler.

Pour la Banque Populaire du Sud

Pour la BPS, aucun événement significatif postérieur à la clôture n'est à signaler

2.8.2. Les perspectives et évolutions prévisibles

Les tensions inflationnistes et la réapparition des incertitudes sanitaires, avec l'émergence d'une sixième vague de pandémie (Omicron) et le risque récurrent de mutation du virus, menacent d'autant plus le chemin des perspectives économiques des pays développés que la conjoncture mondiale semble avoir dépassé un pic. En outre, le potentiel de rattrapage issu des confinements antérieurs apparaît de moindre ampleur, sans parler des craintes de regain des tensions protectionnistes sino-américaines, voire éventuellement de crises géopolitiques. Une nouvelle phase du cycle économique se dessine désormais, du fait de la résurgence de freins fondamentaux à la fois internes et externes, freins auxquels s'ajoutent les problèmes doubles d'approvisionnement et de recrutement, les goulets d'étranglement, les hausses induites de prix et le retrait graduel des soutiens budgétaires européens et

américains. Plus particulièrement, la dérive mécanique des prix, plus forte et peut-être moins temporaire qu'initialement prévu, provoque un prélèvement sur le pouvoir d'achat des ménages et sur les marges des entreprises. Cela devrait entraîner un ralentissement de la dépense en 2022, que les mécanismes de restauration de la situation des bilans privés et publics sont susceptibles d'accroître. Par ailleurs, le risque d'emballement des prix rend plus complexe la mission des banques centrales, tiraillées entre la nécessité d'endiguer l'inflation et la volonté de ne pas briser l'élan économique, d'ores et déjà en phase de tassement, aussi bien en Chine, qu'aux Etats-Unis et dans la zone euro. Tout ceci conduirait l'activité à retrouver naturellement sa tendance d'avant Covid-19, surtout à partir du second semestre, même si les moyennes annuelles prévues en 2022 portent largement la trace des effets d'acquis considérables des trimestres précédents et des politiques monétaires et budgétaires expansives antérieures.

Le risque inflationniste, qui est plus prégnant aux Etats-Unis, en Angleterre et dans certains pays émergents que dans la zone euro et au Japon, oriente la vitesse anticipée de normalisation des politiques monétaires. Outre-Atlantique, une boucle prix-salaires semble s'amorcer en raison de vives difficultés de recrutement (0,7 chômeur par poste disponible). La Fed pourrait opérer trois hausses successives mais modestes de ses taux directeurs dès mars 2022, tout en accélérant la réduction de son programme d'achats nets de titres publics, pour l'arrêter en mars au lieu de juin. En Europe, la forte hausse des prix à la production commence à se diffuser indéniablement aux prix à la consommation hors énergie. Elle ne débouche pas encore sur un processus d'accélération des salaires, tout en reflétant des effets de base importants et réversibles, comme la hausse des prix des carburants, puis l'explosion des prix des marchés européens du gaz et de l'électricité. La BCE, loin d'adopter la même approche que la Fed, laisserait inchangés ses taux directeurs en 2022, même si elle a décidé d'achever en mars ses achats nets d'obligations via son programme d'urgence (PEPP). Elle compenserait cependant l'effet négatif de l'arrêt du PEPP par un relèvement temporaire du programme classique d'achats nets d'actifs (APP). Ces choix découlent aussi probablement de la volonté de maintenir la soutenabilité des finances publiques italiennes et espagnoles. Cette divergence transatlantique des politiques monétaires se refléterait directement dans l'évolution comparée des taux longs, tout en continuant vraisemblablement de peser sur l'euro face au dollar en 2022. Les pressions inflationnistes s'atténueraient au second semestre, du fait du ralentissement économique, celui-ci réduisant à la fois les tensions exceptionnellement vives sur l'offre et sur les prix des produits énergétiques. Les prix du pétrole se situeraient autour d'un cours moyen de 75 dollars par baril (Brent), en raison d'une demande durablement incertaine et de la poursuite de la remontée graduelle de la production d'or noir. L'absence d'emballement sur les prix et le déversement antérieur de liquidités limiteraient alors la remontée des taux souverains, le taux des bons du Trésor américain à dix ans atteignant 1,9 % en moyenne annuelle, contre 0,4 % pour l'OAT 10 ans en 2022. Les taux réels demeureraient ainsi toujours très négatifs.

La croissance française s'approcherait de 4 % en 2022, grâce aussi à la stimulation du plan de relance. Elle se normaliserait cependant dès le second semestre 2022 vers sa vitesse tendancielle pré-pandémie de 1 % l'an, ce qui réduirait les tensions sur les prix. L'inflation atteindrait pourtant au moins 2,4 % en moyenne annuelle. Cette décélération économique serait d'autant plus logique que le déficit public soutiendrait nettement moins l'économie qu'en 2021. De plus, le choc de prix actuel exercerait un prélèvement de pouvoir d'achat pour l'ensemble de l'économie. Cette ponction serait plus marquée pour les entreprises, incapables à ce stade du cycle de répercuter l'intégralité de la hausse des coûts dans leurs propres prix. En outre, les résultats des entreprises pourraient se tasser, du fait d'une accélération relative des salaires face aux difficultés de recrutement, ce qui refroidirait leur volonté d'investissement.

En l'absence de mise en place de mesures sanitaires trop contraignantes, la conjoncture française serait tirée par plusieurs facteurs, malgré l'atténuation du rythme de croissance mondiale : la préservation antérieure du tissu productif et des revenus des particuliers, en dépit du tassement du pouvoir d'achat lié à la remontée de l'inflation ; la combinaison d'un assouplissement encore illimité de la BCE et de plans exceptionnels de relance budgétaire monétisée, maintenant durablement les taux d'intérêt à des niveaux extrêmement bas, en dépit de leur tendance à la hausse ; le recul potentiel du taux d'épargne des ménages, sans que celui-ci ne retrouve obligatoirement et rapidement son niveau d'avant crise ; la résilience de l'investissement productif et surtout du marché du travail.

Ces perspectives pourraient par ailleurs être impactées par le contexte géopolitique. Fin février 2022, la Fédération de Russie a lancé une action militaire d'envergure en Ukraine.

Alors que l'Ukraine n'est pas membre de l'OTAN, la réaction occidentale a été forte. De manière concertée, l'Union européenne, les Etats-Unis et de nombreux autres Etats ont adopté une série de sanctions inédites, prévoyant notamment le gel des avoirs à l'étranger de la Banque centrale russe, l'exclusion de banques russes de SWIFT, de multiples groupes occidentaux annonçant par ailleurs leur désengagement de la Fédération de Russie.

Même si le sujet essentiel de l'énergie et du gaz naturel demeure pour l'instant hors champ des mesures prises de part et d'autre, les Etats-Unis et la Grande Bretagne ont annoncé leur intention d'interdire l'importation de pétrole et de gaz russe. Par ailleurs, de nouvelles mesures et sanctions économiques pourraient être adoptées, notamment par l'Union européenne et les Etats-Unis, et des mesures et sanctions économiques en représailles pourraient être adoptées par la Fédération de Russie. Ce conflit pourrait avoir des conséquences majeures sur l'économie russe mais aussi pour les économies occidentales et plus généralement sur l'économie mondiale. Le risque de défaut de paiement sur la dette russe, la montée de l'inflation et la perte de pouvoir d'achat pour la population en Russie sont conséquents. Une remise en cause des perspectives de croissance et une pression inflationniste accrue ne peuvent être écartées tant aux Etats-Unis qu'en Europe.

Par ailleurs, un risque lié à des mesures d'expropriation que pourraient prendre les autorités russes vis-à-vis des sociétés étrangères, en représailles des sanctions occidentales, est évoqué.

Au 31 décembre 2021, la BPS ne détient aucune exposition sur des contreparties russes, ukrainiennes ou biélorusses.

PERSPECTIVE DU GROUPE ET DE SES METIERS

Le Groupe BPCE a dévoilé le 8 juillet 2021 son nouveau plan stratégique BPCE 2024. (Document complet disponible sur le site <https://groupebpce.com/le-groupe/plan-strategique>)

Après 12 ans de transformation, le Groupe BPCE, très solide financièrement avec des positions fortes dans chacun de ses métiers, est en pleine capacité d'accélérer son développement en accompagnant ses clients dans la relance économique pour leurs besoins d'investissement.

La crise de la Covid a agi en effet comme un révélateur de tendances à commencer par la digitalisation, le travail hybride ou l'accélération de la transition énergétique, mais a également créé des attentes profondes en termes de proximité, d'accompagnement et de confiance, attentes pour lesquelles le modèle coopératif multimarque du Groupe BPCE s'inscrit en totale adéquation.

Le Groupe BPCE entend saisir pleinement ce momentum, et déployer tout le potentiel de son modèle coopératif multimarque et entrepreneurial afin d'être un leader de la banque, de l'assurance et de la gestion d'actifs au service de tous.

Le plan BPCE 2024 a pour signature "*Plus Unis, Plus Utiles, Plus Forts*" :

Plus Unis, car le Groupe BPCE, coopératif, multimarque et entrepreneurial renforce sa capacité à agir collectivement, par plus de simplicité, plus d'initiatives communes et plus d'investissements partagés ;

Plus Utiles, car le Groupe BPCE, grâce à son modèle coopératif singulier, apporte des réponses concrètes aux sujets majeurs de société qui préoccupent ses sociétaires, ses clients, ses collaborateurs et ses partenaires ;

Plus Forts, car le Groupe BPCE, est prêt à saisir toutes les opportunités de croissance en s'appuyant sur l'ensemble des expertises de son modèle multi-entreprises et multimarque, notamment sur des thématiques ciblées.

Ce plan de développement s'articule autour de **3 priorités stratégiques** :

- **Conquérant** : 1,5 milliard d'euros de revenus additionnels dans 5 domaines prioritaires : la transition environnementale, la santé, les ETI, l'assurance non-vie et la prévoyance et le crédit à la consommation.

Le Groupe vise également l'accélération de son développement international à travers ses métiers globaux, Gestion d'actifs et Banque de Grande Clientèle, et certains métiers de financements spécialisés.

- **Client** : la plus haute qualité de service avec un modèle relationnel adapté, une approche pragmatique et locale du maillage d'agences, et des objectifs de NPS pour tous les métiers et entreprises du Groupe.

- **Climat** : des engagements concrets et mesurables s'inscrivant dans une trajectoire « net zéro », soutenus par des outils de mesure dédiés, et l'accompagnement de tous les clients dans leur transition environnementale.

Il s'appuie sur **3 lignes de forces** :

- **Simple** : une organisation plus simple, plus lisible et plus efficace, avec la simplification de son organisation au travers du retrait de la cote de Natixis, et celle de ses systèmes d'information, et l'accélération de la transformation de ses services bancaires

- **Innovant** : en changeant d'échelle sur la data, avec des usages au service du business et de toutes les fonctions de la banque ; en accélérant dans les paiements pour accompagner la digitalisation du commerce ; en dessinant le futur du travail à travers le travail hybride, les programmes de formation et les parcours internes.

- **Sûr** : une amélioration de sa performance économique ; une maîtrise des risques, avec un objectif du coût du risque inférieur à 25 points de base en 2024 ; une confirmation de sa fonction de tiers de confiance à travers son modèle relationnel, l'éthique sur l'utilisation de la data et une sécurisation technologique renforcée.

Pour les métiers de Banque de Proximité et Assurance, le Groupe ambitionne de déployer une stratégie de développement ambitieuse et rentable sur tous ses marchés, avec une stratégie centrée sur la relation avec des conseillers incarnant le lien de confiance, s'appuyant sur la densité territoriale, la technologie digitale et l'utilisation éthique des données au service des clients et des collaborateurs.

Pour les deux métiers globaux de Global Financial Services, Gestion d'actifs et de fortune et Banque de Grande Clientèle, le Groupe a une ambition commune autour de trois axes : nous diversifier, au bénéfice de nos clients et de notre développement ; nous engager, pour la transition énergétique et une finance responsable ; nous transformer, et investir pour créer une valeur durable.

A horizon 2024, le Groupe BPCE ambitionne de réaliser un PNB d'environ 25,5 milliards d'euros avec une croissance de ses revenus d'environ 3,5 % par an, un coefficient d'exploitation en 2024 inférieur à 65 % et un résultat net part du groupe supérieur à 5 milliards d'euros.

Pour 2022, les perspectives économiques restent globalement positives, tant pour la consommation que pour l'investissement. Toutefois, l'environnement reste marqué par la pandémie Covid-19, les difficultés d'approvisionnement de certains secteurs, une hausse des prix des produits manufacturés et une envolée des prix de l'énergie. Ce retour de l'inflation entraîne une hausse des taux de l'épargne réglementée le 1er février 2022, le taux du Livret A et celui du Livret de Développement Durable et Solidaire passant de 0,5% à 1% et le taux du Livret d'Épargne Populaire passant de 1% à 2,2%. Bien qu'ayant revu ses prévisions d'inflation à la hausse, la Banque Centrale Européenne ne prévoit pas de relever ses taux directeurs dans l'immédiat, contrairement à la FED et à la Banque d'Angleterre.

PERSPECTIVES DE LA BPS

Dans un contexte marqué par des incertitudes géopolitiques et économiques particulièrement pesantes, la BPS engage son plan stratégique 2022-2024 avec des ambitions très fortes en matière de satisfaction des clients. Celles-ci passeront dès 2022 par des moyens renforcés alloués aux 4 maisons constituant le Groupe (BPS, Dupuy de Parseval, Marze et CMM) afin de capitaliser sur leurs spécificités propres, par l'affirmation concrète des valeurs de la BPS en tant que banque coopérative, notamment sous la forme d'objectifs chiffrés de réduction de son empreinte environnementale et par des investissements significatifs dans la data et le digital pour une expérience client toujours plus riche.

La BPS poursuivra le déploiement d'ingénieries à forte valeur ajoutée destinées aux clients entreprises : déploiement du capital investissement, montage de syndicats et de financements structurés,

accompagnement de la transition environnementale ... avec également pour ambition de débloquer plus d'1Md€ de nouveaux crédits d'investissement.

Enfin, le Plan Stratégique 2024 accorde une importance majeure aux enjeux de ressources humaines. La BPS engagera à ce titre dès 2022 des actions concrètes pour accompagner sa politique de montée en compétences de l'ensemble de ses collaborateurs, avec des parcours personnalisés. Elle veillera également à consolider sa marque employeur, via des processus de recrutement innovants et attractifs. Enfin, elle poursuivra sa politique RH inclusive en réaffirmant ses ambitions en matière de mixité avec l'appui du réseau interne de salariées « Elles du Sud » et en promouvant l'engagement dans la pratique sportive dans le cadre du partenariat exclusif du Groupe BPCE avec Paris 2024.

2.9 Eléments complémentaires

2.9.1 Information sur les participations, liste des filiales importantes, liste des succursales

Lors de l'exercice clos au 31/12/2020, la BPS détenait 100% de la SAS Financière de Participation.

Cette entité, au capital de 2 000 000€, avait été constituée en 2006. Elle est fusionnée le 12/11/2021 par le biais d'une transmission universelle de patrimoine.

Aucune prise de participation significative n'est intervenue au cours de l'exercice clos au 31/12/2021.

2.9.2 Activités et résultats des principales filiales

	Filiale consolidée	
	SASU Sud Participation Immobilière	SAS Sud Croissance
Date de création	06/08/2010	04/09/2019
Capital social	1 600 000€	20 000 000€
Forme juridique	Société par action simplifiée unipersonnelle	Société par action simplifiée
Activité	Activité des marchands de biens immobiliers	Gestion de fonds
RBE ou EBE en K€	-31.73K€	-22.40K€
Résultat net en K€	-29.50K€	-22.40K€
% de capital détenu par BPS	100%	50%

2.9.3 Tableau des cinq derniers exercices

Banque Populaire du Sud (montant en milliers d'€uros)	2017 (*)	2018 (*)	2019	2020	2021
Capital BPS en fin d'exercice	357 801	362 363	407 206	410 490	421 423
Nombre de parts sociales	238 533 936	241 575 197	271 470 527	273 660 229	280 948 530
Produit Net Bancaire	318 634	318 047	385 071	379 735	393 578
Résultat Brut d'Exploit.	111 725	108 712	106 069	124 384	142 792
Résultat Net	71 243	69 488	59 240	74 692	83 104
Intérêts aux parts sociales	5 216	5 325	4 871	5 054	5 594
Effectif moyen CDI	1 713	1 697	2 073	2 079	2 071
Masse Salariale	58 303	60 351	73 896	73 906	73 359
RBE/nombre de parts au 31/12	0,47	0,45	0,39	0,45	0,51
Résultat Net/nombre de parts au 31/12	0,30	0,29	0,22	0,27	0,30
Intérêts annuels par part sociale (en euros)	0,0225	0,0225	0,01875	0,01875	0,02025

(*) données périmètre Banque Populaire du Sud avant fusion

2.9.4 Délais de règlement des clients et des fournisseurs

L'article L. 441-14 du Code de Commerce stipule que les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes doivent publier dans leur rapport de gestion des informations sur les délais de paiement à l'égard de leurs clients et de leurs fournisseurs suivant les modalités de l'article D.441-6 du Code de Commerce.

Le périmètre d'application retenu par la BP pour ces dispositions ne concerne que les opérations extra-bancaires et n'inclue donc pas les opérations bancaires et les opérations connexes.

En euros	Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jours (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jours (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	0					436	0					0
Montant total des factures concernées T.T.C	0	10 337	0	0	-3	10 334	0	0	0	0	0	0
Pourcentage du montant total des achats T.T.C de l'exercice	Non significatif	9.03%	Non significatif	Non significatif	0.00%	9.03%						
Pourcentage du chiffre d'affaires H.T. de l'exercice							Non significatif	Non significatif	Non significatif	Non significatif	Non significatif	Non significatif
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	Non significatif (les factures en litiges sont incluses dans le cadre A).						Aucune facture exclue					
Montant total des factures exclues	Non significatif (les factures en litiges sont incluses dans le cadre A).						Aucune facture exclue					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-10 ou article L. 441-11 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux calculés au-delà de 60 jours entre la date d'émission de la facture et le règlement.						Délais légaux calculés au-delà de 60 jours entre la date d'émission de la facture et le règlement.					

2.9.5 Informations relatives à la politique et aux pratiques de rémunération (article L.511-102 du code monétaire et financier)

**Rapport prévu à l'article 266 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement, soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
Politique et pratiques de rémunération des personnes définies à l'article L.511-71 du code monétaire et financier – Exercice 2021**

1. Description de la politique de rémunération en vigueur dans l'entreprise

La Banque Populaire du Sud met en œuvre une politique de rémunération dont les caractéristiques consistent en un niveau de rémunération fixe lié au niveau de compétences. Les rémunérations fixes sont préalablement définies au regard de minima par classification fixés par la convention collective de la branche Banque Populaire.

Elles sont ensuite adaptées au regard du niveau de responsabilité, d'expertise et de résultats obtenus par chaque collaborateur et des niveaux de rémunération proposés par le marché local de la Banque.

Dans ce cadre, la Banque Populaire du Sud conduit une politique de recrutement exigeante et sélective assortie de niveaux de rémunération en cohérence avec ceux proposés sur le marché pour des formations initiales, des expertises, des compétences et des expériences similaires.

La politique de rémunération vise à garantir à chacun, sur la base de son engagement et de ses résultats, l'équité des rémunérations.

Chaque année la Direction des Ressources Humaines, en collaboration avec l'ensemble des directions, procède à l'examen des situations individuelles et s'assure de la cohérence des rémunérations en valorisant la performance, l'engagement et l'implication, les résultats obtenus et l'évolution des compétences.

La Direction générale, en réaffirmant son engagement d'assurer une dynamique de progression en lien avec les résultats de l'entreprise, fait réaliser des analyses exhaustives de tous les niveaux de rémunération afin de décider de mesures catégorielles en direction des techniciens, des cadres et en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Pour l'exercice 2021, une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat d'un montant de 1 000€ pour l'ensemble des collaborateurs hors Comité de Direction a été versée (décembre 2021).

Dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) et comme chaque année, des mesures catégorielles portant sur la rémunération et les avantages périphériques à la rémunération sont arrêtées.

La Banque Populaire du Sud s'est engagée dans le cadre de l'égalité professionnelle à mesurer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et à les réduire progressivement. Une enveloppe spécifique est allouée à cette mesure.

L'accord sur les NAO a été signé par la majorité des organisations syndicales (SNB et CFDT)

Par ailleurs, les collaborateurs bénéficient, en fonction des résultats de la Banque Populaire du Sud, d'une Participation et d'un Intéressement.

En 2021 les sommes versées à ce titre ont représenté 17 millions d'euros.

En 2018 un dispositif visant à valoriser les talents et les performances et concernant tous les collaborateurs de la Banque Populaire du Sud (agences et sites centraux) a été testé. Les collaborateurs primés ont participé à un séminaire collectif. Ce dispositif a été reconduit depuis.

Ce dispositif concerne moins de 15% de l'effectif de la Banque Populaire du Sud pour 2021.

2. Processus décisionnel

Le Comité des rémunérations est composé de 5 membres :

- Karine PUGET, Vice-Président du conseil d'Administration - Membre du Comité
- Didier CHABRIER, Vice-Président du conseil d'Administration - Président du Comité

- François RAGUIN, Vice-Président du conseil d'Administration - Membre du Comité
- Alain PENCHINAT, Administrateur - Membre du Comité
- Bernard ETIENNE – Administrateur salarié

Le Comité des rémunérations est composé majoritairement de membres indépendants²¹. En outre, ils sont membres de l'organe de surveillance mais n'exercent pas de fonction de direction au sein de l'entreprise²².

Le Comité s'est réuni 4 fois au cours de 2021.

Il procède à un examen annuel :

- des principes de la politique de rémunération de l'entreprise ;
- des rémunérations, indemnités et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux de l'entreprise ;
- de la rémunération du responsable de la fonction de gestion des risques et du responsable de la conformité ;

Le Comité des rémunérations exprime son avis sur les propositions de la direction générale concernant la population des preneurs de risques et propose à l'organe de surveillance les principes de la politique de rémunération pour la population des preneurs de risques.

Le Comité des rémunérations s'assure également de la conformité de la politique de rémunération avec les réglementations SRAB et la Volcker Rule.

Le Comité des rémunérations prend connaissance chaque année du rapport répertoriant la liste des infractions recensées et des décisions finales prises au titre du 1er alinéa de l'article L. 511-84 relatives aux attributions des rémunérations variables des preneurs de risques.

L'organe de surveillance adopte les principes de la politique de rémunération sur avis du Comité des rémunérations et examine les infractions recensées et les décisions finales prises au titre du 1er alinéa de l'article L. 511-84 relatives aux rémunérations variables des preneurs de risques

3. Description de la politique de rémunération

3.1 Composition de la population des preneurs de risques

Conformément à la directive CRD 5, ont été identifiés les « MRT groupe 1 », c'est-à-dire les preneurs de risques identifiés par la Banque Populaire du Sud, établissement de grande taille au regard de son bilan. Ainsi, ont été inclus dans le périmètre des MRT groupe 1, l'ensemble des collaborateurs répondant à l'un des critères établis dans le Règlement Délégué du 25 mars 2021.

Pour l'année 2021, la population des MRT groupe 1, après revue collégiale par la direction des risques, la direction de la conformité et la direction des ressources humaines la Banque Populaire du Sud, est composée des personnes suivantes :

- Les membres de l'organe de direction dans sa fonction exécutive ;
- Les membres de l'organe de direction dans sa fonction de surveillance ;
- Les membres du comité de direction générale ;
- Responsables des activités de gestion du risque, conformité ou d'audit interne ;
- Responsable de la gestion du risque au sein d'unité opérationnelle ;

Membre responsable de certaines fonction support : juridique, solidité des procédures et procédures comptables, finances (fiscalité et établissement du budget), analyse économique, prévention du blanchiment, RH, mise en place de la politique de rémunération, sécurité de l'info, gestion des accords d'externalisation ;

- Responsables managers des fonctions juridiques, fiscalité, finances et Ressources Humaines ;
- Responsables d'un Comité chargé de la gestion d'une catégorie de risque ;
- Membre du personnel intervenant dans le risque de crédit pour un montant nominal de transaction > ou = 0,5% des fonds propres de bases de catégorie 1 et à au moins 5 millions d'euros ou est membre d'un comité qui a le pouvoir de prendre les décisions

²¹ Selon les critères définis pour les administrateurs indépendants au chapitre 9 du code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées (cf code AFEP-MEDEF de janvier 2020)

²² Cf. article L511-90 du code monétaire et financier

- Responsables managers à l'égard des membres du Personnel pouvant engager l'établissement pour des transactions.
- Membre du personnel pouvant approuver ou opposer un veto à l'introduction de nouveaux produits ou membre d'un comité pouvant prendre de telles décisions

Par ailleurs 12 personnes, non identifiés par la BP Sud à son niveau, sont identifiés comme « MRT groupe 2 » par la SOCAMA du Sud. Il est précisé que même si un certain nombre de principes relatifs à la politique de rémunération sont applicables à l'ensemble des collaborateurs de la Banque Populaire du Sud et ses filiales, les éléments détaillés ci-après ne portent que sur les collaborateurs identifiés MRT groupe 1.

3.2 Principes généraux de la politique de rémunération

- La rémunération fixe

En ce qui concerne la population régulée, la Banque Populaire du Sud met en œuvre une politique de rémunération fixe lié au niveau de compétence, de responsabilité et d'expertise.

La rémunération des responsables des fonctions de contrôle est fixée indépendamment de celle des métiers dont ils valident ou vérifient les opérations, et à un niveau suffisant pour disposer de personnels qualifiés et expérimentés ; elle tient compte de la réalisation des objectifs associés à la fonction et est, à qualification, compétences et responsabilités équivalentes, à un niveau approprié par rapport aux professionnels dont ils contrôlent l'activité.

La Direction générale fait des propositions au comité de rémunération concernant la politique de rémunération pour la population régulée (composition, rémunération).

Le Comité des rémunérations examine la politique de rémunération pour proposition de décision au Conseil d'Administration.

Le Comité des rémunérations procède à un examen (individuel) de la rémunération du mandataire social, Directeur général de la Banque Populaire du Sud, ainsi que du Directeur général adjoint de la Banque Populaire du Sud et du Directeur des Risques et de la Conformité de la Banque Populaire du Sud.

La rémunération fixe est déterminée en prenant en compte le niveau de compétence, les responsabilités et l'expertise de chaque collaborateur.

Le niveau de rémunération est en lien avec la contribution au bon fonctionnement et aux projets conduits par l'entreprise, la conduite de projet ainsi que les résultats obtenus dans le domaine d'activité.

Pour le Directeur Général, sa rémunération fixe annuelle est calculée selon des critères définis par BPCE à partir :

- d'un montant forfaitaire
- d'un montant égal à un % du PNB, le PNB étant exprimé en milliers d'€
- d'un complément éventuel à l'initiative de l'organe délibérant

- La rémunération variable

Le Directeur Général de la Banque Populaire du Sud et le Directeur Général Adjoint (deuxième dirigeant effectif) bénéficient du dispositif de rémunération variable, appliqué aux Directeurs Généraux de Banques Populaires, basé sur des critères d'évaluation de performance communs aux réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne. De même 5 collaborateurs dont 4 membres du Comité de direction bénéficient de ce dispositif. A noter que les responsables des fonctions de contrôle n'ont aucune rémunération variable.

Les modalités sont définies chaque année par BPCE sur proposition du Bureau du Conseil de Surveillance de BPCE.

Elles sont précisées dans une note communiquée par BPCE.

La part variable comporte 2 composantes :

- Une composante Groupe exprimant la solidarité des Banques et des Caisses avec les résultats consolidés du Groupe et de chacun des deux réseaux ;
- Une composante Entreprise répondant aux objectifs de développement et de performance de chaque Banque ou Caisse.

La composante Entreprise est constituée de critères « Nationaux » définis au niveau de BPCE et de critères « Locaux » définis au niveau de l'établissement.

50% de la part variable sont basés sur des critères « Nationaux » ou « Groupe » et 50% sur des critères « Locaux » :

Critères spécifiques locaux :

- 30 % : 5 critères en lien avec les axes du Plan Moyen Terme, dont un comptant pour 10%
- 20% Management durable : 3 critères dont un en lien avec le niveau de qualité de prise en compte du RAF.

Le montant de la rémunération variable du Directeur Général est égal à 80% de la rémunération fixe quand le taux de performance de 100% est atteint (et plafonné à 100% de la rémunération fixe en cas de surperformance), et, pour le Directeur Général Adjoint (deuxième dirigeant effectif) ainsi que pour 6 collaborateurs dont 5 membres du Comité de direction éligible à ce dispositif, à 50% de la rémunération fixe quand le taux de performance de 100% est atteint. Pour le Directeur Général Adjoint et les 5 collaborateurs dont les 5 membres du Comité de direction éligibles à ce dispositif, les montants de l'intéressement et de la participation perçus au titre du même exercice viennent en déduction de ce dispositif de rémunération variable.

3.3 Politique en matière d'attribution et de paiement des rémunérations variables de la population des preneurs de risques

En conformité avec les articles L511-71 à L511-85 du Code monétaire et financier, la politique en matière d'attribution et de paiement des rémunérations variables (étalement, pourcentage en titres, malus) est la suivante :

3.3.1 Pour l'attribution des rémunérations variables au titre de l'exercice concerné

- Exigence minimum de fonds propres pilier 2 (Application du 4ème alinéa de l'article L. 511-77)

Pour l'attribution des parts variables des preneurs de risques, un seuil minimum de fonds propres pour le Groupe BPCE, seuil qui doit être respecté au 31 décembre de l'exercice, est fixé au début de l'exercice par le Conseil de surveillance de BPCE, sur proposition du Comité des Rémunérations de BPCE.

Ce seuil est établi par référence à l'exigence minimum au titre du pilier 2, définie par l'autorité de contrôle, pour le ratio CET1.

Pour l'année 2021, cette référence correspond à un ratio CET1 qui doit être supérieur au seuil exigé par la BCE. Cette condition étant remplie, l'attribution des parts variables au titre de l'année 2021 est donc possible.

Dans le cas où le seuil minimum n'est pas atteint au 31 décembre de l'exercice, le Conseil de surveillance de BPCE est saisi de la situation et propose aux entreprises du groupe 1 une réfaction de la part variable attribuée au titre de l'exercice, et des fractions différées de parts variables non encore échues, des preneurs de risques, par application d'un taux qui doit être au minimum de 50 %. Le taux de réfaction proposé peut ne pas atteindre 100 % si son application permet, éventuellement combinée à d'autres mesures, d'atteindre le seuil minimum fixé au début de l'exercice considéré.

La décision finale d'appliquer le taux de réfaction proposé par le Conseil de surveillance de BPCE est du ressort de l'organe de direction dans sa fonction de surveillance, pour les preneurs de risques du périmètre. Toute dérogation à la proposition faite par le Conseil de surveillance de BPCE doit être approuvée par l'organe de direction dans sa fonction de surveillance de l'entreprise et assortie d'éléments expliquant le choix retenu.

- Examen par le Comité des Rémunérations de la compatibilité de l'attribution des variables à la réalité des performances et à la situation financière de l'entreprise

Le Comité des Rémunérations s'assure de la compatibilité des rémunérations variables à la réalité des performances commerciales et financières de la banque.

- Description du dispositif de malus de comportements (application du 1er alinéa de l'article L511-84) :

Les dispositifs de malus de comportements applicables aux parts variables des preneurs de risques recensent 3 types d'infractions :

- Infraction importante à une règle de conformité ou de risque, y compris en matière de limite, de délégation et de mandat, ayant donné lieu à un rappel à l'ordre individuel par écrit de la part d'un dirigeant de l'entreprise ou d'un directeur en charge d'une filière de conformité, de contrôle permanent ou de risques. Le pourcentage de réduction peut atteindre -10 %. Une infraction importante est une infraction ayant conduit à la survenance d'un incident dont l'impact potentiel ou avéré est supérieur au seuil d'incident grave tel que défini pour le Groupe par la norme « risques opérationnel », soit un seuil de 300 k€.
- Infraction significative, à une règle de conformité ou de risque, y compris en matière de limite, de délégation et de mandat, ayant donné lieu à un rappel à l'ordre individuel par écrit de la part d'un dirigeant de l'entreprise ou du Groupe, ou du directeur Risques Conformité et Contrôles Permanents du Groupe. Le pourcentage de réduction peut atteindre - 100 %. Une infraction significative est une infraction ayant conduit à la survenance d'un incident dont l'impact potentiel ou avéré est supérieur au seuil d'incident significatif applicable au niveau du Groupe, soit 0,5 % des fonds propres de l'établissement.
- Non-participation aux formations règlementaires obligatoires : - 5 % par formation.

3.3.2 Modalités de paiement des rémunérations variables

Principe de proportionnalité

Conformément à l'article 199 de l'arrêté du 3 novembre 2014, les règles décrites ci-après ne s'appliquent que lorsque le montant de la rémunération variable attribuée au titre d'un exercice à un preneur de risques « MRT groupe 1 » est supérieur à un seuil de 50 K€ (ou excède le tiers de la rémunération globale).

Pour l'appréciation du seuil, sont totalisées toutes les rémunérations variables attribuées au titre de l'exercice au preneur de risques « MRT groupe 1 », y compris dans des entreprises distinctes (par exemple, en cas de mobilité). Si le seuil est dépassé, les règles qui suivent s'appliquent à chacune des rémunérations variables prises en compte, y compris à celles qui seraient inférieures au seuil.

Dans le cas où le montant de la rémunération variable attribuée au titre d'un exercice est inférieur ou égal au seuil, la totalité de la rémunération variable est versée dès qu'elle est attribuée.

Versement différé et conditionnel d'une fraction de la rémunération variable au titre de 2021

Dans le cas où le montant de la rémunération variable attribuée au titre de 2021 est supérieur ou égal au seuil, les règles de régulation applicables à la rémunération variable des MRT groupe 1, décrites ci-après, s'appliquent à la totalité de la rémunération variable :

Si la rémunération variable attribuée est comprise entre le seuil et inférieure ou égale à 500 000 €

- 50% du montant est acquis et versé dès l'attribution (en avril 2022)
- 10% du montant est acquis et est versé l'année suivante (en avril 2023) après application du coefficient d'indexation (cf. infra)
- 40% du montant est différé et est versé par cinquième pour les dirigeants effectifs (respectivement par quart pour les autres MRT groupe 1) au plus tôt le 1er octobre des années 2023 à 2027 (respectivement 2023 à 2026), soit 8% (respectivement 10%) pour chacune des 5 années (respectivement 4 années), après application du coefficient d'indexation et condition de performance (cf. infra) ;

Pour chaque fraction différée, l'acquisition définitive est subordonnée à la réalisation d'une condition de performance qui, si elle n'est pas réalisée, entraîne la perte définitive de la fraction correspondante (application du malus).

Les conditions de performance applicables aux fractions différées d'une même part variable sont arrêtées, sur proposition du Comité des Rémunérations, par l'organe délibérant de l'entreprise qui attribue la part variable, en même temps que son attribution.

Acquisition et versement des parts variables différées attribuées au titre des années passées

Pour chaque fraction différée des parts variables attribuées au titre des exercices antérieurs à 2021, l'organe de surveillance constate si la condition de performance applicable est réalisée ou non :

- si elle n'est pas réalisée, la fraction différée est définitivement perdue,
- si elle est réalisée et si le bénéficiaire est présent dans le groupe ou retraité, la fraction différée devient définitivement acquise et est versée au plus tôt le 1^{er} octobre 2022.

Versement en titres ou instruments équivalents

Les fractions différées de la rémunération variable prennent la forme de cash indexé sur la base d'un indicateur représentatif de l'évolution de la valeur du Groupe BPCE pour 50% et de l'évolution de la valeur de la Banque Populaire Sud pour 50%.

L'indicateur retenu pour la valeur du Groupe BPCE est le résultat net part du Groupe BPCE (RNPG), calculé en moyenne glissante sur les trois derniers exercices civils précédant l'année d'attribution de la part variable et l'année de versement de chaque fraction différée issue de la part variable.

L'indicateur retenu pour la valeur de BP Sud est le résultat net de BP Sud, calculé en moyenne glissante sur les trois derniers exercices civils précédant l'année d'attribution de la part variable et l'année de versement de chaque fraction différée issue de la part variable.

Les coefficients sont communiqués chaque année par BPCE.

2.9.6 Informations relatives aux comptes inactifs (articles L 312-19, L 312-20 et R 312-21 du code monétaire et financier)

	A la date du 31 décembre 2021
Nombre de compte inactifs ouverts dans les livres de l'établissement	16 376
Encours des dépôts et avoirs inscrits sur les comptes inactifs dénombrés	20 640 540,09 €

	Au cours de l'exercice 2021
Nombre de compte dont les avoirs sont déposés à la Caisse des dépôts et consignations	901
Montant total des fonds déposés à la Caisse des dépôts et consignations	5685.15 €